

# *Atlas des Paysages*

Bertrand Le Boudec & Hélène Izembart

# La Somme <sup>de</sup> *I. Une approche thématique*



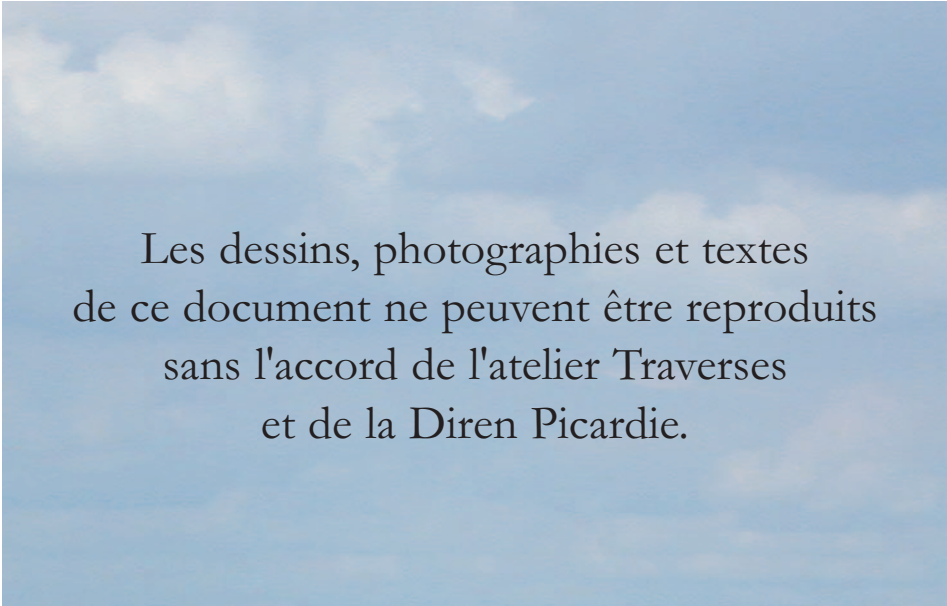
**Direction régionale de l'environnement**

**PICARDIE**



*Atlas des paysages*  
La Somme





Les dessins, photographies et textes  
de ce document ne peuvent être reproduits  
sans l'accord de l'atelier Traverses  
et de la Diren Picardie.





ISBN 978-2-11-097199-9  
Dépôt légal, décembre 2007

*Illustration de couverture :*  
*Paysages du Ponthieu, au-dessus de Villers-sous-Ailly*  
*Dessin page précédente :*  
*La vallée de l'Ancre à Ville-sur-Ancre*





*Bertrand Le Boudec & H el ene Izembart*

*Atlas des Paysages*  
**La Somme**

*I. Une approche th ematique*

*Direction R egionale de l'Environnement de Picardie*

*Cet Atlas des paysages a été réalisé entre 2003 et 2006,  
sous l'autorité de la Direction Régionale de l'Environnement de Picardie,  
assistée par  
le Conseil Général de la Somme,  
le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Somme,  
la Direction Départementale de l'Équipement,  
le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine,  
la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt  
le Service des Archives Départementales  
la Direction Régionale des Affaires Culturelles  
le Conseil Régional de Picardie  
le Comité Régional du Tourisme de Picardie  
le Comité Départemental du Tourisme de la Somme*

*Conception, réalisation et photographies*

*Bertrand Le Boudec, architecte & Hélène Izembart, paysagiste  
Atelier Traverses, 1 rue Duménil, Paris XIII*

*Dessins, Bertrand Le Boudec*

*Mise en page, Paul-André Tanc*

## Préface

*L' article 1<sup>er</sup> de la Convention européenne du paysage définit celui-ci comme "une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations." C'est dans le cadre de cette convention que la France a élaboré une politique des paysages dont l'objectif principal est de préserver durablement leur diversité sur le territoire national.*

*Pour atteindre cet objectif, la première orientation est de développer la connaissance des paysages. Un atlas est l'outil par excellence permettant de définir et de comprendre ce que sont les paysages de nos régions afin d'éviter leur banalisation. Le présent atlas montre s'il en était besoin la grande diversité, mais aussi la fragilité des paysages de la Somme : des bas-champs du Marquenterre aux collines du Vermandois, toutes les entités paysagères du département sont ici analysées, cartographiées et expliquées pour mieux les percevoir et les protéger.*

*Je tiens à remercier tous les services qui ont oeuvré pour que ce document soit le plus exhaustif possible et notamment la Direction Régionale de l'Environnement qui a été la cheville ouvrière du comité de pilotage.*

*La qualité et le nombre impressionnant des croquis réalisés par l'Atelier Traverses, mais aussi la rigueur du travail accompli sont particulièrement remarquables.*

*Les enjeux propres à chacune des six entités paysagères, doivent servir de fil conducteur aux politiques d'aménagement durable des territoires. A cet effet, je souhaite que l'appropriation de l'Atlas des Paysages de la Somme soit la plus large possible. Outil d'aide à la décision de ceux qui participent d'une façon ou d'une autre à l'évolution de notre environnement (élus, services publics, profession agricole, enseignants, paysagistes, bureaux d'études, associations, professionnels du tourisme...), cet atlas doit servir de base de réflexion pour préserver et transmettre ce patrimoine exceptionnel qu'est le paysage.*



Henri-Michel Comet  
Préfet de la Région Picardie, Préfet de la Somme

Préface de M. Henri-Michel Comet <i>Préfet de la Région Picardie, Préfet de la Somme</i>	7	Une terre d'archéologie <i>Une tradition d'archéologues</i>	18
Le sens d'un atlas <i>Un outil de lecture des dynamiques des paysages</i>	11	La permanence des traces gauloises <i>Toponymie et oppida</i>	22
Repères élémentaires <i>Un département structuré autour de son fleuve éponyme</i>	14	L'héritage de cinq siècles d'occupation romaine <i>Des routes, des villes et le mot de paysage</i>	26

## Préambule & Annexes

Liste non exhaustive d'outils pour agir sur les paysages	230
Éléments de repère en développement durable	234
Glossaire	236
Bibliographie sélective	238
Crédits iconographiques	240
Remerciements	241

## I. La permanence de l'histoire

Le Haut Moyen-Age <i>Le temps des premières abbayes : Corbie et Saint-Riquier</i>	30
De l'an Mil à la guerre de Cent Ans <i>La fondation du paysage picard</i>	32
Les "théâtres" de la guerre de Cent Ans <i>(1337-1453) Crécy, Le Crotoy, Amiens, Péronne, Picquigny...</i>	38
1519-1659, la poursuite des guerres <i>Les espagnols, les anglais, la Ligue, les espagnols à nouveau...</i>	42
Du Grand Siècle aux Lumières <i>L'essor des céréales et des manufactures</i>	44
6 janvier 1790 <i>La création du département de la Somme</i>	48
De l'Abbé Picard à Jean-Baptiste Delambre <i>Un site d'expérimentation de la mesure du territoire</i>	50
Les fortunes de l'industrie <i>Les canaux, les trains, le fer, le textile, la betterave, l'engrais...</i>	52
1914-1916-1918 <i>La bataille de la Somme dans la Grande Guerre</i>	58
Les cicatrices de la mémoire <i>6 grands mémoriaux nationaux et 410 cimetières militaires</i>	62
Une expérience précoce du remembrement <i>Grandes cultures, regroupement des terres et mécanisation</i>	66
1940 et les Trente Glorieuses <i>La Seconde Reconstruction</i>	68

## II. Le socle géographique

Un socle de craie recouvert de limon <i>intercalé d'argile à silex, à l'ouest du département</i>	74
La texture des sols <i>Craie, limon, silex et grès</i>	76
Une dominante de paysages de plateaux <i>Ondulations et vallonnements</i>	78
Vallées humides, vallées sèches <i>Un paysage structuré par des vallées aux versants dissymétriques</i>	82
Des pentes étayées de rideaux <i>Une mémoire de l'identité rurale</i>	86
Les pelouses de versants calcaires, ou "larris" <i>Un milieu original créé et maintenu par l'homme</i>	88
Paysages de fonds de vallées <i>Pâturage, maraîchage, étangs et peupleraies</i>	90
Huit siècles d'exploitation de la tourbe <i>Un paysage de clairs et d'entailles</i>	94
Un département peu boisé <i>Une longue tradition de défrichements</i>	96
Le climat <i>Le temps qu'il fait</i>	100

## “Regarde de tous tes yeux, regarde...”

Jules Verne, *Michel Strogoff*, roman écrit à Amiens en 1876

### III. Le cadre bâti

Peu de grandes villes, <i>mais un maillage régulier de petites communes</i>	104
<i>Une diversité de formes d'habitat groupé</i>	106
<i>Des ceintures de courtils</i>	108
<i>Une tradition de mares de villages</i>	110
<i>Des mails au coeur des villages</i>	112
<i>Espaces publics ruraux</i>	114
<i>L'identité des cimetières ruraux</i>	116
<i>Fermes céréalières, fermes bocagères</i>	118
Couleurs et matériaux du paysage bâti <i>Un pays de craie, de terre, de maigres bois...</i>	120
Matériaux d'architecture :	
<i>Une craie de faible qualité constructive</i>	122
<i>Des murs en torchis</i>	124
<i>Une tradition d'ossature bois</i>	126
<i>La brique, les briques...</i>	128
<i>Le béton</i>	130
Un territoire de création <i>Architecture, paysage, urbanisme</i>	132
Les mutations du cadre bâti <i>entre exode et "rurbanisation"</i>	134
La transformation des villages <i>Silhouette, bâti, espaces publics</i>	136

### IV. Les jeux de l'échange

Une terre de tradition agricole <i>Une fertilité conquise par le travail et le temps</i>	140
Une concentration agricole croissante <i>La disparition d'un tiers des exploitations en vingt ans</i>	144
<i>Une tendance à l'homogénéisation des paysages</i>	146
Une tradition de manufactures et d'industries <i>Un département plus industrialisé que la moyenne</i>	150
Dix siècles de tradition du textile <i>Fortune et ampleur d'une crise</i>	152
Les paysages du sucre <i>Les transformations apportées par la betterave</i>	156
Paysages de pêche et de chasse	160
Chemins et routes <i>Une invitation à découvrir l'histoire et l'économie</i>	162
Réseau local, TGV, Thalys & Eurostar <i>Le train comme invitation à lire les paysages</i>	170
Les canaux <i>Le canal de la Somme, le canal du Nord &amp; le projet de canal Seine-Nord-Europe</i>	174
Mutation des infrastructures et des activités <i>Les projets de parcs éoliens, d'A 24 et de canal</i>	176
Le tourisme <i>Un ressort fondamental de la dynamique des paysages</i>	180
<i>Un domaine concentré sur le littoral</i>	182
<i>Enjeux et mutations</i>	184

### V. La reconnaissance des paysages

La fabrication du regard	188
Représenter et raconter le paysage <i>Peindre, dessiner, photographier, filmer, écrire</i>	190
<i>Dessiner, peindre, photographier les paysages</i>	192
<i>Ecrire, décrire, raconter les paysages</i>	194
L'évocation des paysages <i>Récits de voyages, guides, affiches, cartes postales...</i>	196
La reconnaissance des paysages <i>Un regard changeant sur un sujet en mouvement</i>	200
<i>La protection des monuments et des paysages</i>	202
<i>La protection des milieux naturels</i>	204

### VI. Enjeux paysagers

Poursuivre la reconnaissance et la valorisation des paysages <i>Un objectif prioritaire à toutes les échelles</i>	208
<i>Intégrer les mécanismes du développement durable</i>	210
<i>Mettre en valeur le patrimoine bâti</i>	216
<i>Valoriser la mémoire industrielle</i>	217
<i>L'enjeu des infrastructures</i>	218
<i>L'enjeu touristique</i>	219
<i>Développement urbain et entrée de ville</i>	220
<i>L'enjeu des zones d'activités</i>	221
<i>Préserver les motifs paysagers identitaires</i>	
<i>Paysages ouverts de plateaux</i>	222
<i>Paysages de vallées</i>	223
<i>Qualifier les espaces publics ruraux</i>	224
<i>Densifier les périphéries urbaines</i>	225
Secteurs d'enjeux paysagers majeurs <i>Protection, gestion &amp; aménagement</i>	226

*Si la notion de paysage mérite d'être honorée,  
ce n'est pas seulement parce qu'elle se situe de façon exemplaire,  
à l'entrecroisement de la nature et de la culture,  
des hasards de la création et de l'univers du travail des hommes,  
ce n'est pas seulement parce qu'elle vaut pour l'espace rural et pour l'espace urbain.  
C'est essentiellement parce qu'elle nous rappelle que cette terre,  
la nôtre,  
que nos pays sont à regarder, à retrouver,  
qu'ils doivent s'accorder à notre chair, gorger nos sens,  
répondre de la façon la plus harmonieuse qui soit à notre attente.  
Le monde (et donc notre existence) vaut la peine d'être parcouru, aimé, salué, connu, reconnu.  
Il y a là un acte d'allégresse et d'allégeance à l'égard de ce que la bienveillance de la nature  
et la ferveur laborieuse de nos ancêtres ont su nous léguer.*

*Cette proposition peut surprendre dans la mesure où elle paraît ressentir comme un rappel à l'ordre  
alors qu'elle énonce, semble-t-il, une simple constatation.*

*La beauté du monde, quand elle existe, mérite d'être reçue comme une faveur  
ou comme un signe de complicité.  
Mais nous l'oublions par une sorte d'ingratitude ou de fâcheuse distraction,  
ou encore parce que nous nous enfermons dans nos projets ou nos préoccupations (parfois vitales),  
parce que nous ne savons plus trop ouvrir les yeux, entendre l'inouï, l'inhabituel, le trop familier.*

*Que l'on ne confonde pas, par ailleurs, cette sympathie intelligente et diligente  
avec une attitude de pure conservation et de sauvegarde crispée du passé.  
Bien au contraire, un paysage, même s'il se donne parfois comme un tableau,  
comme une coupe instantanée dans le présent, nous restitue l'histoire,  
et apparaît comme une réalité en train de faire et de se défaire.  
Figier ce mouvement précis n'aurait pas plus de sens que d'arrêter la croissance d'un être.*

*“Beauté oblige”.  
Cette notion de paysage, qui se situe à mi-chemin de la perception sensible et de l'univers pictural,  
possède une dimension éthique.  
S'il existe une beauté des choses et des êtres, comme la notion de paysage le sous-tend ostensiblement,  
il nous appartient de la préserver, parfois de la susciter.*

# Le sens d'un atlas

## Un outil de compréhension des dynamiques de constitution des paysages

Qu'est-ce qu'un Atlas de Paysages ?

Le mot *Atlas* est sans doute le plus simple à définir. Il fait référence à un géant de la mythologie condamné à porter la voûte céleste sur ses épaules. Par analogie, il a été choisi à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, par le géographe flamand Gerhard Mercator, pour désigner le travail de titan qu'il venait d'accomplir pendant vingt-six ans, pour rassembler l'ensemble des connaissances cartographiques de son époque. Depuis, comme l'indique le dictionnaire Robert, le mot *Atlas* désigne " *un recueil de cartes, planches, plans ou graphiques* ".

Mais qu'en est-il du paysage ? Le mot est plus complexe. Il est séduisant, polysémique, à la mode, délicat à cerner. On lui connaît en France, un héritage lié à la peinture et à l'esthétique, alors que la tradition anglo-saxonne l'associe d'avantage à l'idée de nature ou d'écologie. Le mot est souvent utilisé comme synonyme de territoire ou d'environnement et, dans ses acceptations les plus larges, il peut aller jusqu'à désigner toute vue générale sur un sujet quelconque : on parlera ainsi de *paysage politique*, de *paysage culturel*, ou même de *paysage audiovisuel*.

Pour préciser une notion, l'étymologie est parfois éclairante. Le suffixe "age" désigne un ensemble, et de la même manière qu'un feuillage peut être un ensemble de feuilles ou qu'un rivage sera un ensemble de berges, un paysage désigne un ensemble de "pays". Le mot "pays" vient du latin *pagus*. Il définissait à l'origine une circonscription romaine, une sorte de district ou de canton. Par extension, un paysage pourrait donc se définir comme l'ensemble des traits caractérisant un fragment de territoire.

Ces traits sont souvent en premier lieu géographiques. Les mouvements de terrain, la structure des sols, le climat, forment l'assise et le socle fondamental. Cependant ni le relief, ni la fertilité, ni la structure

hydrographique ne sont des données suffisantes. Un paysage contient du temps, et l'histoire, l'économie, la vie sociale ou les traditions culturelles sont autant de données qui peuvent participer à sa définition.

Prenons un exemple : les paysages de la petite vallée de la Maye, situés au nord-ouest du Ponthieu, sont un peu plus que le décor d'une discrète rivière incisant des terres céréalières, si l'on se souvient qu'ils furent jadis, un jour d'orage de l'été 1346, le site de la célèbre bataille de Crécy. Plus à l'Est, la vallée de la Nièvre est à son tour, autre chose qu'un modeste affluent de la Somme, lorsqu'on apprend qu'elle a structuré au XIX<sup>e</sup> siècle, l'empire Saint-Frères, l'un des plus grands groupes industriels français de la III<sup>e</sup> République. Plus encore : regarde-t-on vraiment ces territoires de la même manière, lorsqu'on sait qu'ils ont servi de décor à des romans aussi célèbres que " *En famille* " d'Hector Malot, " *La Semaine Sainte* " de Louis Aragon, ou " *La Main coupée* " de Blaise Cendrars ? La notion se précise : un paysage se constitue aussi par la relation qui le lie à ses habitants.

*Entre une terre et le peuple qui l'habite, dit Paul Valéry, entre l'homme et l'étendue, la figure, le relief, le régime des eaux, le climat, la faune, la flore, la substance du sol se forment peu à peu des relations réciproques qui sont d'autant plus nombreuses et entremêlées que le peuple est fixé depuis longtemps sur le pays.*

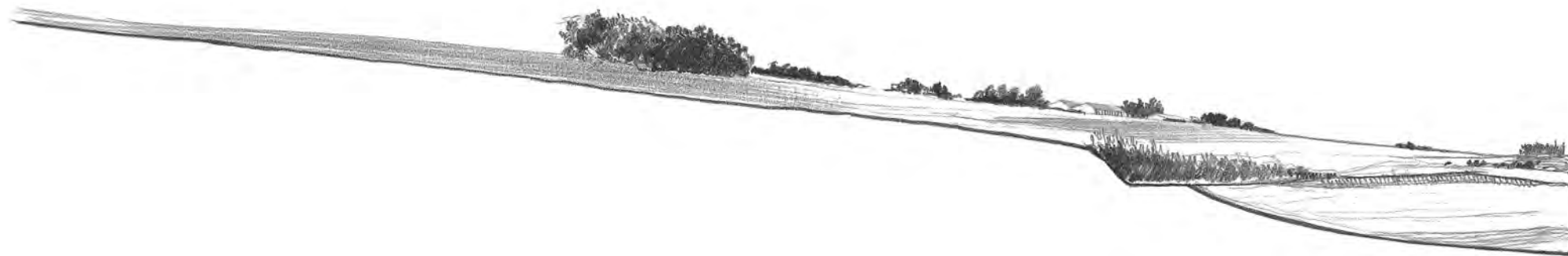
Le paysage ne se limite pas à être un décor qui nous entoure. Il nous raconte une certaine manière d'être au monde et il nous dit comment, sur un socle géographique donné, se sont lentement imprimés et superposés les respirations de l'histoire, le jeu des échanges reliant les hommes, les manières dont ils ont choisi de vivre ensemble et les récits qu'ils ont pu en faire. En ce sens, les paysages sont véritablement des archives et l'archéologue Roger Agache a sans doute raison de suggérer qu'ils pourraient même être les premiers de nos monuments historiques.

" *La question de la prise en compte du paysage, amène à penser sa transformation comme une évolution et pas seulement comme quelque chose que l'on conserve et que l'on protège.*

*Au lieu de parler en termes de protection, on serait susceptible de comprendre les phénomènes qui font évoluer les paysages et de fonder, à partir de cette connaissance, une autre manière d'aménager les sites, de les gérer, de projeter l'ensemble des phénomènes qui conduisent à fabriquer un territoire."*

Alexandre Chemetoff, *paysagiste*

1. Paul Valéry, *Regards sur le monde actuel*, p.117



*Une définition de paysage aujourd'hui largement partagée, est celle contenue dans la Convention européenne du paysage, adoptée à Florence, en octobre 2000, sous les auspices du Conseil de l'Europe :*

*“Le terme paysage est défini comme une zone ou un espace, tel que perçu par les habitants du lieu ou les visiteurs, dont l'aspect et le caractère résultent de l'action de facteurs naturels et/ou culturels (c'est-à-dire humains).”*

*Cette définition tient compte de l'idée que les paysages évoluent dans le temps, sous l'effet des forces naturelles et de l'action des êtres humains.*

*Elle souligne également l'idée que le paysage forme un tout dont les éléments naturels et culturels sont considérés simultanément.”*

#### *Le paysage bouge*

A cet ensemble de données formant les paysages, s'ajoute une dimension qui leur est indissociable, qui est celle du mouvement. Par essence les paysages bougent. Les paysages sont des miroirs de nos modes de vie, et par touches successives, ils en traduisent les évolutions, les mutations, les changements.

Un département comme celui de la Somme par exemple a connu par le passé, de profonds bouleversements de ses paysages. Les immenses campagnes de défrichements, l'exploitation intensive des tourbières, la multiplication des infrastructures d'échange, le train, les canaux, les routes ont tour à tour, radicalement modifié sa physionomie. Le mouvement se poursuit aujourd'hui et tend même à s'accélérer. Les moyens mis en oeuvre permettent de transformer rapidement et à grande échelle le territoire : cinquante années avaient été nécessaires pour canaliser la Somme au début du XIX<sup>e</sup> siècle, et cinq ans seulement ont suffi pour réaliser la section de l'autoroute A 16 qui traverse désormais le département. Un demi-siècle fut en son temps, un formidable exploit pour mener à terme l'immense chantier de la cathédrale d'Amiens, et au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, en moins de temps que cela, la France a tout bonnement multiplié par deux l'ensemble de sa surface bâtie !

Les bouleversements sont perceptibles. Les agriculteurs sont désormais minoritaires en commune rurale, tandis que les professions tertiaires y sont de plus en plus présentes. Certains villages voient leur population augmenter, d'autres se désertifient. En un siècle, les évolutions du monde agricole, la place des loisirs, la structure familiale, la mobilité de l'emploi, ont complètement transformé les paysages. L'urbanisation en France totalise aujourd'hui 60 000 hectares par an, et elle se traduit par une multiplication des infrastructures, une accélération des échanges, un développement de l'urbanisation et une extension des zones d'activités. Il en est jusqu'à notre regard sur le paysage qui change profondément du fait du développement du tourisme et de la prise de conscience grandissante de la fragilité de nos équilibres environnementaux.

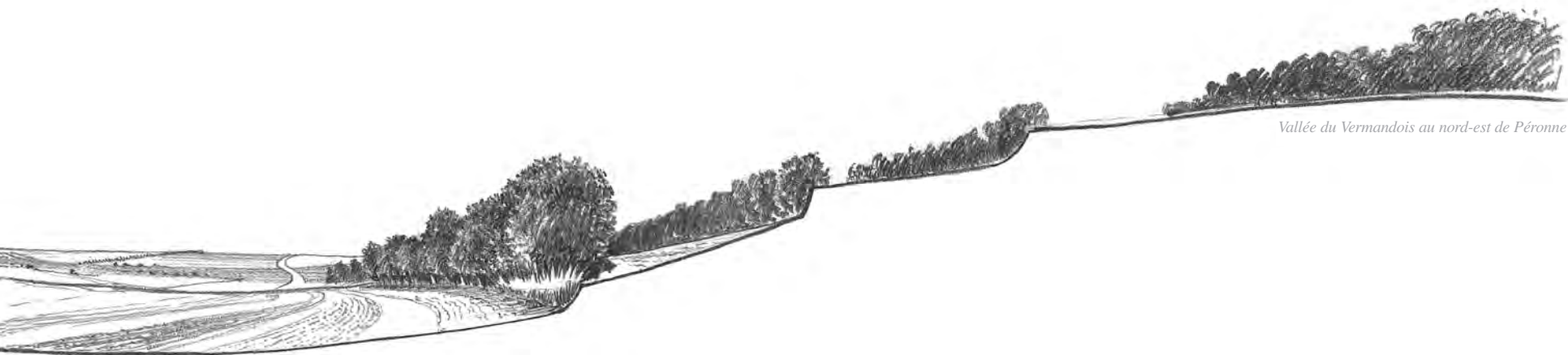
#### *Lire et interroger les paysages*

Ce mouvement d'accélération est une des raisons premières de cet atlas. Face à l'échelle et la rapidité des bouleversements, il est essentiel aujourd'hui, de réapprendre à lire et interroger nos paysages afin de distinguer ce qui constitue leur identité - qui à ce titre doit faire l'objet d'attentions, de précautions, voire de protections - des éléments au contraire, plus naturellement changeants, qui de ce fait, peuvent plus logiquement s'inscrire dans le mouvement d'évolution, propre à tout organisme vivant.

Le paysage, dit subtilement Michel Corajoud, est une forme de *conversation* : avant d'y intervenir, avant d'y prendre la parole, la courtoisie - et surtout l'intelligence première - nous imposent de prendre la peine de savoir ce qu'il s'y raconte, afin d'en connaître les qualités, les atouts, les points d'équilibre et les fragilités. Le rôle d'un atlas des paysages est en ce sens, d'amener à une forme de constat partagé de l'identité d'un territoire. Conçu comme un outil, simple, clair et pédagogique, il doit être un instrument de travail et de communication qui dresse un état des lieux homogène et permet à toute personne qui, de près ou de loin, participe à l'aménagement d'un territoire de saisir les composantes de ses paysages, d'en comprendre les processus de fabrication, de déterminer ce qui les anime et d'anticiper sur leurs mutations. “*Tout accroissement de la puissance de comprendre est un accroissement de la puissance d'agir*”, disait Spinoza, et Jacques Le Goff ajoutera en ce sens : “*Le savoir d'une époque se renforce s'il est capable de produire, au moment voulu, des oeuvres de synthèse telles que dictionnaires, encyclopédies ou atlas*”. C'est dans cette optique, que la Direction Régionale de l'Environnement de Picardie résume l'ambition de ce livre :

*Un atlas de paysages sert de référence partagée, à l'échelle départementale, pour l'ensemble des politiques publiques, au premier chef de paysage, qu'il s'agisse de protection, de gestion ou d'aménagement. Il donne une lecture prospective des équilibres et des mouvements. Il recense les mutations, repère les tendances d'évolution, tente de mesurer l'impact des transformations sur le territoire afin d'aider l'Etat, les élus, les collectivités locales ou les particuliers à définir leurs positions dans la perspective d'une valorisation et d'un respect de l'identité des paysages.*





Vallée du Vermandois au nord-est de Péronne

### Deux tomes

Cet atlas s'organise en deux tomes. Le premier réunit une série de clefs de lecture thématiques, communes à l'ensemble des paysages du département. Le second, décline et approfondit chacun de ces caractères à l'échelle des six grandes entités paysagères de la Somme : le littoral picard, la vallée de la Somme, le Ponthieu, le Vimeu, l'Amiénois, le Santerre et le Vermandois. L'ensemble peut être lu en continu ou pris isolément, de la même manière qu'un paysage peut être découvert ponctuellement ou faire l'objet d'une approche plus systématique. Les deux tomes sont complémentaires : décrire une succession de paysages sans connaître au préalable les règles qui les réunissent ne conduirait qu'à des répétitions ou des confusions. A l'inverse, la précision du détail, indispensable pour constituer un outil, serait susceptible de nuire à la compréhension de l'essentiel, si la règle générale ne se distinguait pas de ses déclinaisons.

### Tome I :

#### Une approche thématique

Pour une commodité de consultation, les clefs de lecture du premier tome sont regroupées en six chapitres : la permanence de l'histoire, le socle géographique, le cadre bâti, les jeux de l'échange, la reconnaissance des paysages et leurs enjeux paysagers. Chacun d'eux fournit un certain nombre d'éléments participant à la mosaïque d'ensemble et invite à penser le paysage en termes d'enchaînements, de continuités et de logiques : une structure géologique, expliquera la fertilité des sols, qui elle-même influera sur la structure parcellaire, qui à son tour, par son domaine bâti, renverra à la géographie, à l'histoire ou à l'économie. Chaque chapitre s'organise selon un même corpus. Pour chaque thème, un texte fixe les repères essentiels et invite à des prolongements éventuels. En illustration, une série de cartes à une échelle voisine du 1/500 000, propose une vision d'ensemble de la traduction de ce thème sur le territoire et autorise la comparaison de nombreux détails qui, vus du sol, pourraient ne sembler qu'être le fruit du hasard ou dépourvus de

sens. Sur les pages suivantes, une série de photographies légendées, illustre différentes facettes de ce même thème en s'attachant à proposer une diversité d'angles, d'échelles et de points de vue.

L'analyse des paysages se fonde sur deux approches principales : le contact direct qui autorise la sensibilité immédiate et dresse un état des lieux homogène en un temps donné ; et la quête d'archives qui ravive la mémoire des lieux et amène à comprendre les mécanismes qui les structurent. Pour s'exercer au premier, le dessin s'est révélé un outil précieux. Par le temps qu'il nécessite, l'observation qu'il impose, l'attention qu'il exige, le dessin est un formidable moyen pour regarder un territoire dans la diversité de ses échelles. Dessiner est un lent travail de recomposition des éléments structurant un paysage. Complémentaire de la photographie qui saisit instantanément des milliers de données, le dessin appelle au contraire une sélection, une épure, puis une mise en relation des différents éléments retenus. Par ce processus, il exprime - ou non - les choses vues.

Pour retrouver la logique de constitution des paysages, ce travail a bénéficié d'un pré-inventaire, réalisé en 2000, par la Diren de Picardie, travail rigoureux et méthodique, particulièrement solide sur le plan géographique. Il se fonde également sur une bibliographie volumineuse, dont se distingue deux ouvrages : *l'Histoire de la Picardie*, écrite en 1988 sous la direction de Robert Fossier, et surtout la thèse magistrale du géographe Albert Demangeon "*la Picardie et les régions circonvoisines...*", parue en 1906, dont, cet atlas s'attachera à rappeler, la perspicacité, l'intelligence et l'actualité de bien des analyses, un siècle tout juste après sa parution.

Le paysage étant un équilibre en mouvement, un atlas des paysages ne peut logiquement pas être figé. C'est un outil et comme tel, il demande à être sans cesse, repris, réactualisé et enrichi. Montaigne déjà le rappelait :

*La parole, est moitié à celui qui parle, moitié à celui qui l'écoute.<sup>2</sup>*

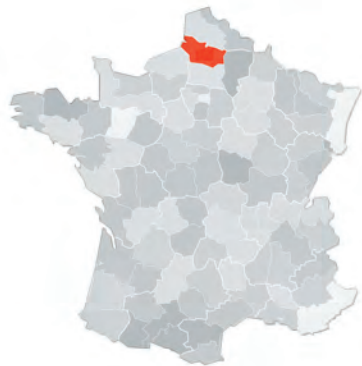
*“ Le paysage... participe de manière importante à l'intérêt général, sur les plans culturel, écologique, environnemental et social ...*

*(Il) constitue une ressource favorable à l'activité économique, dont une protection, une gestion et un aménagement appropriés peuvent contribuer à la création d'emplois ;*

*(Il) est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien ; (Il) constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social, et ... sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour chacun.”*

*Extraits du Préambule de la Convention Européenne du Paysage. Florence, 2000.*

2. Montaigne, (*Essais III, XIII : De l'expérience*)



# Repères élémentaires

## Un département structuré autour de son fleuve éponyme

Quatre arrondissements :  
Amiens, Abbeville,  
Montdidier et Péronne.

Quarante-six cantons :  
Abbeville (2),  
Acheux-en-Amiénois,  
Ailly-le-Haut-Clocher,  
Ailly-sur-Noye, Albert,  
Amiens (8), Ault, Bernaville,  
Boves, Bray-sur-Somme,  
Chaulnes, Combles, Conty,  
Corbie, Crécy-en-Ponthieu,  
Domart-en-Ponthieu,  
Doullens, Friville-Escarbotin,  
Gamaches, Hallencourt,  
Ham, Hornoy-le-Bourg,  
Molliens-Dreuil, Montdidier,  
Moreuil, Moyenneville,  
Nesle, Nouvion, Oisemont,  
Picquigny, Poix-de-Picardie,  
Péronne, Roisel,  
Rosières-en-Santerre, Roye,  
Rue, Saint-Valery-sur-Somme,  
Villers-Bocage

Superficie 6 170 km<sup>2</sup>  
Longueur de côte 60 km  
Altitude maximale 212 m (Arguel et Gauville)  
Surface de la baie de Somme 75 km<sup>2</sup>  
Principaux fleuves  
La Somme (longueur : 245 km,  
bassin versant : 5 530 km<sup>2</sup>, débit moyen :  
35 m<sup>3</sup>/s ; débit max. : 88 m<sup>3</sup>/s).  
La Bresle (72 km, débit moyen 7,2 m<sup>3</sup>/s.).  
L'Authie (95 km, débit : 4 m<sup>3</sup>/s).

Population 555 551 habitants, soit 90 h./km<sup>2</sup>,  
soit +/- 0,9 % de la population française.  
Variation de la population + 0,16 entre 1990 et 1999 (taux annuel moyen)  
1801 : 458 153 h., 1851 : 569 341 h.,  
1911 : 518 961 h., 1921 : 451 887 h.,  
1946 : 440 717 h., 1975 : 538 462 h.,  
1990 : 547 930 h., 1996 : 554 000 h.

Structure communale 783 communes.  
Préfecture Amiens (135 501 h.), soit 24,4 %  
de la population du département.  
Sous-Préfectures Abbeville (24 567 h.), Péronne (8 380 h.)  
et Montdidier (6 328 h.).  
et 35 communes de 2 à 10 000 h. au total 123 472 habitants, soit 22,2 %  
de la population du département.  
et 742 communes de - de 2 000 h. au total 257 303 habitants, soit 46,3 %  
de la population du département.  
Nombre total de logements 252 092  
Part des résidences secondaires 9 % (chiffres 1999)

Santerre (140 000 ha)  
Vermandois

Amiénois (162 800 ha)

Vimeu (74 700 ha)

Ponthieu (86 500 ha)

Marquenterre et Bas-champs  
(12 500 ha)

Activités  
Entreprises-Etablissements 18 207  
Industries 2 202  
Construction 2 119  
Commerce et réparations 5 190  
Services 8 890  
dont 10 salariés et plus 2 075  
dont 500 salariés et plus 21

Blé, betteraves à sucre, pommes de  
terre, légumes de plein champ, fruits.  
Industries agro-alimentaires et bonneterie

Polyculture, élevage, céréales, colza,  
protéagineux.  
Industrie agro-alimentaire, équipement  
auto, chimie, électroménager, logistique

Herbage, élevage laitier.  
Robinetterie, serrurerie

Céréales, élevage bovin, cultures  
intensives : betterave, légumes de  
plein champ, endive, lin

Céréales, prairies, élevage laitier,  
légumes

(Selon les régions agricoles de l'INSEE)

Source des chiffres cités :  
Recensement INSEE 2002

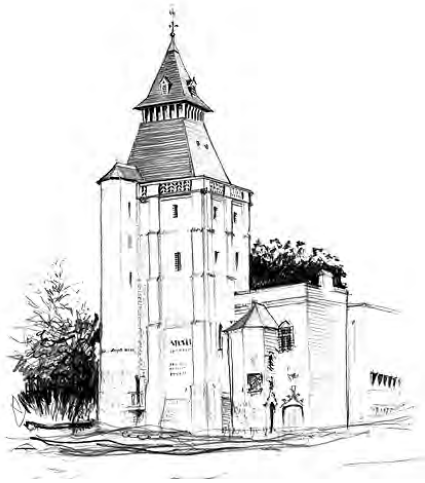


*La permanence de l'histoire*  
*Saint-Vast-en-Chaussée. Ancienne voie romaine Lyon / Boulogne-sur-mer*



012

~~ST VAST  
EX CHAUSSEE~~



“ Ici, se sont formées  
les premières habitudes  
de la vie sociale.

*C'est dans ce domaine nourricier,  
que la France de l'Histoire  
a puisé sa force.”*

*Paul Vidal de La Blache,  
saluant les premiers témoignages avérés  
de l'activité humaine en Europe.*

*Ci-dessus, dessin du musée Boucher de Perthes  
d'Abbeville, ancien beffroi de la ville*

*Ci-contre, vue aérienne de l'enclos funéraire de  
Crouy (Cliché Roger Agache, Ministère de la  
Culture)*

# Une terre d'archéologie

## Une tradition d'archéologues

*Une terre d'archéologie,  
mais peu de vestiges  
spectaculaires*

La vallée de la Somme est connue dans le monde entier pour avoir joué un rôle primordial dans la genèse d'une science nouvelle : la Préhistoire. De nombreuses vallées, de par le monde, ont un passé tout aussi riche et ancien que celui de la Somme, mais ce département offre l'intérêt de présenter plusieurs gisements qui n'ont jamais été remaniés. Aujourd'hui encore les industries lithiques et les coupes géologiques des terrasses des abords d'Abbeville et du faubourg d'Amiens de Saint-Acheul servent de référence. Dans le monde entier, on parle d'*Abbevillien* pour désigner une période de -500 000 ans et d'*Acheuléen* pour une époque de -300 000 ans.

*Le Quaternaire*

La Préhistoire couvre l'ensemble des événements concernant l'humanité avant l'apparition de l'écriture et de la première métallurgie. Dès le Quaternaire, la chasse et la pêche se développent dans la Somme et l'outillage s'y perfectionne. La présence de l'homme y est attestée par la découverte de nombreux outils taillés. On les trouvera sur les plateaux, mais surtout près des rivières, là où l'eau et le silex sont abondants.

*Au Néolithique, agriculture  
et premiers défrichements*

Vers le milieu du V<sup>e</sup> millénaire avant notre ère, la Somme est cultivée par les premiers agriculteurs venus d'Europe centrale, les *Danubiens*. L'apparition de l'élevage et de l'agriculture entraîne une augmentation de la population et une progressive sédentarisation. Cette évolution tardive par rapport au Proche-Orient s'expliquerait, selon l'archéologue Roger Agache par " le climat atlantique (favorisant) la généralisation d'une forêt dense, riche et variée, composée de chênes, d'ormes, de tilleuls, de frênes, d'aulnes...d'où la grosse faune et les céréales sauvages avaient à peu près disparus ". Les premiers paysans

produisent surtout des céréales : du blé amidonnier, de l'engrain, de l'orge, des petits pois, des vesces, des lentilles. Ils cultivent les plateaux de limon faciles à travailler et utilisent les fonds de vallée humides pour l'élevage. Leurs villages obéissent à des modèles stéréotypés.

*Les chasséo-campigiens*, originaires de la Méditerranée transforment une première fois les paysages vers -3000 ans avant notre ère. Ils entreprennent de grands défrichements, attestés par d'énormes consommations de silex et l'augmentation de leur population. Des villages s'installent sur des sites faciles à défendre, de type éperon barré ou rebords de plateaux. Ils occupent également les plateaux et les fonds de vallées à l'exemple de Montières-les-Amiens ou de Longpré-les-Corps-Saints. Le paysage agraire de cette époque est peu connu, mais de nombreuses enceintes circulaires de cette période ont été recensées. La civilisation qui occupe le territoire de la Seine, de l'Oise et de la Marne, marque sa présence par des milliers de nécropoles et de lieux de cultes.

Le métal apparaît dans la Somme entre - 2 200 et - 2 000 ans avant notre ère, dans un paysage assez largement déboisé. Les échanges se multiplient. Le fleuve Somme est utilisé comme voie de commerce avec d'autres régions. Il sert notamment pour le transport de l'étain, extrait de Cornouailles, qui allié au cuivre sert à la fabrication du bronze. La présence de grands enclos de forme ovale signale des domaines agricoles. L'invention de l'araire et l'utilisation du cheval domestique aident à la diffusion de l'agriculture, mais le climat de plus en plus sec, contraint à l'abandon de la culture sur les plateaux. L'introduction du fer vers -700 ou -750 ans, permet le perfectionnement des outils et des armes. Chaque paysan peut dès lors, progressivement, avoir sa hache et son soc de labour.

La densité des fouilles dans la Somme explique que ce berceau de l'archéologie soit également devenu une terre d'archéologues (*voir ci-après*).

### Paléolithique (pierre taillée)

- 500 000 Abbevillien.
- 300 000 Acheuléen
- 90 000 Moustériens
- 35 000 Homme de Néanderthal
- Début de l'habitat fixe
- 30 000 Magdaléniens.
- 9 000 Dernière phase de glaciation, steppe rase.

### Cultures postglaciaires

- 8 500 Mésolithique
- 5 000 Chasse, pêche, cueillette
- 6 500 Période tardennoise. Climat boréal plus chaud et plus sec.
- 5 500 Progression du chêne.

### Néolithique (pierre polie)

- 4 000 "Rubanés" (Danubiens)
- Iers agriculteurs de Picardie
- 2 800 Campigiens (sur la Bresle)
- Civilisation protonéolithique
- élevage et outils à défricher
- 3000 Chasséo-campigiens
- 2000 Ateliers lithiques

### Protohistoire

- 3 500 Culture Seine-Oise-Marne
- 2 800 env. Sépultures collectives monumentales
- 2 200 Outils en cuivre, armes, habitat fortifié
- 2 000 Le bronze est introduit, sans doute par troc, dans la Somme
- 2 200 Période de sécheresse,
- 800 env.
- 1 500
- 900 env. Arrivée de Protoceltes
- 1 100 ou
- 1 200 env. Age du fer. Hallstatt puis Tène
- 750 ou Outils et armes en fer,
- 700 premiers groupements guerriers. relations avec le monde méditerranéen

*De multiples sites attestent de la présence de l'homme dans la Somme dès - 600 000 à - 400 000 ans avant notre ère.*

*L'intensification de l'extraction de la tourbe au XVIII<sup>e</sup> siècle, puis l'exploitation des carrières ont mis à jour de nombreuses traces préhistoriques qui ont attiré l'attention des érudits locaux, puis de la communauté scientifique.*

*La Société d'Archéologie de la Somme sera fondée en 1836.*

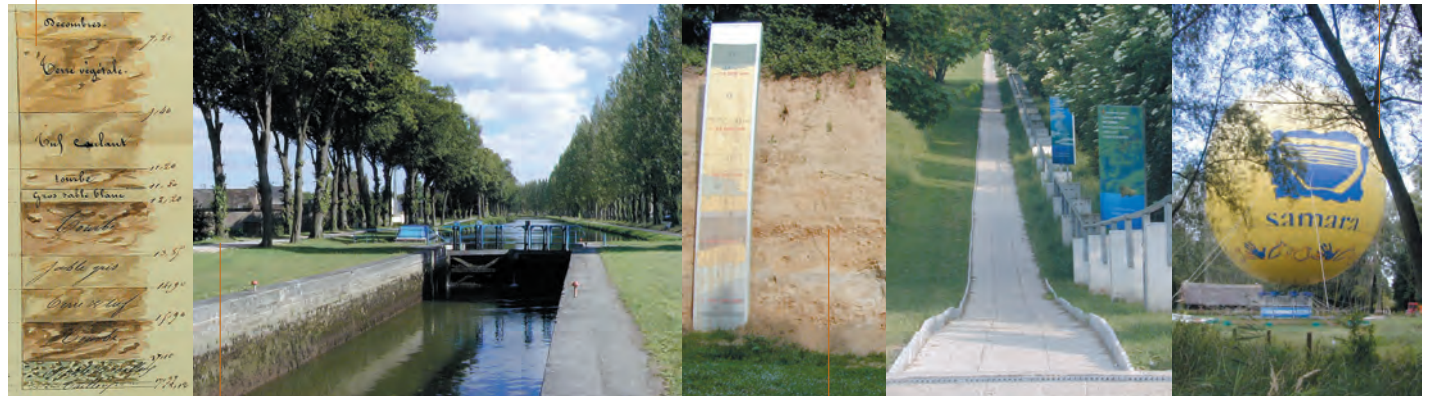
*Devenue en 1839, la Société des Antiquaires de Picardie, elle fera bâtir le musée de Picardie en prenant pour devise " Colligite ne pereant " (Collectionnez pour ne pas périr).*

*La plupart des grands chantiers seront l'occasion de découvertes archéologiques depuis le percement du canal de la Somme au début du XIX<sup>e</sup> siècle, jusqu'aux récents chantiers d'infrastructures ferroviaires et autoroutières.*

*La photographie aérienne développée au XX<sup>e</sup> siècle par un archéologue originaire d'Abbeville, Roger Agache, permettra de repérer de très nombreux sites.*

*Coupe géologique du lit de la Somme à Abbeville, 1851.  
(archives DDE)*

*L'un des premiers archéologues de la Somme fut Laurent Traullé, procureur du roi à Abbeville à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui étudia les vestiges trouvés dans les extractions de tourbe. Après lui, Casimir Picard (1834-1836) étudiera les armes et les outils de pierre.*



*Abbevillien (- 500 000 ans)*

*Directeur des douanes d'Abbeville au début du XIX<sup>e</sup> siècle, Jacques Boucher de Perthes s'intéressait aux silex taillés trouvés dans les terrasses de la Somme, notamment sur les chantiers du canal de la Somme autour d'Abbeville. Dans une lettre adressée à Geoffroy Saint Hilaire en 1860, il écrit "Je ne suis pas un savant... Je suis un bohème de la science, je dis la bonne aventure, et si parfois je touche juste, il y a là plus de bonheur que de mérite."*

*Au milieu d'assertions parfois fantaisistes, il avancera pour la première fois l'idée de la contemporanéité des grands mammifères fossiles et de l'être humain, et donc de l'ancienneté de l'espèce humaine, hypothèse ensuite admise par tout le monde scientifique.*

*Le jardin archéologique de Saint-Acheul et le site de Samara*

*Réalisé sur le site original des fouilles, le jardin archéologique de Saint-Acheul met en scène des coupes de terrain et matérialise l'espace-temps de la préhistoire par une longue allée où chaque millimètre symbolise une année. La vallée de la Somme s'est creusée de soixante-dix mètres en un million d'années. Les successions de neuf terrasses montrent le déplacement successif des occupations de la vallée. En aval du fleuve, près de la Chaussée-Tirancourt, le site de Samara présente, sur plus de trente hectares, des reconstitutions pédagogiques des formes d'habitat de la Préhistoire.*

*Acheuléen (vers - 300 000 ans)*

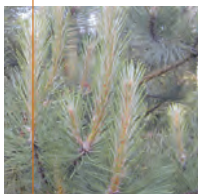
*Dans le faubourg d'Amiens de Saint-Acheul, Albert Gaudry réalise en 1859, les premières fouilles scientifiques des alluvions des terrasses anciennes de la Somme. Il constate la présence simultanée dans les mêmes couches géologiques de restes de mammifères disparus et de silex taillés. Son rapport publié à l'Académie des Sciences signe la naissance de la préhistoire scientifique.*

*Par la suite, les fouilles de Saint-Acheul seront réétudiées par d'autres grands scientifiques comme Victor Commont, de 1901 à 1917, puis l'abbé Henri Breuil après la Grande Guerre. Leurs travaux constituent les bases de la chronologie du paléolithique inférieur.*



*Les premiers arbres de la Somme : le pin et le bouleau*

*Au cours du Quaternaire, période de changements climatiques importants, l'alternance des glaciations a modelé les paysages. La végétation a suivi l'évolution climatique et la période postglaciaire a vu la réinstallation progressive de la forêt. Le pin et le bouleau seraient les plus anciens arbres de la Somme.*



*Rare tumulus en élévation à Eramécourt  
(Photo Roger Agache-Ministère de la culture)*

*Au sommet de la colline, des monticules de pierre et de terre signalent la présence de sépultures de l'âge du bronze. Le plus souvent, ces nombreux lieux de culte et nécropoles, simples fossés circulaires ne sont visibles que du ciel.*



*Un territoire d'expérimentation pour l'archéologie aérienne  
Enceinte néolithique de l'Etoile (Cliché Roger Agache-Ministère de la Culture)*

*Dans ce pays de craie tendre et de terres céréalières régulièrement retournées, les vestiges archéologiques sont rarement visibles.*

*Toutefois, en remarquant des traces fugitives apparues sur le sol, Roger Agache est devenu un des pionniers de l'archéologie par photographie aérienne.*

*Pendant près de cinquante ans, il a étudié les paysages de la Somme et mis à jour, entre autres, un grand nombre de villas gallo-romaines jusqu'alors inconnues. Ses milliers de clichés sont aujourd'hui conservés par le Ministère de la Culture.*

*Roger Agache a reçu en 1978, le Grand Prix de Géographie et en 1983, le Grand Prix national d'Archéologie.*

*"Amer de pierre dressé, où s'accrochaient les légendes"  
Menhir de Bavelincourt. Epoque néolithique*

*Le menhir de Bavelincourt fait partie de ce que l'écrivain et géographe Julien Gracq dénomme, les "amers de pierre dressé, où s'accrochaient les légendes". C'est un des rares mégalithes de la Somme, avec ceux de Doingt, d'Eppeville et de La Chaussée-Tirancourt. Surnommée la pierre d'Oblicourt, cette pierre de grès imposante est située sur un coteau dominant la vallée de l'Hallue. Elle mesure 2,40 m de haut, 2,25 m de large et serait enfoncée de 1,25 m dans le sol, selon des fouilles effectuées en 1856. Ses deux faces principales sont orientées vers l'est et vers l'ouest. Elle a été classée monument historique le 5 janvier 1970.*



La toponymie gauloise évoque souvent la géographie. "Nanto", qui désigne une vallée, a donné Nampty, Namps-Maisnil, Nampont et Namps-au-Mont. "Lanno" qui signifie une plaine, se retrouve dans le nom de Molliens. "Ialo" qui signale une clairière, un lieu défriché est généralement utilisé comme suffixe, il donnera en langue d'oïl, les terminaisons en -euil ou -eil, tels Dreuil, Mareuil ou Moreuil. "Tanno", le chêne, donnera Thennes, alors que "Verna", l'aulne, produira Vers (sur-Selle) ou Vaires (sous-Corbie). "Magos", le marché, donnera Novio mago à l'origine de Noyon et de Nouvion. Condé-Folie, ville située à la confluence de la Somme et de l'Airaines vient directement du mot "Condat" : confluent. Enfin le mot "Ambe" qui désigne une rivière, donnera son nom à la tribu des Ambiani, et plus tard à la ville d'Amiens.

d'après Stéphane Gendron, "L'origine des noms de lieux en France", Ed. Errance, 2003. Dessins ci-dessus vases trouvés à Allonville. IIF s av J.C. Musée de Picardie

## La permanence des traces gauloises

### Toponymie et oppida

- 250 ans: début de la présence gauloise dans la Somme

de la Seine, et quatre de ses tribus occupent l'actuelle Picardie : les *Bellovaques* sont autour de Beauvais, les *Suessions* sont vers Soissons, les *Viromanduiens* occupent la région de Vermand (village situé à proximité de Saint-Quentin) et les *Ambiens* se regroupent dans la vallée de la Somme autour d'une ville déjà importante - dont on sait pourtant peu de choses - Samarobriva (Amiens) qui signifie littéralement : *Pont-sur-Somme*.

10 % des villages actuels ont un nom d'origine gauloise

donnera son nom à Paris ; celle des *Ambiens* sera à l'origine de la ville d'Amiens. Aujourd'hui encore, dix pour cent des communes de la Somme ont un nom d'origine gauloise (*ci-contre*).

Six et peut-être huit oppida

Les Gaulois utilisaient les défenses naturelles du territoire pour se fabriquer des retranchements. En cas de danger, ils se constituaient des refuges assez vastes pour accueillir les tribus, accompagnées de leurs biens et de leurs bétails. Le Mont Beuvray, l'île de la Cité à Paris ou le méandre du Doubs à Besançon, comptent parmi les plus célèbres de ces places fortes. La Somme compte six - et peut-être huit - de ces oppida le long de son fleuve. Etablis sur des promontoires, ils sont protégés par une "falaise" sur au moins un de leurs côtés. D'amont en aval s'échelonnent les oppida de Méricourt (rg), Chipilly (rd), la Chaussée-Tirancourt (rd), l'Etoile (rd), Liercourt (rg) et Mareuil-Caubert (rg) ; certains historiens ajoutent à la liste Samarobriva et le Cap Hornu à

250 ans avant notre ère, la Gaule couvre un territoire équivalent à la Belgique, la France et la Suisse. Une soixantaine de peuples l'occupent.

La Belgique désigne alors toute la partie nord de la Gaule, et quatre de ses tribus occupent l'actuelle Picardie : les *Bellovaques* sont autour de Beauvais, les *Suessions* sont vers Soissons, les *Viromanduiens* occupent la région de Vermand (village situé à proximité de Saint-Quentin) et les *Ambiens* se regroupent dans la vallée de la Somme autour d'une ville déjà importante - dont on sait pourtant peu de choses - Samarobriva (Amiens) qui signifie littéralement : *Pont-sur-Somme*.

Une des premières traces gauloises dans le paysage est la toponymie. La France a hérité de la Gaule, les noms de plusieurs de ses villes, villages ou régions. La tribu des *Parisii*

l'ouest de Saint-Valery-sur-Somme. Les oppida de la Somme ont souvent été appelés *Camps de César*, car on a longtemps pensé que seuls les Romains pouvaient accomplir de tels travaux de terrassement. Longtemps contestée, cette idée n'est peut-être pas à écarter : il n'est pas impossible que certaines enceintes aient été construites par des troupes auxiliaires gauloises, à l'époque de la conquête. Pour expliquer leur densité le long du fleuve, les archéologues ont avancé l'hypothèse d'une ligne de défense contre les envahisseurs du nord. Selon l'archéologue Roger Agache, la proximité de l'oppidum de Vermand dans l'Aisne (capitale des Viromandues), permet de penser que les oppida de Méricourt et Chipilly marquaient à l'est, la limite du territoire des Ambiens. César attestera du rôle essentiel de ces oppida. Leur conquête signifiait la soumission des tribus qui les occupaient.

*Quel paysage ?*

Les Gaulois étaient des défricheurs. Arthur Rimbaud, dans *Une Saison en enfer*, se plaît à les décrire comme "*les plus magnifiques des brûleurs d'herbe*". Il est donc vraisemblable d'imaginer que le paysage de la Somme gauloise ait été assez ouvert. César, lors de son invasion note bien la présence de bois à proximité des fermes, mais sans doute s'agissait-il de bosquets ou de haies d'arbres plutôt que de véritables forêts.

*Des chemins et des pistes*

On sait peu de choses des chemins gaulois, si ce n'est qu'ils ont permis à l'armée de César, chargée de tout son matériel, de se déplacer rapidement : il ne lui fallait qu'un mois pour se rendre du Pas-de-Calais à la Méditerranée. Il est certain que des pistes existaient. Les fermes et les oppida devaient être reliés entre eux par un réseau de chemins sinueux, façonnés par le passage des hommes, des animaux et des lourds chariots. Dès 1977, Roger Agache a repéré dans la Somme des chemins creux gaulois, non transformés, par la suite en voies romaines.



A mon ami Roger Agache, Jacques Darras

“ Avez-vous déjà vu reflourir  
 Une villa romaine champ de coquelicots ?  
 C'est au ciel que tout se joue :  
 Montez modérément  
 Dans la direction de Dieu  
 Mais pas trop haut,  
 Suspendez-vous à la ceinture d'un nuage,  
 Nacelle avionnesque, avionnante  
 Un pilote tient la commande à vos côtés  
 Vous êtes l'archéologue  
 À vous reviennent les exclamations,  
 Les interjections, les cris de surprise quand  
 À six heures du matin  
 Vos ailes projettent leur ombre  
 Volant à plat  
 Dans un champ de blé vert  
 En progression mûrissante  
 Vous tirez sur le manche de la double commande,  
 inclinez le fuselage  
 Qui explose dans la lumière rasante  
 Et et et et  
 Non ce n'est pas possible !  
 Non ce n'est pas possible !  
 Débusquez un champ quadrilatère  
 De coquelicots rouges, du rouge le plus solairement  
 le plus insolitement rouge qui soit  
 Emprisonnant une cour de blé  
 Curtis, Curtis  
 Comme dans la philosophie des villages  
 Qui finissent en -court :  
 Bellancourt, Flixecourt, Hallencourt  
 Tous mots dont l'ombre s'enracine  
 À même la terre dont la consonance latine  
 S'est fondue dans nos bouches  
 Lorsque nous les prononçons  
 Vous l'avionneur, prenant la lumière à témoin  
 Photographiez la désinence en fleur rouge



Des huttes en bois, en terre, en chaume  
 (Photo Roger Agache- Ministère de la Culture)  
 Vue aérienne du grand enclos agricole de Bacouël-sur-Selle

Les Gaulois de la Somme ne construisaient pas en dur.  
 Le pont de Samarobriva, qui donna son premier nom à la ville d'Amiens,  
 était en bois. La plupart des bâtiments agricoles étaient en torchis  
 et en chaume, comme la grande majorité du bâti rural d'aujourd'hui.  
 Cela expliquerait pourquoi César n'utilise jamais le terme de "villa".  
 Cela permet surtout de comprendre que la Somme, si riche  
 en découvertes archéologiques, conserve aussi peu de vestiges.  
 En deux mille ans, ces matériaux décomposés  
 n'ont laissé dans le sol que des colorations fugitives.

Les exploitations rurales isolées

L'aedificia de Neufmoulin (Cliché Roger Agache-Ministère de la Culture)

Dans la Guerre des Gaules, César mentionne des fermes gauloises aristocratiques, isolées dans la campagne. Elles se signalent par des systèmes d'enclos emboîtés. Selon César, des "bois" les entouraient. Roger Agache souligne les similitudes avec certaines rares fermes isolées actuelles, notamment les plus anciennes comme celles de Moyenneville, qui présentent des rideaux d'arbres et des fossés avec enclos emboîtés.

Un chapelet d'oppida le long de la Somme

Oppidum de Liercourt (Photo Roger Agache- Ministère de la Culture)

Six - et peut-être huit - oppida étaient implantés le long de la vallée de la Somme. Etablis sur des promontoires, ils étaient protégés par une "falaise" sur au moins un de leurs côtés.  
 D'amont en aval, s'échelonnent les oppida de Méricourt (rg), Chipilly (rd), la Chaussée-Tirancourt (rd), l'Etoile (rd), Liercourt (rg) et des Monts-de-Caubert (rg) ; certains historiens ajoutent à cette liste, Amiens et le Cap Hornu à l'ouest de Saint-Valery-sur-Somme. Ces oppida sont probablement antérieurs à la conquête de la Gaule, mais ils ont, pour la plupart, été réoccupés par les romains, d'où leurs surnoms de "Camps de César".

*Oppida de Chipilly (rd) et Méricourt (rg)*

Situés à une trentaine de kilomètres à l'est d'Amiens, les deux oppida de Chipilly et Méricourt étaient implantés de part et d'autre d'un méandre de la Haute Somme. Selon l'archéologue Roger Agache, la proximité de l'oppidum de Vermand (capitale des Viromandues) laisse penser que ce double oppidum marquait la limite est, du territoire des Ambiens.



*Oppidum de Vermand (Aisne)*

Le village de Vermand est construit sur un vaste oppidum, situé à la limite du département de la Somme, dans l'Aisne. Chef-lieu des Viromandues, les romains lui substitueront "Augusta Viromanduorum" qui deviendra la ville de Saint-Quentin. Vermand, qui est aujourd'hui un village de mille habitants, fut la première capitale historique du Vermandois.

*Géométrique, au centre du champ vert,  
 Au centre de l'immense plaine Santerre  
 Sana Terra Terre saine  
 Que les colons d'Auguste Tibère Claude Caligula,  
 ensemencèrent d'édifices  
 À colonnes, à galeries, à tuiles rouges  
 Que les saisons du Temps patiemment  
 Absorbèrent, digèrent  
 Dans une interminablement longue manducation  
 De vache scandinave  
 De génisse franque  
 Laissant leurs excréments d'humidité  
 Au périmètre des fondations pour que rouge  
 la mémoire  
 rejaillisse, refleurisse  
 Cocardière gauloise rouge comme une Révolution  
 Et que vous Monsieur l'avionneur  
 Qui tournez autour de votre photographie terrestre  
 Depuis votre nacelle ciel  
 Comme si vous veniez de surprendre Dieu  
 S'échappant tout nu d'un petit Fanum de campagne  
 Oui Monsieur l'archéologue des coquelicots  
 Pour que vous vous en coiffiez  
 Nous en coiffiez le chef  
 Comme phrygien de toutes les révolutions passées  
 Ou encore à venir  
 Car rouge nous fleurissons et refleurissons  
 Par le haut quand d'en bas  
 Nous pourrions déplorer la chute des fondations  
 La mort des cités, la fin des Empires  
 Archéologue aérien !  
 Qui eût dit au passé conditionnel de toutes les syntaxes  
 Antérieures  
 Qu'il pût un jour exister une archéologie du ciel  
 S'appliquant à la terre nourrice de la bouche  
 Quotidienne  
 Et que mangeant mon pain avec ma sueur  
 J'avalasse ensemble tout un champ de pavots  
 Pour m'endormir la tête circulairement auréolée  
 De sainteté temporelle !"*

Deux vues de l'oppidum de La Chaussée-Tirancourt (vue aérienne : photo Roger Agache- Ministère de la Culture)

Conçues pour accueillir, en cas de danger, plusieurs tribus avec leurs biens et leur bétail, les oppida de la Somme couvrent des superficies importantes qui varient entre une dizaine d'hectares pour les plus petits (L'Etoile, Chipilly) et peuvent atteindre trente ou quarante hectares pour les plus grands : Liercourt couvre trente-deux hectares ; le "Camp de César" de la Chaussée-Tirancourt (ci-dessus) en occupe trente-cinq.

Ces sites, choisis pour leurs qualités de défense naturelles, étaient renforcés par des fossés et des levées de terre, appelés par César "muris gallicus", véritables remparts de terre et pierrailles, renforcés de poutres.

*Repères bibliographiques*

Roger. AGACHE, *La Somme pré-romaine et romaine*, Amiens. Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie XXIV, 1978, 515 p.

*La marque de Rome, Samarobriva et les villes antiques du Nord de la Gaule*. Exposition tenue au Musée de Picardie. Amiens, Printemps 2004



“ Pour habituer par l’usage des plaisirs des gens disséminés et barbares, donc belliqueux, à se tenir en paix et en repos, il les encourageait par des passions privées et par une aide publique à construire, des temples, des forums, des maisons, louant les plus empressés et réprimant les négligents. Ainsi l’émulation remplaçait la contrainte... Il faisait également instruire les fils de chefs dans les arts libéraux... si bien qu’après avoir dédaigné la langue de Rome, on en vient bientôt à se passionner pour son éloquence. Dans leur naïveté, ils appelaient civilisation ce qui en réalité contribuait à les asservir.”

Tacite, *La vie d’Agricola*  
Ci-dessus, Vases gallo-romains, Musée de Picardie

## L’héritage de cinq siècles d’occupation romaine Des routes, des villes et le mot de "paysage"...

*Sept ans de conquête,  
Cinq siècles d’occupation*

En -58 ans avant notre ère, Jules César décide d’établir la souveraineté de Rome sur la Gaule. Il est alors proconsul pour la Gaule Cisalpine et à la tête de six légions, la seule force militaire stationnée entre le Rhin et les Pyrénées. La mission que lui a confié le Sénat Romain est terminée, mais au lieu de se retirer comme prévu, il décide de refouler au delà du Rhin, les tribus de Germains, pourtant alliées de Rome, et de soumettre toute la Gaule, défiant ainsi la Gaule et le Sénat. En sept ans, la Gaule est conquise. En cinq siècles, l’occupation romaine transforme le paysage.

Trois passages de *la Guerre des Gaules* évoquent Amiens. César y organise *l’assemblée des tribus gauloises* (L V 24). Il choisit ensuite d’y laisser *les bagages de l’armée, les otages fournis par les cités, les archives et tout le blé qu’il a fait rassembler* (L V 47). C’est à Amiens enfin, qu’il décide *d’hiverner en -55 avec trois légions, réparties en trois camps* (L V 53).

*L’empreinte de  
la structure viaire*

Après la conquête, Rome entreprend de mettre en place un réseau de voies de communication pour permettre le déplacement rapide de son armée et de ses fonctionnaires. Le système conçu par Agrippa est centré sur Lyon : de la capitale des Gaules partent cinq grandes routes qui joignent le Rhin, la Suisse, l’Italie, l’Espagne et la Manche. Cette dernière, qui assure les échanges avec les îles Britanniques a pour terme le port de Boulogne-sur-mer. Elle passe par Reims, Soissons et Amiens en déployant en étoile, autour de chacune de ces villes, un réseau de routes secondaires. L’étoile de routes convergeant vers Amiens est sans doute aujourd’hui, un des meilleurs exemples français d’empreinte d’un réseau de voies antiques dans le paysage. Peu perceptible au coeur de l’agglomération, elle est parfaitement lisible à l’échelle du département : six

des huit voies romaines sont aujourd’hui des dessertes d’échelle régionale ou départementale, identifiables dans le territoire, par la cohérence de leur tracé tendu entre deux villes : la D934 relie Roye et Soissons, l’ex N29 relie Saint-Quentin à l’est et Poix-de Picardie au sud-ouest. la D 929 relie Albert, Cambrai et Bavay. La toponymie témoigne de l’histoire de ces routes : le jalonnement de villages aux noms en *Estrée, Chaussée ou Chaussoy* rappelle la présence d’anciennes *mutationes* (lieux où l’on changeait de chevaux), ou de *mansiones* (auberges où l’on pouvait passer la nuit).

*Des villes et  
des villages*

La plus emblématique des voies romaines de la Somme n’est pourtant pas devenue un axe de circulation majeur. Il s’agit de l’ancienne route militaire de Boulogne-sur-mer, passant par Saint-Vast-en-Chaussée, Saint-Ouen, Domqueur, Noyelles-en-Chaussées, Estrées-les-Crécy. On trouve également, au sud du département, des vestiges de l’ancienne voie Amiens-Paris, vers Estrées-sur-Noye et Chaussoy.

Sous Auguste, entre -27 et -14 ans avant notre ère, Rome met en place l’organisation administrative et fiscale de la Gaule. La colonisation repose sur le maintien des divisions gauloises afin de jouer de leurs rivalités. Le territoire est divisé en provinces et *civitas*. Au coeur de la *Belgica*, la *Civitas Ambianorum* a pour chef lieu Amiens, la seule et unique ville picarde d’origine gauloise. Toutes les autres villes sont créées sur des sites vierges, plats, suffisamment distants des anciens oppida pour faire perdre aux gaulois l’habitude de s’y réunir. Vermand, ancien chef lieu des Viromandues, est remplacé par *Augusta Viromanduorum* (Saint-Quentin). Pommiers, capitale des Suessions, cède la place à *Augusta Suessoniunum* (Soissons) ; de même pour Senlis (*Augusto Magus*) et Beauvais (*Caesaromagus*). Cette organisation laissera au moins deux traces : les grandes villes de Picardie et le terme de paysage, le mot *Pays* étant dérivé du latin *Pagus* qui désignait un canton.

Rappels chronologiques

**-509 av. J.C.** Le gouvernement de Rome, jusqu'alors une Royauté, devient une République

**-58 / -51** Jules César conquiert la Gaule.

**-57** Victorieux contre les Rèmes et les Bellovaques, César obtient la soumission des Belges.

**-55** Jules César hiverne à Amiens (Samarobriva) avant sa campagne de Bretagne

**-46** Marc-Antoine réprime les derniers soulèvements des Ambiens

**-27** La République romaine se transforme en Empire

**-20** Agrippa organise des cités nouvelles. Mise en place du réseau de voies Amiens / Boulogne. Création de la cité des Ambiens

**vers 65 ap. J.C.** Abandon des oppida par les troupes romaines au profit des camps de plaine

**175** Invasions germaniques; Incendie d'Amiens

**275** Invasions franques; sac d'Amiens

**276** Amiens se dote d'enceintes nouvelles

**297** Panégyrique de Constance Chlore sur la renaissance des campagnes de Somme.

**303** Saint Firmin est décapité à Amiens

**308** Saint Martin, en garnison à Amiens, partage son manteau

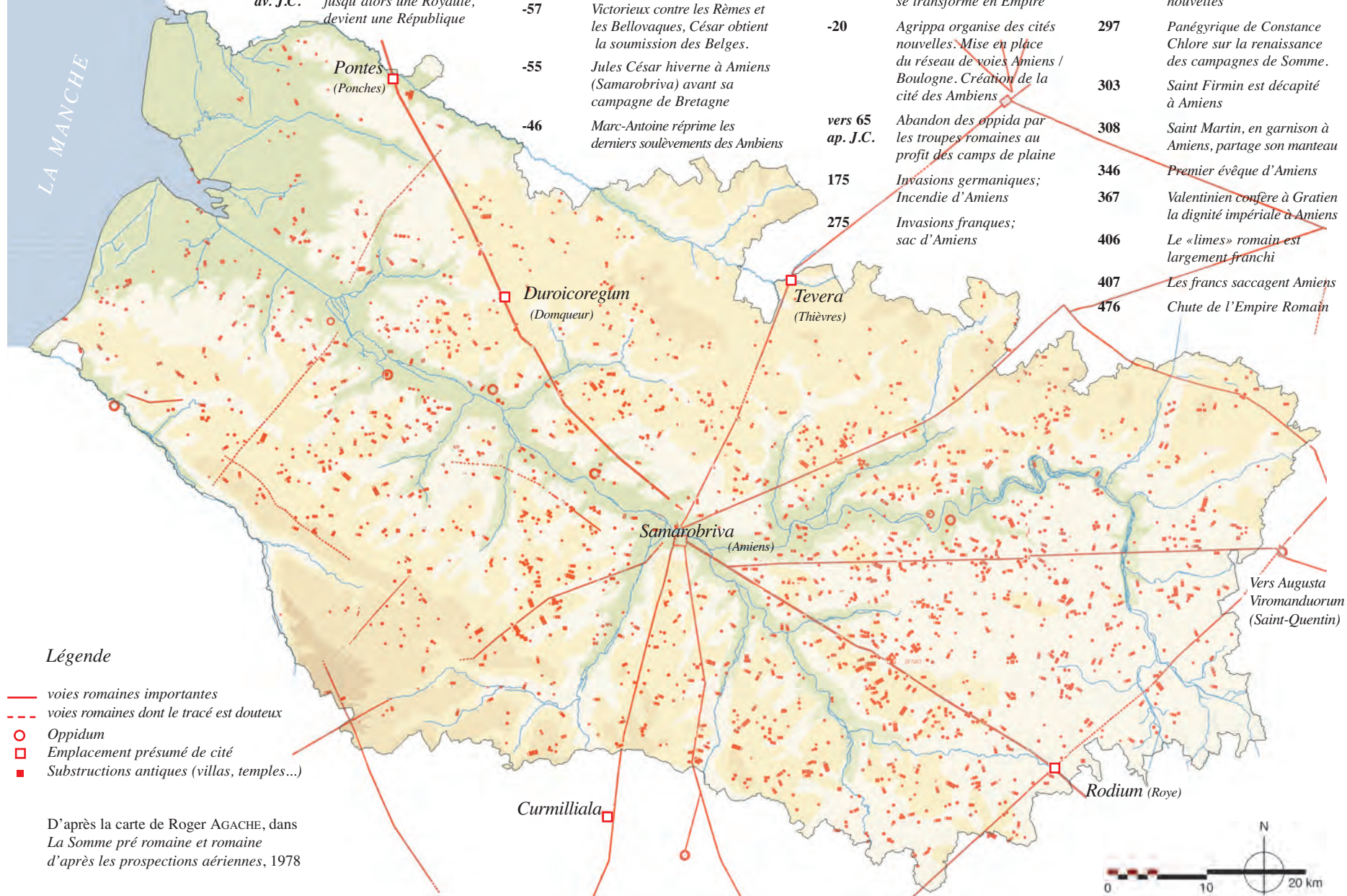
**346** Premier évêque d'Amiens

**367** Valentinien confère à Gratien la dignité impériale à Amiens

**406** Le «limes» romain est largement franchi

**407** Les francs saccagent Amiens

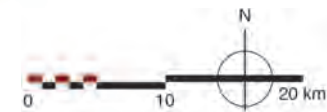
**476** Chute de l'Empire Romain



Légende

- voies romaines importantes
- - - voies romaines dont le tracé est douteux
- Oppidum
- Emplacement présumé de cité
- Substructions antiques (villas, temples...)

D'après la carte de Roger AGACHE, dans *La Somme pré romaine et romaine* d'après les prospections aériennes, 1978



“ La stratégie de colonisation prend mieux sur les campagnes que sur les villes. Dans un cas, Rome adapte les traditions locales, dans un autre, elle les contraint. Dans la Somme, la paix romaine se traduira par une extraordinaire densité d'exploitations agricoles. Lors de son arrivée, César découvre un habitat rural partagé entre des grandes fermes isolées ou *Aedificium*, et des villages ou *Vicus*. Les premières abritent des seigneurs fermiers ; les seconds, des paysans, sous leur dépendance. Avec la colonisation, les exploitations vont se multiplier, se géométriser, atteindre de grandes tailles et concentrer des centaines de personnes. La présence de l'eau sera souvent déterminante pour fixer l'habitat. Les rebords de vallées, proches des rivières et des grandes terres à blé seront privilégiés, mais comme l'armée a besoin d'énormément de blé, les fermes se répandront sur l'ensemble des plateaux fertiles, malgré la nécessité d'y creuser des puits profonds.”

La marque de Rome... Exposition tenue au Musée de Picardie. Amiens, printemps 2004

#### La densité de villae gallo-romaines

(Athies et Villers-sous-Ailly, Photo Roger Agache- Ministère de la Culture)

Les plus riches exploitations gallo-romaines étaient isolées sur les plateaux. Leur densité (plus de sept cents, même si toutes ne sont pas contemporaines) et leur taille (les trois-quarts mesurent plus de 200 m) témoignent de la prospérité économique et des progrès de la romanisation. Rarement visibles dans le paysage actuel, agrandies progressivement, les grandes villas au plan stéréotypé, orthogonal et symétrique aux fondations en maçonnerie, ont eu sans doute un double rôle agricole et artisanal (blé/laine).



Vase gallo-romain en forme de lièvre. Musée de Picardie



Statuette de guerrier, trouvée au fanum de l'Etoile, III<sup>e</sup> siècle après J.C. (dessin réalisé au Musée de Picardie)

#### Des sanctuaires monumentaux

Ribemont-sur-Ancre. Grand sanctuaire gallo-romain. Prospections aériennes R. Agache, fouilles J.L. Cadoux et J.L. Brunaux

Les gallo-romains ont beaucoup construit dans la Somme.

On trouve des traces de théâtres, de temples, de thermes, de basiliques, de forums. Ces lieux de rassemblement, généralement aux abords des routes et aux frontières des régions, jouaient un rôle à la fois politique, économique et religieux. Des villages vont peu à peu s'y constituer.

Le département de la Somme, compte plusieurs sanctuaires ruraux de petites dimensions, mais l'une des découvertes archéologiques récentes les plus étonnantes est le vaste sanctuaire de Ribemont-sur-Ancre. Le site se trouve au sud-ouest d'Albert, au sommet d'une colline, dominant d'un côté l'ancienne voie Amiens-Bavay-Cologne (actuelle départementale 929) et de l'autre, un ensemble de vestiges considérables, de près de 800 m de long, organisé autour de deux immenses places, encadrées latéralement par deux séries de bâtiments.

Le temple ordonne la composition. Au milieu se trouve un théâtre, et dans la partie basse, des thermes. L'allure monumentale, parfaitement géométrique et organisée de l'ensemble est exceptionnelle.



*Samarobriva, une des rares villes gauloises du nord de la France à être devenue capitale gallo-romaine (Amiens- la rue St Fuscien)*

*La cathédrale d'Amiens a été édifiée sur le tracé de l'ancienne voie romaine Lyon / Boulogne-sur-mer (actuelles rue Saint Fuscien / rue Saint Leu). La colonisation romaine transformera la ville gauloise en lui plaquant un réseau viaire orthogonal et en la dotant de temples, de thermes et d'un forum. Au milieu du 1<sup>er</sup> siècle, la ville couvre déjà 40 hectares. Elle atteindra 160 hectares et 15 000 habitants à son apogée ; à la même époque Lutèce (Paris) n'en comptera que la moitié.*



*Voie romaine Lyon-Boulogne, dite "Chaussée Brunehaut"  
(Actuelle route départementale 108. Vue au nord de Noyelles-en-Chaussée)*

*Selon Roger Agache, les voies rectilignes du réseau romain présentaient en leur centre une partie étroite, généralement empierrée, réservée aux courriers officiels et à l'armée. De part et d'autre, de larges bandes de terrain délimitées par des fossés formaient des chemins latéraux en terre battue, utilisés par les autochtones et leurs troupeaux. Les axes commerciaux étaient entretenus et protégés car ils permettaient de percevoir des taxes.*

*Les fouilles menées en 1987, dans l'Aisne, sur une voie romaine secondaire, reliant Bavai à Vermand, ont révélé, une structure de voie extrêmement rustique. Sur une base de revêtements en cailloutis indatables, le chemin est en simple terre. Orniéré progressivement, il fut régulièrement rechargé par des apports de limons et ne fut empierré qu'à une époque récente. (Source Jean Mesqui, Chemins et Ponts. Editions REMPART Desclee de Brouwer, 1997)*

*Village-étape et camp romain : l'exemple d'Hescamps et Romescamps*

*A l'origine du village d'Hescamps, se trouve un hameau gaulois, bâti à environ une léque (mesure gauloise de 2222 m) du carrefour de trois tribus, Saint-Clair. Le village s'était spécialisé dans la réparation des charrois. Avec la conquête de la Gaule, les romains reprennent le canevas des routes gauloises et contrôlent les carrefours importants. Ils construisent en ce lieu un camp romain "à une léque" à l'opposé du village gaulois. Les noms des villages témoignent de cette situation, Hescamps signifie "hors-le-camp" et Romescamp, "le camp romain". (CDT)*

*Latin parlé et toponymie gauloise*

*En cinq siècles, le latin parlé a supplanté les dialectes gaulois, bien que l'organisation du territoire préexistante à leur arrivée, ait bien souvent conduit les romains à simplement latiniser les noms.*

*Longvillers vient par exemple, de longum villare (longue ferme), Beaucamps de bellum campum (beau champ), Beaumetz, de bellus mansus (belle exploitation agricole), Hombleux de humulus (le houblon), Loeuilly de lollium (lieu couvert d'ivraie). Quevauvillers qui vient de equitum villa désignait un relais équestre établi sur la voie romaine Amiens-Rouen.*



*À la mort de Clovis en 511, le royaume des francs fut partagé entre l'Austrasie, à l'est, dont la capitale était Metz, et la Neustrie, à l'ouest, dont le territoire était limité par la mer du Nord, la Meuse et la Loire, avec pour villes principales Paris et Soissons. La ville de Péronne et le village de Fins - comme son nom l'indique - étaient des postes frontières entre ces deux royaumes. Aujourd'hui encore, plusieurs villages signalent, par des plaques de rue, le tracé d'anciennes voies romaines, rebaptisées "Chaussées Brunehaut" en référence à la reine d'Austrasie qui tenta à la fin du VI<sup>e</sup> siècle, de rétablir les techniques administratives des romains.*

*Ci-dessus, limites schématiques du diocèse d'Amiens et des monastères antérieurs au X<sup>e</sup> siècle : Saint-Valery, Saint-Riquier, Saint-Fuscien d'Amiens, Corbie, Mont-Saint-Quentin, Doullens et Le Tréport*

## *Le haut Moyen-Âge*

### *Le temps des premières abbayes : Corbie et Saint-Riquier*

#### *Les invasions barbares*

À milieu du III<sup>e</sup> siècle, la plupart des fermes, des villages et des villes de la Somme sont ruinés ou endommagés par les invasions barbares. Les destructions des Germains imposent l'abandon ou le regroupement de nombreux villages. La population de la Somme diminue. Les terres délaissées sont vite envahies par la friche, puis la forêt.

Les villes se replient derrière de nouvelles enceintes. En l'an 275 de notre ère, Amiens s'entoure de remparts, complétés à quelque distance, de camps militaires légers, ou *castella*. Certains agriculteurs habitent hors les villes, dans le périmètre défendu par les garnisons. D'autres, plus riches, réinvestissent les plateaux et organisent leur défense en regroupant autour d'eux des paysans et des esclaves, posant ainsi les bases d'une emprise aristocratique sur la paysannerie locale.

#### *L'implantation franque et les progrès du Saltus*

En 476, la chute de l'Empire romain d'occident marque le début du "Moyen-Âge", période moyenne entre l'Antiquité et les Temps Modernes. Le cours de la Somme est alors la limite entre ce qui subsiste de la Gaule romaine et le royaume des francs saliens (la partie maritime des Flandres et de la Belgique). En 486, la victoire de Clovis à Soissons, inaugure la conquête de la Gaule par les Francs et dès lors, pendant deux siècles et demi, le centre du pouvoir sera situé au cœur des vallées de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne. À la fin du VI<sup>e</sup> siècle, la reine d'Austrasie, Brunehaut, tentera d'instaurer sur ce territoire, les techniques administratives des romains et plusieurs voies romaines restaurées, prendront dès lors, le nom de "Chaussée Brunehaut".

Les périodes mérovingienne (481-750) et carolingienne (750-985) marquent un net recul des échanges économiques, mais un tissu urbain

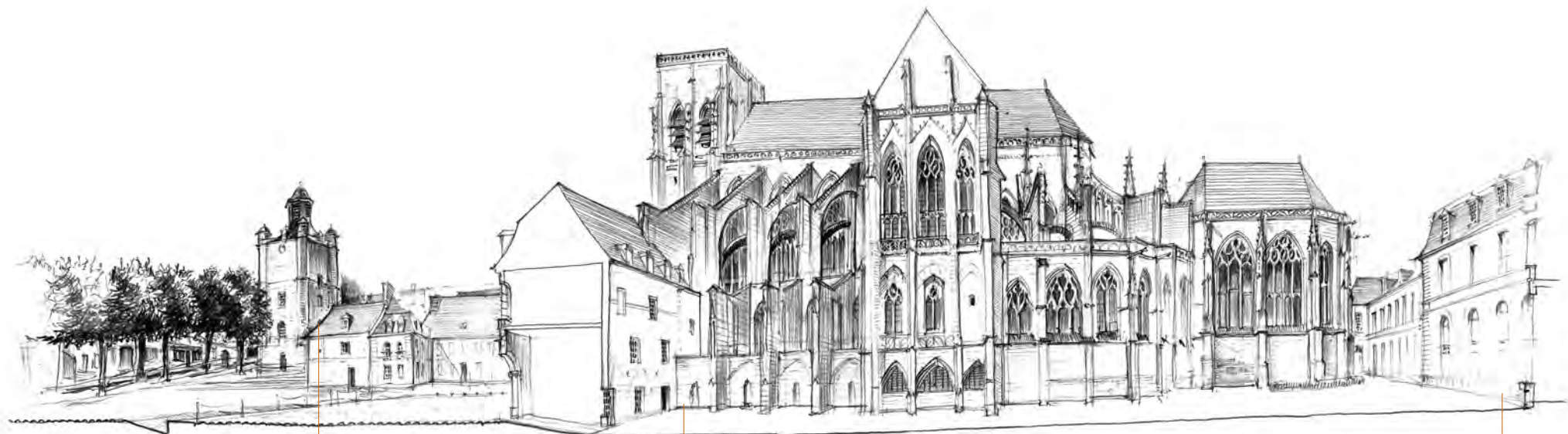
subsiste dans la Somme. De petits centres se développent, le long des rivières, sur les clairières des plateaux ou sur la trace de gros villages gaulois, à l'exemple de Cappy, Airaines, Poix, ou Moreuil. Les vestiges de palais ruraux d'Argoules, Séry, ou Crécy témoignent de la prédilection des seigneurs carolingiens pour les sites entourés de forêts et d'étangs susceptibles de leur procurer le gibier et le poisson, qui constituent la base de leur alimentation.

#### *Le temps des premières abbayes*

Le christianisme s'installe en Picardie entre 550 et 850, au cours d'une période d'essor démographique et de calme relatif. Les premiers établissements religieux stables s'implantent près des rivières ou des villes à l'exemple de Corbie, Saint-Riquier ou Saint-Valery-sur-Somme. Fortifiés, entourés d'enceintes, ils prennent en charge le rôle politique et culturel abandonné par les villes et servent de refuge à la population. Ils regroupent les artisans qui travaillent le cuir ou la laine. Très vite, leur influence les amène à posséder des dizaines de milliers d'hectares, des moulins et du bétail, répartis sur d'immenses territoires. Les abbés ou les évêques qui les dirigent exercent la réalité du pouvoir et sont souvent proches des seigneurs carolingiens.

Malgré des défrichements, l'agriculture reste relativement primitive, du fait de la réduction des échanges lointains et de l'absence presque totale de fer. Deux détails rapportés par Robert Fossier, dans son *Histoire de la Picardie*, sont édifiants sur ce point :

*Les labours d'épeautre, d'orge, quelquefois d'avoine comme à Saint-Riquier donnent un rendement dérisoire de trois grains pour un. À Corbie, on entretient soigneusement, deux baches, deux faucilles, et six fossaires; tout le reste de l'outillage est en bois pour l'entretien de plus de 8000 hectares...*



*Un croquis noté de Victor Hugo*

“ Une belle surprise pour qui ne connaît pas bien cette route est Saint-Riquier, merveilleuse abbaye... presque en ruine, qui vous apparaît tout à coup à trois lieues d'Abbeville. J'ai mis pied à terre bien entendu, et j'ai passé une heure à tourner dans les nefs autour des statues... Il y a sur la place un fort beau beffroi à quatre tourelles engagées. J'aurais bien désiré dessiner au moins cela, mais il fallait passer.”

*Par le beffroi, la ville s'impose politiquement*

Au XI<sup>e</sup> siècle, le grand mouvement de revendication communale se traduit par l'attribution de chartes de communes qui précisent les libertés communales. La ville se distingue ainsi clairement de la campagne. Afin d'imposer sa puissance, elle se dote des sceaux (imités des seigneurs et de l'Eglise) et le beffroi (centre de la vie urbaine civile). Couronné d'un clocheton central, encadré de tourelles, le beffroi de Saint Riquier date du XI<sup>e</sup> siècle.

*Au VIII<sup>e</sup> siècle, les grandes abbayes assurent le rôle politique et culturel abandonné par la plupart des villes.*

Le monastère bénédictin de Saint-Riquier est fondé au VII<sup>e</sup> siècle. Dès le siècle suivant, il devient un des plus célèbres centres d'étude de la chrétienté. Saint-Riquier sera alors, dirigé par un conseiller de Charlemagne, ce qui témoigne des relations étroites entre le clergé et l'aristocratie guerrière carolingienne. A cette époque, le monastère est à la tête de dizaines de milliers d'hectares, répartis dans tout le Ponthieu, sur plus de 52 terroirs villageois. Un inventaire des cens perçus par le monastère fait mention de chevaux, de moulins à eau, et d'ateliers travaillant le cuir ou la laine. Abbeville, comme l'étymologie de son nom l'indique est une des propriétés de l'abbé de Saint-Riquier (Abbatis-villa = la villa de l'abbé).

Dévastée par les Normands en 881, incendiée en 1131, l'abbaye est à nouveau saccagée au XVI<sup>e</sup> siècle. Reconstituée au XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, elle est devenue un des chefs d'oeuvre du gothique flamboyant picard.

*Quatre hectares de monastère*

Les bâtiments actuels du monastère ont été bâtis entre le XVII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècles. Vendus à la Révolution comme biens nationaux, ils ont été rachetés par l'Eglise sous la Restauration, pour être transformés en petit séminaire. Après les destructions de la Seconde Guerre mondiale, ils ont été acquis par le département, qui les a transformés en centre culturel départemental en 1975. Ils accueillent aujourd'hui un musée de la Vie rurale et un festival de musique.



“ C’est le Moyen-Age central, de 1300 à 1350, qui a façonné la Picardie. Les villages y sont nés là où nous les voyons encore. C’est la fixation du nom en un point choisi, le regroupement des hommes autour des morts d’abord, puis de l’église et du château. Passé 1300, il n’apparaîtra que 5 à 8% de noms nouveaux, et de hameaux le plus souvent. Un état des paroisses et des feux qu’elles contiennent y est dressé en 1328 : c’est l’équivalent de la France de 1900: 100 habitants par km<sup>2</sup>, près d’un million en Picardie !”

Robert Fossier, *Histoire de La Picardie*  
Dessin ci-dessus : la cathédrale d’Amiens

## De l’an Mil à la guerre de Cent Ans La fondation du paysage picard

### Les invasions normandes (835-925)

Les invasions normandes du IX<sup>e</sup> siècle ramènent un climat d’insécurité dans la Somme. Les pirates scandinaves débarquent sur le littoral picard, remontent les fleuves et leurs affluents, s’emparent des richesses des villes et des établissements ecclésiastiques. Saint-Valery est incendiée. Saint-Riquier, Corbie et les abbayes amiénoises sont vraisemblablement saccagées. La majeure partie du territoire de la Somme est cependant préservée et, pour les habitants, les invasions n’auront pas que des désavantages : les normands apportent du fer dans la Somme, permettant le progrès de l’outillage agricole, des mécanismes des moulins et des premiers métiers à tisser.

### Un semis de mottes castrales

La fin de l’Empire Carolingien (985), bousculé entre les invasions normandes et les luttes entre ses princes, se traduit par la généralisation de la féodalité, autrement dit le morcellement du territoire en fiefs. Les paysages de la Somme, comme ceux de toute la France, se couvrent de mottes castrales, symboles de l’indépendance et de la puissance de chaque petit châtelain. Ces résidences ont un double rôle défensif et symbolique. Elles vont constituer des points d’ancrage dans les paysages ruraux autour desquels de nombreux villages vont se constituer.

### La conquête des terrains

Entre la fin du XI<sup>e</sup> siècle et le début de la guerre de Cent Ans (1337), la Somme connaît une période de calme relatif et de croissance démographique. Robert Fossier a mis en évidence la corrélation de ces deux paramètres : les premières périodes de défrichements (1150-1180) sont suivies par une poussée démographique (1180-1210), qui elle-même entraîne une seconde vague d’essarts (1210-1250). Le Moyen-Age est une période de conquête des sols. Outre les forêts, les hommes

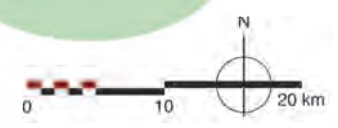
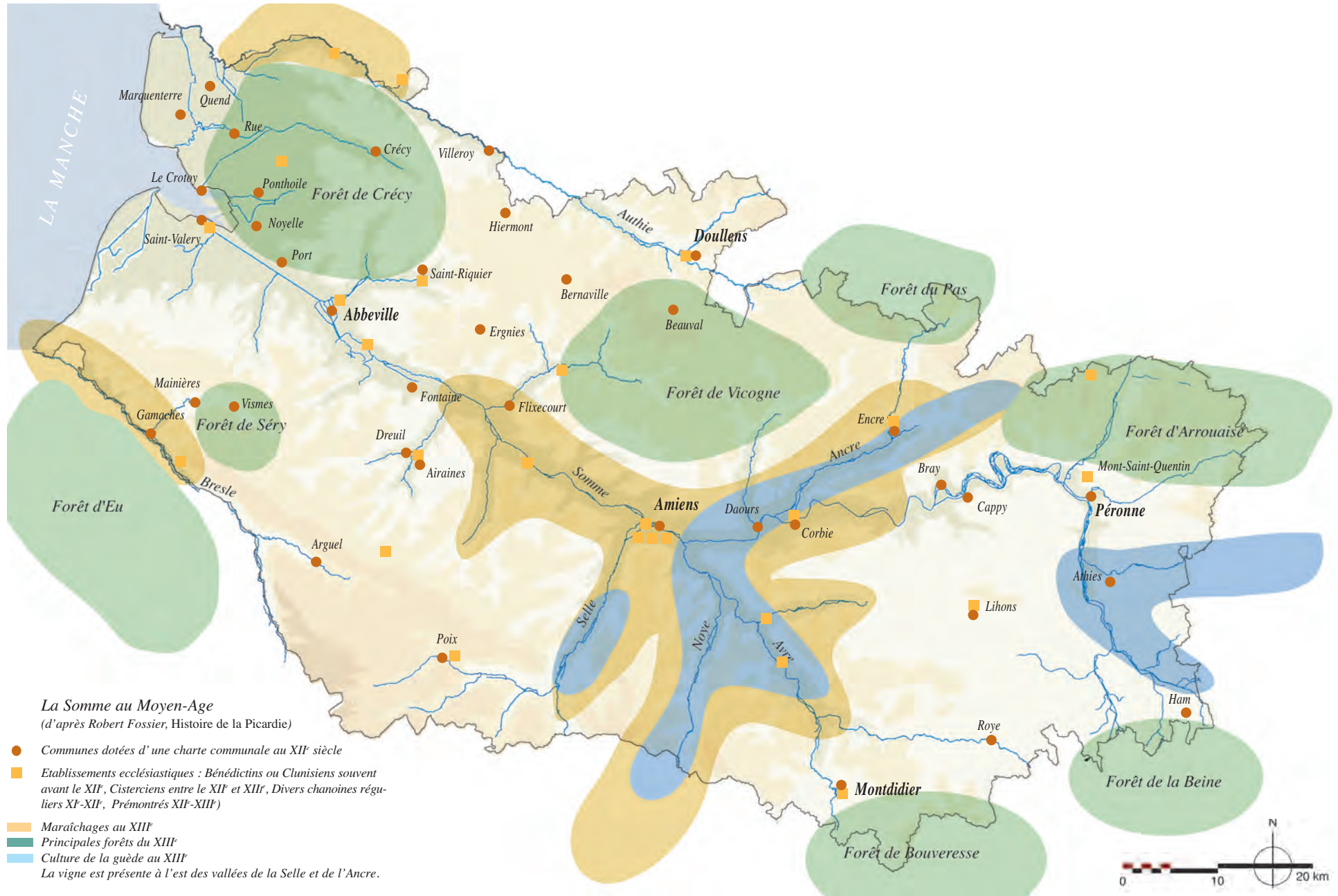
parviennent à s’emparer des terres du littoral régulièrement inondées par la mer, en dressant des talus, pour constituer des polders ou “renclôtures”. Dans les vallées, ils réalisent des chaussées en travers des rivières, pour enclore des étangs de pêche ou constituer des pâtures.

### Un paysage d’openfields

Les paysages de la Somme vont être bouleversés par l’usage de l’assolement triennal, procédé importé de la région de Mayence. Tous les terroirs agricoles sont divisés en trois parts égales ou soles. Chacun conserve la propriété de sa parcelle mais est tenu de pratiquer la même culture sur la sole ou *roye*. Tous les trois ans, la mise en jachère de la sole, permet la *vaine pâture* où sont menés les animaux des différents propriétaires sous la conduite d’un unique berger. Cette pratique suppose l’absence de clôture. De fait, les haies cernant les champs sont supprimées et il en résulte la généralisation d’un paysage d’openfields auxquels seuls dérogent le littoral et les fonds de vallées. Les outils agricoles modifient également le paysage. Le remplacement des bovins, très lents, par le cheval, marque une révolution au XII<sup>e</sup> siècle. La surface cultivée s’accroît et ce changement entraîne à son tour, la culture de l’avoine dont les livres de compte et les redevances foncières notent une croissance régulière après 1175. L’emploi de la charrue, amène un dessin du parcellaire en lanière : la charrue retourne profondément les sols mais ses demi-tours sont difficiles ; on adapte donc la forme du champ à l’outil. C’est enfin vers l’an 1100, l’apparition du mot “picard” qui viendrait du mot piocher, pour désigner ce pays sans cesse labouré, par opposition aux vastes forêts d’Ile-de-France, cernant Paris.

### La mise en place de la structure villageoise

La structure communale de la Somme se met en place. Les trois-quarts des communes actuelles existaient déjà sous Charlemagne. Leur site d’implantation et leur parcellaire seront définitivement fixés entre le XI<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècles.





Sceau de la commune de Cappy (1228).  
Ce sceau figure des murailles symbole  
de protection et de mise en garde  
envers d'éventuels agresseurs.  
(Archives départementales DA 5754)

\* Marc Bloch "Avènement et conquête  
du moulin à eau". *Annales d'histoire  
économiques et sociales*, n°36, 1936.

### *La naissance du village-bosquet*

Lorsque la richesse de la commune ou les dons du châtelain le permettent, il s'y ajoute parfois un hospice ou un presbytère. L'ensemble est ceinturé par des jardins et des vergers, *les courtils*, fermés par une haie bocagère qui protège du bétail et constitue une réserve de bois.

### *Rue du four, Rue du moulin*

De nombreux villages du département, vont hériter également de cette époque d'une *rue du four* ou d'une *rue du moulin*. Ces noms témoignent de l'ancien droit "banal" exercé par les seigneurs locaux. En échange de la construction et de l'entretien de ces installations, le seigneur rendait leur usage obligatoire et le taxait comme relevant du droit de ban. L'historien Marc Bloch\*, montrera comment au Moyen Age, la multiplication de ces moulins s'est imposée moins pour des raisons énergétiques, que pour permettre aux seigneurs locaux d'établir à leur profit un monopole, qui restera en vigueur jusqu'en 1793.

### *La densité des villes et le temps des cathédrales*

A partir du XI<sup>e</sup> siècle, les villes s'animent avec la multiplication des échanges commerciaux, notamment avec les Flandres. En dépit de la croissance démographique et de l'essor commercial et artisanal, la population urbaine reste modeste : Amiens ne compte que 20 000 habitants au début du XIV<sup>e</sup> siècle. Les villes conservent des liens étroits avec le monde agricole. Des jardins potagers, voire des champs sont inclus dans l'espace intra-muros ou en bordure de l'enceinte.

A leur apogée, les villes médiévales présentent un habitat très dense, ceinturé par les fortifications et dominé par les clochers ou les flèches des églises paroissiales, des abbayes ou des édifices civils. Les vues cavalières des villes de la Somme dessinées par Joachim Duwiert et, plus tard, les vues cavalières d'Abbeville gravées par Cordier montrent bien ces cités, telles qu'elles seront définies plus tard par le dictionnaire de Richelet de 1671 :

"La ville est un lieu plein de maisons et fermé de murailles ou de fossés."

Le village regroupe pour l'essentiel des chaumières et des granges en torchis, dominées par une église, voire un château.

L'édification des grandes églises ou de la cathédrale d'Amiens, réalisée en cinquante ans seulement, entre 1220 et 1270, traduit une période de prospérité agricole des campagnes alentour et témoigne de la richesse et de l'importance de la population. La ville retrouve un pôle religieux et social central, qui s'exprime par la puissance de l'architecture gothique qui s'épanouit au nord de la Loire, et notamment en Picardie.

### *L'essor du textile assure la fortune des villes*

Importé d'Angleterre, le textile est introduit en Picardie à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, par les seigneurs picards, compagnons de Guillaume le Conquérant. Dès le XII<sup>e</sup> siècle, il assure la prospérité de villes comme Amiens, Abbeville ou Poix, et une activité intense se développe sur tout le territoire. Les moulins se multiplient le long des rivières pour fouler le drap, dégraisser la laine, fourbir les métaux ou broyer les écorces de chêne afin de préparer les cuirs. Au bord de la Somme et de ses affluents, on cultive alors *l'Isatis tinctoria*, communément appelée guède, ou pastel des teinturiers. Cette plante procure des fortunes : ses racines broyées donnent une pâte de pastel bleue qui peut être stockée en galettes, ou *cocagne* (d'où l'idée de fortune restée attachée à sa culture) et exportée par voie d'eau. Amiens, grâce à son fleuve, devient alors un des grands centres européens de teinture et d'apprêt pour les étoffes. La ville entretient des échanges commerciaux avec l'Angleterre, les Flandres et l'Allemagne. Abbeville, à la même époque, est un des premiers ports français pour le commerce du sel avec le nord de l'Europe.

### *Le temps des beffrois Les libertés communales*

La paix et la renaissance du commerce, conduisent les villes à vouloir s'affranchir du Roi et de l'Église en demandant l'exercice de libertés communales. Au prix d'affrontements souvent violents, elles obtiennent à partir du début du XII<sup>e</sup> siècle, des chartes leur permettant de s'administrer de manière autonome (Amiens en 1113, Poix en 1173, Abbeville en 1184, Péronne en 1209). Au début du XIII<sup>e</sup> siècle, trente-sept villes de la Somme possèdent ainsi une charte communale, qui les différencient du reste du territoire rural. Pour marquer symboliquement le pouvoir pris sur l'autorité seigneuriale et ecclésiastique, les villes érigent alors des beffrois (ci-contre).

*Émergeant du plat pays, les villes manifestent leur puissance par leurs sceaux, leurs armoiries et leurs beffrois. Au début du XIII<sup>e</sup> siècle, trente-sept villes de la Somme possèdent une charte communale. Six beffrois de la Somme ont été classés au patrimoine mondial de l'Unesco en 2005 : Abbeville, Amiens, Doullens, Luceux, Rue et Saint-Riquier.*



*La première charte communale d'Amiens date de 1113. Le 1<sup>er</sup> beffroi construit en 1412, a été incendié en 1742. Il sera reconstruit en 1750, par l'ingénieur Beffara.*



*Rue possède un sceau en 1489. Le beffroi a été construit au XV<sup>e</sup> siècle, la mairie néo-gothique date du XIX<sup>e</sup>.*



*Le beffroi de Luceux est une ancienne porte de la ville dont l'arche date du XI<sup>e</sup> siècle. La partie supérieure du bâtiment est du XV<sup>e</sup>.*



*La ville de Cappy bénéficiait d'une charte communale en 1228. Son clocher à contreforts et tourelles date de 1654.*



*Au XX<sup>e</sup> siècle, les reconstructions ont réutilisé le thème du beffroi pour les mairies de Roye, Albert, Abbeville ou ci-dessus, Montdidier.*

#### *Affirmer la liberté de la commune face à l'Eglise et au Roi*

*A partir du XI<sup>e</sup> siècle, les villes industrielles et marchandes du Nord, veulent échapper à la mesure du temps ecclésiastique. Les bourgeois s'assemblent, prêtent serment de se soutenir pour ne plus permettre désormais ni aux seigneurs, ni aux évêques de les traiter en serfs. C'est ce qu'on appelle "jurer la commune". Les communiens ou jurés écrivent un contrat, une charte, par lequel ils définissent l'impôt à payer et les corvées à entreprendre.*

#### *Rivaliser avec le clocher de l'église.*

*Le centre de la vie urbaine civile n'est plus le forum gallo-romain, mais le beffroi. Sa haute silhouette devient le symbole d'une autonomie communale chèrement acquise. Les premiers plans de ville dessinés à vol d'oiseau au XV<sup>e</sup> siècle et les vues perspectives relevées en 1611 par Joachim Duviert, montrent bien les éléments essentiels de ces villes encore médiévales : l'enceinte, les clochers et le beffroi.*

#### *Les fonctions du beffroi*

*Le bâtiment réunit les geôles de la prison municipale, une salle de justice et une chapelle. Son clocher abrite une cloche qui carillonne lors des événements marquants. Il sert de tour de guet pour les incendies et une horloge lui sera souvent apposée à la fin du Moyen-Age.*



### Des parcelles longilignes

(Suzanne. Haute Somme, bande enherbée)

L'utilisation de la charrue favorise les parcelles longilignes. Un seul passage suffit, mais les demi-tours sont difficiles. Seules, les grandes propriétés seigneuriales ou ecclésiastiques ont des parcelles massives. Le remplacement des bovins, très lents, par le cheval constituera une révolution, au *XIII* siècle.



### La transformation des vallées

(Belvédère de Vaux-sur-Somme)

Sur les rivières lentes de la Somme, des chaussées ou digues sont mises en place en travers des vallées, soit pour créer des étangs qui sont affermés en viviers, soit pour retenir l'eau et actionner des moulins. Dès le *XI* siècle, la tourbe est exploitée.



### De la motte à la forteresse

Dessin, Le Translay. Photo, Equennes (cl. R. Agache, Ministère de la Culture)

Symbole de l'indépendance des châtelains, les mottes ont un double rôle : défensif et symbolique. Elles sont l'expression du droit de rendre la justice, au moment où apparaissent les premières communes libres dans la Somme. L'insécurité conduit le paysan à demander protection au seigneur qui domine alors, à la fois, le territoire et les hommes, et devient un véritable souverain. A partir du *XIII* siècle, les mottes en terre et bois seront remplacées par les maisons fortes pour les seigneurs locaux et par des châteaux forts pour les plus puissants.

Ce souci de fortification est révélé par la toponymie. Le nom de Bailleul, par exemple, village doté d'une motte castrale, est un diminutif de Baille, qui signifie palissade. Monsures désigne une petite forteresse, (Brailly)-Cornehaute un escarpement, et Beaufort (-en-Santerre) signale clairement un château fort. Lamotte-Warfusée, réunit à la fois une motte castrale et un retranchement détruit : le mot "war" désignant un lieu où se trouve un retranchement.

### Les premières renclôtures

(Marquenterre)

Sur le littoral, les hommes ont réalisé au Moyen-Age, de véritables polders pour isoler les champs de la mer. Les terres inondables situées en aval d'Abbeville, autour de Cayeux ou dans le Marquenterre ont été endiguées et progressivement asséchées pour être cultivées ou mises en pâture.

Ces "renclôtures" sont structurées par des digues sinueuses, suivant les anciens chenaux de marée, qui sont logiquement devenues des chemins, souvent étayés par des alignements de saules têtards.

Les premières renclôtures du Marquenterre sont attestées dès 1193. Elles se multiplieront, à partir du *XV* siècle.



Expressions du droit "banal"







*Eglise de Saigneville (Vimeu).  
La volumétrie composite  
de nombreuses églises  
témoigne des alternances  
d'insécurité et de prospérité.*

*Tour de ville, charte communale et assolement (Ergnies)*

*La commune d'Ergnies dans le Ponthieu obtient une charte communale en 1210. La limite des droits obtenus est toujours matérialisée dans le parcellaire par deux chemins circulaires.*

*La toponymie des cartes au 1/ 25 000 conserve en outre, assez souvent, la mémoire des anciennes limites d'assolement.*



*Le berceau de l'architecture gothique  
Transept de la Cathédrale d'Amiens*

*La construction de la cathédrale d'Amiens entre 1220 et 1270, traduit une période de prospérité agricole des campagnes alentour. Une formule du poète Fernand Cauët résume cette relation entre le monument et son territoire : "Il est admirable qu'un paysage de beauté soit fait d'une importante masse d'harmonie mystique, présentée dans une copieuse garniture de poireaux et de choux".*

*Auguste Rodin définira la cathédrale d'Amiens comme "l'empire absolu de l'élégance suprême".*



*L'aménagement des rivières à travers les villes  
(Plan du bas quartier de la ville d'Amiens et des bras  
de Somme qui le traversent, 1819, Archives de la DDE)*

*Le plan de la ville d'Amiens du début du XIX<sup>e</sup> siècle, montre comment, au Moyen-Age, le cours naturel de la Somme a été détourné et divisé pour aménager des canaux à travers la ville. Sur chaque bras sont construits des moulins actionnés par la force motrice de l'eau. Aujourd'hui encore, toute la ville basse d'Amiens, le quartier Saint-Leu, est profondément structuré par le réseau hydraulique créé au Moyen-Age.*



*Les jardins maraîchers sur l'eau  
Ci-dessus, extrait du plan de Péronne de 1738, (Arch.  
Dép. I C 791/8) et dessin des Hortillonnages d'Amiens*

*Des jardins maraîchers sont fréquemment établis près des villes, sur les terrains humides de la vallée. On les nomme Hardines à Péronne et Hortillonnages à Amiens. Ces jardins légumiers sont constitués d'une mosaïque de petites parcelles, isolées de fossés ou de canaux. Ils sont logiquement aménagés à l'amont des villes, là où l'eau de la rivière n'est pas encore polluée par le commerce des teinturiers.*



“ La Picardie aurait bien mieux tiré avantage de ses sols et de ses ateliers, bien plus vite imité les modèles et les techniques de l’Artois et de la Flandre, si les soudards l’avaient laissée respirer, si ses paysans n’avaient vu une année sur trois, leurs récoltes mangées en herbe par les fourrageurs de la cavalerie, et si les villes n’avaient vu interrompre leurs échanges avec les Pays-Bas, Paris ou Rouen.”

Pierre Dreyon



Plaque de rue à Péronne  
Dessin du château de Folleville (XIV<sup>e</sup> siècle)  
incendié au cours de la Jacquerie de 1358.

## Les "théâtres" de la Guerre de Cent Ans (1337-1453)...Crécy, Le Crottoy, Amiens, Péronne, Picquigny...

La guerre de Cent Ans a dépeuplé la France, détruit des villes et effacé des routes. Elle a vu les Français, les Bourguignons et les Anglais se disputer le territoire de la Somme, entraînant le pillage des villes et des villages, la ruine des bâtiments, la désorganisation des cultures et des échanges économiques. Sans cesse, les sites du département ont associé leurs noms aux épisodes majeurs de ce conflit.

*La défaite de Crécy*  
26 Août 1346

Les bases de la Guerre de Cent Ans sont posées en 1314, lorsqu’à la mort de Philippe Le Bel, c’est son neveu, Philippe VI de Valois, plutôt que son petit-fils, Edouard III d’Angleterre, qui est désigné roi de France. Vexant et provocateur, Philippe VI décide d’annexer le Ponthieu, rattaché à l’Angleterre par voie de succession depuis le XIII<sup>e</sup> siècle. Le roi Plantagenet débarque alors en France pour faire valoir ses droits. Après quelques escarmouches entre Long et Abbeville, il franchit la Somme au gué de Blanquetaque à proximité de Saint-Valery, puis prend position sur les hauteurs de Crécy. Là, les chevaliers français l’attaquent en ordre dispersé. Malgré leur supériorité numérique, ils sont écrasés par une armée anglaise tacticienne et disciplinée. C’est la première fois depuis l’Antiquité, que le feu prévaut sur le choc dans le cadre d’une bataille rangée. C’est aussi la première fois que l’artillerie est utilisée en soutien de l’infanterie.

1358 *La Jacquerie*  
1360 *Le traité de Brétigny.*

Tandis que le fils de Charles VI, Jean Le Bon est fait prisonnier à Poitiers par les anglais en 1356, les paysans du Beauvaisis –ou Jacques– se soulèvent contre la noblesse et détruisent ou pillent de nombreux châteaux dont celui de Folleville (*dessin ci-dessus*). La révolte est écrasée. Le roi de France retrouve la liberté en signant avec l’Angleterre le traité de Brétigny par lequel il rend le Ponthieu et cède l’Aquitaine.

*La guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons*

La plupart des familles féodales du haut Moyen-Age s’étaient éteintes, mais les

rois créent une féodalité nouvelle en donnant à leurs fils cadets une province prise au domaine royal. Ce don s’appelait *l’apanage* ou moyen de se procurer du pain, autrement dit, de continuer à vivre en prince de sang royal. La plus puissante de ces *Maisons* ou famille féodale d’origine royale, était la Maison de Bourgogne. Jean Le Bon l’avait donnée à son fils Philippe le Hardi. Par mariage, héritage ou achat, les ducs de Bourgogne possédaient également la Franche-Comté, et un vaste territoire appelé Pays-Bas qui s’étendait de la Hollande à la Somme. L’idée de Charles le Téméraire, qui n’était que duc, était de réunir toutes les parties de son duché.

Les anglais vont profiter de la guerre civile entre Bourguignons et Armagnacs pour écraser ces derniers à Azincourt (Pas-de-Calais). Sept ans plus tard, à la mort de Charles VI, le roi d’Angleterre est proclamé roi de France. Le jeune Charles VII, roi déshérité, n’est reconnu que dans le sud-ouest et le midi. Jeanne d’Arc entreprend de le faire couronner comme roi de France. Elle délivre Orléans, puis le fait sacrer à Reims en 1429. Prise à Compiègne, puis retenue prisonnière un mois au Crottoy, Jeanne d’Arc sera ensuite conduite à Rouen pour y être jugée et brûlée.

*Péronne*

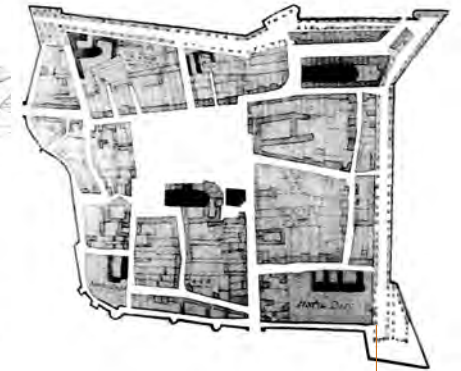
Par le traité d’Arras de 1435, la paix est signée entre Français et Bourguignons. Ces derniers reçoivent le Boulonnais, le Ponthieu et les villes de la Somme (Abbeville, Amiens, Corbie, Péronne, Roye et leur plat pays). Louis XI rachète ces villes en 1463, mais doit les abandonner lors de l’entrevue de Péronne de 1468, où il est retenu prisonnier par Charles le Téméraire. Une fois libre, Louis XI se récusé. Par vengeance le duc incendie la ville de Nesle.

1475  
*Le traité de Picquigny*

En 1475, Louis XI et Edouard IV d’Angleterre signent à Picquigny une trêve de neuf ans qui marquera la fin de la guerre de Cent Ans. En 1483, à la mort de Louis XI, la Picardie est définitivement rattachée au royaume de France.

### Les fortifications de Roye

Les villes de la Somme ont été cernées d'enceintes fortifiées, jusqu'au règne de Louis XIV. A partir de 1659, le déplacement de la frontière plus au nord de la France éloignera les menaces.



#### Une enceinte voulue par Philippe-Auguste

Roye est la capitale historique du Santerre. La première enceinte de la ville est éditée sous Philippe Auguste. Le roi partant pour les croisades exige que ses villes se protègent derrière une muraille. La ville soutiendra onze sièges au cours de son histoire. En 1475 à l'issue de la lutte qui opposa le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, au roi de France Louis XI, ce dernier ordonne de détruire complètement la ville pour fait de trahison.

#### La tour Saint-Laurent

Vestige le plus remarquable de l'ancienne enceinte de Roye, la tour Saint-Laurent marquait l'angle sud-ouest de la ville. Les murailles de Roye, qui avaient jusqu'à quatre ou cinq mètres d'épaisseur, étaient en briques et reposaient sur des assises en grès.

#### XVIII<sup>e</sup> siècle: l'abandon des fortifications

Après les conquêtes de Louis XIV, Roye n'est plus ville frontière. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les ouvrages avancés sont démolis, les remparts deviennent des promenades plantées et certaines parties sont arasées pour permettre l'expansion de la ville. Les douves deviennent des jardins potagers et l'entretien des murailles est peu à peu négligé.

#### Plan de la ville de Roye

(dessin de Duthoit d'après un plan du XVIII<sup>e</sup> siècle. Musée de Picardie. Amiens)

L'enceinte de Roye était irrégulière et flanquée de sept tours. Six d'entre elles ont aujourd'hui disparu, de même que les portes précédées de ponts-levis qui donnaient accès à la ville. Les vestiges de l'enceinte de Roye sont inscrits à l'Inventaire des Monuments Historiques depuis 1992.

Chateaubriand. *La défaite de Crécy*. 26 août 1346  
(Analyse raisonnée de l'histoire de France)

“ Tous ces rois, comtes, ducs, barons et chevaliers, au lieu de donner ensemble, combattent les uns après les autres. L'indépendance barbare dominait encore tous les esprits avec les idées romanesques; on ne cherchait qu'à se faire une renommée particulière de vaillance sans s'inquiéter du succès général. Jamais on ne vit plus de courage et moins d'habileté...”



Les ceintures de fortifications des villes  
Roye

Comme à Paris, l'enceinte de Philippe Auguste construite à Roye, sera enserrée de constructions après son déclassement.



Victor Hugo. *Le champ de bataille de Crécy*.  
Correspondance de Victor Hugo. Lettre du 4 septembre 1837.

“ J'ai vu Crécy, J'ai visité ce sombre champ de bataille. J'ai fait le tour du vieux moulin de pierre qui marque la place où l'attaque a commencé (ce moulin aujourd'hui détruit marquait l'emplacement où, selon la tradition, Edouard III aurait surveillé la bataille). Je suis descendu au fond de ce vallon, où les dolabres et les haches d'armes ont si rudement travaillé.”

La construction de châteaux en pierre  
Ruines du château de Picquigny

A partir du XIII<sup>e</sup> siècle, les constructions en bois des premières motes castrales sont remplacées par des châteaux en pierre. Dans la Somme, les ruines des forteresses de Boves, de Folleville, de Luchaux ou de Picquigny (ci-dessus) montrent l'importance stratégique des sites retenus: ils dominent les vallées alentour où ils occupent les points de franchissement et les resserrements naturels.

C'est à Picquigny que sera signé en 1475, le traité marquant officiellement la fin de la guerre de Cent Ans. Vendu comme bien national à la Révolution, le château à l'abandon, servira de carrière de pierre jusque'en 1850.

XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles, des centaines de fortifications en Picardie  
Vestige de la forteresse de Moyencourt, XIV<sup>e</sup> siècle

Entre le XIII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècles, des centaines de fortifications, de châteaux ou de maisons fortes, sont édifiés dans la Somme à l'exemple, de Ham, Rambures ou ci-dessus au village de Moyencourt, dont l'évêque et Seigneur obtint l'autorisation d'y construire une forteresse au XIV<sup>e</sup> siècle.

Le village de Nampont Saint-Martin conserve une maison forte du XV<sup>e</sup> siècle, bâtie en pierre sur une île de l'Authie. C'est un des derniers exemples des nombreuses maisons établies alors, sur la frontière nord du pays.



*Péronne, la porte de Bretagne*

*L'existence d'une "porte de Bretagne" à Péronne témoigne du passage des pèlerins bretons au Moyen-Age en route vers l'abbaye du mont Saint-Quentin qui abritait au dessus de la ville, le tombeau de Saint-Fursy. Cette porte de Bretagne sera fortifiée par Vauban (ci-contre).*



*Le château de Péronne. A droite : vue-profil de Péronne, XVIII<sup>e</sup> (arch. dép. 1 FI 263 ) et plan de Péronne relatif au projet de 1728 (arch. dép 1FI 256)*

*Fondée au V<sup>e</sup> siècle, après la défaite d'Attila, la ville de Péronne est bâtie sur la rive droite de la Somme, au pied du Mont Saint-Quentin, l'un des premiers reliefs rencontré par le fleuve depuis sa source.*

*Sur la base d'un premier palais mérovingien, les comtes de Vermandois y construisent un château au XIII<sup>e</sup> siècle. Philippe Auguste rattache Péronne à la couronne de France et lui confirme ses franchises communales en 1209. Il fait ajouter les quatre grosses tours rondes en grès et la porte fortifiée. Au coeur des conflits entre Armagnacs et Bourguignons, la ville passe aux ducs de Bourgogne en 1418, puis, comme les autres villes de la Somme, est définitivement rattachée à la France, à la mort de Louis XI en 1483.*

*Epidémies et maladreries (dessin de l'Ancien Hôtel-Dieu de Rue)*

*Entre le XIV<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècles, les épidémies réduisent la population française de vingt à dix millions d'habitants. La peste de 1459 ravage Saint-Vallery et contraint la population d'Abbeville à émigrer. Plusieurs villes et villages de la Somme possèdent alors des établissements d'accueil pour les malades ; des communes comme Ribemont-sur-Ancre ou Grevillers par exemple, ont encore aujourd'hui une "rue de la Maladrerie". Pour des raisons sanitaires ces établissements sont situés hors la ville, souvent sur la rive opposée de la rivière. Une léproserie et un hôtel-Dieu, sont fondés à Rue au XI<sup>e</sup> siècle. La chapelle de ce dernier sera reconstruite en 1501, ses bâtiments au XVIII<sup>e</sup> siècle.*

*L'empreinte des anciennes fortifications Rue. Placette triangulaire sur l'ancien bastion des tourbes.*

*Rue est la capitale historique du Marquenterre. La ville établie au creux d'un méandre de la Maye fut fortifiée une première fois par l'octroi d'une charte de commune en 1219. A la fin du XV<sup>e</sup> siècle, elle renforce sa ceinture défensive par des ouvrages militaires. Quatre demi-lunes et six bastions triangulaires la protégeront jusqu'en 1670. L'ensemble sera démantelé sur ordre de Colbert, mais laissera son empreinte sur la topographie de la ville, à l'exemple, ci-dessus, de la placette triangulaire de l'ancien bastion des tourbes. (source CDT)*



## 1519-1659, la poursuite des guerres Les Espagnols, les Anglais, la Ligue, les Espagnols à nouveau...

“ M'apparut tristement  
l'idole de la France, (...)  
Comme une pauvre femme  
atteinte de la mort.  
Son sceptre lui pendait,  
et sa robe semée  
De fleurs de lys était  
en cent lieux entamée,  
Son poil était hideux,  
son oeil grave et profond,  
Et nulle majesté  
ne lui haussait le front.”

Pierre de Ronsard,  
Continuation  
du discours des misères de ce temps.

Ci-dessus:  
Halles de Quevauvillers. *xvii* siècle  
Page de droite :  
Carte Générale de Picardie et Artois  
(fin *xvii* siècle) Archives départementales  
Fond diocésain déposé DA 2912/45

À l'issue du Moyen Âge, la Picardie n'est pas une unité, mais un ensemble d'entités réunissant le comté du Ponthieu au nord d'Abbeville, l'évêché d'Amiens, les seigneuries de Picquigny, les abbayes de Corbie et de Saint-Riquier, le comté de Vermandois autour de Saint-Quentin... La rétrocession de l'Artois aux Habsbourg, héritiers des ducs de Bourgogne, transforme ces territoires en zone frontière.

1519, l'élection  
de Charles-Quint

L'élection de Charles-Quint ouvre une nouvelle période de guerre pour le Nord de la France. Les possessions de Charles-Quint (*l'Espagne, la Franche-Comté, l'Allemagne et les Pays-Bas*) cernent la France. Après la défaite de Pavie, François I<sup>er</sup> est contraint d'accepter la paix de Cambrai (1529), par laquelle il renonce à ses prétentions sur l'Italie, la Flandre et l'Artois, mais il conserve les villes de la Somme. Le fleuve devient la fragile frontière du royaume. Profitant des trêves, François I<sup>er</sup> transforme en places fortes, les villes de Ham, Péronne, Corbie, Amiens, Picquigny et Abbeville. La guerre des Habsbourg affecte surtout l'Artois et Saint-Quentin, mais les Anglais, tour à tour alliés de Charles Quint ou de François I<sup>er</sup>, détruisent Saint-Riquier en 1544.

1562-1598  
Les guerres de religion

La première imprimerie de la Somme est installée à Abbeville en 1486. Partout en Europe, la diffusion des livres permet d'ouvrir une réflexion contre l'autorité exercée jusqu'alors sans partage, par le clergé. Jean Calvin, né à Noyon en 1509, prêche la Réforme. La noblesse se divise entre les catholiques, dominés par la famille de Guise et les protestants, réunis sous la férule des Bourbons.

En 1567, les catholiques s'en prennent aux huguenots et mettent à sac Saint-Valery. En 1576, la résistance de Péronne face au protestant Condé, gouverneur de Picardie, donne naissance à la Ligue des ultra-

catholiques alliés aux espagnols. En 1583, l'Eglise et la Ligue réunies à Amiens, utilisent le mécontentement des communautés de métiers pour se constituer en Chambre des Etats de Picardie, refusant l'impôt et la souveraineté du Roi. Henri IV doit acheter le ralliement des grandes familles en acceptant d'interdire le culte protestant dans les enceintes urbaines. Amiens et Abbeville seront parmi les dernières villes à se soumettre au Roi. Amiens est pris par les troupes espagnoles en 1596. Henri IV ne la reprend qu'après six mois de siège.

1618-1648  
La Guerre  
de Trente ans

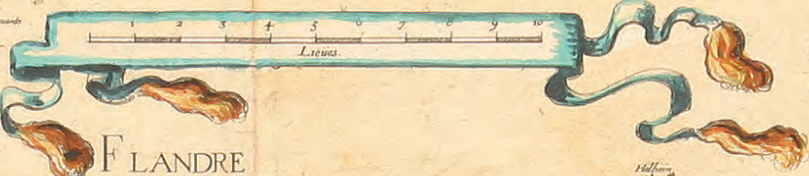
En 1631, tandis que Richelieu renforce les places militaires de Guise, Corbie, Péronne et Abbeville, un nouveau conflit oppose la France à l'Espagne. Les Espagnols envahissent le Ponthieu et obtiennent en 1636 la reddition de Corbie qui leur livre la Picardie. Richelieu reprend ces territoires et lance une contre offensive. Vingt ans plus tard, le traité des Pyrénées (1659) marque la fin de l'hégémonie militaire espagnole. Grâce à l'annexion des deux tiers de l'Artois et d'une partie du Hainaut, la Picardie n'est plus la frontière de la France. Les traités de Nimègue (1678) à l'apogée du règne de Louis XIV, permettront de repousser encore cette frontière par l'annexion de nouvelles places en Artois, dans les Flandres et le Hainaut. Plusieurs châteaux brique-et-pierre construits dans les années 1640, témoignent des reconstructions postérieures à la guerre de Trente Ans (à l'exemple de Suzanne, Vauchelles-les-Domart, Henencourt, Ribeaucourt, ou l'hôtel de Berny à Amiens).

La vie rurale

Durant toute la Renaissance, les communications sont difficiles en Picardie. Chaque région vit en relative autarcie. On cultive de la vigne dans la Somme. On s'approvisionne dans les foires annuelles ou bisannuelles que le roi autorise. Comme le mauvais entretien des routes fait la fortune des fleuves, une grande partie du commerce s'opère sur les cours d'eau, coupés de ponts fortifiés.



CARTE GENERALE de Picardie et Artois



F L A N D R E



NORMANDIE.

CHAMAGNE

P

LAGNIE

ISLE DE FRANCE



# Du Grand Siècle aux Lumières

## L'essor des céréales et des manufactures



“ *Ma foi sur l’avenir  
bien fou qui se fiera :  
Tel qui rit vendredi,  
dimanche pleurera.  
Un juge, l’an passé,  
me prit à son service  
Il m’avait fait venir  
d’Amiens pour être Suisse  
Tous ces normands voulaient  
se divertir de nous :  
On apprend à hurler,  
dit l’autre, avec les loups  
Tout Picard que j’étais,  
j’étais un bon apôtre,  
Et je faisais claquer  
mon fouet tout comme un autre.*”

Jean Racine  
*Les Plaideurs, (1668) Acte I Scène 1.*

*Ci-dessus, château de Davenescourt (1788, 1803)  
dont le parc, conçu au XIX<sup>e</sup> siècle, par L.S. Varé,  
sera transformé en 1910, par Edouard André.*

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la Somme n'est plus une frontière militaire, mais elle conserve de ce rôle longtemps tenu des enceintes fortifiées qui corsèrent ses villes. Les deux seules villes importantes sont Amiens (44 000 habitants) et Abbeville (18 000 habitants).

Depuis la fin du XV<sup>e</sup> siècle, ces villes accueillent plusieurs milliers d'artisans du textile. Amiens est la première ville de France pour le nombre de métiers à tisser la laine. La sayetterie (étoffe de laine mélangée) a supplanté la draperie. De la toile est fabriquée et blanchie dans tout le Ponthieu et le Vimeu, régions de grande tradition de travail textile à domicile. Sous l'impulsion de Colbert, la culture du lin et du chanvre se répand dans le Ponthieu, le Vimeu et l'Amiénois. La guède en revanche est abandonnée du fait de la concurrence des autres plantes tinctoriales.

A la fin du XVII<sup>e</sup>, les monopoles octroyés par Colbert, favorisent l'essor des grandes manufactures. Le privilège de fabrique du drap fin accordé au Hollandais Van Robais permet à Abbeville d'employer au XVIII<sup>e</sup> siècle plus de 2500 employés et 250 tisserands. Amiens se développe grâce au travail de la laine et du coton avec des techniques nouvelles : les premières impressions sur étoffes du procédé Bonvallet (1762), l'introduction du velours de coton (1765) ou l'amélioration des techniques d'apprêt. Les échanges de matières premières et de produits finis mettent la Somme en relation avec le monde entier. La Somme produit au XVIII<sup>e</sup> siècle, plus de soixante types d'étoffes.

Au même moment, le commerce des céréales prend une importance européenne. La production, est assurée pour l'essentiel par le Santerre, (entre l'est et l'ouest du département, les rendements vont du simple au double). Les récoltes sont vendues à la région de Paris par le biais du marché de Roye. Elles sont expédiées vers l'Espagne ou les Pays-Bas par les ports d'Abbeville et de Saint-Valery. Les grands propriétaires tels l'abbaye de Corbie, spéculent sur les cours. Pourtant les rendements restent encore loin des records flamands. La permanence de l'assolement triennal, le manque de chevaux de trait, la pauvreté en fumure due à l'absence de bétail, le morcellement des parcelles sont autant de facteurs qui retardent l'adoption des progrès agricoles.

En ce Siècle des Lumières, l'état marécageux des vallées (voulu et entretenu par l'homme pour actionner des moulins ou élever du poisson), s'avère malsain. Les grands propriétaires fonciers entreprennent d'importants travaux d'assèchement des marais de la basse vallée de l'Authie, de la Bresle ou de la Somme qui sont transformés en pâtures ou cultures.

Les paysages de la Somme connaissent enfin, une nette amélioration des grands itinéraires routiers. Au réseau médiéval, peu fiable, succède une série de routes au tracé fixe, élargies, plantées d'arbres, empierrées et bordées de fossés. Outre le réseau de routes des Postes centré sur Paris, ces grandes routes d'abord placées au service de la centralisation monarchique, facilitent peu à peu, les échanges et le développement du commerce.





### Grandes demeures

Le nombre et la richesse des châteaux bâtis sous les règnes de Louis xv et Louis xvi, témoignent des revenus tirés des terres et des "droits féodaux" résultant de la hausse du prix des céréales et des baux fermiers. Comme l'a montré l'historien Marc Desportes (opus cité), "entre 1720 et 1770, la France connaît une période de prospérité. L'agriculture s'améliore, les famines disparaissent et, avec elles l'insécurité mortelle de la vie quotidienne. La progression du commerce amorcée au xvii<sup>e</sup> siècle s'affirme de façon éclatante à partir de 1715. Les prix marquent une longue montée permettant un enrichissement général".

Outre Davesnecourt (page de gauche) ou Warsy, (page de droite), la Somme compte les châteaux de Tilloloy, remanié en 1752 par l'architecte Etienne-Louis Boullée, Brailly-Cornehotte (1775) dont les plans seraient dûs à Gabriel, Arry (1761) construit par l'architecte Giraud Sannier, Thieulloy (1786) dessiné par Rousseau, architecte du théâtre et du réaménagement ou "accensement" des boulevards d'Amiens, Esserteaux, Bertangles (1734) le château de Bagatelle construit en 1750 par Isaac Roblin pour la famille Van Robais, propriétaire de la manufacture des Rames, ou encore le château de Long (Buissey, architecte, 1733) remarquable exemple d'architecture Régence, surnommé "la folie Buissey" du fait des dépenses engagées.

### Le château de Warsy (ci-dessus)

Bordé par les marais de l'Avre, ce château est bâti au coeur du Santerre. Si les seigneurs du lieu sont attestés par les textes depuis le xii<sup>e</sup> siècle, on ignore pratiquement tout de leur demeure avant le xviii<sup>e</sup> siècle. L'actuel bâtiment se compose d'un corps principal, complété de deux ailes, dont celle de gauche se prolonge par la ferme dépendant du château. Les constructions agricoles, construites non pas en pierre, mais en brique mélangée à de la pierre de réemploi datent de la fin du xix<sup>e</sup> siècle. Profitant de la déclivité du lieu, le parc a été redessiné à l'anglaise durant la première moitié du xix<sup>e</sup>, avec une grande prairie descendant en direction de l'Avre.

La construction des grandes demeures gagne parfois à être mise en parallèle avec la vie sociale.

En 1707, Vauban montre dans "La dime Royale" que les impôts écrasent le peuple et qu'il faut les faire payer par tous.

En 1709, les émeutes de la faim provoquent le sac des villes à Amiens, Abbeville et Crécy-en-Ponthieu.

En 1716, les Suisses aidés des dragons du Roi matent une grève ouvrière.

En 1720, des rafles sont conduites à Amiens, suite à un édit prévoyant la déportation des pauvres aux colonies.

En 1742, la Somme souffre de disettes.



*La route royale de Paris aux Flandres,  
vue au sud de Péronne (ex-RN 17)*

*Au XVIII<sup>e</sup> siècle La Nouvelle Géographie de Crozat note pour la Somme : deux ports, deux rivières navigables (la Somme et l'Avre) et dix-sept routes royales et départementales.*



*La citadelle de Doullens*

*L'ingénieur des fortifications Jean Errard, de Bar-le-duc, (1554-1610) crée la citadelle d'Amiens et modernise les places fortes de Doullens et de Montreuil (Pas-de-Calais) .*

*Jean Errard sera l'auteur du premier traité de fortification publié en France en 1600 :*

*"La fortification réduite en Art et démontrée",*



*Déjà, la prédominance des céréales*

*" Il n'y a pas d'endroit qui ne soit défriché, les pâturages ne sont pas assez abondants pour faire des engrais et un commerce, et il y a très peu d'arbres fruitiers et de légumes excepté aux environs d'Amiens... les grains de toutes espèces sont les principales et même les seules cultures de cette Province " écrit l'Intendant d'Amiens en 1698.*

*Au siècle suivant le voyageur et agronome Arthur Young tempère ce triomphalisme : " Je pourrais citer cent auteurs qui sont fiers de la culture de la Picardie, et cependant cette région est dépourvue de tout mérite, car elle est enchaînée par la servitude des jachères régulières et ne produit qu'une bonne récolte tous les trois ans".*



*L'oeuvre du dessèchement  
Canal de dessèchement de l'Authie*

*De grands travaux d'assèchement sont entrepris à la fin du XVIII<sup>e</sup>, entre 1773 et 1789. Ils sont lisibles dans le paysage par la rectitude des tracés des canaux et des fossés qui drainent la zone marécageuse du littoral picard comprise entre Rue et Noyelle. La Maye est canalisée entre Bernay et Le Crotoy. La basse vallée de l'Authie est également asséchée pour créer des cultures et des pâtures.*



*Les ports de la Somme (Saint-Valery-sur-Somme)*

*Les ports de commerce de la Somme ne sont pas sur la côte mais le long du fleuve.*

*Au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles Saint-Valery, Abbeville et Amiens assurent un débouché international aux productions locales, mais l'ensablement progressif de la baie, ajouté aux caprices du fleuve rendent cependant de plus en plus précaires leurs conditions d'accès. Pour pallier cet handicap, Vauban envisage de détourner la Somme vers le hâble d'Ault et les bateliers mettent au point un modèle de barques à fond plat, les gribanes. Tout au long du XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, les intérêts commerciaux se feront de plus en plus pressants pour obtenir une "route d'eau" (un canal) entre la Manche et Paris.*



Moulins à eau / moulins à vent (Eaucourt-sur-Somme)

Jusqu'en 1850 la Somme compte plus de 500 moulins à vent et autant de moulins à eau. En 1905, le géographe Demangeon recense encore 60 moulins à eau sur l'Authie, 130 sur la Bresle, 20 sur la Noye, 18 sur l'Avre, 5 sur la Luce, 21 sur l'Airaines, 21 sur l'Ancre, 8 sur l'Hallue, 14 sur la Nièvre, 10 sur la Vimeuse, 46 sur la Selle et ses affluents.



Château d'Hénencourt  
Haute vallée de l'Hallue. Amiénois

Comme les châteaux de Querrieu ou de Tilloloy, le château d'Hénencourt fut totalement détruit en 1636, lors de la reddition de Corbie qui livrait la Picardie aux troupes espagnoles. Aussitôt reconstruit, non loin de son emplacement initial, il fut complété par un parc que l'on prête à Le Nôtre (élément discutable, mais qui témoigne des richesses et de l'ouverture des petits seigneurs picards). Le château a par la suite été remanié au XVIII<sup>e</sup> siècle avec un fronton soutenu par six colonnes, avant que son aile gauche ne soit détruite pendant la Première Guerre Mondiale.



Château de Bertangles  
Amiénois

Un des plus grands domaines du département est le château de Bertangles, construit en 1734 pour la famille de Clermont-Tonnerre.

Situé au nord d'Amiens, ce château se distingue par ses qualités architecturales et la richesse de ses dépendances. Il se signale surtout dans le paysage par une majestueuse allée d'arbres (ci-contre) qui prolonge l'axe de composition principal, dans la grande tradition classique de mise en scène de la maîtrise du territoire.



La Manufacture des Rames  
Abbeville

Abbeville connut un essor sans précédent au XVII<sup>e</sup> siècle, grâce à la création de la Manufacture des Rames. En dépit de la révocation de l'édit de Nantes, Colbert attribua et maintiendra au protestant et hollandais Van Robais, le privilège de fabriquer du drap fin. Abbeville devint ainsi une des premières filatures effectuant toutes les opérations de confection du drap, depuis le filage, le tissage et la teinture. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la manufacture emploiera jusqu'à deux mille cinq cents employés et deux cent cinquante tisserands. Pour développer le négoce, la ville se dotera de quais et d'entrepôts. Ses chantiers navals construiront des navires jaugeant 80 tonneaux, et par la suite les édiles feront pression sur le pouvoir central pour obtenir la création d'un canal maritime reliant directement Abbeville à la mer.



PROCÈS-VERBAL  
DE L'ASSEMBLÉE  
DU  
DÉPARTEMENT  
DE LA SOMME

# 6 janvier 1790

## La création du département de la Somme

“ La féodalité est détruite ...  
Les provinces vont s'oublier  
et se confondre dans la division  
plus régulière des départements  
et des districts.

*La variété des coutumes,  
source d'immenses abus,  
sera désormais remplacée  
dans toute la France  
par l'uniformité la plus exacte  
dans les lois d'administration  
de la justice.”*

Claude-Antoine Prieur de la Côte-d'Or  
Discours à l'Assemblée Nationale  
9 février 1790

Ci-contre, "Carte du Département de la Somme  
décrété le 6 janvier 1790 par l'Assemblée  
Nationale, divisé en cinq arrondissements  
et quarante et un cantons" (Arch. Dép. 1 F 322)

L'organisation administrative de l'Ancien Régime divisait le territoire français en généralités, circonscriptions financières et judiciaires, elles-mêmes partagées en subdélégations, puis en seigneuries. Par leurs dimensions et l'inégalité de leurs superficies, ces entités faisaient l'objet de critiques violentes. A la fin de l'Ancien Régime, les cahiers de doléances émettent le souhait de circonscriptions uniformes, commodes, disposant d'un chef-lieu accessible. De ce fait, la réforme du découpage administratif sera une des priorités de la Révolution : dès le mois d'Août 1789, l'Assemblée Constituante met en place un comité, dont les propositions sont remises trois semaines plus tard :

*La généralité de l'Ancien-Régime sera remplacée par une circonscription commune à tous les services et dont la taille permette, de n'importe quel point, d'aller au chef-lieu et d'en revenir dans les quarante-huit heures à cheval, soit un rayon de trente à quarante kilomètres.  
Les subdélégations sont remplacées par une circonscription de quinze kilomètres de rayon permettant l'aller-retour dans la journée.*

Le mode de découpage des nouveaux départements fera l'objet de débats sur la forme et sur le fond. On hésitera quant au critère de partage (devait-il être fondé sur la superficie ou sur la population ?). Dans un premier temps, le géographe Robert de Hesseln, proposera un quadrillage du territoire français divisé en neuf grands carrés, eux-mêmes subdivisés en neuf départements formant ainsi quatre-vingt-un carrés de dix-huit lieues de côté. Mais Mirabeau, opposé à ce découpage "à l'américaine", préservera la Révolution de cette tentation de la table rase de la géométrie.

*Somme, Aisne, Oise* La solution retenue témoigne du souci pratique de l'équilibre des distances et du respect des réalités imposées par la géographie et l'histoire.

Des conférences regroupant les députés de chaque région seront chargées des délimitations de détail. Le département de la Somme est décrété le 6 janvier 1790 par l'Assemblée Nationale. Le nombre de quatre-vingt-trois départements est arrêté le 15 janvier et le 26 février, l'Assemblée vote le texte relatif à la division de la France. La loi sera promulguée le 4 mars. Le nom des nouveaux départements fait encore l'objet de débat, le Comité de division hésitant entre le nom du chef-lieu, la référence au nom de l'ancienne province ou la simple numérotation. Finalement treize d'entre eux recevront des noms de montagne, quatre des noms de situation géographique et soixante des noms de fleuves ou de rivières.

*Géographie, histoire  
& pressions locales*

Le découpage de la Somme est conçu autour d'Amiens. Il correspond globalement au bassin versant de la Somme et au cœur de l'ancienne province de Picardie. Le choix des sous-préfectures méconnaît cependant l'influence de l'histoire et de la géographie : Péronne est isolé de Saint-Quentin, Abbeville est séparé de Montreuil, Montdidier est dissocié de Beauvais, Doullens (qui sera sous-préfecture jusqu'en 1926) est dissocié d'Arras.

Dans le détail du tracé des districts et des cantons se révèle l'âpreté des luttes des groupes de pression locaux. L'Authie, par exemple, marque globalement la limite entre Somme et le Pas-de-Calais, mais les deux départements conservent des enclaves sur les rives opposées. La Somme détient rive droite, la boucle de Dompierre et de Luchaux, tandis que le Pas-de-Calais possède rive gauche, des territoires au sud d'Auxi-le-Château. De même au sud du département, si la Bresle définit bien la limite entre la Somme et l'ancienne Seine-Inférieure, les villes d'Eu et d'Aumale conservent chacune, des enclaves sur la rive nord.

DEPARTEMENT

DE

LA SOMME

Décidé le 26 Janvier 1790.

PAR

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Divisé en 5 Arrondissemens  
et en 41 Cantons.

Savoir

7 Arrondis Communaux | 1<sup>er</sup> Justices de Paix  
ou Cantons

- Rue
- Croisy
- Allys, le Haut-Clocher
- Hallencourt
- Gumache
- 1<sup>er</sup> ARRONDISSEMENT  
Abbeville
- Moyencourt
- Ault
- S. Valery
- Neuvion
- Abbeville (Nord)
- Abbeville (Sud)
- 2<sup>nd</sup> ARRONDISSEMENT  
Doullens
- Bernaville
- Doullens
- Acheux
- Dunant
- 3<sup>rd</sup> ARRONDISSEMENT  
Peronne
- Albert
- Comble
- Roiselle
- Hanc
- Nesle
- Chaulnes
- Bray
- Peronne
- 4<sup>th</sup> ARRONDISSEMENT  
Montdidier
- Rosières
- Repe
- Montdidier
- Silly
- Morvill
- 5<sup>th</sup> ARRONDISSEMENT  
Amiens
- Villers Booage
- Corbie
- Saune
- Crépy
- Bois
- Hormoy
- Orvroment
- Melons, le Vidame
- Picquigny
- Amiens (Nord-Est)
- Amiens (Sud-Est)
- Amiens (Nord-Ouest)
- Amiens (Sud-Ouest)





“Deux poids, deux mesures”,  
exemples d’excès de l’Ancien Régime

#### Mesures de longueur

Le pied 0, 306 m à Amiens,  
0, 304 m à Doullens  
0, 397 m à Abbeville

L’aune 0, 722 m à Amiens  
(étoffes) 0, 821 m à Abbeville  
0, 812 m à Montdidier  
0, 758 m à Corbie

#### Mesures de surface

Le journal 33, 80 ares à Corbie  
42, 91 ares en Ponthieu  
41 ares à Péronne  
41 à 50 ares en Amiénois

Cité par Cl.Vaquette. *Vivre en Picardie au Moyen-Age.*  
Ed. Martelle. Amiens, 1994

Ci-dessus, arbre utilisé comme repère de triangulation.  
Cadastré napoléonien de Millencourt-en-Ponthieu

Ci-contre, chaîne des triangles de Dunkerque à  
Barcelone mesurée par Delambre et Méchain.  
Schéma réalisé sur la carte itinéraire du département  
de la Somme, 1825, d’après la base du système  
métrique de Jean Baptiste Delambre, conservée à la  
Bibliothèque de l’Observatoire de Paris.

## De l’Abbé Picard à J.B.Delambre Un site d’expérimentation de la mesure du territoire

L’histoire liant le département de la Somme à la mesure du territoire commence en 1666, lorsque Colbert crée l’Observatoire de Paris. Deux missions sont assignées à cette nouvelle institution : l’une est immédiate (contrôler la production des cartes et plans, alors le fait d’éditeurs privés plus ou moins scrupuleux) ; la seconde, plus ambitieuse, consiste à entreprendre un travail de recherche fondamental, pour mettre en place une structure de cartographie du territoire. L’Etat a besoin de percer des routes et des canaux. Il veut maîtriser le royaume. Or sans base géodésique, les cartes sont approximatives et les erreurs de tracé sont coûteuses.

La situation de la Somme la prédispose à devenir une terre d’astronomie. Amiens se situe en effet, exactement au nord de Paris, à un peu plus de 110 kilomètres à vol d’oiseau. Or pour prendre en compte la courbure de la terre, il faut en connaître la circonférence, et les astronomes vont devoir en mesurer au moins une partie. La terre étant ronde, sa circonférence est un cercle de 360°. L’enjeu sera donc de calculer la distance correspondant à un degré du globe terrestre. Or la 360° partie de 40 000 km donne 111,11 km, soit pratiquement la distance entre Paris et Amiens.

#### Calculer un degré du globe terrestre

La mise en place d’une structure géodésique du territoire va se dérouler en trois étapes. En 1669, l’abbé Jean Picard mesure un degré de l’arc méridien passant par l’Observatoire de Paris. Il choisit pour borne nord, le village de Sourdon, près d’Amiens, et comme borne sud, la commune de La Ferté-Alais. La distance d’environ trente-deux lieues (+/-112 km) est contrôlée par une chaîne de treize triangles, réalisée en hissant des instruments de visée au sommet d’une succession de points élevés, de tours, de clochers ou de moulins. Le degré est évalué à 57 060 toises et par extrapolation, le tour de la terre est estimé à 20 541 600 toises. Sur la base d’une toise de 1,949 m, la circonférence du globe donne 40 035 580 m,

chiffre d’une précision étonnante, vu le caractère expérimental de l’opération.

#### Les 175 planches de la Carte de France de Cassini

La deuxième étape des travaux de l’Académie se déroule tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle est conduite par la dynastie des Cassini, qui met d’abord en place un carroyage du territoire français par une série de chaînes de triangles, puis, sur la base de ce châssis, réalise pendant près de quarante ans, l’immense projet de la carte de France. Les feuilles couvrant la Somme seront parmi les premières à être gravées. "Amiens", "Abbeville" et "Laon-Noyon" sont publiées en 1757.

#### La Révolution du mètre

La dernière étape liant la Somme à la mesure du territoire a lieu sous la Révolution française. Les cahiers de doléances de l’Ancien Régime demandaient de mettre fin aux insupportables règles des "deux poids, deux mesures", absurde jusqu’à l’extrême. Pour mémoire, le chimiste Lavoisier notait à ce sujet qu’en 1787, "l’étroite élection de Péronne contenait à elle seule dix-sept sortes d’arpents, qui différaient tous par le nombre de perches".\*

L’Assemblée nationale charge l’astronome amiénois Jean-Baptiste Delambre associé à Pierre Méchain, de mesurer l’arc méridien séparant Dunkerque de Barcelone. Le but vise à définir une unité de mesure universelle, d’après le globe terrestre : le mètre. Huit communes de la Somme servent de repère de triangulation : Beauquesne, Mailly-Maillet, Vignacourt, Amiens, Bayonvillers, Villers-Bretonneux, Arvillers et Sourdon. Ces travaux ont été commémorés en l’an 2000 par *la Méridienne verte*, imaginée par l’architecte Paul Chemetov. De jeunes arbres et des médaillons de bronze (*ci-contre*) matérialisent le tracé de cette ligne virtuelle, dont le résultat reste l’un des acquis majeurs de 1789.

(\* cité par Fernand Braudel, *L’identité de la France*, Ed.Arthaud. 1986)





“ Une navigation longitudinale établie dans la vallée de la Somme et se terminant à la mer, sera pour le pays un bienfait immense: la Ville de Paris, les ports de la Manche, la France entière en retireront des avantages... le prix du charbon de terre baissera (ce qui) en fera consommer davantage par le fabricant et par le pauvre... Vers la Santerre, il arrivera des cendres en abondance et cet engrais sera pour le pays une nouvelle cause de fertilité. Les marais de la Somme seront desséchés. Les malheureux de toute la Picardie trouveront de l'occupation ; leurs femmes et leurs enfants seront mieux nourris, mieux chauffés et mieux vêtus. Tant de villages dévorés par la fièvre des marais, seront mis à l'abri de ce désastreux fléau.”

Brière de Mondétour. 1821

Mémoire pour la création du Canal du duc d'Angoulême

Ci-dessus, usines et logements ouvriers établis en bord de Somme, dans les faubourgs d'Amiens.

## Les fortunes de l'industrie les canaux, les trains, le fer, le textile, la betterave, l'engrais

En dépit de son caractère à dominante rurale, le département de la Somme a été bouleversé par le siècle de l'industrie. La canalisation du fleuve, l'amélioration des routes, l'extension rapide des chemins de fer ont permis l'usage et la diffusion de techniques nouvelles modifiant profondément le territoire, changeant parfois jusqu'au regard qui lui était porté.

### La révolution des transports

Le canal de la Somme est le premier jalon de ce changement. Le projet d'une voie d'eau entre la Manche et Paris était envisagé depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il est terminé en 1835, grâce au financement des premières sociétés d'économie mixtes, mises en place sous la Restauration. Le département importera du charbon et de l'engrais. Il exportera en retour des galets du littoral à l'attention des faïenciers européens, et, surtout, d'immenses récoltes de céréales. Très vite, cependant, la navigation sur la Somme sera condamnée par l'ensablement de la baie, malgré - et parfois à cause - des travaux entrepris pour le ralentir.

La Compagnie des Chemins de fer du Nord ouvre la ligne *Paris-Amiens* en 1846, puis l'année suivante, le *Paris-Boulogne* qui entraîne la création des premières stations balnéaires sur le littoral picard. Le maillage du territoire est rapide. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, aucun point de Picardie n'est situé à plus de dix kilomètres d'une voie ferrée. Dès 1857, le trafic ferré dépasse le trafic fluvial.

Les routes et les chemins s'améliorent. Dans le prolongement des travaux réalisés au XVIII<sup>e</sup> siècle, les nationales et les départementales sont classées et numérotées en 1811. En 1836, la loi sur les chemins vicinaux conduit à l'ouverture, l'empierrement et l'entretien de plusieurs centaines de kilomètres de *chemins de moyenne communication ou vicinaux ordinaires*, ce qui met fin à des situations d'isolement et de liaisons difficiles, subies par plus de la moitié des villages du département. En revanche, les péages, théoriquement

abolis à la Révolution, seront très vite remplacés par une concession sur les ponts qui restera en vigueur tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle.

L'amélioration des moyens de communication transforme le paysage. La gamme des matériaux de construction s'élargit avec l'importation de nouveaux produits pondéreux, comme les structures métalliques employées pour la réalisation de bâtiments industriels ou de granges agricoles. L'approvisionnement en charbon permet de s'affranchir des limites de la force hydraulique qui limitait alors le développement des usines et leur implantation le long des rivières. Ce nouveau réseau de communication attire les industriels qui trouvent dans la Somme un bassin d'emploi idéalement situé à mi-chemin entre les pays anglo-saxons et Paris.

### La révolution agricole

A la veille de la révolution industrielle, le paysage agricole de la Somme est encore peu ouvert aux idées nouvelles. Les crises successives, la difficulté des échanges et le morcellement du parcellaire ont retardé toute modernisation. L'assolement triennal avec rotation des cultures est la règle. La tradition de polyculture reste générale, même si la culture céréalière domine. Le département compte peu de pâtures, sauf à l'ouest, dans le Vimeu et le Ponthieu. La plupart des moulins resteront en activité jusqu'en 1850.

La première innovation est l'adoption des prairies artificielles. La culture de la luzerne, de la minette, du trèfle ou du sainfoin, plantes qui s'affranchissent de la sécheresse grâce à leur système racinaire pivotant, permet d'implanter du bétail sur les sols naturellement secs des plateaux de la Somme. L'élevage se développe. Ses progrès les plus importants sont naturellement dans les régions où le climat et le sol sont les plus favorables comme les bords de la Bresle, le canton de Rue sur le littoral et les plateaux du nord-ouest, autour d'Acheux, Doullens, Villers-Bocage ou Ailly-le-Haut-Clocher.



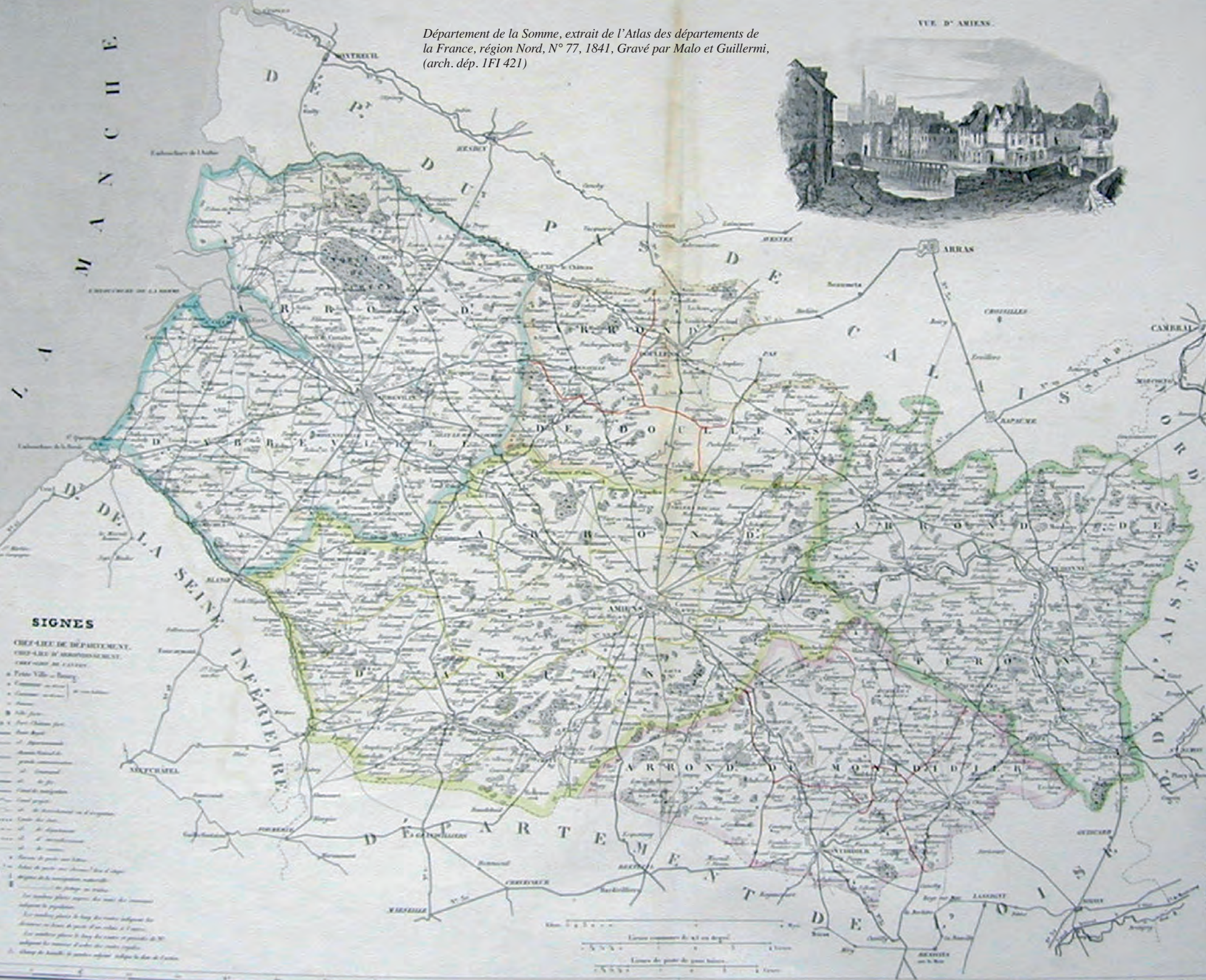
Département de la Somme, extrait de l'Atlas des départements de la France, région Nord, N° 77, 1841, Gravé par Malo et Guillemeri, (arch. dép. 1F1 421)

VUE D'AMIENS.



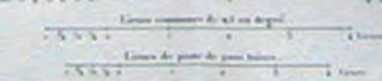
STATISTIQUE

Statistical information for the Somme department, including population figures, agricultural data, and administrative details. The text is dense and organized into sections.



SIGNES

CHEF-LIEU DE DÉPARTEMENT. CHEF-LIEU D'ARRONDISSEMENT. CANTONS DE 1840. Legend for symbols and colors used on the map to denote administrative boundaries and features.





Statue de Jules Verne à Amiens  
(Albert Roze, sculpteur).

Sur les soixante-deux romans de la série des "Voyages extraordinaires", Jules Verne en écrira cinquante-cinq à Amiens. En 1875, il fera paraître "Amiens en l'an 2000".

La seconde révolution agricole est apportée par la betterave qui bouleverse, à partir du I<sup>er</sup> Empire une grande partie des paysages du département. Des milliers d'hectares de bois sont défrichés. Des cultures traditionnelles comme le lin, le chanvre ou l'oielette, disparaissent. La betterave marque également la fin de la jachère et la généralisation de l'amendement des sols, car pour être fructueuse, cette plante exige beaucoup d'engrais. L'usage des cendres, du lisier, de la craie, puis à partir de 1873 des premiers engrais chimiques, se répand dans les moindres communes. Le transport d'engrais sera d'ailleurs un des facteurs de réfection des chemins et d'ouverture des voies ferrées.

L'invention de nouveaux outils participe à cette révolution du paysage rural. Ils ont pour nom la herse articulée, l'émietteuse, le semoir mécanique, la houe à cheval, la faucheuse, la faneuse, puis à la fin du siècle, la moissonneuse-lieuse, la batteuse mécanique, ou encore l'arrache betterave, inventé par le maire de Bethencourt-sur-Somme.

#### *Le lent développement des villes*

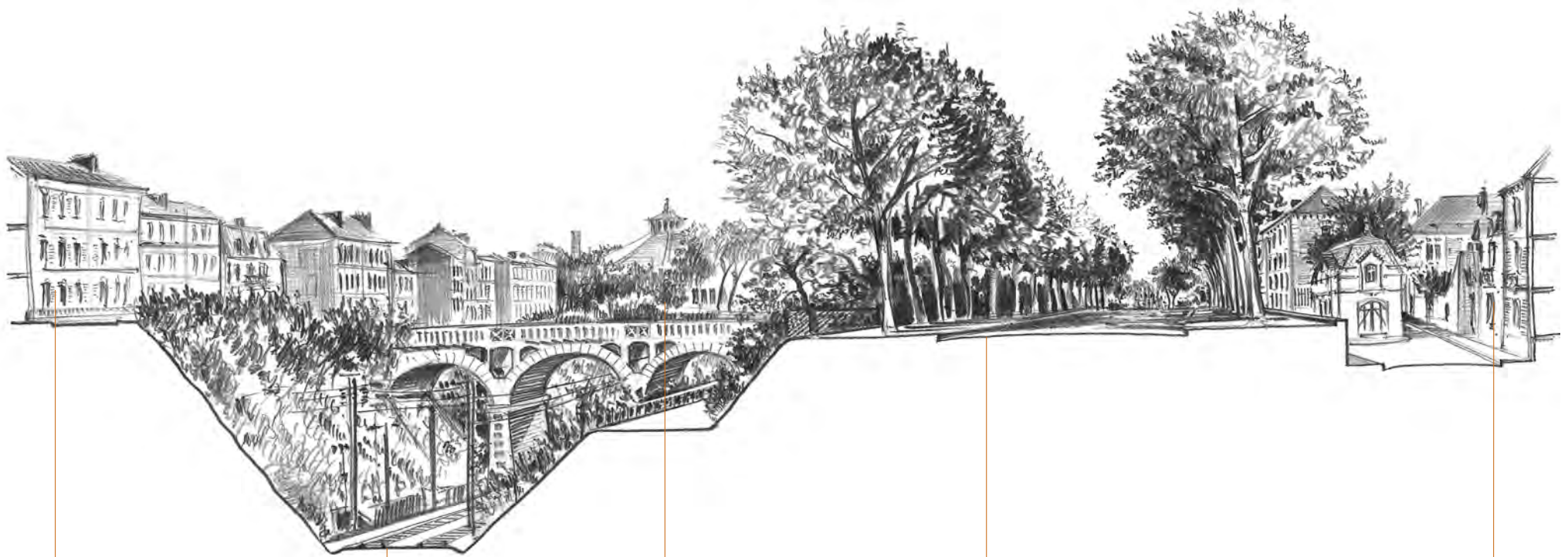
La population picarde augmente de plus de 15% entre la Révolution et la Monarchie de Juillet alors que dans le même temps, la France ne connaît qu'un taux de croissance de 11,3 %. Le département reste rural, bien que sa population urbaine s'accroisse. Amiens avec 40 000 habitants est la dixième ville de France, mais les quinze premières villes de la Somme, ne comptent en moyenne que 4 000 habitants. La structure urbaine est encore médiévale et la plupart des villes, enserrées derrière des fortifications héritées de sept siècles de guerre, entreprennent de les réaménager en boulevards et en promenades plantées. Les villes se dotent de programmes institutionnels nouveaux. Amiens, par exemple fait construire un lycée en 1806, une université en 1807, une bibliothèque en 1823 et un musée régional en 1867, institution qui deviendra l'exemple du grand musée de province. La ville compte aussi des théâtres, des crèches, un cirque et de

grands cimetières suburbains. Dans le même temps, les faubourgs se lotissent d'alignements de maisons de brique, les fameuses "amiénoises", conçues sur un modèle répétitif, que ne différencient que de discrets motifs décoratifs.

#### *Peu d'exode rural*

Le département de la Somme subit peu d'exode rural car la tradition d'artisanat complémentaire des activités agricoles se maintient. Le développement des sucreries attire 6000 saisonniers à la fin du siècle. La fabrication de tissus de laine se prolonge aux environs d'Amiens, sur un secteur délimité entre Villers-Bocage, Corbie, Ailly-sur-Noye, Poix et Vignacourt. Le travail de la serrurerie se poursuit également dans le Vimeu et il se spécialise dans certains villages. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle on compte encore 5000 artisans à domicile.

L'apparition des métiers mécaniques, des machines à vapeur, et les chemins de fer bouleversent les équilibres traditionnels. Les anciens artisans du textile deviennent salariés. Les usines s'installent dans les villages et dans les villes. Amiens et sa périphérie connaissent une grande phase d'expansion et de prospérité avec une concentration industrielle de métiers du textile. La population des campagnes augmente jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, avant de décroître légèrement dans la deuxième moitié du siècle, subissant à son tour une part d'exode rural. Certaines activités artisanales disparaissent. Des phénomènes de concentration se font jour, se traduisant par un regroupement d'activités dans certains villages, permises par le développement des techniques et des transports : essor de la métallurgie dans le Vimeu, de la jute dans la vallée de la Nièvre, de la bonneterie à l'est d'Amiens, de l'industrie des phosphates dans le Vermandois. L'extension des groupes industriels et l'emploi de main d'oeuvre saisonnière amène la construction de cités de logements locatifs proches des industries. Dans les dernières années, le département connaît plusieurs grandes grèves ouvrières dont notamment celles d'Amiens de 1885.



Le déclassement des fortifications en 1803, puis la démolition de la Porte de Paris en 1825, permettent à Amiens de s'extraire de ses remparts. Dès 1850, le lotissement d'Henriville se construit. Les hôtels particuliers sont bâtis aux abords des boulevards (parmi lesquels figure celui de Jules Verne). Plus loin, se construisent des alignements de maisons standardisées en brique, "les amiénoises", caractéristiques du paysage des faubourgs. A l'extérieur enfin, se regroupent les usines.

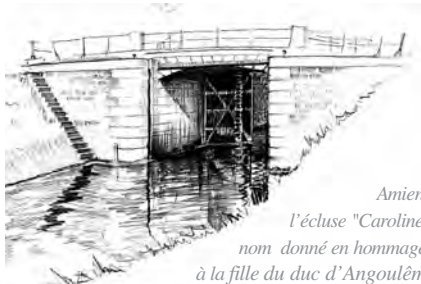
A l'emplacement des douves des anciennes fortifications, sont aménagées les nouvelles voies de communication : au nord, le canal de la Somme (1825) et au sud, la ligne de chemin de fer Paris-Boulogne (1846). Le pont Lemerchier est construit pour relier le nouveau quartier Henriville aux boulevards.

En 1889, la ville d'Amiens fait construire un cirque sur ses boulevards, à l'image de Paris ou de Reims. Le terrain retenu, est l'esplanade de Longueville, un ancien champ de foire situé à la jonction du nouveau quartier d'Henriville et du centre ancien. L'architecte est Emile Ricquier. Jules Verne qui inaugurerait le bâtiment, le qualifiera de : " gigantesque et superbe narghilé, au centre d'un panorama de verdure "

*Un exemple d'aménagement paysager du XIX<sup>e</sup> siècle : la transformation des anciennes fortifications, au sud d'Amiens*

Comme Paris l'avait réalisé à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, et comme Abbeville ou Roye l'entreprennent alors, Amiens transforme ses anciens remparts en boulevards circulaires plantés ou "cours". Le mot boulevard, jusqu'alors terme de vocabulaire militaire, glisse vers le répertoire de l'embellissement urbain. Le volume des anciens talus de terre reste visible dans le profil général du mail encadré de contre-allées.

La confiscation des biens de l'Eglise sous la Révolution, permet de construire les nouvelles institutions sur le terrain des anciens couvents. L'avenue de la République, percée entre l'ancien forum et les nouveaux boulevards, réunit la Préfecture, le Musée de Picardie, la Bibliothèque, le Conseil Général, la Banque de France, la Caisse d'Epargne, puis le siège du quotidien régional, "le Progrès de la Somme", qui deviendra "le Courrier Picard".



Amiens,  
l'écluse "Caroline".  
nom donné en hommage,  
à la fille du duc d'Angoulême  
qui fut le parrain de la canalisation de la Somme



La canalisation de la Somme (1770-1835)  
L'écluse de Méricourt-sur-Somme

Entrepris sous Louis XV, les travaux de canalisation de la Somme sont achevés sous la Restauration, par le biais d'une société d'économie mixte parrainée par le duc d'Angoulême. Cette voie d'eau de 156 kilomètres de long, était conçue pour améliorer les liaisons entre les ports de la Manche et Paris, mais aussi approvisionner en charbon les industries nouvelles, fournir de l'engrais aux terres agricoles et drainer les étangs pour préserver les populations de la "fièvre des marais". Concurrencé par le train dès 1850, son trafic sera condamné par l'ensablement progressif de la baie de Somme. Rêvé comme une voie de pénétration vers l'intérieur de la France, ce canal deviendra une voie de ramification subalterne du canal de Saint-Quentin.



La révolution du chemin de fer  
Pont franchissant le canal à Montières

La première voie ferrée de la Somme, le Paris/Amiens, est mise en chantier en 1831 et inaugurée en février 1846. Dès 1857, le trafic ferré dépasse le trafic fluvial. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, aucun point de Picardie n'est éloigné de plus de dix kilomètres d'une voie ferrée.



Les fortunes de l'industrie

L'hôtel Bouctot-Vagnez à Amiens et usine à Daours, le long du canal de la Somme

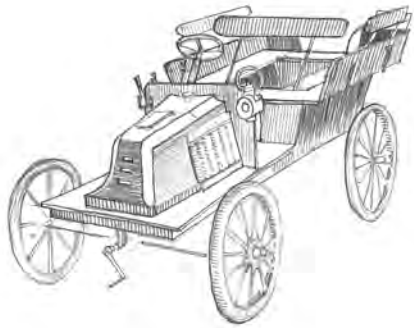
" En France, écrit Marx dans le premier livre du Capital, le coût du travail est d'un bon tiers meilleur marché qu'en Angleterre... les pauvres travaillent rudement et sont piètrement nourris et vêtus ; leur principale consommation est le pain, les fruits, les légumes, les racines, le poisson salé ; ils mangent rarement de la viande et, quand le froment est cher, très peu de pain. " Les Britanniques, qui sont alors les grands techniciens de la filature mécanique, "délocaliseront" leurs usines vers le nord de la France, à proximité des matières premières, des foyers de main-d'oeuvre et des nouvelles voies de communication, telles que le canal ou le chemin de fer. Un livre de paie des usines Carmichaël d'Ailly-sur-Somme notera qu'en 1848, un tiers des ouvriers sont des enfants de moins de quinze ans. L'hôtel Bouctot-Vagniez (1911) chef d'oeuvre Art nouveau conçu par l'architecte Louis Duthoit, témoigne des fortunes qu'a pu procurer le textile.



Ancienne râperie à structure métallique. Liéramont

Restructuration des chemins et déplacement des cimetières  
(Cimetière de Sélincourt sur la route de Dromesnil)

La loi Thiers du 24 Août 1836, entraîne la restauration et la réorganisation du réseau vicinal assurant la desserte des villages. Dans le même temps, le mouvement hygiéniste impose dès le début du siècle, le transfert des cimetières hors des agglomérations.



7 CV de Dion-Bouton,  
(Musée de la vie rurale de Saint-Riquier)

La densité d'automobiles dans les campagnes de la Somme dès 1900, sera un des symboles de la révolution agricole du département.

Ouverture et embellissement des villes  
(Alignement "d'amiénoises", rue de l'abbaye à Amiens)

La démolition des fortifications permet la réalisation de boulevards plantés, de nouveaux types de bâtiments publics, et de renouer les relations entre la ville et la banlieue. De grands lotissements se créent dans les faubourgs.



Usine hydro-électrique de Long



Premiers voyageurs, premiers "touristes"  
Thomas Shotter Boys, Le Guindal à Abbeville, vers 1835 (Abbeville, Musée Boucher de Perthes)

Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'aspect encore médiéval des villes de la Somme attire les voyageurs et les premiers touristes. Les artistes britanniques sont nombreux à venir visiter Abbeville ou Amiens, lors de leur Grand Tour. Turner, Hugo, Ruskin, Strindberg séjournent dans la Somme.

A partir de 1850, le chemin de fer fait la fortune des stations balnéaires. Dès 1905, Albert Demangeon note ce développement grandissant des bains de mer qui bouleverse le paysage des côtes en élevant chaque année " des villes artificielles que la mode a créées et qu'elle peut condamner... hôtels immenses attendant toujours des habitants dans leur solitude de sable. "

L'exploitation à grande échelle des tourbières  
(la vallée de la Somme, vue du belvédère d'Hangest-sur-Somme)

Entreprise dès le Moyen-Age, l'exploitation de la tourbe se développe de façon intensive à partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Dès cette époque, les trésoriers de la Généralité d'Amiens protestent, contre cette dégradation des prairies de la basse Somme qui les creuse de "grands trous pleins de roseaux et de mauvaises herbes".

La révolution industrielle marque un nouvel essor. Dans cette région peu boisée, la tourbe est une source d'énergie précieuse. Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, 3700 saisonniers vivront de son extraction, chaque année entre le 1<sup>er</sup> mai et le 15 août. Grâce aux revenus de la tourbe, un village comme celui de Long fera construire, dès 1902, une des premières usines hydro-électriques de France.

La guerre de 1870  
(Monument à la gloire de Faidherbe à Pont-Noyelles. E.Duthoit, architecte)

En 1870, la Picardie est dans la zone des combats de l'Armée du Nord, commandée par le général Faidherbe. Les prussiens et les français se battent dans la vallée de l'Hallue, pour la prise d'Amiens. Après huit heures de combat, malgré la neige et le froid, le maintien des positions françaises sur les hauteurs de Pont-Noyelles sera un des rares faits d'armes de cette première guerre franco-allemande.

La ville d'Albert sera en partie détruite. Péronne subira 13 jours de bombardements, soit 600 coups par heure durant 52 heures... A partir de 1871, la séparation entre les zones occupées et non occupées, traversera la Picardie d'est en ouest. Dès lors, tous les ponts stratégiques de la Somme seront équipés de chambre de mine, de façon à pouvoir être détruits en cas d'invasion.

# 1914-1916-1918

## La bataille de la Somme dans la Grande Guerre



Monument aux morts de Péronne, Paul Auban, sculpteur  
" La Picardie maudissant la Guerre" .

Le 5 septembre 1914, le front passe à l'ouest de Doullens et d'Amiens.

En novembre, il traverse la région d'Albert à Choisy-au-Bac. Albert est du côté alliés; Péronne est du côté allemand.

En 1915, l'emprise allemande est plus restreinte : seul l'Est de la Somme, et Péronne sont occupés.

En 1916, la bataille de la Somme entraîne moins de 10 km de recul, mais le repli allemand sur la ligne Hindenburg, décidé pour rationaliser leurs effectifs, libère la quasi totalité du département.

En mars 1918, l'offensive allemande fait perdre aux alliés la totalité des cantons de Ham, Nesle, Chaulnes, Roisel, Péronne, Roye, Combles, et en partie ceux de Bray, Albert, Moreuil et Montdidier.

En août 1918, la bataille de France, permet un recul allemand de 25 km en trois jours. Moreuil, Montdidier, Roye et Péronne sont libérés.

Le nom de la Somme est indissociable de la première guerre mondiale. Tous les paysages localisés à l'est du département ont été bouleversés par ces quatre ans de conflit.

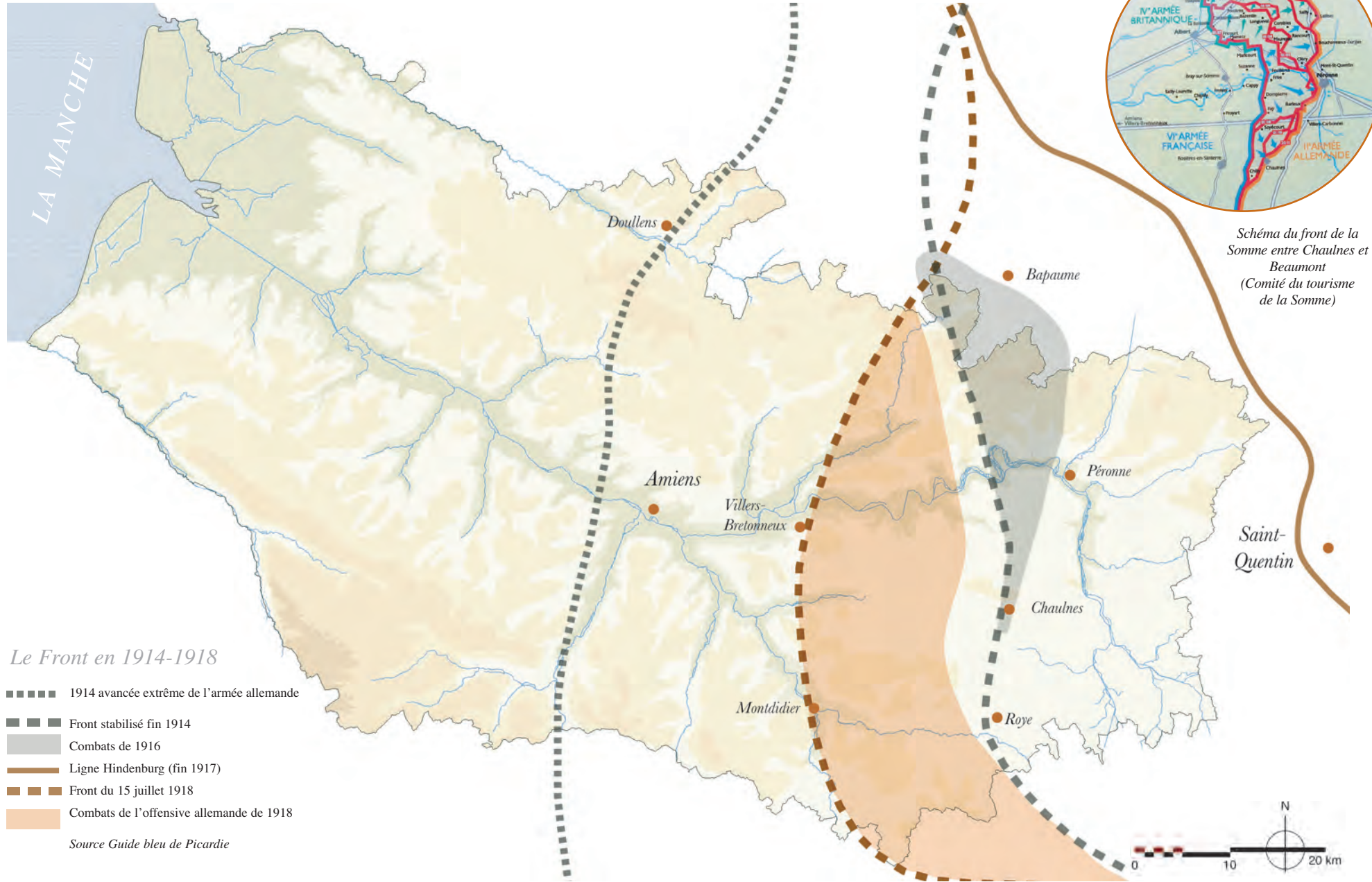
*Un territoire traversé par la ligne de front* Lorsqu'à l'hiver 14, après quatre mois de guerre de mouvement, la perspective d'une solution rapide s'éloigne, les belligérants choisissent de stabiliser la ligne de front pour passer l'hiver. Les soldats français creusent des abris et des cagnats. Leurs confrères britanniques leur apprennent à tracer des boyaux en chicanes pour prévenir les dégâts des explosions. C'est le début de la guerre des tranchées. En janvier 1915, la France est ainsi traversée par une ligne de front de 750 km de long qui relie la frontière belge à la frontière Suisse. Ce front croise la partie est du département de la Somme entre Beaucourt-sur-Ancre et Chaulnes. Il bougera peu pendant vingt mois. L'essentiel des offensives sera tenté en Artois, en Champagne ou dans les Vosges. Mais après ces échecs successifs, les grands combats de l'année 1916 sont lancés à Verdun et dans la Somme.

*La bataille de la Somme* Le but de l'offensive de la Somme, menée durant l'été 1916, était de couper les lignes de communication allemandes, concentrées autour de l'axe Bapaume-Cambrai. L'affrontement, longuement préparé de part et d'autre, mettra en présence plus d'un million d'hommes. Précédé d'un tir d'artillerie de six jours, les combats seront lancés le 1<sup>er</sup> juillet, malgré des conditions météorologiques désastreuses. Les premiers objectifs seront atteints côté français, mais l'échec sera catastrophique sur le secteur britannique qui comptera ce jour là, 20 000 tués et 58 000 blessés. L'offensive devra être suspendue et les britanniques n'atteindront leurs objectifs qu'à l'automne sans parvenir pour autant à percer le front. L'offensive de la Somme sera arrêtée du fait des pluies torrentielles de la fin de l'année. La Grande Guerre se poursuivra sur d'autres fronts jusqu'en 1918.

*Destructions* La fluctuation du front de la Somme explique l'importance des destructions. Les batailles de 1914, 1916 et 1918 ont été particulièrement destructrices. Plus de la moitié du département a été envahie ou bombardée. La ville d'Amiens, par exemple, aura subi au total 145 bombardements. Certains secteurs sont ruinés ou défigurés. Plusieurs villages ont totalement disparu comme Hardecourt-aux-Bois ou Ovivillers-la-Boisselle. D'autres ont été si anéantis qu'ils doivent être regroupés ce qui explique les double noms caractéristiques de la toponymie des villages des cantons d'Albert, Combles, Bray ou Péronne. Dans ce seul secteur, 28 000 hectares de terres considérées comme inutilisables, sont classés en zone rouge.

*198 436 hectares de terres sont dévastés, sillonnés de tranchées, parsemés de trous d'obus, 205 villages réduits en poussière (près de 40 000 maisons en ruine- environ 10 000 dans les villes et 30 000 dans les campagnes), 176 villages plus ou moins atteints représentant 25 000 maisons endommagées ; l'eau potable manque, le réseau de chemin de fer d'intérêt local est disloqué, le canal de la Somme endommagé en de multiples endroits est hors d'usage.*  
(extrait de "Reconstruction en Picardie après 1918", éditions RMN, 2001)

*Reconstructions* La reconstruction des villes et des villages de l'est du département, sera un compromis entre une certaine modernité et la reproduction de modèles traditionnels. La loi du 14 mars 1919, dite "loi Cornudet", vise à l'établissement des Plans d'Aménagement et d'Extension des villes de plus de 10 000 habitants (PAEE). Elle fera apparaître les idées de plan d'ensemble et de répartition des activités. De nouveaux matériaux seront employés, tels le béton armé ou la brique industrielle, rouge sombre, qui modifiera la couleur du paysage bâti de certains villages. Paradoxalement, les transformations les plus profondes seront subies par le paysage rural. La mécanisation, le remodelage du parcellaire et la concentration des propriétés aux mains de quelques exploitants bouleverseront en profondeur la structure agricole.

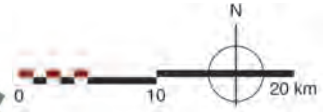


Le Front en 1914-1918

- 1914 avancée extrême de l'armée allemande
- Front stabilisé fin 1914
- Comats de 1916
- Ligne Hindenburg (fin 1917)
- Front du 15 juillet 1918
- Comats de l'offensive allemande de 1918

Source Guide bleu de Picardie

Schéma du front de la Somme entre Chaulnes et Beaumont (Comité du tourisme de la Somme)





Eglise d'Authuille

*La permanence des bâtiments provisoires (Brie)*

*La Somme conserve de nombreux bâtiments "provisoires" réalisés dans l'urgence de l'après-guerre. Ce sont soit des demi-cylindres en tôle ondulée, conçus par l'officier britannique Nissen, soit des baraquements en bois ou des abris collectifs conçus par les américains ou par l'officier français Adrian (l'inventeur du casque des poilus). Vendus aux particuliers en 1926, des centaines de ces bâtiments "provisoires" sont encore utilisés.*



Eglise de Devise. Houblain, architecte. 1934



*La reconstruction des villages*

*La rue de la colonie, tracée dans l'axe de la mairie de Rosières-en-Santerre*

*En 1918, les destructions de la Somme s'élèvent à 205 villages et 39 497 maisons, situés pour les trois-quarts dans les campagnes.*

*La reconstruction des villages fait l'objet de débats. Dès 1915, les partisans de l'hygiène et de l'industrialisation du bâtiment s'opposent aux défenseurs de l'identité régionale qui entendent éviter que l'ampleur et l'urgence des travaux n'entraînent la banalité de la standardisation.*

*Rosières-en-Santerre (ci-dessus), Villers-Bretonneux, Chaulnes, et à une autre échelle Albert, comptent parmi les exemples les plus spectaculaires de l'urbanisme de la reconstruction en Picardie. Dans tous les cas, les édifices publics (mairie, église, écoles) seront clairement monumentalisés et isolés de tout mitoyen.*



*Logement ouvrier*

*Sainte Emilie*

*En 1917, en pleine guerre, un concours de modèles d'architecture est lancé avec pour thème "une maison pour ouvrier d'usine dans la Somme".*

*L'habitat de la Reconstruction est pensé plus clair, plus fonctionnel.*

*Le style s'apparente souvent à l'architecture des villégiatures néo-normandes.*

*On utilise des formes peu locales, comme les colombages vrais ou faux, les décorations et les modénatures. On utilise aussi des matériaux industriels comme la tuile mécanique, le carrelage et les linteaux métalliques.*





Cléry-sur-Somme. Débat-Ponsan, architecte

*Usines et lieux de travail (silos d'Albert)*

130 usines ont été détruites par la guerre. Le système d'indemnisation des sinistrés permet de regrouper les unités et de concentrer les activités. La guerre se révélera être un accélérateur de la modernisation industrielle. Sur un plan urbain, ce sera aussi l'occasion de déplacer les activités aux périphéries des villes.



Thiepval. C.A. Dory, architecte. 1932



Hangest-en-Santerre. Godefroy-Tesseire, architecte. 1931



*Les corps de ferme.*

Bavelincourt, à la limite du Pas-de-Calais. Route Départementale 50

Les dédommagements de guerre attribués aux propriétaires ruraux permirent de reconstruire à neuf les bâtiments agricoles détruits. Plutôt que le torchis traditionnel, on eut recours à de nouveaux matériaux tels le ciment armé, ou, le plus souvent, la brique.

Le Ministère de l'Agriculture diffusa des modèles de fermes à cour fermées, qui seront souvent respectés mais parfois délaissés pour des bâtiments isolés sur les parcelles.

Certains ensembles imposants, aux allures de relais de poste ou de véritables petits manoirs, inspireront en 1923, à l'écrivain amiénois Roland Dorgelès, un roman acerbe sur les profits de la guerre, intitulé "le réveil des morts".



*Les édifices publics*

Hôtel de ville de Roye

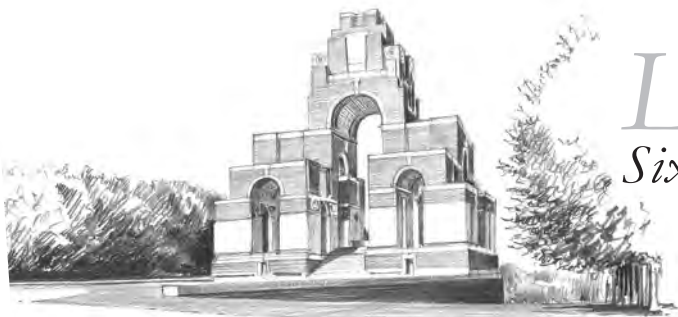
La Première Guerre Mondiale a détruit 209 mairies, 242 écoles et 22 édifices publics. La Reconstruction va donner à l'administration l'occasion de rendre plus fonctionnels les bâtiments publics, tout en affirmant une architecture monumentale que souligne la pratique quasi systématique de la symétrie en façade.

A Roye, Albert ou Montdidier, les mairies réinterpréteront le thème du beffroi, caractéristique des villes du Nord.



*Un remarquable patrimoine d'églises de la Reconstruction*  
Moreuil, Emmanuel Gonse et Charles Duval architectes.

276 églises de la Somme ont été détruites ou endommagées par la guerre. Leur reconstruction a été l'occasion d'innovations stylistiques et architectoniques étonnantes. Ce seront les premiers développements du béton armé, inspirés par l'église du Raincy d'Auguste Perret. Ce sera également un travail sur la brique multipliant le jeu des motifs et des modénatures. De jeunes architectes, souvent en charge d'un canton, vont réaliser d'extraordinaires chefs-d'oeuvre, qui comptent parmi les plus brillantes réalisations d'art sacré du xx<sup>e</sup> siècle. Parmi eux, Duval et Gonse (à Roye et Moreuil), Godefroy-Tesseire (à Lamotte-Warfusée et Hangest-en-S), Débat-Ponsan (à Brie ou Cléry) ou encore Louis Faille (à Moislains et Fins). Injustement méconnu, ce patrimoine se fragilise.



Mémorial franco-britannique de Thiepval

“ 9 septembre 1918...

*Une seconde sorte de désert vient d'apparaître à la surface du globe, il est dans la Somme.*

*Il n'est pas que là. Où passèrent les armées en rage, il s'établit.*

*Certes, vous le rencontrerez partout, derrière n'importe laquelle de nos batailles, mais si vous désirez connaître du premier coup ce qui s'est fait de plus réussi en la matière, choisissez la Somme. (...)*

*Ce n'est pas une petite lande de sol qui est tombée en cet état, c'est tout un pays. (...)*

*Si déjà tant de cris n'avaient été poussés, ce serait à en crier; ce serait à jeter continuellement des exclamations, ce serait à en attester Dieu, si Dieu depuis longtemps, ne savait à quoi s'en tenir. ”*

Albert Londres *Le désert de la Somme*,  
article paru dans *Le Petit Journal*, le 10 septembre 1918

## Les cicatrices de la mémoire

### Six grands mémoriaux nationaux et 410 cimetières militaires

À l' lendemain de la Guerre de 14/18, il ne reste rien de la plupart des villages situés sur la zone du front de la Somme. Les bombardements ont absolument tout anéanti. Tout. Les photographies montrent un pays ravagé, désertique, épouvantable. Plus rien n'arrête le regard. Ni arbre, ni maison. Partout, ce sont les mêmes sinistres fragments déchiquetés, désordonnés, bouleversés. Toutes les photos, dramatiquement identiques, montrent le terrible vide des ruines, où rien ne laisse deviner une quelconque trace de vie.

Un tourisme du souvenir se développe dès la fin de la guerre. Les champs de ruines deviennent des lieux de pèlerinage où se recueillent les familles et les anciens combattants. En 1921, la compagnie des Chemins de fer du Nord créera même un train du dimanche, réservé au "tourisme militaire".

La fréquentation des champs de bataille commencera à faiblir dans les années 30. La reconstruction effaçait peu à peu les cicatrices et les commémorations vont dès lors s'organiser autour des cimetières militaires, une "invention" de la Grande Guerre. L'immensité du deuil et du désastre avait très vite imposé à tous les pays le besoin d'honorer leurs soldats. Refusant le principe des charniers des guerres précédentes, tous les pays adopteront l'idée du cimetière militaire avec quelques règles communes : la tombe individuelle, les ossuaires réservés aux disparus non identifiés, l'absence de hiérarchie quel que soit le grade du combattant et la croix latine, à l'exception sur ce point du Commonwealth.

Chaque pays, adoptera en revanche une attitude différente sur la question de la restitution ou non des corps aux familles. Le Commonwealth décidera de ne pas rendre les dépouilles et de conserver le site initial d'inhumation. La France choisira de restituer les corps demandés (30% des combattants) et de regrouper les tombes restantes ; elle sera imitée en ce sens par l'Italie et les Etats-Unis. Quant aux tombes allemandes, les

Français en charge de leur gestion, choisiront de regrouper les sites et de ne rendre aucun corps. Ces raisons expliquent pourquoi le territoire français compte aujourd'hui plus de tombes de soldats allemands ou de troupes du Commonwealth que de sépultures militaires françaises.

Les cimetières du Commonwealth ont été conçus par les architectes d'une Commission impériale des cimetières de guerre, *la War Graves Commission*, à la tête de laquelle fut nommé le grand architecte anglais Sir Edwin Lutyens. Assisté de Herbert Baker et de Reginald Blomfield, il va définir et concevoir un vocabulaire architectural d'inspiration néo-palladienne, qui sera ensuite décliné et adapté aux caractères de chaque site (*voir ci-après*). Ces cimetières militaires comptent aujourd'hui parmi les plus exceptionnels lieux de mémoire au monde. La France, dépositaire de centaines d'entre eux, n'a pas encore réalisé la dimension exceptionnelle de leur valeur patrimoniale.

Dans le même temps, pour honorer les morts sans sépulture, chaque pays du Commonwealth choisira d'ériger un grand mémorial national. Six d'entre eux seront construits dans la Somme : les Australiens choisiront Villers-Bretonneux, les Chinois, Noyelles sur-mer, les Néo-Zélandais et les Sud-Africains, Longueval. Les trois derniers sont concentrés sur la ligne de front croisant la vallée de l'Ancre : le gouvernement d'Irlande du Nord fera construire la tour d'Ulster (1921), Terre-Neuve choisira de réaliser le parc de Beaumont-Hamel (1925) et le Royaume-Uni fera ériger le grand arc de triomphe de Thiepval (1932).

A partir des années 1980, tandis que la mémoire de la Grande Guerre se transmettait à des générations nouvelles, c'est dans la Somme, à Péronne, qu'a été construit l'Historial de la Grande Guerre, "lieu universel chargé de raconter sobrement l'histoire d'une époque qui a conditionné le XX<sup>e</sup> siècle".

*“Front de la Somme : route débouchant sur un village. Photographie anonyme, sans lieu, ni date”*

*Historial de la Grande Guerre - Péronne (Somme) réf. 9203-2PH0 645-1 011 440  
L'Historial de Péronne conserve des milliers de photographies de paysages en ruines, tragiquement identiques, dont un grand nombre, comme celle-ci, ne peuvent être ni datées, ni localisées.*



*“ Dans la direction de Combles, à gauche de Maurepas, un point surtout brûlait avec rage. C’est là que se faisait la soudure des deux armées, l’anglaise et la française ; c’est là que l’ennemi concentrait avec insistance l’effort tumultueux de ses feux. Pendant des semaines, je vis, chaque nuit, s’allumer à cette place cette flamme dévorante. (...) Le matin vint. Ceux qui auront vu les aubes de la guerre, après les nuits employées à combattre ou consumées dans la sanglante besogne des ambulances, ceux-là connaîtront une des plus grandes laideurs et une des plus grandes tristesses du monde.”*  
Georges Duhamel, *Civilisation 1914-1917*. Le Mercure de France, 1946.

*Dès le début de la guerre, l’industriel André Michelin envisagea la publication de guides touristiques sur les sites de batailles. Le premier volume de cette collection parût en septembre 1917. Le guide Michelin des Champs de Bataille de la Somme fut publié en 1920. La collection complète des guides Michelin des Champs de Bataille comprendra vingt-neuf volumes abondamment illustrés de photos cartes et plans. Elle sera vendue à deux millions d’exemplaires et connaîtra un immense succès. Le guide allemand Baedeker reprendra la même idée et à partir de 1918, des agences de voyages anglaises organiseront à leur tour des voyages touristiques sur les lieux de combat avec ce slogan :*

*“Venez voir, non pas pour vous divertir, mais pour ressentir.”*



Monument de Chipilly. Soldat britannique consolant un cheval blessé. Gauquié, sculpteur

## Des cimetières, des mémoriaux et de nouveaux lieux pour analyser l'histoire



Des centaines de petits cimetières, plutôt que de grandes nécropoles

Contrairement à l'attitude française qui optera après-guerre pour un rassemblement des corps dans de gigantesques nécropoles, les britanniques choisiront de laisser leurs morts sur le lieu de leur première sépulture. Ils réhabiliteront pour cela une ancienne règle aristocratique qui voulait qu'un soldat tombant pour la défense de son pays, devienne automatiquement propriétaire de la portion de sol sur (et pour) lequel son corps reposait. Ainsi les paysages de la Somme sont-ils couverts de centaines de petits cimetières, conçus sur la base d'un vocabulaire commun, mais tous différents les uns des autres.



Des fenêtres sur le paysage et la mise en scène du "dernier regard"

Un des éléments les plus attachants des cimetières du Commonwealth est leur souci de mettre en scène le paysage alentour, pour montrer "le dernier regard" aperçu par les soldats avant de mourir. Manière aussi, de rappeler le territoire laissé en héritage par leur sacrifice.



Le mur de clôture, la Croix du Sacrifice et la stèle du souvenir

Toujours bas, les murs de clôture préservent la vue sur les paysages. Réalisés en brique, en schiste, parfois accompagnés de haies, leur mise en oeuvre est remarquablement soignée.

Les cimetières britanniques n'ayant pratiquement pas été déplacés ou regroupés, ils sont souvent multireligieux. Chaque cimetière compte néanmoins une Croix du Sacrifice (portant une épée de bronze enchâssée), dessinée par Reginald Blomfield. Elle est placée de telle façon qu'aucune tombe non chrétienne ne puisse être atteinte par son ombre, tout au long de l'année.

La Stèle du Souvenir dite "The Great war stone" a été dessinée par Edwyn Lutyens. Les tout petits cimetières (< 1000 corps) n'en sont pas dotés. La stèle mesure 3,5 x 3 m et porte une inscription tirée du livre de l'Ecclésiaste "Their name liveth for evermore" (Leur nom vivra à jamais).



*Un banc, un auvent, une qualité aristocratique  
(Heilly station cemetery. Lutyens, architecte)*

*Dans chaque cimetière, un banc est prévu pour le repos des visiteurs ;*

*lorsque la taille du cimetière le permet, on trouve également un abri pour se protéger de la pluie ou du soleil.*

*Le raffinement des matériaux et le soin de la mise en oeuvre, se retrouvent à toutes les échelles, depuis les grandes compositions néo-palladiennes jusqu'au détail de ferronnerie des portillons d'accès.*



*Un mémorial pour chaque nation  
(Mémorial sud-africain de Longueval)*

*En complément des cimetières, chaque nation fera réaliser un mémorial pour ses soldats disparus, morts sans sépulture.*

*Dans la Somme, Edwin Lutyens dessinera trente cimetières et quatre mémoriaux nationaux : Thiepval, Villers-Bretonneux, Longueval et Noyelles-sur-Mer*



*Le mémorial Terre-Neuvien de Beaumont-Hamel*

*Au nord d'Albert, en bordure de la vallée de l'Ancre, se trouve le seul site de la Somme où sont conservés et présentés au public un important réseau de tranchées de 14/18.*

*Le mémorial Terre-Neuvien de Beaumont-Hamel est un terrain de 16 hectares, aménagé en parc du souvenir depuis 1925, à l'initiative de l'architecte-paysagiste Rudolph Cochius. L'idée maîtresse de ce mémorial a été de laisser le terrain en l'état, traversé par les lignes de tranchées canadiennes et allemandes et martyrisé par des mois de combats. L'intervention paysagère s'est limitée à planter une ceinture de conifères autour de ce sanctuaire, de façon à l'isoler de l'extérieur.*



*L'Historial de Péronne,  
(Henri Ciriani, architecte)*

*Six musées consacrés à la Grande Guerre ont été créés depuis quinze ans, en Picardie : le musée franco-américain de Blérancourt, le musée national sud-africain de Longueval, la Caverne du Dragon du Chemin des Dames, le musée Terre-Neuvien de Beaumont-Hamel et le nouveau Centre d'accueil et d'interprétation de Thiepval. L'Historial de la Grande Guerre est le plus important d'entre eux. Construit à Péronne, dans la Somme, il symbolise le caractère mondial du conflit par la diversité des pays engagés sur ce front. Ce musée entend être "un vaste témoin des mentalités et de la vie quotidienne pendant le conflit".*



Cadastré de Rosières-en-Santerre  
Plan d'assemblage avant et après remembrement.  
(1000 hectares sur 1323 ont été remembrés)

Extrait de LOIRAT (A.), *Le remembrement de la propriété foncière dans la Somme...*,  
Ministère de l'Agriculture, Amiens, Yvert, 1931

\* RIEUCAU (L.), *le remembrement dans la Somme, Hommes et terres du Nord*, 1966, n°1 et CG 80

## Une expérience précoce du remembrement Grandes cultures, regroupement des terres et mécanisation

Les dégâts provoqués par trois guerres en moins d'un siècle ont conduit la Somme à amorcer, plus tôt que d'autres départements, les mutations rapides et profondes de son paysage rural. Les remembrements et les regroupements d'exploitations ont uniformisé les paysages.

*Des parcelles de plus en plus grandes*

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les terres étaient encore morcelées. Les champs généralement rectangulaires et de petite largeur formaient, selon les mots d'Albert Demangeon "une bigarure de parcelles, de "trinquettes", qui bachelent la plaine et la découpent en lanière." Les parcelles d'un même exploitant pouvaient être ainsi extrêmement dispersées et réparties entre les anciennes soles du terroir.

Les destructions de la guerre, la mécanisation progressive, les critères de rentabilité, ont peu à peu conduit à la diminution du nombre de fermes et à un regroupement des exploitations. Au lendemain de la première guerre mondiale, deux lois sont votées, en 1918 et 1919 pour faciliter le remembrement. Seules les communes dont le réseau viaire et les limites parcellaires ont été effacées par la guerre, vont accepter d'être remembrées. Ces premiers remembrements toucheront finalement 230 communes et un total de 132 219 hectares. Le relief calme et l'uniformité des sols de limon du Santerre où se situe la plupart des communes ont facilité les travaux. L'absence de tracteur a limité la surface des champs à un ou deux hectares. En moyenne, cinq parcelles seront fondues en une.

Les remembrements seront poursuivis tout au long du XX<sup>e</sup> siècle. Juste avant la seconde guerre mondiale, des travaux ponctuels sont effectués dans le sud Amiénois, le Santerre et le Vermandois (20 communes). Les remembrements s'accéléreront après la seconde guerre mondiale. Entre 1943 et 1964, 343 nouvelles communes sont remembrées.

En 1965, 70% des communes de la Somme ont été remembrées (600 communes sur les 835 que compte alors le département). Les services du Génie Rural souhaitent alors étendre les remembrements vers l'ouest. Les communes de l'est envisagent de refaire les travaux réalisés. Seul l'ouest (le littoral, une partie du Vimeu, et du Ponthieu), et les vallées de l'Authie et de la Somme en aval d'Amiens restent un peu à l'écart, mais le géographe Rieucan résume ainsi la doctrine qui s'affiche : toutes les communes peuvent être remembrées, même les communes urbaines par "extension", également les prairies et pâtures. "Les mares ne sauraient longtemps être un obstacle. Les travaux connexes doivent être partout étendus : suppression des rideaux au bulldozer, etc."

Les remembrements se sont alors poursuivis pour des raisons agricoles ou à l'occasion de grands projets d'infrastructures. Toutes les nouvelles autoroutes percées à travers le département, seront prétexte à de nouvelles rationalisations des terres.

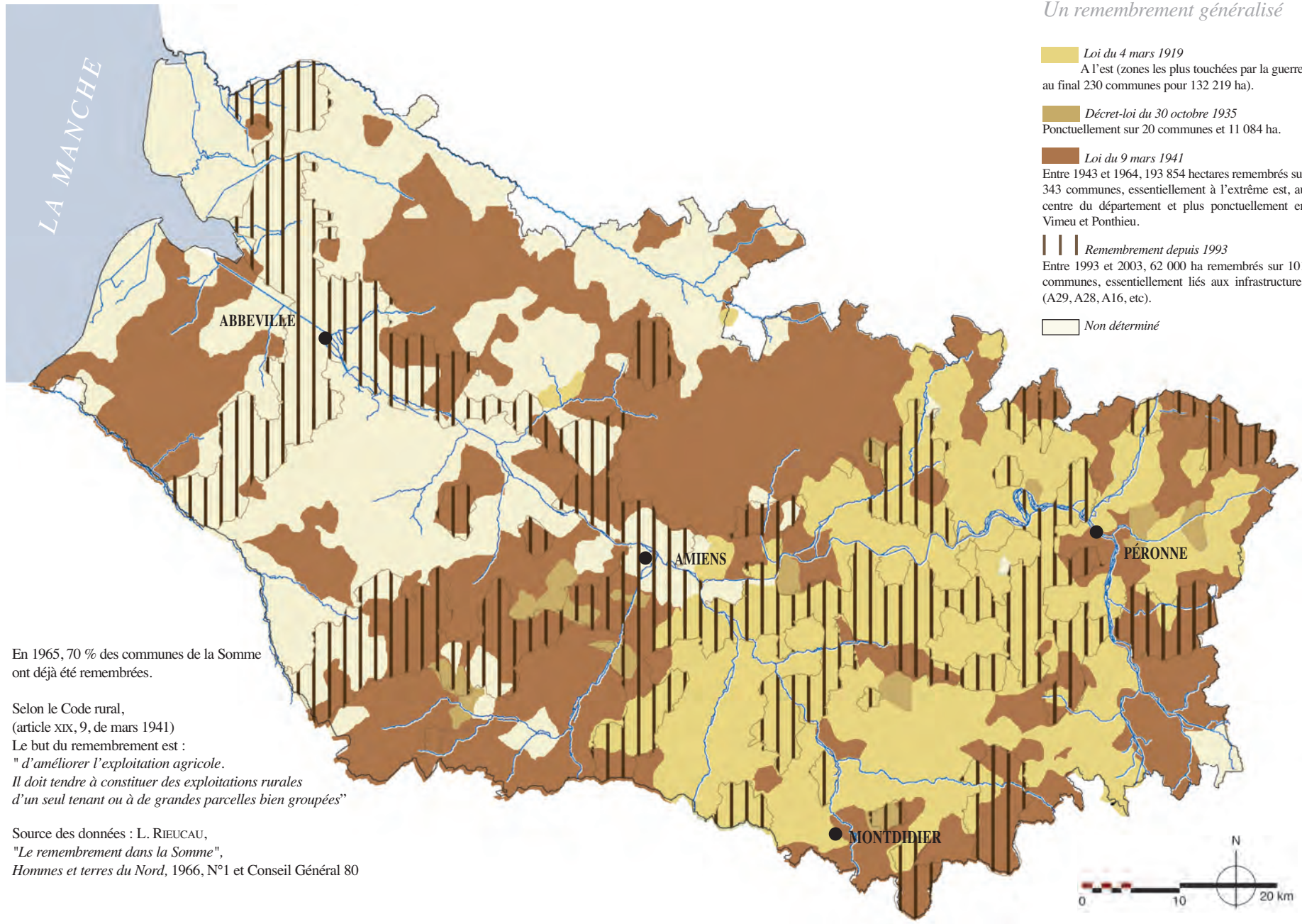
*La modification des paysages*

Cette redistribution des terres favorise une agriculture rentable, industrialisée et intensive.

Les exploitations passent en moyenne, de 33 hectares en 1970, à 73 hectares en 2002. Cela entraîne cependant une disparition des éléments marquants du paysage : les arbres isolés, les bosquets, les haies, les rideaux, les micro-reliefs, les fossés et les mares. Sur un plan environnemental, le remembrement provoque des phénomènes de ruissellement, d'érosion et d'inondation. L'agrandissement du parcellaire modifie de façon plus subtile encore le paysage par l'uniformisation des cultures et la réduction du nombre de chemins. Les différences restent encore marquées entre les deux parties extrêmes du département : à l'est, les immenses parcelles de labours du Santerre et à l'ouest, les contours sinueux et curvilignes des prairies du littoral. Mais pour combien de temps encore ?

Un remembrement généralisé

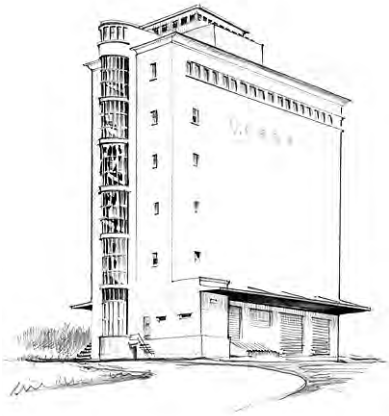
- Loi du 4 mars 1919**  
 A l'est (zones les plus touchées par la guerre, au final 230 communes pour 132 219 ha).
- Décret-loi du 30 octobre 1935**  
 Ponctuellement sur 20 communes et 11 084 ha.
- Loi du 9 mars 1941**  
 Entre 1943 et 1964, 193 854 hectares remembrés sur 343 communes, essentiellement à l'extrême est, au centre du département et plus ponctuellement en Vimeu et Ponthieu.
- Remembrement depuis 1993**  
 Entre 1993 et 2003, 62 000 ha remembrés sur 101 communes, essentiellement liés aux infrastructures (A29, A28, A16, etc).
- Non déterminé**



En 1965, 70 % des communes de la Somme ont déjà été remembrées.

Selon le Code rural, (article XIX, 9, de mars 1941)  
 Le but du remembrement est :  
 " d'améliorer l'exploitation agricole.  
 Il doit tendre à constituer des exploitations rurales d'un seul tenant ou à de grandes parcelles bien groupées"

Source des données : L. RIEUCAU,  
 "Le remembrement dans la Somme",  
 Hommes et terres du Nord, 1966, N°1 et Conseil Général 80



“ Adieu belle herbe, adieu les blés,  
Adieu mes eaux vives, ma France  
Adieu le ciel et la maison,  
je vous laisse oiseaux les cerises,  
les filles, l'ombre et l'horizon,  
j'emmène avec moi pour bagage  
cent villages, sans lien sinon  
l'ancienne antienne de leurs noms  
l'odorante fleur du langage,  
une romance à ma façon,  
amour de mon pays, mémoire  
un collier sans fin ni fermoir,  
le miracle d'une chanson  
j'emmène avec moi le refrain de  
cent noms dits par tout le monde  
Adieu, la Faloise... Airaines...”

Louis Aragon,  
Extrait du “*Conscrit des Cent villages*”.

CI dessus, les accents "modernistes",  
de l'architecture des silos Canépi d'Abbeville

# 1940 et les Trente Glorieuses

## La Seconde Reconstruction

*Le béton et la brique de  
la Seconde Reconstruction*

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la Somme figure parmi les départements les plus sinistrés de France. Plus d'une commune sur trois a subi les bombardements de mai-juin 1940, du printemps 1943 ou de l'été 1944. Plus de 180 000 bâtiments sont en ruine. Les destructions portent sur les axes de communications (notamment les ponts, les gares et les noeuds ferroviaires de la vallée de la Somme), quelques points stratégiques (les rampes de lancement de V1 et V2 au nord d'Abbeville) et les sites industriels (comme Méaulte ou Ham). Les centres-villes sont durement touchés : Amiens est détruit à 41%, Abbeville à 75 %, Péronne à 36% et Montdidier à 33%. A elles seules, ces quatre villes totalisent plus de la moitié des immeubles et des infrastructures détruits.

Le gouvernement de Vichy définira très vite le cadre législatif et les lignes directrices de la Reconstruction en exigeant un plan d'ensemble d'aménagement préalable à tous travaux. Le département de la Somme en fera dresser plus d'une centaine. Sauf quelques exceptions, cette Seconde Reconstruction sera une forme de compromis, sans reconstitution à l'identique, ni rupture moderniste. Elle introduit la rationalisation du réseau viaire et la notion de zoning, séparant l'habitat et l'emploi. Les centres villes doivent être aérés, et regrouper les commerces, le logement et les services, tandis que les espaces industriels doivent être déplacés en périphérie. L'habitat collectif sera privilégié car jugé plus fonctionnel et meilleur marché. Grâce au plan Marshall, la majorité du bâti sera terminée au milieu des années 50.

Cette Seconde Reconstruction sera l'occasion de poursuivre l'expérience du béton armé, avec quelques réalisations remarquables comme la place de la gare d'Amiens, conçue par Auguste Perret. Pour le reste, il en ressortira un style "MRU" (*Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme*) associant des façades de briques, ponctuées d'ébrasements des fenêtres en béton préfabriqué, des corniches en débords et des toits d'ardoise. Malgré les prises de

positions d'Auguste Perret, le torchis traditionnel ne sera pas actualisé, en dépit de l'étonnant village prototype du Bosquel au sud d'Amiens. En zone rurale, comme à Airaines ou Longpré, la brique lui sera substituée.

*La mutation  
des activités*

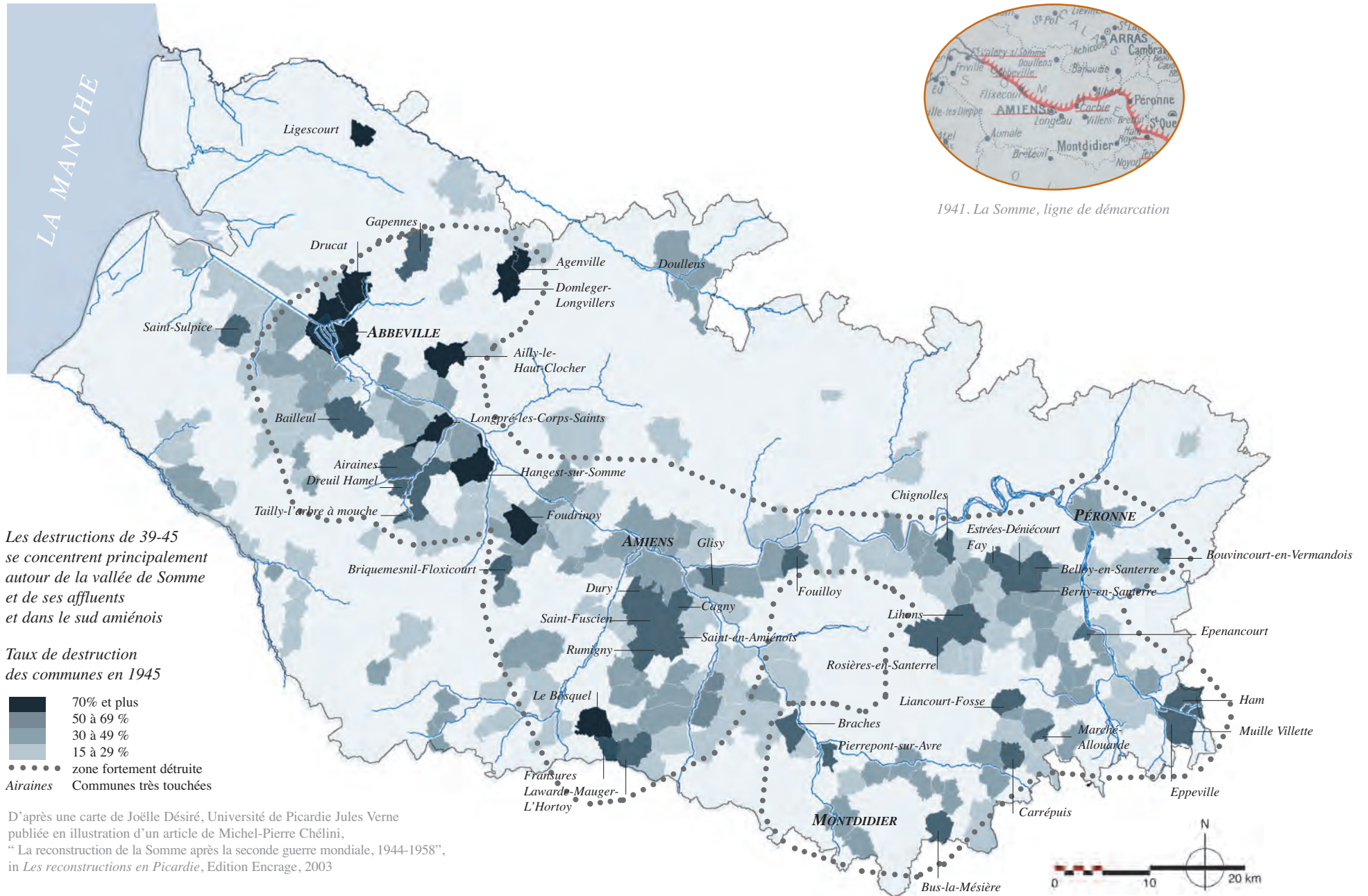
A la veille de la seconde guerre mondiale, la Somme comptait trois grands secteurs industriels : le textile, les métaux et l'agro-alimentaire. Le premier, déjà en crise entre les deux guerres avec une diminution de plus de la moitié de ses personnels, poursuivra un lent déclin qui s'achèvera, à la fin des années 70 avec la chute des empires Agache-Villot, puis Boussac Saint Frères qui bouleverseront les villages de la vallée de la Nièvre et des abords d'Amiens.

*Une lente croissance  
des villes*

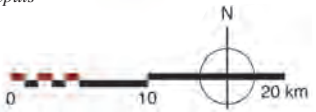
Du fait des deux guerres, la population des villes et des campagnes de la Somme a décliné jusqu'aux années 1950. Le département ne retrouvera son taux d'habitat de 1936 (467 000 habitants) que vers 1955, date de la reprise de la croissance urbaine. Dans la Somme, la population des villes ne dépassera la population rurale que vers 1970, alors qu'en France la tendance s'était inversée dans les années 30.

Au cours des trente dernières années, les villes ont connu une série de phénomènes communs à de nombreux départements. Elles ont vu d'abord la construction de grands ensembles périphériques (Montières, Etouvie), et le développement de zones pavillonnaires, situation qui provoque des phénomènes de rurbanisation et tend à accroître les zones d'influence des rares villes du département. Elles ont assisté ensuite à la création des zones d'activités en zones périphériques, phénomène accéléré par la construction des grandes infrastructures de communication. Elles ont enfin bénéficié des politiques de requalification urbaine avec le réaménagement des centres villes, la requalification des espaces publics, et le souci d'intégration des nouveaux quartiers, politique dans laquelle la ville d'Amiens s'est particulièrement distinguée.





1941. La Somme, ligne de démarcation



*Sacs de sable protégeant la cathédrale d'Amiens  
(Photographie de Mas. 1940)*

*Entre 1939 et 1945, la protection du patrimoine civil et religieux était assurée à l'aide de coffrages, de sacs de sable ou de fagots liés*



*" Ils sont en train de détruire les originaux des photographies du XIX<sup>e</sup> siècle "*

*Carlo-Emilio Gadda,  
témoin d'un bombardement urbain*

*Un département emblématique de la Seconde Reconstruction  
Détail et silhouette de la tour d'Amiens. Auguste Perret, architecte*

*Le béton et la brique seront les principaux matériaux employés pour la Seconde Reconstruction. A Amiens, Auguste Perret obtient dès 1942, la commande de l'étude de "l'ordonnance architecturale" de la place de la gare d'Amiens, carrefour de communication prévue dans le plan d'urbanisme de Pierre Dufau. Perret propose une place carrée avec des rangées d'immeubles aux proportions calculées sur celles de l'ancien tissu urbain, scandées par la répétition d'un module de structure en béton armé relié par les lignes des corniches et des balcons. Sur ces courtines se détache la séquence monumentale de la gare caractérisée par un ordre colossal de colonnes et par la tour conçue pour être à la fois monument, immeuble résidentiel et "le premier gratte-ciel d'Europe".*

*Le développement touristique  
(Fort Mahon)*

*Amorcé au XIX<sup>e</sup> siècle, mais ralenti par les deux guerres mondiales, l'essor touristique reprend dans les années 60, notamment au nord de la baie de Somme.*

*1970-1990. La redécouverte de la dimension urbaine  
ZAC cathédrale d'Amiens. Restaurant universitaire. (Bret-Demians-Herbert)*

*Le débat architectural et urbain entrepris dans les années 70, conduira au début des années 80 à entreprendre la requalification de plusieurs centres anciens de la Somme. Le coeur d'Amiens martyrisé est exemplaire de ce travail de reconquête comme en témoignent le réaménagement du quartier Saint-Leu, l'insertion délicate d'une université en centre ville par Henri Gaudin, la réconciliation du centre ancien et des Hortillonnages grâce au parc Saint Pierre dessiné par Jacqueline Osty ou encore le réaménagement des abords de la cathédrale conçus sous la direction de Bernard Huet.*

*Quelques villages se sont également engagés dans ce travail subtil de requalification des espaces publics, à l'exemple de Saint Riquier.*

*La mutation des sites d'activités  
(Approche d'Amiens)*

*L'approche des grandes villes se signale par la concentration des réseaux, zones d'activités, lignes de transport d'énergie...*



*1960. Création de la Région Picardie*

*Par décret du 2 juin 1960, la V<sup>e</sup> République crée les 21 circonscriptions régionales. Parmi elles, la Picardie regroupe administrativement trois départements : l'Aisne, l'Oise et la Somme. Ces régions seront dotées d'un préfet par le décret du 14 mars 1964, et elles deviendront des collectivités territoriales à part entière par la loi de décentralisation du 2 mars 1982, qui institue l'élection des conseillers régionaux au suffrage universel direct.*

*La croissance des villes et la périurbanisation  
(abords d'Amiens)*

*La croissance urbaine des villes de la Somme a été plus lente que dans bien des départements. Trois guerres en moins d'un siècle, ajoutées à la faiblesse du raccordement autoroutier et ferroviaire, puis la crise du textile explique la permanence d'une population majoritairement rurale, jusque dans les années 1970.*

*Amiens, qui comptait 93 000 habitants en 1936, et 84 000 en 1946, totalise aujourd'hui 135 500 habitants.*

*La zone d'influence des villes ne cesse aujourd'hui de s'accroître sur les campagnes, aussi bien en terme d'emplois que de commerces ou de réseaux de distribution.*

*Le développement des zones d'activités  
( " l'avenue de la ville idéale", faubourgs est d'Amiens )*

*Traditionnellement, les villes et villages de la Somme s'établissaient en priorité sur les versants de vallée, à proximité de l'eau, mais à l'écart des zones inondables.*

*Au cours des trente dernières années, les terrains recherchés pour implanter les zones d'activité devaient être libres, vastes, protégés des crues éventuelles et bien desservis par les voies de communication.*

*De ce fait, les zones d'activités d'Amiens, Abbeville, Péronne, Albert ou Flixecourt se développent sur les plateaux, aux entrées de ville, dans une position dominante qui maximise l'impact de leur volumétrie au détriment de la silhouette des villes et du génie du lieu.*

*Le développement des grandes infrastructures de communication  
( A gauche, le canal du Nord ; à droite l'A1 franchissant la Somme)*

*Le canal du Nord a été l'unique voie d'eau réalisée en France au x<sup>e</sup> siècle. Décidés en 1878, ses travaux ont commencé en 1907, mais ont été interrompus et détruits par la Guerre de 1914. Repris après la deuxième guerre, ils ont été terminés dans le cadre du Marché Commun. Ce canal a été ouvert à la navigation en 1965.*

*L'extension du réseau autoroutier a eu deux conséquences directes sur le paysage. D'une part, le développement des remembrements agricoles (28 communes ont par exemple été remembrées, suite à l'aménagement de l'A1), d'autre part le développement des zones d'activités sur les points d'échange tels qu'ils se manifestent à Roye, Amiens, Flixecourt ou Abbeville.*

*Le socle géographique*  
*Terres céréalières aux abords du village de Feuillères (Haute-Somme)*



# Un socle de craie recouvert de limon intercalé d'argile à silex, à l'ouest du département



“ C’est une même roche,  
la craie blanche,  
qui forme le substrat  
de la Picardie, de l’Artois  
et du Cambrésis.  
On la voit découper en taches  
blanches la paroi des falaises  
et le versant des vallées.  
La craie n’étant pas une  
roche dure et n’offrant pas  
d’assise qui soit résistante  
d’une manière continue,  
ne saurait comme le calcaire  
grossier se dresser en plateaux  
tabulaires ; d’autre part elle  
donne des ondulations à grands  
rayons, beaucoup plus amples  
et moins désordonnées  
que les surfaces argileuses ;  
elle ne connaît  
ni l’horizontalité parfaite  
des calcaires durs,  
ni les vallonements confus  
des assises molles.”

Albert DEMANGEON, *Opus cité*

*La formation d'un socle  
de craie à l'ère secondaire*

Le département de la Somme fait partie de l'espace géologique du bassin parisien. Son socle principal est constitué d'une couche de craie d'environ quatre cents mètres d'épaisseur, lentement façonnée par l'envahissement de la mer au cours du Crétacé. Pendant des millions d'années, les coquillages se sont déposés et mélangés aux enveloppes calcaires de micro-organismes, formant peu à peu la base d'un immense plateau dont les ondulations ont été par la suite entrecoupées de vallées. Ce socle de craie est visible par endroits : il se dresse en falaise face à la mer, il affleure sur les versants les plus escarpés des vallées.

*Des dépôts d'argile, de grès  
et de sable à l'ère tertiaire*

Les témoins tertiaires prennent des aspects très variés. Parfois rien ne les signale dans le relief. Tantôt ils se sont effondrés dans les poches de la craie, tantôt le limon les dissimule ; il arrive alors que la charrue heurte de grosses pierres et que le hasard découvre un gisement de grès tertiaire ; c'est le cas entre la Somme et l'Authie, à Noyelles-en-Chaussée, Hiermont, Yvrench, Domqueur, Vignacourt... Souvent les témoins tertiaires surgissent sous forme de tertres, de buttes, de monticules isolés.

Albert Demangeon

*Des dépôts de limon,  
et une évolution du relief  
au Quaternaire*

Le Quaternaire a structuré le réseau hydrographique et modelé les vallées. Les périodes froides ont élargi le lit des cours d'eau, avant de les recouvrir de cailloutis et de loess, selon les grands axes tectoniques de la région. Les vents ont ensuite déposé sur la craie,

une épaisse couche de limon qui fera de la Somme une terre particulièrement fertile et propice à la culture des céréales. L'épaisseur de limon varie d'est en ouest. Elle peut atteindre vingt-cinq mètres dans le Santerre ; elle est inférieure à dix mètres dans le Vimeu.

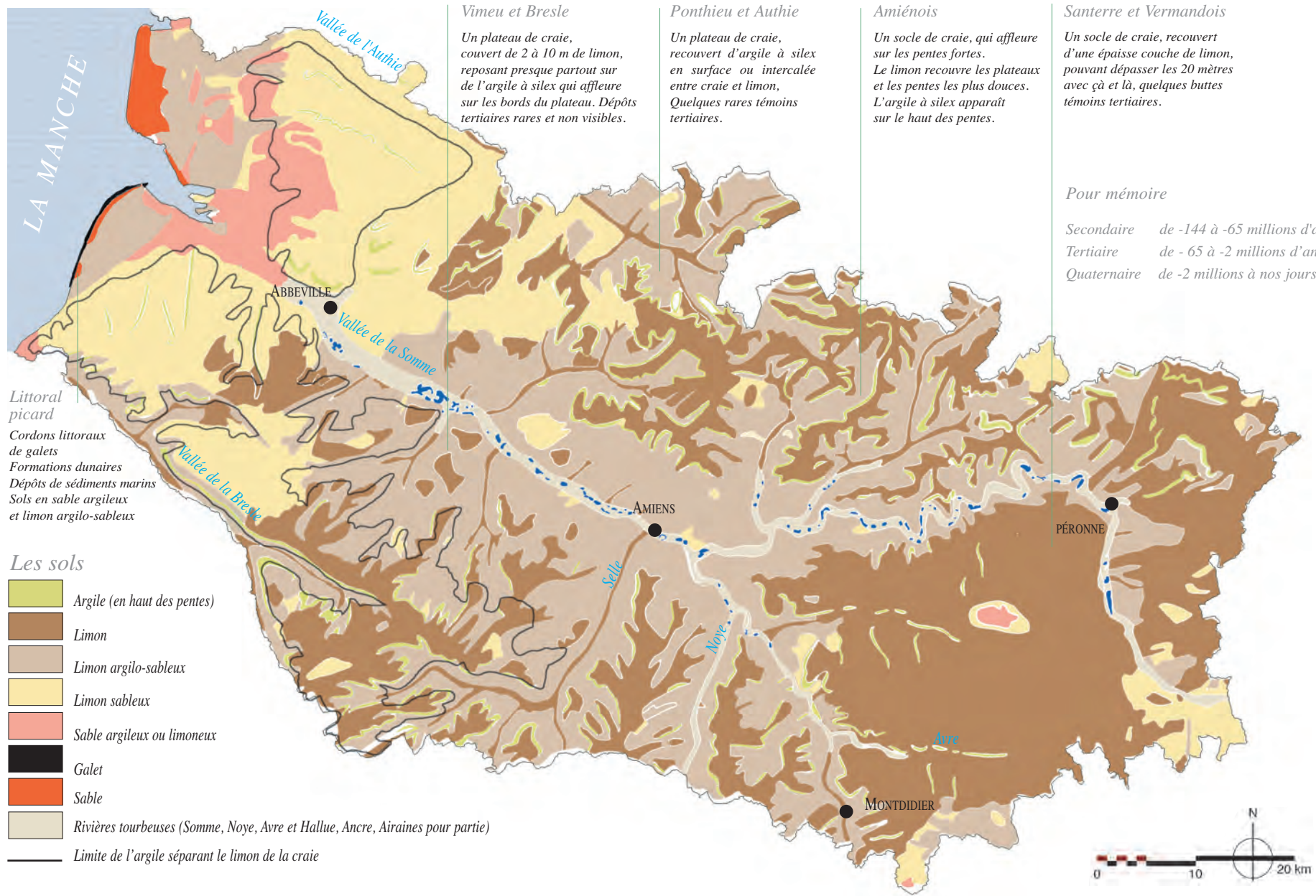
Le département de la Somme fait partie de l'espace géologique du bassin parisien. Son socle principal est constitué d'une couche de craie d'environ quatre cents mètres d'épaisseur, lentement façonnée par l'envahissement de la mer au cours du Crétacé. Pendant des millions d'années, les coquillages se sont déposés et mélangés aux enveloppes calcaires de micro-organismes, formant peu à peu la base d'un immense plateau dont les ondulations ont été par la suite entrecoupées de vallées. Ce socle de craie est visible par endroits : il se dresse en falaise face à la mer, il affleure sur les versants les plus escarpés des vallées.

*La formation récente  
du littoral*

Les formes du littoral de la Somme se sont modelées depuis dix mille ans sous l'action des variations du niveau de la mer, charriant des sédiments. Les falaises de craie, lentement érodées, ont libéré des bancs de silex qui ont entraîné la formation de poulières de galets. La formation des dunes, la fixation des mollières ont été prolongées à partir du Moyen Age, par la réalisation de polders, appelés dans la Somme "renclôtures".

*"Bouillons et  
puits tournants "*

La structure des sols explique sa perméabilité. Sur ces sols perméables, les eaux ne restent pas en surface. Elles s'infiltrent par percolation et forment des nappes phréatiques (du grec *phreas, atos* : puits), qui ressurgissent parfois dans les vallées, sous forme de sources. On parle alors de "bouillons" ou de "puits tournants". Sous le département de la Somme, la nappe phréatique est conçue sur deux niveaux : une zone saturée où la craie est gorgée d'eau et une zone non saturée où l'eau s'infiltré. Au fur et à mesure que la nappe se charge, la pression augmente, selon le principe du château d'eau, ce qui à terme, provoque une remontée de la nappe. Comme l'échelle et le temps de l'écoulement souterrain n'ont rien à voir avec l'écoulement de surface, la circulation peut prendre quelques mois ou quelques années, en fonction de la plus ou moins grande porosité du sous-sol et de la présence éventuelle d'interstices naturels. C'est la raison pour laquelle, quelques semaines après de fortes pluies, se produit parfois un phénomène de "crue de nappe".



*Vimeu et Bresle*

Un plateau de craie, couvert de 2 à 10 m de limon, reposant presque partout sur de l'argile à silex qui affleure sur les bords du plateau. Dépôts tertiaires rares et non visibles.

*Ponthieu et Authie*

Un plateau de craie, recouvert d'argile à silex en surface ou intercalée entre craie et limon, Quelques rares témoins tertiaires.

*Amiénois*

Un socle de craie, qui affleure sur les pentes fortes. Le limon recouvre les plateaux et les pentes les plus douces. L'argile à silex apparaît sur le haut des pentes.

*Santerre et Vermandois*

Un socle de craie, recouvert d'une épaisse couche de limon, pouvant dépasser les 20 mètres avec çà et là, quelques buttes témoins tertiaires.

*Pour mémoire*

Secondaire	de -144 à -65 millions d'années
Tertiaire	de -65 à -2 millions d'années
Quaternaire	de -2 millions à nos jours

*Littoral picard*  
Cordons littoraux de galets  
Formations dunaires  
Dépôts de sédiments marins  
Sols en sable argileux et limon argilo-sableux

*Les sols*

- Argile (en haut des pentes)
- Limon
- Limon argilo-sableux
- Limon sableux
- Sable argileux ou limoneux
- Galet
- Sable
- Rivières tourbeuses (Somme, Noye, Avre et Hallue, Ancre, Airaines pour partie)
- Limite de l'argile séparant le limon de la craie

## La texture des sols Craie, limon, silex et grès

Affleurements du socle de craie secondaire  
(Au centre, vue des terres cultivées vers Villers-Bretonneux.  
A droite, pentes du larris de Froissy)

Visible en limite de plateaux, sur les versants de vallée  
les plus abrupts (ci-dessous), le socle de craie apparaît  
également sur certaines terres de culture par affleurement  
lors des labours.



Un socle de craie épais, formé à l'ère secondaire  
(Falaises d'Ault)

Les falaises du front de mer, comprises entre l'estuaire de la Bresle et le hâble d'Ault sont sans doute l'un des sites où se perçoit le plus directement, l'épaisseur du socle de craie qui forme le soubassement du département.

La toponymie est en cela révélatrice : le nom de Ault, dérivé du latin "Alum", désigne un point haut, qui ici, surplombe la mer.

“ Le limon est une très bonne terre agricole, facile à travailler, à la fois perméable et suffisamment humide pour la culture. L'argile à silex constitue par contre une terre caillouteuse, froide et mal drainée. Elle est plus difficile à cultiver. Le paysage est alors plus vert et les herbages sont en augmentation. Les bois réapparaissent sur les terrains difficiles. La nature du sous-sol est essentielle. C'est l'argile à silex qui différencie un pays frais comme le Vimeu, d'un pays aride comme le Santerre. Dans le Santerre, plateau au limon épais, véritable Beauce où parfois le regard s'étend à l'infini, le limon repose directement sur la craie ; dans le Vimeu où l'argile à silex sépare le limon de la craie, nous nous rapprochons déjà des conditions naturelles de la Haute-Normandie.”

Albert Demangeon (opus cité)



*Des gisements de craie phosphatée utilisés comme engrais*  
 Source : Guide géologique des régions du Nord .Masson & Cie éditeurs

*Les terrains secondaires bordant la vallée de la Somme contiennent plusieurs gisements de phosphate de chaux. Exploités en carrières, ils fournissent de l'engrais, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Plusieurs sites sont toujours en exploitation comme celui de Beauval, au sud de Doullens. Le nom de "marnière", fréquent dans la toponymie locale désigne ce mélange naturel d'argile et de calcaire également employé comme amendement et engrais.*

*A l'ouest, un sol plus argileux et plus humide*

*A l'ouest du département, la couche de limon est plus mince. Elle varie de deux à dix mètres, et partout affleure l'argile à silex qui explique l'humidité des terres, la présence de prairies naturelles, les structures bocagères, la dimension des terres agricoles et leur mode d'exploitation.*



#### *Témoins tertiaires isolés*

*(Bosquet isolé au nord de Péronne  
 et vue aérienne de la butte de Saint-Valery-sur-Somme )*

*Les plateaux crayeux du Santerre ou du Vermandois sont parsemés de buttes résiduelles. Ces buttes forment des reliefs aplatis ou de petites collines, en léger surplomb au-dessus du plateau. La commune de Lihons dans le Santerre en est un exemple. Couverts de bois ou de garennes, ce sont en général les derniers terrains à être mis en culture. La partie supérieure des sables tertiaires est souvent formée de bancs de grès fragmentés, visibles sur les versants. Ces grès étaient souvent utilisés comme soubassement dans l'architecture traditionnelle.*

#### *Dépôts de sédiments marins sur le littoral*

*(mollières du cap hornu)*

*Sur le littoral, au pied des plateaux crayeux, les dépôts de sédiments marins combinés à l'action humaine ont amené la formation de polders ou "bas-champs" dont la texture dominante est un limon-argileux-sableux. Ces territoires sont protégés des assauts de la mer par des cordons littoraux de galets, par des dunes de sable ou par des digues artificielles. Dans la plaine maritime, les anciens cordons de galets, depuis longtemps émergés, qualifiés de foraines (du latin "foris" : dehors), ont soit été cultivés, soit ont accueilli l'édification des rares lieux habités.*

# Une dominante de paysages de plateaux

## Ondulations & vallonnements

*“ Partout la convexité des pentes donne à ce relief un aspect harmonieux ; les lignes d'horizon sont faites de plusieurs courbes aplaties qui se fondent les unes dans les autres, les versants se raccordent doucement aux plateaux. Il est très rare de rencontrer des pentes abruptes qui se dérobent brusquement sous les pas.”*

Philippe Pinchemel,  
Visages de la Picardie

Les grandes lignes du relief du département de la Somme ont été mises en place par des plissements anciens, avant d'être affinées au Quaternaire par le creusement du réseau hydrographique et le remaniement des limons.

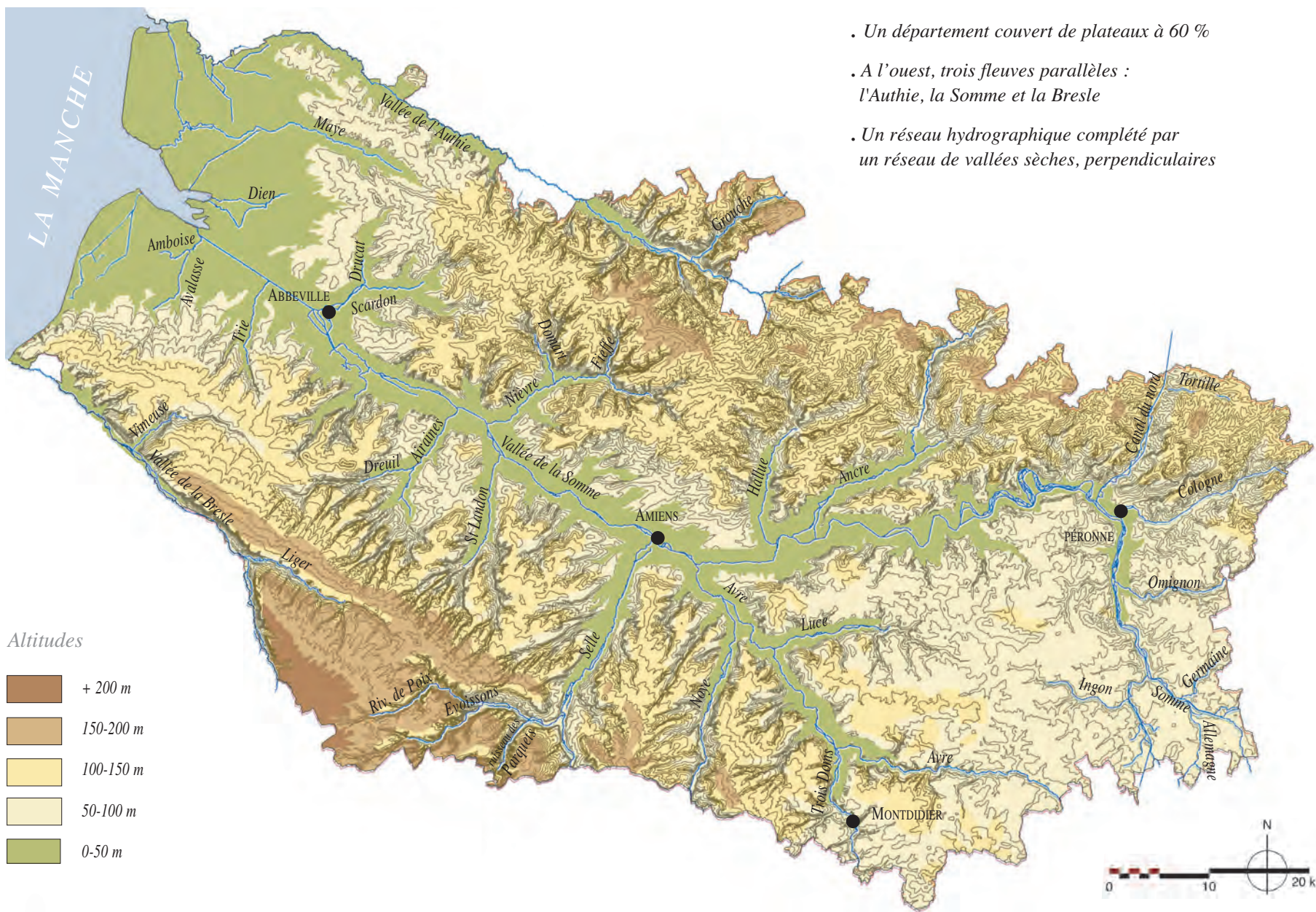
Les plateaux couvrent la plus grande part du département. Leur pente est faible, variant entre un et trois pour cent ; leur altitude moyenne oscille entre 100 et 200 mètres avec un point culminant à 210 mètres au Mont Arguel, à proximité de la Bresle. Le plateau du Santerre, moins élevé, a une altitude moyenne inférieure à 100 mètres. Le relief est un peu plus élevé au nord du département (entre Bernaville et Péronne) et au sud (entre Gamaches et Ailly-sur-Noye) où il atteint 150 mètres.

Le bassin versant de la Somme recueille la plus grande part des eaux de son département homonyme. Il est limité au nord, par les collines de l'Artois et le plateau du Boulonnais, au sud par l'axe de Gamaches et Grandvilliers, et au sud-est, par les collines tertiaires du Noyonnais qui le séparent du bassin de l'Oise.

### *Des plateaux vallonnés*

Loin d'être uniformes, les plateaux sont majoritairement vallonnés. C'est l'espace-ment des vallées, leur largeur et leur encaissement qui accentuent les mouvements de sols et les grands traits du relief et définissent les horizons proches ou lointains. La densité des thalwegs dépend de la nature des roches. Dans les terrains perméables de craie, le réseau hydrographique est relativement espacé. Ainsi le Santerre, qui n'est pratiquement parcouru par aucun cours d'eau à l'exception de sa périphérie, présente-t-il de vastes horizons quasiment plats, faiblement modelés par quelques vallées sèches peu marquées. Son sous-sol perméable renferme une importante nappe phréatique. Les autres plateaux présentent un paysage parcouru d'ondulations. Le Vermandois est entaillé de vallées boisées. L'Amiénois est marqué par le développement important des vallées drainées, prolongé par un fort réseau de vallées sèches ; les plateaux ne subsistent plus que par lanières et les pentes représentent plus de la moitié des surfaces. Le plateau du Vimeu est entaillé sur ses bords de vallées vertes perpendiculaires à la Somme et à la Bresle. Quant au plateau du Ponthieu, il est lui aussi parcouru de vallées orientées vers la Somme ou le littoral.





- Un département couvert de plateaux à 60 %
- A l'ouest, trois fleuves parallèles : l'Authie, la Somme et la Bresle
- Un réseau hydrographique complété par un réseau de vallées sèches, perpendiculaires

## Un paysage de plateaux couvrant 60% du département

Un relief modelé par l'espacement des vallées sèches et des vallées humides,  
Des horizons ponctués par les villages bosquets et les boisements des pentes.

“ Montdidier, arrêt ravitaillement.  
Amiens : voici les élèves d'un lycée  
officiellement conduits par leur pion.  
Où vont-ils de si grand matin ?  
Ils viennent voir passer  
le tour de France (...)  
Flixecourt, la première côte.  
Je les ai dépassé et je les attends,  
non sans quelque petit sourire  
au sommet de la rampe.  
Ils m'ont “eu” une fois de plus :  
(ils) ont avalé la côte d'un seul coup.”

Albert Londres, *Les forçats de la route*.  
*Le Petit Parisien*, 23 juin 1924.



Le plateau du Ponthieu

Le Ponthieu est marqué par une partie relativement plane, surnommée  
“la petite plaine de la forêt de Crécy”, limitée par les vallées de la Somme  
au sud, de la Maye au nord, et du Scardon à l'est.  
A l'est, le plateau est plus vallonné et disséqué par les vallées alluviales  
affluentes de la Somme, prolongées par le relief des vallées sèches.



Le plateau du Vimeu  
(D 901 en direction de Tailly-l'arbre-à-mouche)

Le Vimeu est cerné au nord et au sud-ouest  
par le relief en creux des vallées de la Somme,  
de la Bresle et du Liger.  
Il est entaillé au nord et au nord-est  
par de petites vallées vertes perpendiculaires à la Somme.  
Un plateau peu vallonné subsiste au centre et à l'ouest.



Dessin de la vallée de Binard au nord-est de Péronne ( D 181), Vermandois

### Le Vermandois

(Environs de Bussu, au nord-est de Péronne)

A l'est de la Haute Somme s'étend la plaine du Vermandois, dont le relief est plus vallonné que celui du Santerre. Elle est parcourue par un réseau de vallées drainées ou sèches.



Santerre. Vue des alignements d'arbres de la D 40, depuis la D 88



### Les plateaux de l'Amiénois

(Vallonnements entre Ailly-sur-Noye et Oresmaux, vus de la D162)

Plus de la moitié de la surface de l'Amiénois est en pente.

Au sud, les plateaux sont disséqués par une série de vallées alluviales, prolongées par un réseau de vallées sèches : les rivières coulent à peu de distance et parallèlement. Il ne subsiste plus que des lanières de plateaux (entre la Selle et la Noye, la Noye et l'Avre, la Selle et le Saint-Landon). A l'est du ru des Trois-Doms et au sud de l'Avre s'étend une partie plane méritant le terme de "plaine".

Au nord de la Somme, les vallées s'espacent et le plateau s'étire entre l'Hallue et la Nièvre, vallonné par un réseau de vallées sèches. Juste au nord d'Amiens s'étend une plaine très plate. Une lanière de plateau subsiste entre la vallée de la Somme et celle de l'Ancre.

### Les plateaux du Santerre

(Terres cultivées entre Caix et Rosières-en-Santerre)

L'espacement des vallées et leur faible encaissement permet le développement d'une plaine remarquable, à l'altitude peu élevée.

"La plaine du Santerre est la plus typique de part et d'autre du cours de la Somme entre Ham et Péronne. Elle est directement située à l'altitude de la Somme, l'encaissement ne se manifestant qu'à la confluence de l'Omignon. Il est facile de vérifier cette platitude du Santerre lorsque, partant de Péronne, on se dirige vers le sud ou l'ouest en direction de la vallée de l'Avre ou lorsqu'on suit la route d'Amiens à Saint-Quentin. Les vallées ne sont pratiquement pas marquées, car leur encaissement n'est que de quelques mètres. Vers l'ouest, en se dirigeant vers le sommet du triangle formé par la confluence de la Somme et de l'Avre, la plaine devient plateau et les vallées sont déjà nettement encaissées d'une soixantaine de mètres."

Ph. PINCHEMEL, Les plaines de craie du nord-ouest du bassin parisien

# Vallées humides et vallées sèches

## Un paysage structuré par des vallées aux versants dissymétriques



Exemple de vallée sèche à l'ouest de Belloy-s/Somme. Le fond plat, couvert de limon, est mis en culture.

*Au début du Quaternaire, à l'époque des grandes glaciations, les versants de craie exposés au soleil ont subi davantage d'alternance gel-dégel, ce qui a cassé la craie, selon le phénomène de cryoclastie. (du grec kruos : le froid, et klastos : briser).*

*Les fragments de craie se sont logiquement effondrés, provoquant des éboulis que la rivière transportait lors des brutales crues estivales, selon un autre phénomène, la solifluxion (du latin solum : sol, et fluctio : écoulement).*

*La pente de ces versants s'en est trouvée d'autant plus adoucie. Par opposition, les versants restés à l'ombre, moins sensibles aux variations climatiques, ont conservé leur profil initial.*

*A l'ouest, une succession de six fleuves parallèles*

Dans la partie ouest du département, les grands axes d'ondulations du terrain ont déterminé l'orientation parallèle d'une succession de vallées qui s'écoulent selon une même direction sud-est nord-ouest. Trois d'entre elles sont dans la Somme : la Bresle, la Basse vallée de la Somme et l'Authie ; trois autres sont situées dans les départements voisins : la Canche dans le Pas-de-Calais, la Béthune et le Thérain en Seine-Maritime.

Ces six fleuves, perpendiculaires à la Manche, épousent un tracé qui suit les failles du massif hercynien de l'ère primaire qui s'étend sous l'ensemble de la région. À cette orientation générale s'ajoute un axe perpendiculaire provoqué par le soulèvement du massif alpin à la période tertiaire, dont le pli convexe suit une ligne Rouen-Picquigny-Arras, qui explique pour partie les accidents de relief de l'Amiénois.

*Des vallées humides plates et tourbeuses*

Les vallées de la Somme sont larges, comparées à la modestie de leurs cours d'eau. Le fleuve Somme, par exemple, présente un débit moyen vingt fois inférieur à celui de la Seine, bien qu'il coule dans une vallée qui dépasse par endroits trois kilomètres d'amplitude.

La déclivité est faible : les pentes de la Somme et de l'Authie oscillent entre trois et cinq centimètres par kilomètre (la Somme a une déclivité de 80 mètres pour 245 kilomètres) ; celles de l'Ancre, de la Selle ou de la Bresle atteignent tout juste, vingt centimètres par kilomètre. Cette lenteur est un des facteurs de constitution de l'épaisse couche de tourbe qui tapisse le fond des rivières.

*Un réseau de vallées sèches*

Un réseau de vallées sèches complète le réseau de vallées humides. Il résulte de l'alternance de périodes glaciaires et tempérées qui ont placé hors d'eau, les vallées les moins profondes. Souvent ramifiées et reliées aux vallées principales, ces vallées sèches découpent le relief des plateaux. Leur fond plat couvert de limon s'encadre de versants secs et calcaires.

Lorsqu'elles sont encaissées et étroites ces vallées sèches portent le nom de *cavées* ou de *ravins*. Quand le creux est plus large, plus plat, ou situé à la convergence de plusieurs vallées, il est appelé *val*. Le terme de *fond*, également employé, désigne soit la partie amont d'une vallée sèche au contact du plateau, soit une vallée sèche très courte, affluente d'une autre vallée, ou encore une simple dépression dans les terrains cultivés.

*Cryoclastie et solifluxion*

Les versants de vallée sont souvent dissymétriques. D'un côté, la pente est douce et cultivée, de l'autre elle est forte et généralement boisée. Sur cette dernière, la déclivité peut dépasser les 30%, et prendre l'allure d'une véritable falaise aux flancs de laquelle affleure la craie ou l'argile à silex. Cette dissymétrie s'explique par des raisons d'ordre climatique. À l'époque des grandes glaciations du Quaternaire, tandis que les versants ombragés conservaient plus ou moins leur profil d'origine, la craie tendre des versants les plus ensoleillés éclatait sous l'effet de l'alternance gel-dégel, selon le phénomène de cryoclastie. Avec le temps, les débris ont été emportés par le courant, entraînant peu à peu, l'adoucissement du versant érodé et l'accentuation de la dissymétrie du profil de la vallée.

*Un exemple de dissymétrie de versants : la vallée des Evoissons entre Agnières et Méréaucourt*

*La dissymétrie des versants est claire. Le versant ensoleillé est doux ; il a été aménagé en terrasses pour être cultivé. Le versant ombragé est au contraire abrupt ; il est logiquement devenu boisé*

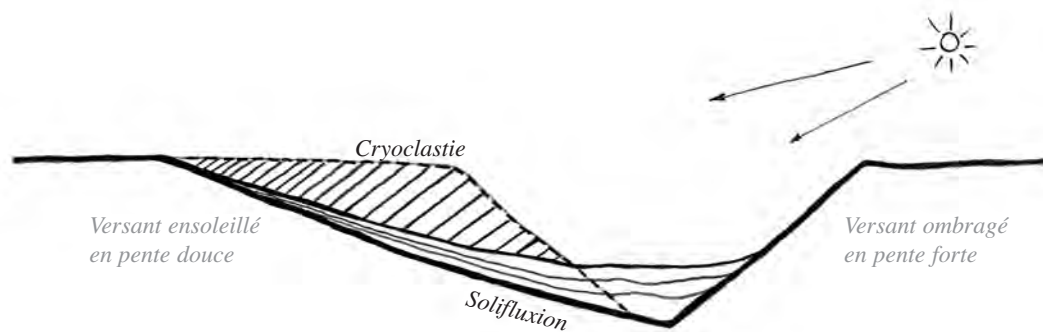
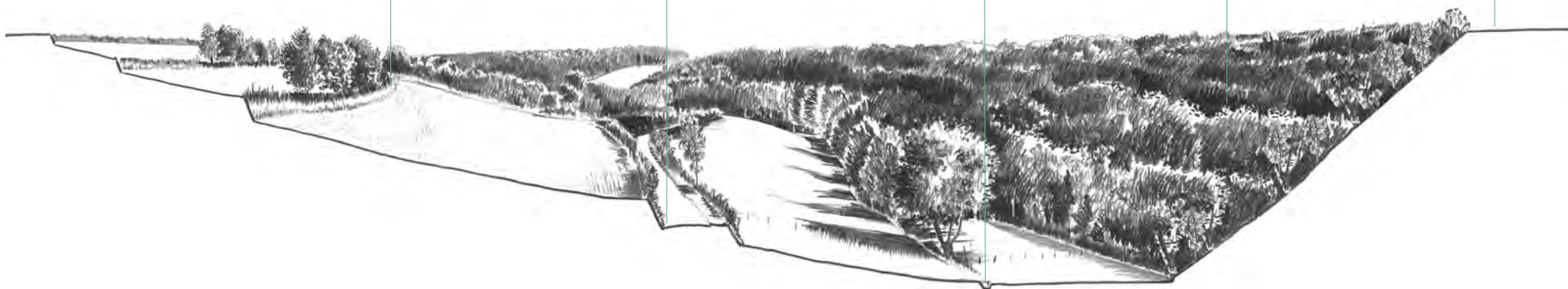
*Rideaux structurant les pentes cultivées du versant ensoleillé*

*Route communale étroite serpentant le long de la vallée reliant les hameaux d'Handicourt et Eramecourt*

*Ruisseau des Evoissons, signalé dans le paysage par un discret cordon ripisylve*

*Le Bois d'Archemont occupe les terrains les plus escarpés et les moins ensoleillés de la vallée.*

*Le plateau cultivé culmine à 50 mètres au dessus du ruisseau des Evoissons*



# Paysages de vallées

## Une structure fondamentale d'organisation du territoire

La toponymie des villages de la Somme parle de vallée. Les noms de Namps, de Nampont ou de Nanteuil par exemple, sont dérivés du mot gaulois "nantu", qui signifie "vallée".

Celui de Vauchelles vient du latin "vallis" (vallée), dérivé avec le suffixe diminutif "icella", (la petite vallée), auquel s'ajoute le chuintement picard ; le département compte ainsi trois localités homonymes : Vauchelles-lès-Authie, Vauchelles-lès-Quesnoy et Vauchelles-lès-Domart.

Le mot vallée se retrouve également dans les noms de Valines, de Beauval de Longueval, et bien sûr de Vaux, qui connaît plusieurs déclinaisons (-sur-Somme, -en-Amiénois...).

La toponymie parle également de l'humidité des fonds de vallée : Bray, par exemple, situé sur un méandre de la Haute Somme, vient du bas latin "bracium" qui désigne un marécage. et Soues, localité située dans une vallée encaissée du haut Landon, vient de "suillum", une mare fangeuse.



Fleuves, affluents & sous-affluents

### La Bresle (72 km)

- Le Liger (14 km)
- La Vimeuse (16,6 km)

### L'Authie (95 km)

- La Grouche (7km)
- La Quilienne
- La Gézaincourtoise

### Vallées littorales : Le Dien et la Maye (25 km)



### La vallée de la Somme à l'aval de Sailly-Laurette

La vallée de la Somme draine le département d'est en ouest. Son bassin versant est de 5530 km<sup>2</sup>. Le fleuve prend sa source dans l'Aisne à Fonsomme (étymologiquement Fontis somene : source de la Somme) à une altitude d'environ 100 mètres. Long de 245 km, son débit moyen, mesuré à Abbeville, est de 35 m<sup>3</sup>/s.

La vallée présente quatre profils distincts :

- . entre Ham à Péronne, le fleuve à peine encaissé, coule à la surface du plateau du Santerre,
- . entre Péronne et Amiens, il dessine huit méandres le long des premiers escarpements ; le dénivelé atteint 50 m.
- . en aval d'Amiens, la vallée s'élargit et s'encadre de plateaux aux versants plus pentus ; le dénivelé atteint 100 m.
- . à l'aval d'Abbeville, l'ancien estuaire aujourd'hui polderisé atteint 2,5 km de large ; le dénivelé se rabaisse à 50 m.

d'après Dauzat & Rostaing  
Dictionnaire étymologique  
des noms de lieu en France.  
Editions Nègre

### La Somme (245 km)

- Cologne (13 km)
- Tortille (11 km)
- Ancre (35 km)
- Hallue (15 km)
- Avre (56 km) ——— . 3 Doms (19 km)
- . Luce (15 km)
- . Noye (28 km)
- Selle (36 km) ——— . Poix (11 km)
- . Evoissons (19 km)
- . Ru des Parquets (7 km)
- Saint-Landon (10 km)
- Nièvre (15 km) ——— . Domart (4,5 km)
- . Fieffe (4,5 km)
- Airaines (13 km) ——— . Dreuil
- Scardon (11 km) ——— . Drucat (5 km)
- Trie, Amboise et Avalasse



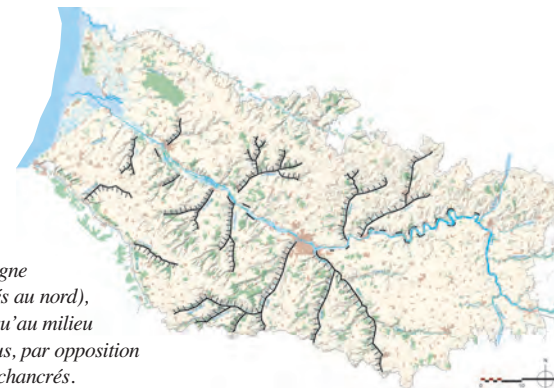


Vallée sèche affluente de l'Ancre. Méricourt-l'Abbé.

### La dissymétrie des profils de vallées

- Versant en pente forte
- | | Versant opposé en pente douce

En pays de craie, la dissymétrie des versants signe l'originalité du relief. Les versants sud (exposés au nord), et le versant est (protégé du réchauffement jusqu'au milieu de la journée) sont en général pentus et continus, par opposition aux versants ensoleillés, plus doux et souvent échancrés.



De gauche à droite,  
extraits des cartes © IGN 1/25000 :

- Albert, 2408 O
- Crécy-en-Ponthieu, 2206 O
- Forêt d'Eu, 2108 E

### La vallée de l'Authie (Vue aux abords de Ponches-Estruval)

Encadré par la Somme et la Canche, le bassin versant de l'Authie est légèrement inférieur à 1000 km<sup>2</sup>. Son affluent le plus important fait moins de 16 km ; le total de ses affluents fait 33 km. Sa pente reste faible sur 100 kilomètres de long (1%). Son débit moyen est de 10,8 m<sup>3</sup>/s. Étroite et encaissée en amont, la vallée de l'Authie s'élargit aux abords de la mer. Cinq entités paysagères se distinguent :

- . la haute vallée, entre la source et Outrebois, vallée étroite, où les villages sont implantés dans les fonds
- . la moyenne vallée, jusqu'à Dompierre-sur-Authie où apparaissent les peupleraies
- . la basse vallée, jusqu'à la falaise morte avec des étangs, et des villages établis en pied de versant
- . les bas-champs, aux abords de la baie.

### La vallée de la Bresle

Longue de près de 70 km, la Bresle prend sa source dans l'Oise à environ 200 m d'altitude. Elle s'écoule vers le nord-ouest jusqu'à sa confluence avec le Liger, avant de prendre la direction ouest-nord-ouest caractéristique des fleuves côtiers de la Somme et de ses départements voisins. Son débit moyen est de 7,5 m<sup>3</sup>/s mesuré à Ponts-et-Marais. La surface de son bassin versant est de 750 km<sup>2</sup> dont la moitié se situe dans la Somme. Son versant nord-est pentu est souvent boisé. En amont, le coteau rectiligne domine le fond alluvial de plus de 80 m. À l'aval, des vallées sèches perpendiculaires prolongent le réseau hydrographique et entaillent profondément le plateau.

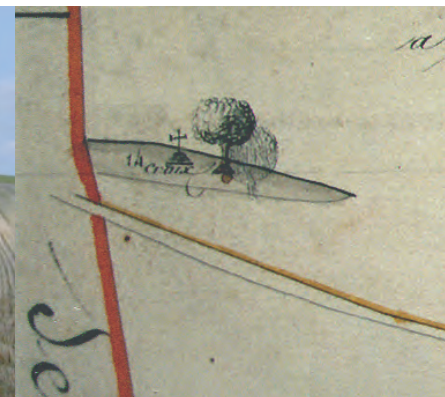
# Des pentes étayées de rideaux

## Une mémoire de l'identité rurale



Les rideaux sont un des traits caractéristiques du paysage picard, même si des structures similaires sont signalées en Normandie, en Champagne crayeuse, dans la Saxe, le Jura et le sud-est de l'Angleterre.

Le terme de rideau désigne des talus raides, enherbés ou buissonneux, hauts de quelques mètres, qui semblent étayer les terrains vallonnés donnant à la pente une forme d'escaliers.



Le résultat de pratiques agricoles  
Rideaux au sud d'Hamelet

Loin d'être des accidents de terrains, les rideaux ont une origine agricole. Ils sont produits par les labours successifs qui déversent et accumulent les terres dans le sens de la pente. Parallèles aux tracés des cultures et perpendiculaires au dénivelé, ils sont produits par l'augmentation progressive du bourrelet qui se forme en limite de champs et qui, peu à peu, adoucit la pente et facilite le labour.

"Le labour se fait de bas en haut. La première bande de terre retournée par la charrue retombe sur la terre qu'elle exhausse, la seconde retombe dans le premier sillon. Le sol descend ainsi peu à peu, tous les ans, et forme un talus dont le propriétaire inférieur abaisse peu à peu la base". (Louis AUFRÈRE)

La permanence des parcelles médiévales

Ci-dessus, extrait du cadastre "napoléonien" de la commune de Saint-Léger-les-Domart (1832) figurant le rideau dit de l'arbre à la croix Notre-Dame (site classé)

Dans un article paru en 1927, le géographe Louis Aufrère a montré que les rideaux de Picardie appartenaient à l'histoire de la division du sol soulignant le fait qu'ils matérialisent les parcelles anciens dans le paysage.

"L'étude du terrain et du cadastre est décisive en faveur de l'interprétation anthropogéographique. Les rideaux sont assimilés à des clôtures dans les usages locaux, dans les actes notariés et dans les procès. Parfois très longs, ils sont généralement parallèles, souvent de même longueur, formant les bases d'un rectangle parfaitement géométrique. Ils séparent parfois non seulement des parcelles, mais des parts ayant une superficie égale ; ils sont alors postérieurs au partage ; ils s'arrêtent souvent le long d'une lisière qui leur est perpendiculaire et de chaque côté de cette limite commune, ils ne sont pas dans le prolongement les uns des autres."

Toute limite étant par nature source de conflits, de nombreux procès ont été liés à ces rideaux : les propriétaires s'accusant mutuellement de "grignoter" du terrain. De ce fait, dans certains villages, les usages locaux obligeront à laisser, une bande de terre non cultivée d'une cinquantaine de centimètres, en partie haute.

Rideaux en voie d'effacement, vers Méricourt-sur-Somme



Dessin : rideaux de Thoix, au sud de l'Amiénois

*La menace d'une disparition progressive*

*Rideaux au sud-ouest de Lahousoye, vue de la D 929 Albert/Amiens*

*Avec le temps, l'emplacement de certains rideaux a pu bouger. Les uns ont été ajoutés lors d'un partage de terrain, les autres ont été supprimés en cas de réunion. Sous la Révolution, par exemple, la vente des Biens Nationaux a entraîné une redistribution des terres qui eut une incidence certaine sur la création ou la disparition des rideaux.*

*La pratique du remembrement et des réunions de parcelles a également fait disparaître des centaines de rideaux qui ont été arasés, nivelés, remis en culture. La mémoire et l'identité des paysages sont ainsi peu à peu effacées. Cette pratique ignore également les atouts des rideaux sur un plan environnemental : à l'instar des haies bocagères, ils servent d'abris pour la faune, d'îlots préservés pour la flore, et offrent l'avantage de diminuer l'érosion des terres en fixant les ruissellements d'engrais et de fertilisants.*

*L'irrégulière zébrure des rideaux est intimement liée au paysage. Vifs décrochements alignés dans le sens des courbes de niveau, ils sont nés du glissement des terres lié au labour ou soulignent les menus accidents karstiques. Ils divisent en degrés les pentes sans en rompre le profil.*

*Philippe Pinchemel*

# Les pelouses de versants calcaires, ou "larris"

## Un milieu original, créé et maintenu par l'homme



Plaque de rue à Agnières ( Amiénois)

Sur les versants abrupts des vallées, là où le calcaire affleure, se développent des pelouses rases, appelées en Picardie, des "larris", mot qui viendrait du latin latericius : talus. La déclivité et la pauvreté du substrat ont empêché toute mise en culture. Des boisements s'y sont parfois spontanément développés, mais les défrichements du Moyen Age les ont fait disparaître pour y créer des pâtures. Soumis alors, au passage régulier des troupeaux de moutons, aucune végétation pionnière, préforestière, n'a pu y croître ; le sol sec et aride, ne s'est pas enrichi de la décomposition des végétaux. Peu à peu, s'y est développé un milieu original. Ce milieu le devient d'autant plus aujourd'hui que cette nature, jadis ordinaire, est désormais en France "extraordinaire".



Une végétation spécifique (juniperus)

Les larris, produits par des facteurs écologiques et humains, constituent des biotopes particuliers. Le substrat crayeux, la sécheresse, l'ensoleillement ajoutés au défrichement et au pâturage itinérant ont façonné un paysage qui constitue un véritable patrimoine naturel et agraire. La diversité faunistique y est importante; plusieurs espèces y trouvent refuge telles qu'un petit oiseau, le traquet pâle ou des insectes comme les zygènes de carniote. La palette végétale y est souvent riche et originale. Ces pelouses rases, couvertes en majorité de graminées et de flore locale, accueillent certaines anémones, des carex et plusieurs variétés d'orchidées, sans compter des "méridionales" adaptées à la sécheresse, tel que le genévrier (ci-dessus), épargné par la dent des lapins.



De gauche à droite,  
Homme pendu (*Aceras anthropophorum*)  
Orchidée pourpre (*Orchys purpurea*)  
Orchidée abeille (*Ophrys apifera*)

### Un patrimoine vulnérable depuis l'abandon du pacage (Larris d'Hangest)

95% des larris ont disparu en Picardie en un siècle ; il n'en reste aujourd'hui que 1500 hectares environ. Deux causes, presque simultanées, ont provoqué leur régression depuis les années 1950 : l'épizootie de myxomatose, puis le déclin et l'abandon de l'élevage du mouton, par troupeaux itinérants.

En quelques dizaines d'années, les versants calcaires ont été envahis de boisements. Les coteaux se sont fermés. Une strate arbustive pionnière a rapidement gagné du terrain. Des résineux ont parfois été plantés.



Des dizaines de larris existent et sont répertoriés dans le département. Huit d'entre eux sont reconnus par le label "Espace Nature Somme" et ouverts au public

- 1- Villers-sous-Ailly et Bouchon. 2- Vallée d'Acon. 3- Montagne de Vaux.
- 4- Larris du Liger (Inval-Boiron, Saint Aubin Rivière, Le Quesne).
- 5- Montagne de Montenoy. 6- Montagne de Guizancourt.
- 7- Vallée Grand-Mère. 8- Montagne des Grès.

### Une reconnaissance récente

Depuis la fin des années 1980, des associations de naturalistes tentent de reconquérir les larris abandonnés, en organisant des chantiers de débroussaillage, avec parfois le retour d'un pâturage ovin. Les larris font peu à peu l'objet d'une timide reconnaissance. La Directive européenne HABITAT, a rappelé en 1992 que "la conservation des pelouses calcaricoles les plus riches était une nécessité". Dans la Somme, huit larris, entretenus par le conservatoire des sites naturels de Picardie, ont été balisés et ouverts au public (ci-dessus).

### Répartition des larris

La vallée de la Somme possède un ensemble de larris remarquables dont certains s'étendent sur plusieurs kilomètres (Hangest, les Monts de Caubert, Froissy, la Montagne de Vaux, ou encore Coquerel et l'Etoile). Les larris de Villers-sous-Ailly et Bouchon sont en cours de reconnaissance.

Dans le Ponthieu et l'Authie, les larris sont localisés sur les versants est des vallées (vallée d'Occoches, et de Boisbergues). A l'inverse de la vallée de Somme, l'Authie ne possède pas de larris sur son versant sud.

### Larris de Froissy (vallée de la Somme)

Dans le Vimeu, les larris sont absents des vallées vertes, mais présents sur les versants marqués de la Bresle et du Liger (larris de Le Quesne, Inval-Boiron, Saint-Aubin-rivière). Seule une partie de la haute vallée de la Trie possède un larris conséquent.

L'Amiénois compte de nombreuses vallées sèches aux versants dissymétriques. Plusieurs larris sont recensés sur les versants les plus pentus appelés localement "montagne" (larris de la montagne de Guizancourt, de la montagne de Montenoy, de la montagne de Grès, ou encore de la vallée des Evoissons et de la vallée Grand-mère). A cette liste s'ajoute au nord d'Amiens, les larris d'Hérissart, Touencourt et Coigneux.



“ Dire le silence,  
la pureté d'un silence mise en scène  
par le calme des horizons.  
Sur l'eau sombre des étangs,  
devenue l'exact miroir du ciel,  
un croissant de lune sautille  
entre un dégradé de nuances de l'eau  
et quelques feuilles de nénuphar étales.  
Pur moment d'éternité,  
Fragile réconciliation du crépuscule,  
Instant suspendu à l'image de  
ces passerelles légères  
qui traversent les étangs,  
de digue en digue.  
Là..! Le vol rasant d'un sansonnet,  
le glissement furtif d'une poule d'eau,  
la curiosité d'une grèbe.  
Là encore, le somptueux trait de lumière  
que dessine sur l'eau  
la nage d'un couple de canards.  
Un cri. Chutt !  
une fois, deux fois, presque rien :  
juste le mouvement léger  
de mille et une vies cachées.”

Clémentine Andrieu

## Paysages de fonds de vallées

### Pâturages, maraîchage, étangs et peupleraies

Dans la Somme, les paysages de fonds de vallée diffèrent profondément des paysages de plateaux. Les uns sont verts, humides, boisés, intériorisés et relativement sauvages. Les autres sont ouverts, cultivés, maîtrisés, sans cesse labourés et souvent déserts. Tout les oppose : le relief, la végétation et jusqu'aux activités : à l'inverse des plateaux, les vallées concentrent la plupart des villes du département et la majorité de ses espaces de loisirs.

#### Prairies et marais communaux

Les fonds de vallée sont aménagés et exploités depuis des millénaires. D'abord utilisés pour la pêche et la chasse, ils ont été barrés de digues autour du XII<sup>e</sup> siècle, pour constituer des étangs affermés en viviers, ressource fructueuse à une époque où l'Eglise imposait le carême et la consommation de poisson. Vers la même époque, les vallées ont commencé à être exploitées pour leur tourbe, combustible essentiel dans un pays où le défrichement était une tradition ; huit siècles d'extraction ont sensiblement étendu le domaine humide des vallées constituant un paysage de plans d'eau ou "entaillés" qui se caractérise par ses formes régulières. Enfin et surtout, les fonds de vallée étaient l'espace traditionnel des pâtures. Dans un territoire où la grande majorité des terres sont cultivées, et où le sol n'autorise pas les prairies naturelles, les fonds de vallée constituaient un patrimoine précieux : incultes, régulièrement inondés, ils pouvaient être utilisés pour la fauche ou le pacage plusieurs mois par an, même si rapidement envahis de joncs et de roseaux, ils ne donnaient qu'un foin "grossier et mou" comme l'écrivait plus tard, Albert Demangeon.

Aux abords des villes, les terres riches des fonds de vallées étaient utilisées pour la culture maraîchère. Toutes les villes en comptaient. A Péronne, ces terres maraîchères portaient le nom de "Hardines", autour de Montdidier, elles étaient appelés "Parquets" et à Amiens - les plus célèbres d'entre elles - ont acquis leur notoriété sous le nom de "Hortillonages" (du latin "hortus" : jardins). Ces centaines d'hectares de jardins sur l'eau, irrigués par des kilo-

mètres de canaux, de fossés ou "rioux" offrent une terre riche et humide qui, alliée au travail des hommes, permet plusieurs récoltes de légumes par an.

#### Le drainage d'une partie des zones marécageuses

Pour le paysage des fonds de vallée, Le XVIII<sup>e</sup> siècle marque un tournant. Le caractère malsain des zones humides est devenu une préoccupation au moment même où l'extension des terres cultivées devenait un enjeu pour un certain nombre de nobles ou d'agriculteurs, ouverts aux innovations techniques : des vallées bien drainées favorisaient les meilleures graminées fourragères. La plupart des vallées du département firent alors l'objet de grands travaux d'assèchement et de drainage. Dans les marais arrière littoraux, par exemple, et plus tard dans la basse vallée de l'Authie, 400 km de canaux, fossés et rigoles furent ainsi mis en place.

*On voit alors ces fonds humides se couvrir de baies et d'arbres ; des osiers tout en fixant les berges des fossés, augmentent le rapport de ces prairies. (...) Localement sur les points d'eau bien arrosés et bien drainés, on peut trouver aussi de belles prairies, dans la vallée de la Liger et de la Vimeuse, des Eivoissons, de l'Authie.* A. Demangeon

#### Evolutions des paysages

Tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, plusieurs phénomènes ont provoqué une modification des paysages de fonds de vallée. L'abandon progressif du pacage a entraîné la disparition des prairies naturelles au profit des plantations de peupleraies, fermant peu à peu les vues transversales sur les vallées et appauvrissant leurs écosystèmes. Dans les marais non faucardés, les roseaux et les arbustes ont proliféré, entraînant la fermeture de certains milieux. S'y est ajoutée, l'exploitation industrielle des gravières qui à son tour pose des questions d'échelle et d'environnement. Enfin, le développement des loisirs -notamment aux abords des villes et en vallée de Somme - s'est traduit par un recul sensible du maraîchage et l'apparition de nouveaux usages qui doivent impérativement s'imposer des règles de gestion pour préserver l'originalité de ces différents milieux.



# CARTE HYDROLOGIQUE PISCICOLE DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME

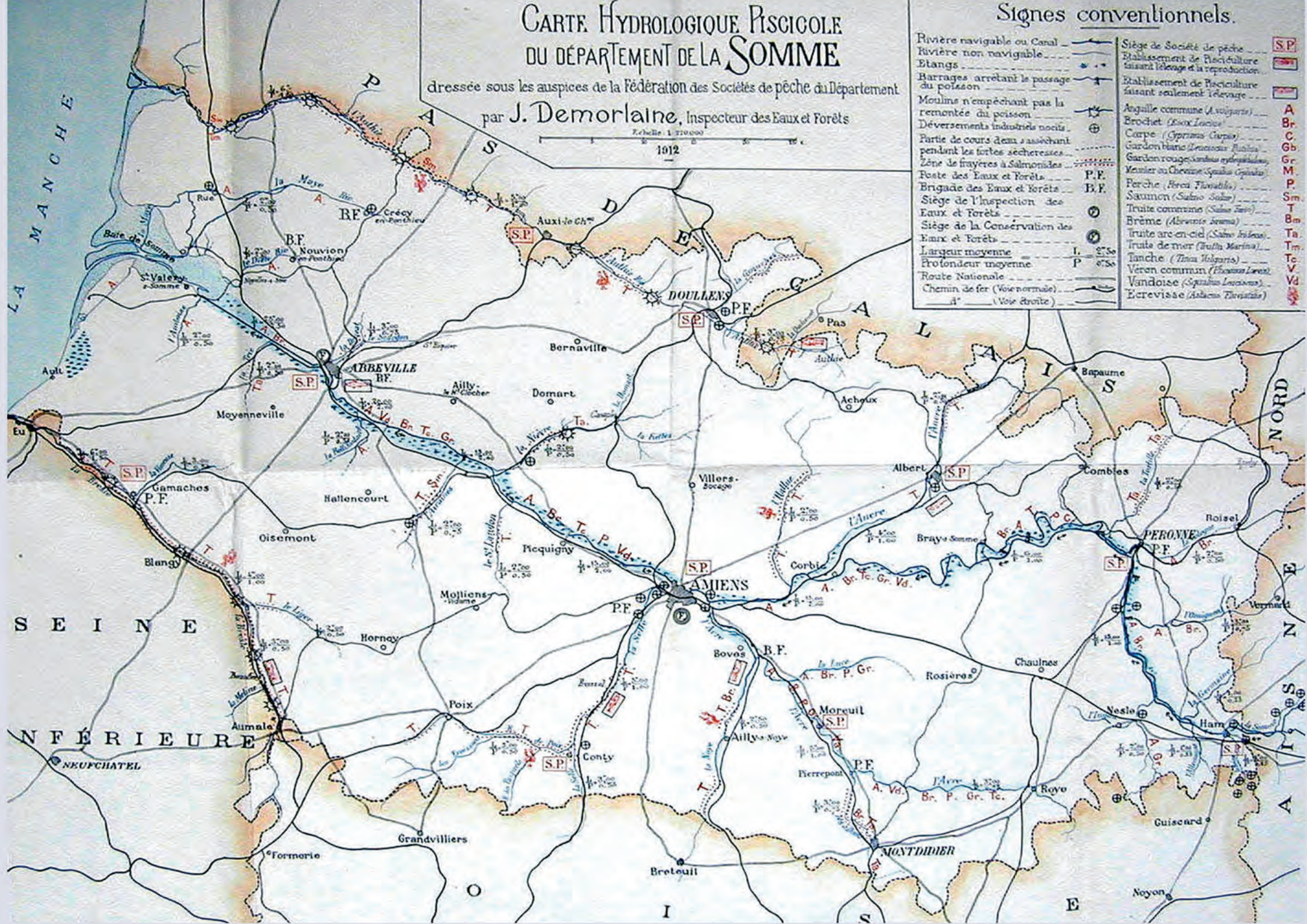
dressée sous les auspices de la Fédération des Sociétés de pêche du Département  
par J. Demorlaine, Inspecteur des Eaux et Forêts

Echelle 1:250,000

1912

## Signes conventionnels.

Rivière navigable ou Canal		Siège de Société de pêche	
Rivière non navigable		Etablissement de Pisciculture faisant élevage et la reproduction	
Etangs		Etablissement de Pisciculture faisant seulement l'élevage	
Barrages arrêtant le passage du poisson		Anguille commune ( <i>A. vulgaris</i> )	A
Moulins n'empêchant pas la remontée du poisson		Brochet ( <i>Esox Lucius</i> )	Br
Déversements industriels nocifs		Carpe ( <i>Cyprinus Carpio</i> )	C
Partie de cours d'eau asséchant pendant les fortes sécheresses		Caron blanc ( <i>Leuciscus Balfini</i> )	Gb
Zone de frayères à Salmonides		Caron rouge ( <i>Salmo trutta labialis</i> )	Gr
Poste des Eaux et Forêts	P.F.	Minier ou Cheuvre ( <i>Salmo Trutta</i> )	M
Brigade des Eaux et Forêts	B.F.	Perche ( <i>Percis Fluviatilis</i> )	P
Siège de l'Inspection des Eaux et Forêts		Salmon ( <i>Salmo Salar</i> )	Sm
Siège de la Conservation des Eaux et Forêts		Truite commune ( <i>Salmo Trutta</i> )	T
Largeur moyenne	L. 0.50	Truite arc-en-ciel ( <i>Salmo Irlandica</i> )	Ta
Profondeur moyenne	P. 0.50	Truite de mer ( <i>Salmo Maritimus</i> )	Tm
Route Nationale		Brème ( <i>Abudefduo Bruama</i> )	B
Chemin de fer (Voie normale)		Truite arc-en-ciel ( <i>Salmo Irlandica</i> )	Ta
Chemin de fer (Voie étroite)		Truite de mer ( <i>Salmo Maritimus</i> )	Tm
		Tanche ( <i>Tinca Vulgaris</i> )	Tc
		Véron commun ( <i>Fluvium Loricatus</i> )	V
		Vandoise ( <i>Squalius Loricatus</i> )	Vd
		Ecrevisse ( <i>Asiatia Fluviatilis</i> )	E





### *Des prairies humides en régression*

*(Au centre et ci-dessus, vallée de l'Authie, à droite paysage du Ponthieu)*

Dans le département, le sol humide des vallées, non cultivé, est resté longtemps un bien commun, ressource précieuse pour nourrir le bétail en l'absence de prairies naturelles sur les plateaux jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les prairies humides, aux limites souvent soulignées de saules têtards, offrent un paysage ouvert sur la vallée.

Conséquence de la diminution de l'élevage, les prairies humides, ceinturées de haies, tendent à disparaître, souvent au profit de peupleraies. Par le biais des contrats d'agriculture durable, les agriculteurs peuvent bénéficier d'aides pour maintenir le bocage et les prairies.

### *L'hydronymie et nature des cours d'eau*

L'Avalasse, aujourd'hui desséchée, désigne un cours d'eau torrentiel formé à la suite de pluies abondantes. La Tortille qui rejoint la Somme à Cléry-sur-Somme signale une rivière tortueuse. L'Avre viendrait du haut allemand Auwa, qui signifie eau courante. L'Eauette se traduit étymologiquement par "petite eau". La Noye serait à rapprocher du mot noue. La Doigt viendrait du mot gaulois doc (la source). la Cologne serait un dérivé du verbe couler et la Maye viendrait du gaulois médio pour désigner la rivière du milieu.  
(source Pr. René Debrie)

### *Aux abords du littoral, bocage et prairies humides en régression*

Le paysage, bocager le long des falaises mortes et dans l'arrière pays, est ouvert près de la mer. Prairies et grandes cultures se partagent les terres. Les terres arables gagnent sur les prairies humides, progressivement drainées. Le réseau hydraulique caractéristique et les haies bocagères ont tendance à disparaître.

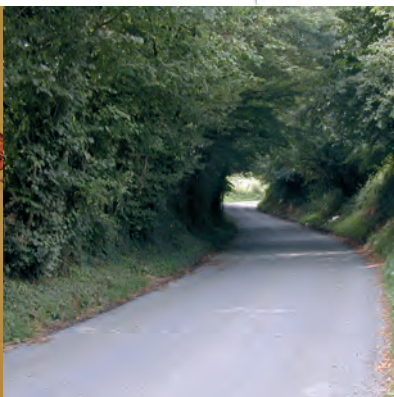


Des jardins maraîchers à proximité des villes  
(Hardines de Péronne)

90 % des terres maraîchères de la Somme ont été reconverties au XX<sup>e</sup> siècle, à un usage de loisir : chasse, pêche ou jardins d'agrément. Comme dans les célèbres Hortillonnages d'Amiens, les petites parcelles des Hardines de Péronne, sont sillonnées de fossés, reliés à des canaux.



Alignements de saules, peupleraies et pâtures. Coigneux, haute vallée de l'Authie



Les archives, mémoire de l'équilibre  
écologique d'un territoire

(Archives du canal de la Somme. DDE,  
Sites de Sailly-Laurette et Ailly-sur-Somme)

Les relevés de terrain préalables au tracé du canal de la Somme sont des documents précieux pour imaginer le paysage et l'écologie d'une vallée au XIX<sup>e</sup> siècle.

D'un côté en pied de versant, s'alignent les prés, les champs, les labours et les jardins légumiers. De l'autre, en coeur de vallée se situent les marais, les pâtures et les tourbières.

“ Qui dira les bienfaits de la sinuosité !

Une route avec des virages.  
Qui suit le cours d'une rivière avec des virages.  
les virages n'épousant pas nécessairement  
ceux de la rivière.  
Quelle merveilleuse initiation !

S'il arrive en outre  
que la route sinue entre rivière et forêt.  
Alors rien de meilleur pour l'âme.”

Jacques Darras

Tout à coup je ne suis plus seul, Editions L'Arbalète, Gallimard, 2006

Paysages intériorisés et vues transversales  
(La vallée de l'Authie aux environs de Ponches-Estrival)

L'une des qualités des paysages de fond de vallée est d'offrir les rares paysages intériorisés de ce territoire de plateaux majoritairement ouvert. Certaines plaques de rues, notamment dans l'amiénois, témoignent de la permanence de la toponymie picarde qui emploie le terme de “bassure” pour désigner les prairies humides des marais communaux.



# Huit siècles d'exploitation de la tourbe

## Un paysage de clairs et d'entailles

La tourbe résulte de la décomposition des végétaux en milieu humide. Elle se forme dans les eaux séjournant sur un fond imperméable, condition que l'on retrouve dans les vallées de craie aux eaux peu profondes et peu rapides. L'épaisseur de la couche peut alors atteindre dix mètres.



“ Les tourbières de Picardie sont de type alcalin, constituées essentiellement de mousse hypnum poussant à fleur d'eau, constituant une tourbière plate, au contraire des sphaignes qui donnent une tourbière bombée. Les plantes mortes s'y désagrègent sans pourrir, elles se “tourbifient” donnant une sorte de charbon fossile.”

René Debrie,

La Picardie, Edition d'organisation, Paris, 1975

Un combustible de substitution  
Vallée de la Haute-Somme à l'aval d'Etinehem

Les défrichements précoces de la Picardie ont très vite rendu le bois rare et cher. Les seigneurs pouvaient s'en procurer ; les fermiers aisés n'en disposaient que les jours fériés ; dans les paroisses, seul le curé pouvait bien souvent en brûler. Des combustibles de substitution ont donc été nécessaires, et la tourbe devint dans la Somme, la solution alternative. Les paysages des vallées en restent profondément marqués par des siècles d'extraction.

Partout se remarquent ces étangs aux formes souvent régulières appelés "clairs" ou "entailles", bordés de chemins d'exploitation. Ces anciennes tourbières sont aujourd'hui, reconverties en étangs de pêche ou de chasse. De rares points hauts permettent d'apprécier la dimension de ces singuliers territoires d'eau.

Petit et grand louchets.  
Croquis réalisés au musée de la vie rurale de St-Riquier

L'extraction de la tourbe se pratiquait à la belle saison, entre le début mai et la fin août. Le tireur devait l'extraire, soit à l'aide d'un "petit louchet" (croquis ci-dessus) lorsque le gisement affleurerait, soit à l'aide d'un "grand louchet", (croquis ci-contre) quand il était plus profond. Ce dernier, une sorte de longue pelle creuse, inventée en 1786, par un forgeron de Thézy-Glimont permettait de découper la tourbe à plus de huit mètres de profondeur. Les pains de tourbe étaient ensuite mis à sécher en briquettes de vingt-cinq centimètres de long.

L'extraction ne s'est mécanisée qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale, peu avant l'arrêt de l'exploitation (d'après Brochard & Leblond "La Picardie" Ed. Bonneton)



### Une combustion nauséabonde

Louis Douchet, 1856. (Extrait du Manuscrit de Pagès, Marchand d'Amiens...)

"Avant l'usage du charbon de terre, la tourbe était le combustible de presque tous les foyers et usines d'Amiens et de ses environs ; aussi l'atmosphère imprégnée de fumée, des vapeurs nauséabondes, de cette odeur si désagréable pour ceux qui n'y sont pas habitués, portait ses émanations à deux à cinq lieues de rayon alentour. Un habitant de Roye où on ne brûle que du bois, disait qu'il commençait à sentir Amiens, dès Domart-sur-la-Luce."



### L'extension du domaine humide des fonds de vallée

Vue aérienne d'étangs en Haute Somme (Document Diren de Picardie)

Du fait de l'extraction, le domaine humide s'est considérablement agrandi. Ces "cicatrices" préoccupaient dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les trésoriers de la Généralité d'Amiens qui protestaient contre "les abus de l'exploitation qui dégradent les prairies... et les creusent de grands trous pleins de roseaux et de mauvaises herbes". Un siècle plus tard les ingénieurs chargés de percer le canal de la Somme, veilleront à éviter ces trous profonds qui imposaient des remblayages onéreux.

### Etangs et chenaux

La Haute Somme, vue du belvédère de Vaux

Toutes les tourbes n'avaient pas la même qualité. Celle de Camon par exemple, village situé à l'amont d'Amiens, avait la réputation d'avoir peu de "retrait", d'être pesante, un peu argileuse et très puante. Sa combustion était moins estimée que celle de la vallée de la Somme "en dessous d'Amiens". Ceci explique par exemple, la dimension des paysages d'eau, aux environs du village de Long.

(Propos rapportés par William Eloy  
"Les Hortillomages")

### Huit siècles d'exploitation

Plan de tourbière. Arch. dép. I. C CP 823 46

Utilisée dès le XII<sup>e</sup> siècle, la consommation de tourbe a connu son apogée entre le XVII<sup>e</sup> siècle et la Grande Guerre. L'essor industriel fut déterminant. Au XIX<sup>e</sup> siècle, on comptera plus de 3500 ouvriers vivant de cette exploitation dans le département. La tourbe sera expédiée dans toute la Picardie et vers ses régions voisines.

Il faudra attendre les années 1960 et la généralisation de l'usage du charbon et de l'électricité pour que l'exploitation de tourbe soit arrêtée.

Que de fois son père lui avait-il parlé de ces tourbières et de leurs entailles, c'est-à-dire des grands étangs que l'eau a remplis après que la tourbe a été enlevée, qui sont l'originalité de la vallée de la Somme... Le ciel s'était éclairci, et les choses autour d'elles avaient pris, sous la lumière rasante qui les frappait, des formes assez distinctes pour qu'elle reconnût où elle était. Précisément au bord d'une entaille qui commençait là, et paraissait prolonger sa nappe d'eau, pour la réunir à d'autres étangs et se continuer ainsi d'entailles en entailles, les une grandes, les autres petites, au hasard de l'exploitation de la tourbe, jusqu'à la grande rivière.

Hector Malot *En famille* 1893. Paris, éditions Flammarion



## Un département peu boisé

### Une longue tradition de défrichements

*“ Chaque progrès des cultures marque un recul des forêts. Les grandes étapes du défrichement coïncident avec les phases d'activités agricoles et de prospérité économique : l'établissement des premières abbayes avant les invasions normandes ; l'épanouissement du mouvement monastique au Moyen-Age ; le développement économique de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle ; enfin au XIX<sup>e</sup> siècle, la culture de la betterave.”*

Albert Demangeon (*Opus cité*)

Les boisements couvrent aujourd'hui, moins de 10 % du territoire de la Somme. La situation n'est pas neuve. La disparition du massif forestier remonterait au néolithique (-7 500 ans avant notre ère). Les gaulois taillèrent à leur tour des clairières dans le massif boisé et César le réduisit encore par le feu, pour empêcher les Ambiens de s'y réfugier et d'y cacher leurs armes et bagages. Les défrichements se poursuivront sous la colonisation romaine, imposés par le percement des routes et surtout, l'exploitation intensive des sols.

Le Moyen-Age a été marqué par des périodes d'alternances. L'époque franque a vu les bois reprendre du terrain, mais dès le milieu du VII<sup>e</sup> siècle, la fondation des grandes abbayes entraîna la reprise des défrichements. De grandes forêts seront "essartées" : la forêt de Crécy, la forêt de Beine au dessus de Chauny, la forêt d'Arrouaise au nord de Péronne, ou encore la forêt de Vicogne au nord d'Amiens qui disparut par l'œuvre des abbayes de Citeaux et de Prémontré. Les abbayes détenaient alors des propriétés immenses. Les bénédictins de Saint-Riquier par exemple, possédaient des dépendances dans tout le Ponthieu et le Vimeu.

Les invasions normandes vont un temps, interrompre les défrichements, mais la conquête des sols va reprendre à grande échelle entre le X<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle. La forêt de Guaden, par exemple, située entre Abbeville et Forest-l'abbaye, disparaîtra à partir de 1155. Au sud du Vimeu, la grande forêt de Séry sera essartée par les moines de l'abbaye du même nom, fondée en 1127 (seule la toponymie en garde aujourd'hui le souvenir avec des communes telles Bouillancourt-en-Séry ou Tilloy-en-Séry). Les moines multiplieront les *abattis* et le pouvoir royal encouragera l'essartage en affranchissant les défricheurs, créant ainsi une classe de petits cultivateurs.

Tous les paysages de la Somme ne connaîtront pas un traitement identique.

L'historien Robert Fossier a par exemple recensé peu de traces de défrichements dans le Vimeu et le Santerre central (où la couverture boisée n'a jamais été continue), de même que dans les régions restées boisées depuis plus de mille ans, tels le plateau de Poix, ou les confins du Santerre.

*Les régions qui ont connu de grands défrichements peuvent être divisées en deux groupes : celle où l'action n'a été que partielle comme les rives de la Bresle, les environs de la forêt de Crécy, la zone entre Guise et Péronne ou les confins du Ponthieu et de l'Amiénois ; celles où l'action a été complète comme le Vermandois central, les plateaux du nord d'Amiens, ceux situés autour de Bapaume.*

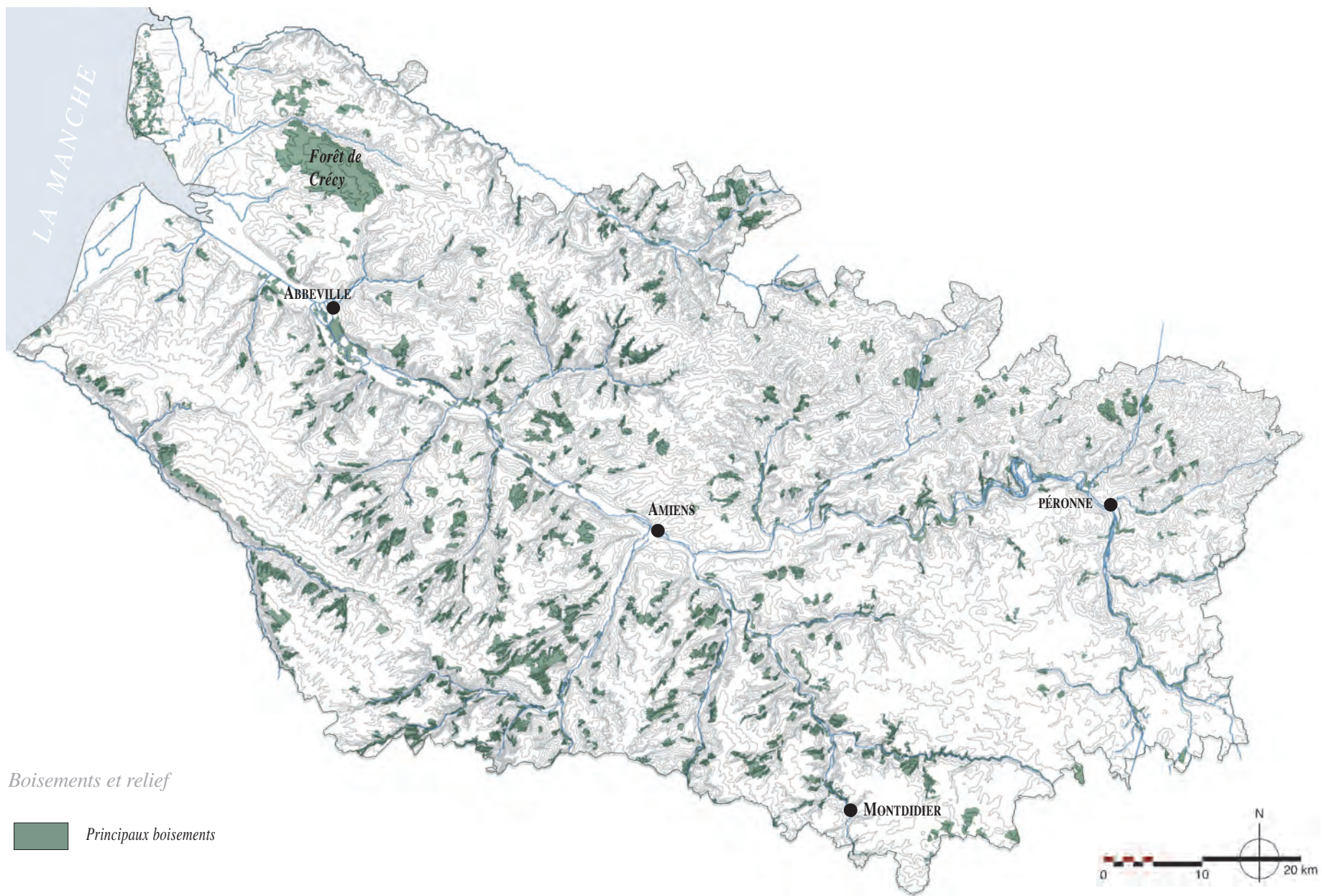
R. FOSSIER

Le XVIII<sup>e</sup> siècle, marqué par l'augmentation de la population rurale, verra la poursuite des défrichements. Les paysans s'approprièrent le sol et de nouvelles méthodes de culture apparaîtront. L'essartage sera même encouragé par l'Etat qui exemptera d'impôts les propriétaires.

*De 1763 à 1772, les surfaces cultivées gagnent 2000 arpents (environ 700 ha) dans toute la Généralité de Picardie (dessèchements et défrichements compris). Rien que dans l'élection d'Amiens, en 1767-1768, on conquiert 150 journaux (à Fluy, Dury et Bacouel), en 1768-1769, près de 250 (à Metz, Sains, et Thois) ; presque partout c'étaient les affleurements de craie qu'on annexait ainsi au domaine agricole. Dans le Santerre, on ne signale presque aucun défrichement. Par contre, les sols caillouteux de l'argile à silex dans les élections de Doullens (Val-des-Maisons, Canaples, Montrelet, Sailly-le-sec) se transformèrent en réserves productives.*

A. DEMANGEON

La culture de la betterave achèvera au XIX<sup>e</sup> siècle de réduire les bois. Certaines régions y perdront leurs derniers bosquets. Désormais, mis à part la forêt de Crécy, les masses boisées les plus visibles du département restent les fonds de vallées et leurs versants incultes.



*Boisements et relief*

■ Principaux boisements

*A l'exception de la forêt de Crécy, les boisements sont peu nombreux et concentrés dans les vallées. Ils totalisent 10% du territoire.*

*Les principaux d'entre eux se situent aujourd'hui dans le Doullennais, la partie sud de l'Amiénois et dans les vallées de la Bresle et du Liger.*

*Les feuillus sont majoritaires à 90%. La hêtraie domine sur les plateaux de l'ouest, notamment en forêt de Crécy. La chênaie s'étend à l'est du département et sur le bois de Cise. Les érablières se concentrent autour d'Amiens. A l'exception du littoral et de quelques bois, on plante peu de conifères.*

*Dans les fonds de vallées se développe une végétation typique des bords de rivières, associant frênes, saules, aulnes et peupliers. Des alignements de saules têtards subsistent en de nombreux endroits. Les peupleraies introduites au XIX<sup>e</sup> siècle pour la production d'allumettes et le bois de caisse, sont en progression. Ces arbres alignés dans un éternel garde-à-vous, tendent à fermer le paysage d'un grand nombre de fonds de vallées.*

*L'Amiénois  
(environs de Thaix. Sud-Amiénois)*

*Si le nord de l'Amiénois est relativement dénudé, le sud en revanche, présente des vallées dont de nombreux versants sont boisés. L'ensemble concentre presque la moitié des boisements du département.*



*La forêt de Crécy  
C'est la seule grande masse boisée du département. Elle couvre 4 300 hectares, taille moyenne si on la compare aux grandes forêts des départements voisins. Dominant la vallée de la Maye, entourée de nombreuses parcelles privées, cette forêt majoritairement plantée de hêtres est classée forêt domaniale.*

*Le plateau du Ponthieu,  
Ce plateau du nord-ouest présente des horizons ponctués d'arbres et de bosquets isolés. La région compte quelques gros bois sur les versants des vallées sèches (à l'exemple du bois de Ribeaucourt) et de quelques forêts dans le Doullennais (la vallée de la Grouche par exemple). L'ensemble totalise près d'un quart des bois du département.*

*Le Vimeu  
(forêt d'Arguel entre la Bresle et le Liger)*

*Peu boisé, le Vimeu concentre ses bois sur les versants des vallées vertes, et sur les coteaux escarpés des vallées de la Bresle et du Liger. A l'approche de la Normandie, les haies bocagères se densifient autour des villages.*



*Des bois couronnant les versants ou soulignant le tracé des vallées*

*Les boisements soulignent souvent la topographie. Dans les fonds de vallées se développe une végétation ripisylve traditionnelle des bords de rivière associant aulnes, frênes et saules. Les boisements se développent également, logiquement, sur les versants pentus ou mal exposés, peu fertiles et difficiles à travailler. Enfin, dans les régions moins accidentées, "les premières pentes seules, sur le bord des plateaux, ont perdu leur protection de limon et laissent poindre l'argile à silex : de là cette ceinture boisée qui couronne les sommets de vallées et qui forme l'un des aspects essentiels du paysage". A. DEMANGEON*

*Santerre & Vermandois*

*Voués en majorité aux grandes cultures, les plateaux du Santerre et du Vermandois sont ponctués de bosquets et de petits bois. Ces bosquets isolés occupent généralement des poches argileuses. Maintenus au milieu des cultures, ils servent de refuge pour le gibier.*

*Peupleraies en fonds de vallée*

*(Vallée de la Noye- sud Amiénois)*

*La populiculture forme de grandes masses régulières qui ferment le paysage et paupérise les milieux. Elle occupe en général les sols hydromorphes de fonds de vallée, terres traditionnellement utilisées pour le pâturage et l'élevage extensif.*

*Par réaction, le bocage ou l'idée d'une forêt linéaire (dessin ci-contre : environs de Fontaine-s-Maye, Ponthieu)*

*Lorsque les seigneurs du XI<sup>e</sup> siècle s'arrogèrent l'usage exclusif de la forêt, les paysans ne purent plus pratiquer la cueillette, ni se procurer du bois. Par réaction, ils développèrent une forme de forêt alternative, ouverte et linéaire : le bocage.*

*Le littoral picard*

*Domaine du Marquenterre*

*Le front de mer forme l'entité paysagère la moins boisée du département (moins de 3%). Le climat maritime favorise la concentration des arbres dans les endroits abrités, au sein de quelques valleuses et à l'arrière des dunes (bouleaux et pins). A noter la persistance de structures bocagères dans le paysage, notamment dans le Marquenterre.*

*La toponymie témoigne*

*de la longue tradition de défrichement :*

*Le nom du village de Tronchoy par exemple, vient de "Truncare" : défricher, et ceux d'Hérissart ou d'Essertaux sont dérivés du mot "sartum" : défrichement.*

*Le village de Bouchavesnes, résume la fonction de ces défrichements.*

*Il signifie littéralement :*

*"bois mis en culture d'avoine" (avena).*

*La toponymie a conservé la trace des essences boisées. Beauquesne, le Quesne, le Quesnel ou le Quesnoy désignent des lieux plantés de chêne (Quercus en latin).*

*Buigny-l'abbé ou Montagne-Fayel, attestent tous deux, malgré leurs noms différents, la présence de bois de hêtres.*

*De même Sailly désigne-t-il une plantation de saules, Cerisy de cerisiers, et Cartigny de châtaigniers.*

*La terminaison en "oy"*

*de plusieurs villages indique*

*des "lieux abondants en", à l'exemple de Carnoy, Tilloy, Fresnoy ou Belloy,*

*qui désignent respectivement des lieux abondants en charmes, tilleuls, frênes et bouleaux ; de même Warloy et Hornoy, signalent-ils des terrains plantés d'aulnes ou d'ornes (une variété de frêne).*

*Enfin, Boisbergues, village situé sur un promontoire dans une région boisée, peut se traduire littéralement par*

*"le bois sur la hauteur".*

*d'après J. Chaurand et M. Lebègue,*

*Noms de lieux en Picardie, Ed. Bonneton, 2000.*

# Le climat

## Le temps qu'il fait

Source  
Site Météo France, la Somme



“ Le temps qu’il fait se mélange au temps qui passe on peut les compter aux nuages, aux pluies, aux beaux jours. “Il va faire beau aujourd’hui !” ou “il va pleuvoir” sert de Bonjour et a toujours pour les paysans une importance considérable.

Il pleut longtemps et souvent en Picardie - du moins on le dit.

C’est une pluie riche, des gouttes de rosée, des graines à grande poignées, à grandes volées, elle balaie les campagnes, elle les fertilise. C’est le poème.”

Pierre Garnier, *Lenteur de la Terre la Picardie*, Editions Autrement 1993



Un climat équilibré, plutôt humide.  
Brouillard d’été sur le Santerre.

La géographie explique en partie le climat de la Somme. La présence de la mer à l’ouest, la configuration d’un paysage de plateaux faiblement entaillés de vallées humides, l’orientation des vallées, leurs conditions d’ensoleillement et d’exposition aux vents dominants d’ouest et de sud-ouest sont autant de composantes du “temps qu’il fait”.

À l’ouest, la plaine côtière offre un climat maritime qui s’adoucit vers l’intérieur des terres du Vimeu, du Ponthieu, puis de l’Amiénois. À l’Est, le Santerre et le Vermandois présentent déjà des nuances continentales avec un climat semi océanique.

Des températures assez douces  
Neige à la sortie d’Abbeville (D 925)

Le climat de la Somme est relativement doux. La température moyenne est de 10,1°C. et les variations saisonnières oscillent entre +6°C en été, et -6°C en hiver. Il gèle moins de 50 jours par an, et a contrario, la température ne dépasse les 25°C pas plus de 19 jours chaque année.

L’influence maritime limite les excès. Les fortes chaleurs (supérieures à 30 °C) ne dépassent pas en moyenne trois jours par an, et en retour les fortes gelées (inférieures à -10 °C) se limitent à deux jours seulement. Quelques chutes de neige surviennent parfois en janvier et février.

Crues et inondations  
Inondations aux abords d’Amiens en 2001. (Photo Diren)

Au printemps 2001, la Somme fut pendant plus d’un mois au cœur de l’actualité française, du fait des graves inondations qui l’ont touchée. L’historien Gérard Devismes, dans un ouvrage intitulé, *La vallée sous les eaux, retrace l’histoire des “inondations de la vallée de la Somme... des origines à 2002”*, et montre que ces crues violentes ont eu maints précédents en 1615, 1635, 1658, 1715, 1784, 1820, 1823... Il relate notamment un rapport de dommages de 1658, qui fait état de “600 maisons emportées ou ruinées, plus de 50 ponts de maçonnerie, 40 de bois, 4000 toises de vergnes et murailles de remparts abattues et plus de 10 000 toises de pavés ruinés...”.



*“Qui donc comprendra jamais comment s’étirent les nuages?” (Job, 36:29)*

*Les vents dominants sont d’ouest ou de sud-ouest. Les vents forts sont assez fréquents : les vents supérieurs à 16 m/s (soit 58 km/h), totalisent 61 jours par an ; en revanche les vents proches de la tempête sont rares (3 fois par an). La vitesse maximale enregistrée fut de 180 km/h, en octobre 1949.*



*Brises de mer, brises de terre*

*Les vents sont générés par les différences de température. Le jour, la terre se réchauffe plus vite que la mer, ce qui provoque un appel d’air venant du littoral. Cette “brise de mer” touche une bande côtière d’environ 30 km de large, sur laquelle le thermomètre baisse de 5 à 10 °. Le soir le phénomène s’inverse. On assiste à une “brise de terre” qui pousse vers le large, phénomène qui peut s’avérer dangereux pour les baigneurs imprudents.*



*Une pluie régulière, un jour sur trois...*

*Il pleut en moyenne 125 jours par an et la répartition annuelle est régulière. Cependant, seules 10% de ces pluies atteignent une hauteur quotidienne supérieure à 10 mm. La partie ouest du département, voisine de la mer, présente le climat le plus humide. Les plateaux du Ponthieu et du Vimeu, reçoivent en moyenne 900 mm par an. Vers l’est, la pluviométrie diminue d’un tiers. Le record du département -194 mm- a été enregistré le 7 juillet 2001 à Rouvroy-en-Santerre.*

*Le climat pluvieux se remarque dans l’architecture traditionnelle par le bardage ou les pannes flamandes couvrant les pignons orientés aux vents d’ouest. Au niveau des arêtiers un coyaou éloigne l’eau de la façade (dessin ci-dessus).*

*Orages et grêles*

*Les orages d’automne et du début de l’hiver sont provoqués par la rencontre des eaux de la Manche, encore relativement chaudes, avec les masses d’air froid portées par les courants venant de la mer de Norvège. Le contraste thermique entre la terre et la mer engendre également des phénomènes d’orages stationnaires, localement forts, qui restent plusieurs jours à la verticale d’un même lieu.*

*C’est en été cependant, et dans le Santerre, qu’éclate la majorité des orages. Leur violence s’explique par le réchauffement des plaines de grande culture lors des longues journées d’été. Pour mémoire c’est un violent orage de la fin août qui, en 1346, rendit boueux le terrain de la bataille de Crécy, et sema le désordre parmi les rangs français; de même, en juillet 1916, la météo désastreuse a été, pour partie, responsable de l’échec de l’offensive de la Somme.*

*Ensoleillement et sécheresse*

*L’ensoleillement est faible. Il n’est en moyenne que de 1634 heures par an. La sécheresse enregistrée ces dernières années trouble cependant ces statistiques et provoque des conséquences en terme environnemental : elle diminue les ressources en eau potable du département et elle se traduit par la persistance de débits de cours d’eau sensiblement inférieurs à la moyenne. L’ensemble entraîne une dégradation de la qualité des eaux du fait des faibles dilutions des pollutions dans les milieux naturels.*

*Le cadre bâti*  
*Village de Bonnay, Vallée de l'Ancre (Amiénois)*





Selon les sources INSEE 2004, le département de la Somme compte 783 communes et 569 634 habitants, soit une moyenne de 90 habitants/km<sup>2</sup>

La moitié de la population vit en zone rurale.

Amiens est la seule grande ville avec 135 500 habitants.

L'agglomération Amiens-métropole concentre un tiers de la population du département.

La Somme compte 40 villes de plus de 2000 habitants et 743 villages.

L'essentiel de la structure parcellaire des communes est antérieur au XIII<sup>e</sup> siècle.

Depuis cette époque, le département ne compte que 5% de communes nouvelles.

Population communale Insee RGP 1999  
Dessin : vue du village de Long

## Peu de grandes villes, mais un maillage dense et régulier de petites communes

Deux fois plus de communes que la moyenne nationale

La Somme compte peu de grandes villes. Amiens, préfecture du département et capitale de la Picardie, compte 135 500 habitants. Abbeville, deuxième ville de la Somme, n'en totalise que 24 500 et Albert, la troisième, dépasse tout juste le seuil des 10 000 administrés. Le département se caractérise en revanche par un maillage dense et régulier de petites communes. Trente d'entre elles ont entre 2 000 et 5 000 habitants. 743 sont des villages de moins de 2 000 habitants.

Une implantation dictée par la qualité des sols

La structure villageoise de la Somme s'explique d'abord par la qualité de ses sols limoneux. Les hommes ont d'abord occupé les versants de vallée, proches de l'eau et des terres cultivables comme l'atteste l'implantation de nombreux communes comme Moreuil (4106 h.) ou Bray-sur-Somme (1316 h.). Très vite, un maillage dense de villages s'est étendu au cœur des plateaux, espacés de trois à quatre kilomètres et ponctués de bourgs plus importants, devenant des chefs-lieux accueillant les marchés, tels Rue (3075 h.) ou Rosières-en-Santerre (2956 h.).

Une logique de défense

Les siècles d'invasions successives expliquent l'occupation des sites bénéficiant d'une protection naturelle. Les premiers retranchements connus ont été les oppida gallo-romains. Par la suite, les refuges ont été les éperons de craie, tels Boves, Picquigny ou Montdidier, ou les zones défendues par des marais inondables à l'exemple des sites de Péronne ou de Ham.

La structure des diocèses

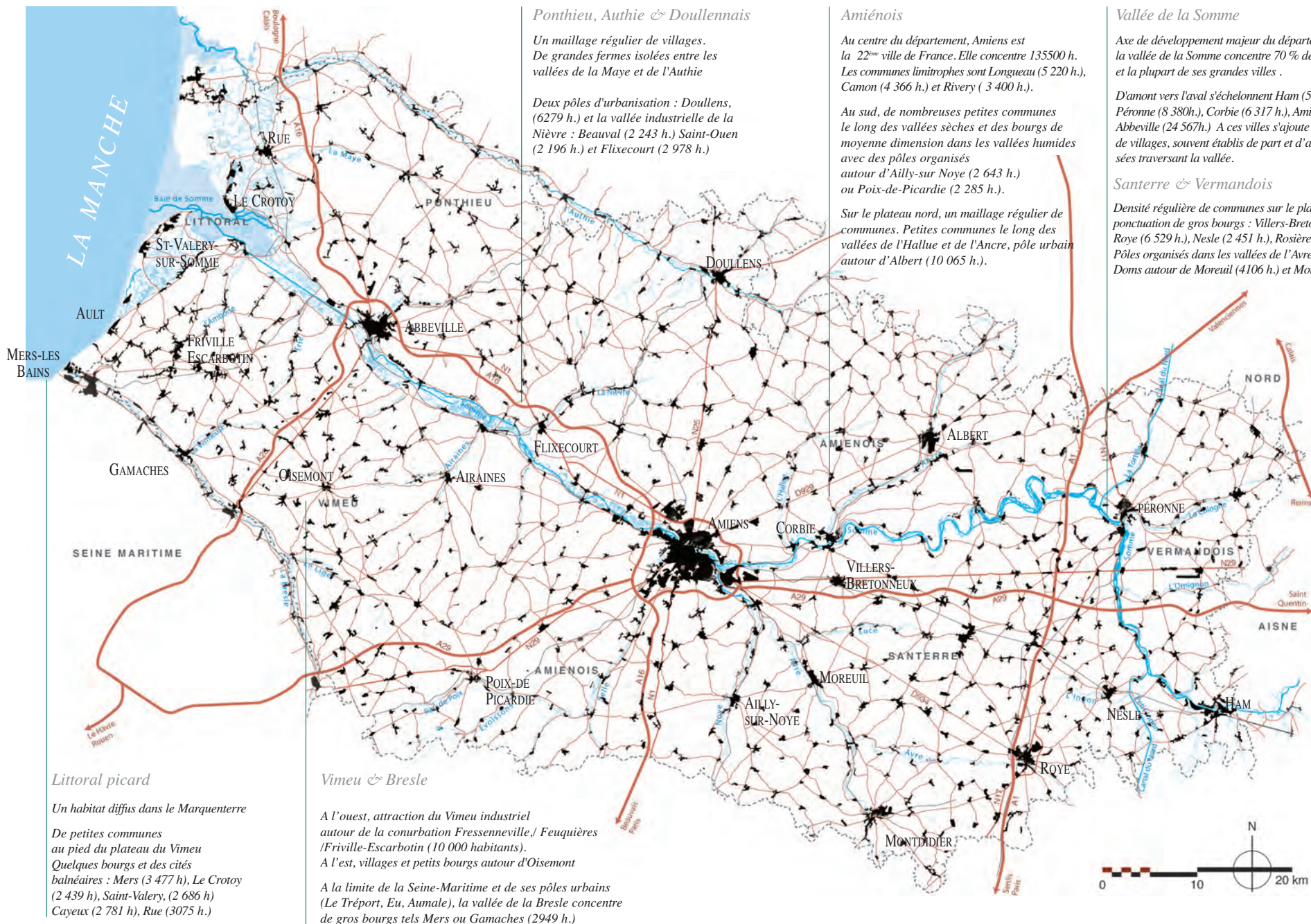
Au Moyen-Âge, des noyaux d'urbanisation se sont formés autour des grandes abbayes qui concentraient alors, la richesse et les hommes. Corbie était une des villes les plus riches de Picardie et Saint-Riquier avant les invasions normandes, était une agglomération réputée qui attirait marchands et artisans.

Les voies de communication

Les voies de communication ont logiquement constitué des axes d'urbanisation. Le passage et le point de rencontre de populations et de marchandises entraînent traditionnellement le regroupement de commerces ou d'industries qui à leur tour drainent l'habitat et l'économie. Des villages se sont très tôt établis sur le passage des voies romaines comme en témoignent plusieurs noms en *Estrées* ou *Chaussée*. Les lieux d'étape ou de péage ont donné naissance à des bourgs : Roye, par exemple, fondé sur la route de Paris aux Flandres. Les points de franchissement des rivières seront un autre facteur d'urbanisation, comme en témoignent des villages tels *Pont-Remy*, *Nampont*, *Pierrepont* ou *Samaro-briva*. S'y ajoutent dans la Somme, la caractéristique des multiples villages jumelés de part et d'autre d'une chaussée, tels *Saint-Christ/Briost*, *Cerisy/Chipilly*, *Vaux/Vaire-sous-Corbie* ou encore *Jumel/Ailly-sur-Noye*. Par la suite, des phénomènes analogues se développeront aux abords des nouveaux réseaux de circulation : l'arrivée des chemins de fer provoquera l'extension du village de Longueau (gare de triage importante et dixième ville du département). Aujourd'hui, les autoroutes suscitent selon la même logique, le développement rapide des zones d'activités et des centres commerciaux aux abords de leurs points de diffusion (Roye, Amiens, Flixecourt, Abbeville).

Une tradition d'industrie rurale

Contrairement à d'autres départements la Somme n'a pas connu d'exode rural massif. La tradition industrielle des villages, mêlant vie agricole et ateliers ont entraîné très tôt, le développement de petits pôles industriels en milieu rural. La serrurerie du Vimeu autour de Friville-Escarbotin, la bonneterie du Santerre vers Moreuil, la filature dans la région d'Ailly-sur-Somme ou de Flixecourt, et plus récemment la betterave sucrière autour d'Eppeville et Sainte-Emilie, ont maintenu un réseau de villages, deux fois plus dense que la moyenne nationale.



**Ponthieu, Authie & Doullennais**

Un maillage régulier de villages.  
De grandes fermes isolées entre les vallées de la Maye et de l'Authie

Deux pôles d'urbanisation : Doullens, (6279 h.) et la vallée industrielle de la Nièvre : Beauval (2 243 h.) Saint-Ouen (2 196 h.) et Flixecourt (2 978 h.)

**Amiénois**

Au centre du département, Amiens est la 22<sup>ème</sup> ville de France. Elle concentre 135500 h. Les communes limitrophes sont Longueau (5 220 h.), Camon (4 366 h.) et Rivery (3 400 h.).

Au sud, de nombreuses petites communes le long des vallées sèches et des bourgs de moyenne dimension dans les vallées humides avec des pôles organisés autour d'Ailly-sur Noye (2 643 h.) ou Poix-de-Picardie (2 285 h.).

Sur le plateau nord, un maillage régulier de communes. Petites communes le long des vallées de l'Hallue et de l'Ancre, pôle urbain autour d'Albert (10 065 h.).

**Vallée de la Somme**

Axe de développement majeur du département, la vallée de la Somme concentre 70 % de la population et la plupart de ses grandes villes.

D'amont vers l'aval s'échelonnent Ham (5 398 h.), Péronne (8 380h.), Corbie (6 317 h.), Amiens (135 500 h.) Abbeville (24 567h.) A ces villes s'ajoute une succession de villages, souvent établis de part et d'autre de chaus-sées traversant la vallée.

**Santerre & Vermandois**

Densité régulière de communes sur le plateau et ponctuation de gros bourgs : Villers-Bretonneux (3 952 h.), Roye (6 529 h.), Nesle (2 451 h.), Rosières-en-S. (2 956 h.) Pôles organisés dans les vallées de l'Avre et des trois Doms autour de Moreuil (4106 h.) et Montdidier (6328h.).

**Littoral picard**

Un habitat diffus dans le Marquenterre  
De petites communes au pied du plateau du Vimeu  
Quelques bourgs et des cités balnéaires : Mers (3 477 h), Le Crotoy (2 439 h), Saint-Vallery, (2 686 h) Cayeux (2 781 h), Rue (3075 h.)

**Vimeu & Bresle**

A l'ouest, attraction du Vimeu industriel autour de la conurbation Fressenneville./ Feuquières /Friville-Escarbotin (10 000 habitants).  
A l'est, villages et petits bourgs autour d'Oisemont  
A la limite de la Seine-Maritime et de ses pôles urbains (Le Tréport, Eu, Aumale), la vallée de la Bresle concentre de gros bourgs tels Mers ou Gamaches (2949 h.)

# Une diversité de formes d'habitat groupé

## Les logiques de défense, de l'eau, de l'agriculture, des échanges

L'occupation des sites stratégiques

(Boves, Photo Roger Agache, Ministère de la culture, 1976)

La plupart des villes ou des gros bourgs occupent des éperons, des gués ou des points de confluence.

Les promontoires dominant le territoire permettaient d'assurer le contrôle d'une ou plusieurs vallées. Ils ont logiquement regroupé des zones d'habitat.

Les rapports entre le sol et l'homme sont empreints, en France, d'un caractère original d'ancienneté, de continuité. De bonne heure les établissements humains paraissent y avoir acquis de la fixité; l'homme s'y est arrêté parce qu'il a trouvé, avec les moyens de subsistance, les matériaux de ses constructions et de ses industries. Pendant de longs siècles il a mené ainsi une vie locale, qui s'est imprégnée lentement des sucs de la terre. Une adaptation s'est opérée, grâce à des habitudes transmises et entretenues sur les lieux où elles avaient pris naissance. Il y a un fait que l'on a souvent l'occasion de remarquer en notre pays, c'est que les habitants se sont succédés de temps immémorial aux mêmes endroits.

Paul Vidal de la Blache, 1903  
Avant Propos du  
Tableau de la géographie de la France



La recherche de l'eau  
(Long, cliché IGN 1997)

La recherche de l'eau a été l'une des premières raisons de former des villages. L'eau est rare sur les sols perméables des plateaux. Elle s'infiltré dans les profondeurs de la craie et impose le percement de puits profonds, coûteux, qui ont longtemps contraint les habitants à se regrouper; seuls les propriétaires les plus riches avaient les moyens de vivre à l'écart.

La règle de l'habitat groupé s'est maintenue le long des vallées. Généralement, les villages se sont établis à mi-pente, sur les versants protégés des fonds marécageux et inondables. Le percement des puits restant onéreux, il était le plus souvent commun. Les exemples de villages groupés abondent le long des rivières du département, à l'exemple de Long en bord de Somme (ci-dessus), de Ribemont sur l'Ancre, de Querrieu le long de l'Hallue ou encore de Boves (ci-contre) établi au point de confluence de l'Avre et de la Noye.

L'héritage de l'assolement triennal

(Hangest-en-Santerre, vue aérienne Frutier Altimage)

Un deuxième grand facteur de concentration de l'habitat fut le système d'exploitation agricole, longtemps fondé sur la rotation triennale des cultures. Cette corrélation a bien été mise en évidence par les travaux de Robert Fossier:

“Dans l'assolement triennal, l'une des trois phases était constituée par la jachère, au cours de laquelle l'ensemble des terres était livré en vaine pâture aux troupeaux de moutons collectifs. La grande concentration des villages picards serait vraisemblablement née de la nécessité de laisser une terre nue, exempte de haie et de clôture, et exploitée selon une discipline parfaitement rythmée.”  
(Robert Fossier, Histoire de la Picardie, 1974)

Dans les vallées, le développement des villages est contraint d'un côté par le relief des versants et de l'autre par les terres inondables. Lorsque les versants sont raides, les villages étroits et allongés s'établissent à mi-pente, à l'écart des zones humides, au prix de soubassements ou murs de soutènement ouvragés. Quand le relief le permet l'étalement des villages est plus grand. De nombreuses plaques de rue (ci-dessous) témoignent de cet étalement traditionnel des villages de la Somme.

Aujourd'hui, la pression urbaine conduit parfois à transgresser ces règles millénaires, et empiéter sur les zones inondables ou déborder sur les plateaux.



Les villages allongés ou "villages-rue" (Vues aériennes Frutier Altimage)  
(Deux exemples différents de villages linéaires : Estrées-les-Crécy et Mareuil-Caubert)

Il existe plusieurs types de villages-rue dans la Somme.

Les uns se sont développés le long des voies de communication. La toponymie révèle les agglomérations formées aux abords des voies romaines, telles Estrée-sur-Noye, Estrée-Mons ou Estrée-les-Crécy (ci-dessus).

De très nombreux villages se sont également développés de façon linéaire le long des rivières, à l'exemple de Mareuil-Caubert le long de la Somme (photo de droite).

Quelques villages-rue, plus rares, correspondent à d'anciens chemins de pénétration percés lors des défrichements forestiers ; c'est le cas par exemple de la commune de Neuville-Coppegueule établie au cours de l'essartage de l'ancienne forêt d'Arguel.



Les villages jumelés de part et d'autre d'une chaussée (Ailly-sur-Noye/Jumel. Extrait de la carte IGN au 1/25 000)

Plusieurs villages se sont établis de part et d'autre d'une chaussée aménagée en travers d'un cours d'eau.

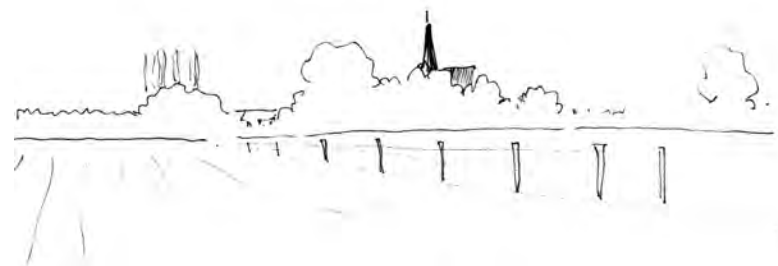
Les exemples sont nombreux le long de la vallée de la Somme (Cerisy/Chipilly, Vaux/Vaires-sous-Corbie, Long/Le Catelet, etc.) et le phénomène s'observe sur la plupart des autres rivières du département.

Les villages-croix (vue aérienne Frutier Altimage)  
(Croix-Moligneaux sur le plateau du Santerre)

Les villages-croix se sont construits à la croisée des chemins, autour d'une mare ou d'un puits. La toponymie est révélatrice de cette structure de croissance, comme le prouve des communes aux noms de Croix-Moligneaux ou de Quatre-Routes. A cette catégorie des villages-croix peuvent être joints les villages "en étoile" qui ajoutent une ou plusieurs radiales au croisement initial pour relier un autre village ou accéder aux terres agricoles. Dans ce cas, le réseau viaire en étoile atteste des anciennes limites d'assolement.

# Des ceintures de courtils

## Une délimitation du territoire communal



Silhouette de Vignacourt

“ Dans l’ancien Ponthieu, le Vimeu, et sur la lisière de la Normandie, les villages ressemblent à de gros bosquets pleins de maisons; sur la carte, ils couvrent une étendue qui ferait supposer une population beaucoup plus forte.

Chaque habitation possède sa pâture plantée de pommiers et de poiriers, souvent entourée d’ormeaux et de charmilles. Autour des villages, les rues passent entre des haies vives où s’entremêlent l’aubépine, le houx, l’épinette, le prunellier, le pommier sauvage, le genêt et d’où surgissent de grands arbres. C’est derrière cette végétation que se cachent les villages ; on n’en devine l’existence, de loin, qu’à la pointe du clocher émergeant de la masse feuillue.”

Albert Demangeon (*Opus cité*)



Les communes symbolisées par leurs limites boisées  
(Plan du Marquenterre, Archives départementales 1 CCP 1541 52)

L’origine du village-bosquet ou village-courtil remonte au système médiéval de mise en valeur agricole des sols. Le paysage des campagnes a été façonné par la mise en commun de certains moyens de production et la rotation triennale des cultures (deux cultures + une vaine pâture) imposée à l’ensemble de la communauté. Pour faciliter l’assolement commun, les haies et clôtures étaient interdites, sauf autour des jardins et des prés jouxtant les maisons. Ainsi, pendant la jachère, les moutons gardés par un berger unique pouvaient paître sur la totalité des terres du territoire communal. A l’arrière des maisons, le jardin (courtil) était un des rares terrains privés sur lequel les haies étaient autorisées. Ces haies plantées de grands arbres répondaient à de multiples fonctions : confection d’outils, bois de chauffage et de construction, protection contre les intempéries, parcage du bétail, etc. Composées d’aubépines, de sureaux, de houx, elles ceinturent le village et se prolongent jusqu’au tissu bâti.

### Toponymie

Courtil et tour de haie à Ergnies, Ponthieu

(Cliché Roger Agache, Ministère de la culture 1998)

Le mot courtil vient du latin cortile. Il désignait en France jusqu’au XVIII<sup>e</sup> siècle, les jardins et il est resté employé, dans certaines régions, pour désigner “une petite cour ou jardin de campagne qui n’est point fermé de murs mais seulement de haies, de fagotage ou de fossés” (F. de Dainville).

La toponymie évoque cette tradition de clôture végétale : Acheux viendrait du roman assis : haie, clôture, comme le nom de Biaches (bi-assis) qui désigne un enclos près de la maison. Heilly ou Ailly (-sur-Noye,-sur-Somme, le-Haut-Clocher) désignent une haie de bois vif. Pargnies vient de parigines (la haie) et Harbonnières, une habitation avec enclos.



Un réseau de calvaires, matérialisant les limites communales

Dessin Vaire-sous-Corbie (Vallée de la Haute-Somme)

A partir du *x<sup>e</sup>* siècle, les limites communales ont été matérialisées par un réseau de calvaires, placé au croisement des routes radiales et du chemin périphérique séparant les courtils du plateau cultivé et encore baptisé aujourd'hui, "Tour de haie" "Tour de ville" "Chemin d'Autour" ou encore "Rue de Derrière". D'autres calvaires jalonnant les routes marquaient les limites de propriétés paroissiales.

Les premiers calvaires de la Somme étaient en bois ou exceptionnellement en pierre. Ils n'ont été réalisés en fer qu'à partir du *xvii<sup>e</sup>* siècle, avant d'être produits en série, en fonte, au cours du *xix<sup>e</sup>* siècle. Traditionnellement, dans la Somme, les calvaires sont encadrés de tilleuls, en signe de dévotion à la Vierge Marie.



Sur les plateaux, les villages bosquets  
(Silhouette du village de Franleu, Vimeu)

A l'ouest du département, les villages-bosquets sont plus touffus, les haies bocagères s'accompagnent de grands arbres et de vergers, la structure est dense et parfois renforcée par l'extension du bocage sur le plateau.

A l'est du département, les destructions des guerres ont souvent anéanti la structure des courtils. L'impression de village-bosquet subsiste pourtant par opposition entre les grands horizons cultivés des plateaux d'openfields et les jardins plantés d'arbres.

La fragilité d'une silhouette identitaire  
(Chemin dit du "Tour de Ville". Acheux-en-Vimeu)

Toujours nombreux dans le Ponthieu et plus encore dans le Vimeu, les courtils et leurs haies subsistent plus difficilement au centre et à l'est du département. Dans l'Amiénois, le Santerre et le Vermandois, l'impression de village-bosquet est moins forte, bien que la végétation des jardins ou des espaces publics donne de loin, cette apparence, mais en hiver, les différences sont plus visibles. L'archéologue Roger Agache signalait jusqu'en 1970, le relatif respect des haies par les remembrements, avant une période d'arasements à l'intérieur même des villages. Aujourd'hui, la silhouette des villages-bosquets tend à être brouillée par les extensions de lotissements pavillonnaires, ou de zones d'activités périphériques dont les implantations en limite de zone urbanisée, fragilisent - sinon détruisent - la silhouette communale.



# Une tradition de mares de villages

## Abreuvoirs, réserves d'eau et bassins d'orage



Puits de Saint-Martin-le-Pauvre, vallée des Evoissons

“ Pour suppléer à la rareté des puits et à la faiblesse de leur débit d'été, les habitants des plateaux tirent parti des eaux de pluie. La mare fait partie des éléments constitutifs des villages de plateaux, au même titre que le puits.

On la creuse dans un endroit où les eaux pluviales peuvent facilement se réunir.

Très souvent, la mare est propriété communale ; quand la commune est riche, elle l'entoure d'un mur de maçonnerie, elle lui assure l'ombre des grands arbres et veille à son entretien.”

Albert Demangeon



Garder l'eau de pluie  
(Mare de Quevauvillers, sud Amiénois)

Comme les eaux ne stagnent pas sur les plateaux limoneux et calcaires, les habitants ont très tôt dû s'en procurer. Ils ont creusé des puits (souvent onéreux car la nappe phréatique peut être à plus de cent mètres de profondeur) et ils ont aménagé des mares pour collecter les eaux de pluie.

De ce fait, les mares sont devenues un élément constitutif de l'identité des villages. On les trouve au centre des communes, à un carrefour de routes ou en bordure des champs. Certains villages du Santerre en ont compté près de vingt ; chaque ferme importante avait la sienne. Elles assuraient des fonctions diverses. Elles servaient de bassin d'orage, d'abreuvoir pour le bétail, de réserve pour l'irrigation et de provision en cas d'incendie ou pour l'entretien des rues.



La multiplication des mares  
Extrait du cadastre Napoléonien du village de Lamaronde (Santerre)

Les mares et leur vocabulaire paysager participent à l'identité des villages. Logiquement placées sur un parcours naturel de ruissellement des eaux elles ont des formes irrégulières et des dimensions variables. Leur dessin résulte du tracé des voiries attenantes, du voisinage des bâtiments ou des accès imposés pour le bétail. Certaines rives sont maçonnées, bordées par un muret de briques (Lamaronde, Eteffay, Allonville). La plupart des berges sont talutées et renforcées de plantations de végétaux (Quevauvillers). Pour permettre l'accès du bétail, on pouvait choisir de réaliser un glacis en pente douce ou de disposer un linéaire de pavés (Guignemicourt). Dans la plupart des cas, le fond des mares était imperméabilisé par la présence naturelle d'argile ou colmaté par le lent dépôt de vase.



- Présence d'une ou plusieurs mares
- Présence d'une mare comblée
- ▲ Présence d'une mare remarquable

Mares de villages repérées par le CAUE en 1996



Une disparition progressive au cours du XX<sup>e</sup> siècle  
 Ci-dessus, mare de Sainte-Segrée. A droite mares d'Agnières et de Curchy

L'évolution des pratiques agricoles et la modernisation de la gestion des eaux ont peu à peu fait disparaître les mares. Plusieurs facteurs se sont combinés en ce sens. Le remplacement des toits de chaume par les couvertures en ardoise ou en tuiles-pannes a réduit les risques d'incendie. La mise en place de gouttières a permis de stocker l'eau dans des citernes. Dans le même temps, se sont développées les techniques de traitement des eaux, les constructions de châteaux d'eau et les systèmes de forage permettant d'atteindre directement la nappe phréatique. Peu à peu, l'usage des ressources

d'eau traditionnelles s'est différencié. Les puits ont été affectés à l'alimentation en eau potable, les citernes ont servi pour les besoins domestiques et les mares ont été réservées aux animaux. Après la seconde guerre mondiale, la diminution de l'élevage a fait perdre aux mares leur rôle essentiel, tandis que la pollution grandissante entraînée par les voiries accentuait leur désaffection. Nombre d'entre elles ont été comblées, laissant des espaces vides, souvent appropriés pour implanter les nouveaux éléments de mobilier urbain, type cabines téléphoniques ou containers de tris sélectifs.

Un enjeu écologique  
 (Ci-dessus, mare comblée du village de Chaussoy, Amiénois)

En 1996 le CAUE de la Somme a répertorié plus de cent cinquante mares dans le département, soulignant leur rôle dans l'organisation spatiale des villages, leur fonction régulatrice pour la gestion des eaux de pluie, en terme de qualité comme de quantité, et la complexité des milieux écologiques qu'elles entretiennent et qui méritent d'être préservés.

#### Bibliographie

- ." Les mares dans le département de la Somme, regards et conseils pour leur valorisation ". Plaquette éditée par le CAUE et la DDE, avec le concours du Conseil Général. 1996.
- ." Radioscopie des mares" A. Tessier et B. Sajaloli, 1997.
- ." Les mares, des potentialités environnementales à revaloriser" B. Sajaloli, 2001.

# Des mails au coeur des villages

*Ballon au poing, balle à la main, longue paume & balle au tamis*



Très répandus sous Louis XIII, les jeux de paume ont presque disparu en France, sauf en Picardie, où la région compte encore 3000 licenciés.

De nombreux villages de la Somme conservent en leur centre, un terrain de longue paume ou de ballon au poing, revêtu de craie damée parfois de terre battue et protégé des vents et du soleil par un mail de tilleuls ou de peupliers.

Ces jeux traditionnels tendent désormais à être pratiqués sur les terrains de sport municipaux, à l'écart des centres, au détriment de l'entretien et de l'harmonie des places de village.



*Une tradition française préservée en Picardie (Luchaux, Doullennais)*

Dans la Somme, de nombreuses places de village sont plantées d'un mail encadrant une aire de jeux de longue paume ou de ballon au poing. La tradition de ces jeux de balle remonte à la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Ils se pratiquaient à l'origine sur tout espace de plein air de grande dimension : les rues larges, les fossés de châteaux, les places rurales, ou n'importe quel terrain allongé, bordé d'arbres et desservi par une voie publique. Contrairement aux jeux contemporains, la surface des terrains n'est pas standardisée.

*Marie CEGARRA, Jeux de balles en Picardie*

"Une double rangée d'arbres bien feuillus, bien souvent des tilleuls, donnent de l'ombre pendant les chaudes journées d'été; arbres et arbustes procurent un fond de jeu sur lequel doit bien se détacher la balle. Le sol doit être assez résistant pour faire rebondir la balle et assez doux pour favoriser la course. Il doit être assez perméable à l'eau pour ne pas rester trop longtemps mouillé. Le terrain de jeu, selon la composition du sol sera soumis à diverses préparations. Les terrains argileux se préparent avant l'hiver, on les recouvre de morceaux de craie que la gelée désagrège au printemps, on herse, on arrose, on pilonne, on ajoute au-dessus une couche de gravier fin qu'on lie avec le fond par du thuin, en damant et en roulant. Pour éviter l'éclat trop blanc et la réverbération fatigante, on mélange à la surface un peu de mâchefer pulvérisé de briques pilées ou de sable jaune. Les sols marneux, ou de sable fin agglutiné avec un liant, sont favorables à la qualité de l'aire de jeu. Arrosés, damés et roulés, ils présenteront une surface unie. Le jeu est donc fonction de différents facteurs : la nature du sol et la qualité du terrain, son orientation, le degré de lumière et d'ombrage, l'arrivée de la pluie ou du vent."



### La balle à la main

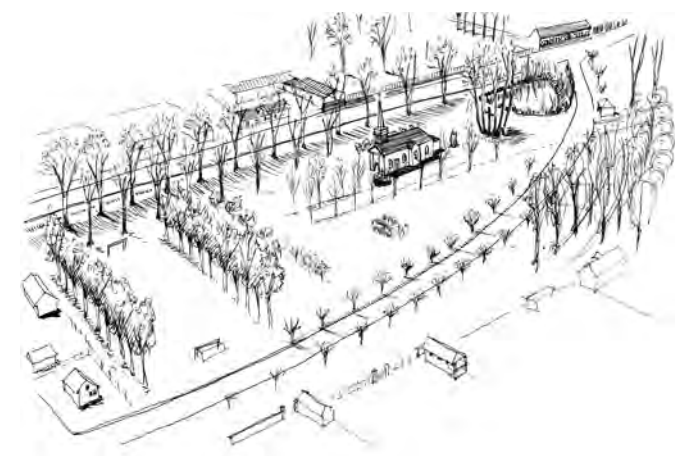
Elle se joue dans le Vermandois et le Santerre. Dans ce jeu de paume, la raquette est remplacée par un gant de protection.

### La balle au tamis

Elle se pratique dans le Marquenterre, le Ponthieu et le Vimeu. Le joueur fait rebondir la balle avant de l'envoyer sur des tambours fixés à son avant-bras.

### Le ballon au poing

Il compte mille licenciés en Picardie et se pratique dans la Somme dans un triangle compris entre Amiens, Doullens et Albert. Il se joue avec un ballon de hand-ball qui doit être renvoyé à la volée ou du premier bond, les passes étant interdites. Le terrain est délimité et tracé au sol.



### La longue paume

La longue paume se pratique, principalement dans le Santerre, le Vermandois et l'Amiénois. Le jeu se joue sur des terrains de 60 à 80 m de long sur 12 à 14 m de large. Il se pratique avec une raquette à cordes au manche allongé et une balle en liège de 6 cm de diamètre, les joueurs se répartissent en deux équipes de quatre pour la partie enlevée (où il s'agit de lancer la balle au-dessus d'une ligne médiane appelée corde), ou deux équipes de 6 pour une partie terrée (où la corde ne constitue qu'une ligne de service). D'une façon générale, le jeu de longue paume consiste à projeter la balle dans le camp adverse de façon à ce que ce dernier ne puisse la

renvoyer dans les limites de l'aire de jeu, en la reprenant de volée ou du premier bond comme au tennis. Mais, contrairement au tennis, la surface des camps varie durant le jeu grâce à un système de repères, les chasses, formant des lignes imaginaires et mouvantes. Le point se réalise en deux temps. Dans le premier, les joueurs, par leur technique et leur adresse, délimitent leur camp, en s'efforçant de réduire autant que faire se peut la surface qu'ils auront à défendre. Dans le second, le résultat est obtenu en faisant mourir la balle aussi loin que possible dans la partie adverse. La longue paume compte actuellement 44 sociétés (Somme : 32, Oise : 11, Paris : 1).

### Illustrations

Dessins : mails de Chaulnes et Morvillers-Saint-Saturnin.

De gauche à droite, photographies des mails de Lucheux, Cléry-sur-Somme, Guillaucourt et Auchonvillers.

### Bibliographie

Marie Cegarra, *Jeux de balles en Picardie*, Ed. Harmattan, 2000

# Espaces publics ruraux

## Une mémoire, un vocabulaire, une identité

Les espaces publics de village sont généralement plus anciens que le domaine bâti qu'ils encadrent. Lieux traditionnels des fêtes, des foires et des discussions, ils assurent les liaisons, définissent les centralités et organisent les flux. Par le choix de leurs vocabulaires, et de leurs matériaux, ils participent à l'identité régionale, et de ce fait, constituent une forme de patrimoine. Bouleversés par l'automobile, fragilisés par l'implantation des réseaux, leur réaménagement, qui exige finesse et souvent modestie suppose de préserver sans muséifier, d'être attentif au caractère des lieux sans verser dans le pittoresque, de réaliser des prestations de qualité, sans chercher à concurrencer les prestations urbaines. Depuis 15 ans, le Conseil Général a financé 191 études préalables de réaménagements d'espaces publics et plusieurs réalisations comme à Saint-Riquier ou Vignacourt témoignent d'orientations remarquables.



L'espace public: la trace la plus ancienne du village

Une commune se compose d'une structure foncière, relativement stable, et d'une infrastructure bâtie, plus changeante sur le long terme. La première est constituée par la voirie qui est généralement la trame la plus ancienne et qui relie à la fois le village au territoire et distribue le domaine privé ; elle se compose également d'un parcellaire qui résulte de l'exploitation agricole, des remembrements, des percements de voies ou des lotissements.

Les villages de la Somme ont pour leur grande majorité un passé de plus de dix siècles, mais leur domaine bâti est sensiblement plus récent. Ce constat aide à prendre conscience que la trame foncière est une grille, une structure de passage qui permet d'assurer le renouvellement du bâti sans altérer la logique d'ensemble d'un village.

De la féodalité à l'idée de pouvoirs publics

Héritée de l'époque féodale, la structure des villages a été profondément modifiée au lendemain de la Révolution. La réorganisation du territoire a provoqué l'ouverture de nouvelles routes traversant les bourgs. La naissance des pouvoirs publics a amené la création de mairies, puis d'écoles, distinguées par leur architecture, mais aussi par leurs espaces publics adjacents.



Automobile et espace public rural

L'automobile a bouleversé les espaces publics ruraux. Elle a provoqué l'élargissement des voiries, le goudronnage des trottoirs et la transformation en parking de multiples champs de foire ou places de village.

Les relations entre les villages et la voiture dominent toujours aujourd'hui la gestion de l'espace public. L'activité économique des villages dépend en partie de leur accessibilité. Le stationnement, la maîtrise des flux, la sécurité routière, sont autant de composantes du calibrage et du vocabulaire d'aménagement des places et des rues. Les opérations de contournement par exemple, délestent certes les centres de villages de la circulation de transit, mais elles fragilisent en retour leur économie en transformant les centres des bourgs en espaces de promenade surdimensionnés.

### La collecte des eaux pluviales

La collecte des eaux de pluie est une des fonctions essentielles de l'espace public. La tradition rurale est riche en la matière de tout un vocabulaire de caniveaux, de fossés, de noues à ciel ouvert, qui peuvent être constitués de pavés de grès au centre des bourgs ou simplement enherbés aux entrées des villages. Les logiques et les qualités environnementales de ces solutions sont à redécouvrir.



### La tradition des "usoirs"

Certains villages se distinguent par la largeur de leur rue principale. Vignacourt par exemple, village-rue de trois kilomètres de long, présente une largeur entre façades de quarante mètres. Cette dilatation de la rue, appelée "usoir" dans le Nord ou en Lorraine, réunissait jadis les mares, les jeux de ballon et assurait de nombreux usages semi-privatifs.



Propriété communale, elle était utilisée, jusqu'à la fin des années 60, comme zone d'entrepôt pour les charrettes, les outils, le bois de chauffage et le stockage du fumier. Plusieurs exemples de réaménagements récents, comme à Vignacourt (ci-dessous) témoignent des potentialités de reconversion et de réinterprétation de ce type d'espaces publics.

### Lotissements et logique de croissance

L'espace public relie les différentes parties d'un village. Les lotissements organisés en impasse contrarient cette fonction première et rendent d'autant plus difficile la "greffe" de populations nouvelles.



### Les structures végétales rurales

Les végétaux, par leur choix et leur mode de plantation participent à l'identité communale.

Les alignements sont rares aux entrées de villages. Les plus belles allées sont situées le long de quelques ouvrages d'art de l'Etat (les routes et les canaux) et aux abords des grands domaines. Des alignements de tilleuls -parfois des marronniers- prolongent l'axe principal du château et du parc, cadrent la vue et prolongent la composition vers les horizons. Les allées de Bertangles, de Suzanne, de Molliens-au-Bois ou de Ribeaucourt sont autant de variations sur ce thème. Au coeur des bourgs, les mails structurent les anciens chemins de ronde, les jeux de ballon et parfois les rideaux, dans les villages établis sur un versant comme Heilly ou Long (ci-dessus).

Les tilleuls isolés ou en bouquet - généralement associés à un calvaire- marquent les limites communales et les changements de direction.

Les haies bocagères structurent les villages de plateau ou ceux proches de la Normandie. Ces haies vives mélangent des arbustes à baies ou à fleurs et certains arbres recépés. Elles assurent une continuité avec les champs environnants; elles offrent le rythme des saisons, elles garantissent un écran visuel par la densité de leur branchage. Et, dans un territoire de grande culture, elles ont également des qualités environnementales en termes de résistance aux maladies, et de réservoir de biodiversité en fournissant un espace vital pour de nombreuses espèces d'oiseaux et d'insectes (refuge, nidification, nourriture).

### Le travail de sensibilisation réalisé par le CAUE

La question de l'espace public a longtemps été limitée à une stricte gestion fonctionnelle de la voirie et du stationnement. Le développement dans les années 60 de l'électricité, du téléphone et de l'éclairage public a souvent encombré les rues de réseaux, de poteaux et de transformateurs.

Il y a aujourd'hui une prise de conscience grandissante des qualités de "cadre de vie" des espaces publics. Le CAUE de la Somme, comme les 96 autres CAUE, mène depuis 1977 des actions pour l'amélioration des espaces publics en éditant des guides d'aménagement et de gestion. Il sensibilise les élus, les aménageurs et les services techniques aux enjeux des opérations. Il aide les élus des communes rurales en les conseillant sur les traitements de sols, l'implantation du mobilier urbain ou la sélection d'essences végétales à planter.

# L'identité des cimetières ruraux

## Les spécificités d'un vocabulaire funéraire



Cimetière de Bettencourt-Rivière (Vimeu)

Le cimetière et l'ensemble des pratiques liées à la mort appartiennent à la culture d'une civilisation. L'étymologie du mot monument, (monumentum : je me souviens), exprime ce besoin de mémoire. La visite de grands cimetières paysagers, comme celui de La Madeleine à Amiens, ou de petits cimetières de village, témoigne de l'intérêt du public pour des paysages ou l'idée de la mort accompagne la disparition d'une époque.



Aujourd'hui, les réglementations communales administrent les cimetières, mais n'assument pas nécessairement leur caractère patrimonial. Ces lieux peuvent assurer leur fonction sans dénaturer leur caractère, mais cela suppose de reconnaître leur dimension patrimoniale par des relevés, des inventaires et des plans de gestion, qui prennent en compte le caractère de chaque site et les spécificités de son vocabulaire funéraire.

Le lieu du cimetière (Croix et cadastre "napoléonien" de la commune de Long)

Au Moyen Age, le cimetière était attaché à l'église. Les exceptions étaient rares, limitées aux cas d'églises isolées ou de villages disparus. Les villages s'organisaient le plus souvent de manière concentrique : au centre se trouvait l'église, encadrée par le cimetière ; autour se déployait la cité, cernée par son enceinte défensive ; plus loin enfin s'organisaient les terres cultivées jusqu'aux lisières des forêts. Les cimetières furent clos à partir de la Renaissance, pour éviter l'intrusion du bétail, mais aussi pour protéger symboliquement le monde des vivants de celui des morts. Les premières migrations de cimetières hors la ville seront provoquées par l'urbanisation et la densification. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les lois napoléoniennes régleront le lieu du cimetière. Le Code des communes du 12 juin 1804 appliquera les principes hygiénistes développés au Siècle des Lumières et interdira l'inhumation "à l'intérieur des enceintes urbaines ou dans tout édifice clos affecté au culte". Par la même occasion, il instaurera le système des concessions temporaires ou à perpétuité qui transformeront les cimetières en grands consommateurs d'espace. En un peu plus d'un siècle, la plupart des villes d'abord, puis les bourgs et des villages vont transférer les anciens sites d'inhumations médiévaux hors des emprises bâties.

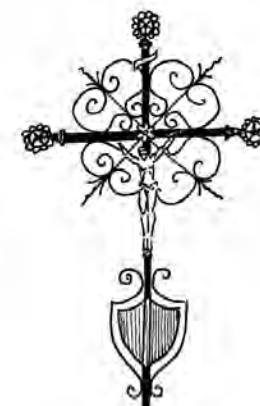
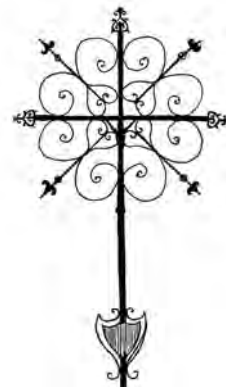
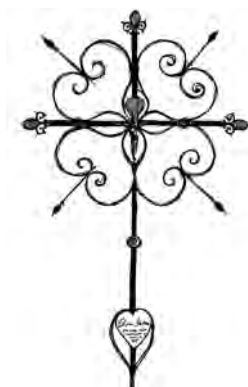
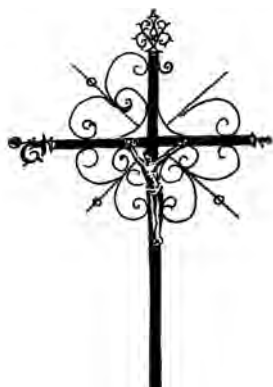
Vocabulaire funéraire

Contre-exemple : thuyas, trènes, granit et clôture en fibro-ciment ...

L'un des traits de caractère du cimetière picard tient à son vocabulaire funéraire. Traditionnellement, la clôture est formée d'une haie vive ou d'un mur de brique, les sols sont traités sous forme d'allées gravillonnées ou de bandes enherbées. Les arbres - s'il y en a - sont des tilleuls en référence à la Vierge Marie. Près des tombes, le buis ou l'if symbolisent par leur feuillage persistant, la continuité de la vie. Enfin, le petit patrimoine culturel est dominé par des croix de fer forgé dont les broderies métalliques offrent d'infinies variations géométriques.

Les "nettoyages" réguliers que subissent les vieux cimetières, leur font perdre chaque fois, un peu de leur caractère.





### La structure des cimetières

L'organisation de l'espace des cimetières participe à leur identité. Traditionnellement, l'ensemble n'était pas guidé par la géométrie. Le cimetière épousait le relief, il obéissait à une logique d'économie de la force manuelle, il se pliait à des raisons sociologiques. En un mot, le lieu des morts obéissait aux mêmes logiques de croissance que le village, lieu des vivants : tous deux étaient lentement façonnés par la stratification, les aléas de l'histoire et les logiques de l'économie. Par opposition, les aménagements récents, réguliers, standardisés et géométrisés paraissent un peu incongrus et traduisent toujours un moment de rupture incompréhensible.

### Le cimetière de Frucourt

Le cimetière de Frucourt (ci-dessus) est un lieu exemplaire. Entretenu, soigné, il a su conserver une cinquantaine de croix anciennes. Son charme réside dans l'imbrication de ses parties anciennes et nouvelles, le maintien de ses haies bocagères en clôture, et ses plantations qui participent à la cohérence d'ensemble.

### Dessins des croix du cimetière d'Heucourt (Vimeu)

Le livre d'André Guerville sur " les croix et calvaires en pays de Somme " (éditions Paillart, Abbeville 1998), signale des dizaines d'exemples de prise de conscience et de mobilisation pour la sauvegarde du petit patrimoine culturel. La plupart concerne les calvaires mais certaines communes se préoccupent aussi de la conservation des croix de cimetières. Les restaurations sont souvent le fait d'associations locales dont le rôle actif est essentiel. A titre d'exemple, le syndicat intercommunal du Ponthieu-Marquenterre avec l'aide d'une association de réinsertion a participé à la rénovation d'une vingtaine de calvaires sur son territoire. A Hérisart, l'ensemble des calvaires de la commune a été restauré par le forgeron local. A Huppy, les croix du cimetière ont été sauvegardées et restaurées par le responsable de l'association locale de sauvegarde du patrimoine...



# Fermes céréalières

## Des alignements de granges fermées sur rue et des cours intérieures

Villages aux habitations groupées,  
aux grandes portes muettes  
sur des rues silencieuses.

Albert Demangeon, 1905



“Façades aveugles où les seules ouvertures sont la grande porte cochère, toujours close, et de petites fenêtres par lesquelles on engrange les récoltes.” (Philippe Pinchemel, 1949). A gauche, Naours (Ponthieu), ci-dessus Dromesnil (Vimeu).

Dans un pays céréalier, la grange est le bâtiment essentiel. Pour engranger commodément les récoltes, sans avoir à entrer dans les cours, les granges sont situées à l'alignement sur rue et une série d'ouvertures sont percées à différentes hauteurs de leurs façades.

Les villages se caractérisent ainsi par des rues constituées d'alignements de granges aux façades aveugles. Une porte cochère à deux battants, ou coulissante si la rue est étroite, ouvre sur un passage, “la carterie” qui donne accès à la cour centrale, ceinturée de bâtiments annexes édifiés selon les besoins. La maison d'habitation, basse et sans étage, est généralement située au fond de la cour, disposition qui serait héritée du souci ancien de pouvoir surveiller l'ensemble de la ferme, ainsi que les arrivants en cas d'invasions.

La majorité des villages céréaliers présente ainsi un front continu et austère de murs aveugles rythmés par de grandes portes cochères le plus souvent fermées.

Les mutations du monde agricole ont une incidence directe sur les paysages de ces villages. Les morphologies traditionnelles ne correspondent plus aux besoins modernes. Les exploitations se regroupent. Les hangars ne sont plus adaptés aux nouveaux matériels. La capacité de stockage des granges est inférieure à la taille des récoltes et, devenues inutiles, les granges ne sont plus entretenues et leurs murs de torchis sont alors menacés de ruine.

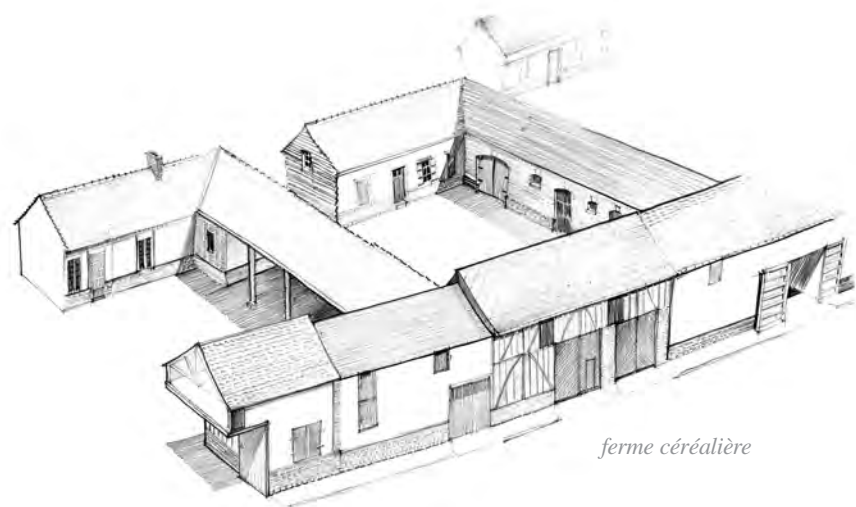
Dans le même temps, les silos et hangars implantés en limite de commune ou en plein champ modifient la silhouette des villages.

Beaucoup de murs dans les villages picards ; les fermes sont fermées sur les rues par les granges et le portail ; la maison au fond de la cour est la mieux protégée dans cette forteresse ; c'était peut-être contre les brigands que jadis ces murailles de torchis dérisoires, aussi fines que des murs de papier, étaient construites ; aussi bien sûr contre le froid et le vent... mais je pense que c'était plutôt contre le temps qui passe. En vain.

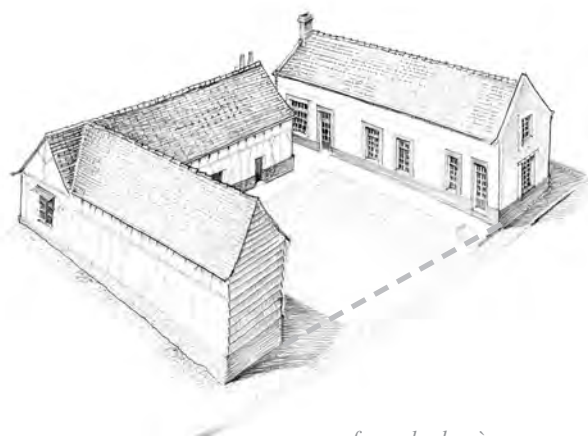
Pierre Garnier, *Lenteur de la Terre*  
in “La Picardie, Verdeur dans l'âme” Editions Autrement 1993

## Fermes herbagères

*Des cours ouvertes et des alignements de pignons sur rue*



*ferme céréalière*



*ferme herbagère*

*Les fermes herbagères  
(Argoules, Vallée de l'Authie)*

*Les fermes herbagères sont présentes à proximité du littoral ou de la Normandie, et dans les vallées. Leur disposition est plus aérée, et le caractère jointif des constructions est moins marqué. La cour s'ouvre et présente souvent un alignement de pignons sur rue. Un passage permet généralement au bétail d'accéder aux pâtures vers l'arrière. La cour ouverte sur la rue est généralement fermée par une clôture ou un muret en torchis.*



## Couleurs et matériaux du paysage bâti

### Un pays de craie, de terre, de maigres bois, de chaume

*“ Il est toujours facile de faire un plan sur le papier ; mais si l'imagination de l'artiste n'est point dominée par le caractère de la localité, l'application de ce plan exigera de nombreuses modifications, et, malgré des sacrifices coûteux et pénibles pour le propriétaire, on arrivera rarement à un ensemble qui satisfasse le goût.”*

Paul de Lavenne, Comte de Choulot (1794, 1864). *L'Art des jardins*, pp 10, 11

*Ci-dessus, chapelle du Cap-Hornu, construite avec un appareillage en damier de silex et de craie.*

#### Un bâti ancien

Le bâti du département de la Somme est plus ancien que la moyenne nationale. En 1990, un recensement faisait état de 119 400 logements construits avant 1940, sur un total de 236 800, soit plus de 50%, alors que la moyenne française est de 40%. La partie Est du département a été largement rebâtie après la première guerre mondiale. Les constructions récentes prédominent autour des pôles urbains d'Amiens, d'Abbeville et sur le littoral.

#### Les couleurs du paysage

Jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, toutes les régions se sont bâties avec les matériaux de leurs paysages. Le transport des matériaux pondéreux était difficile sur un territoire aux routes pour la plupart creusées d'ornières par mauvais temps. Avant la révolution industrielle, le développement des canaux et la généralisation des chemins de fer, la règle imposait donc de bâtir avec des matériaux locaux, vernaculaires, extraits sur place ou d'une région assez proche. Cette palette de matériaux, ces gammes de couleurs, ces solutions constructives développées pour atteindre la résistance et l'isolation nécessaire sont autant de facteurs qui ont lentement et profondément façonné l'identité des paysages. Ernest Renan décrivant les paysages de la France et de leur ancrage millénaire dans la géographie, parle d'un “ plébiscite de chaque jour ”.

#### Torchis et brique

Dans la Somme, le bois est rare du fait des défrichements précoces. Les carrières de pierre à bâtir sont peu nombreuses, et de fait réservées aux monuments et aux parties les plus exposées des habitations. C'est donc la terre qui a fourni la base des matériaux de construction, soit sous forme de torchis (qui constitue encore 40 % du bâti rural traditionnel), soit sous forme de brique, matériau qui prédominera à partir du XIX<sup>e</sup> siècle. Des campagnes jusqu'aux villes s'établit une continuité de

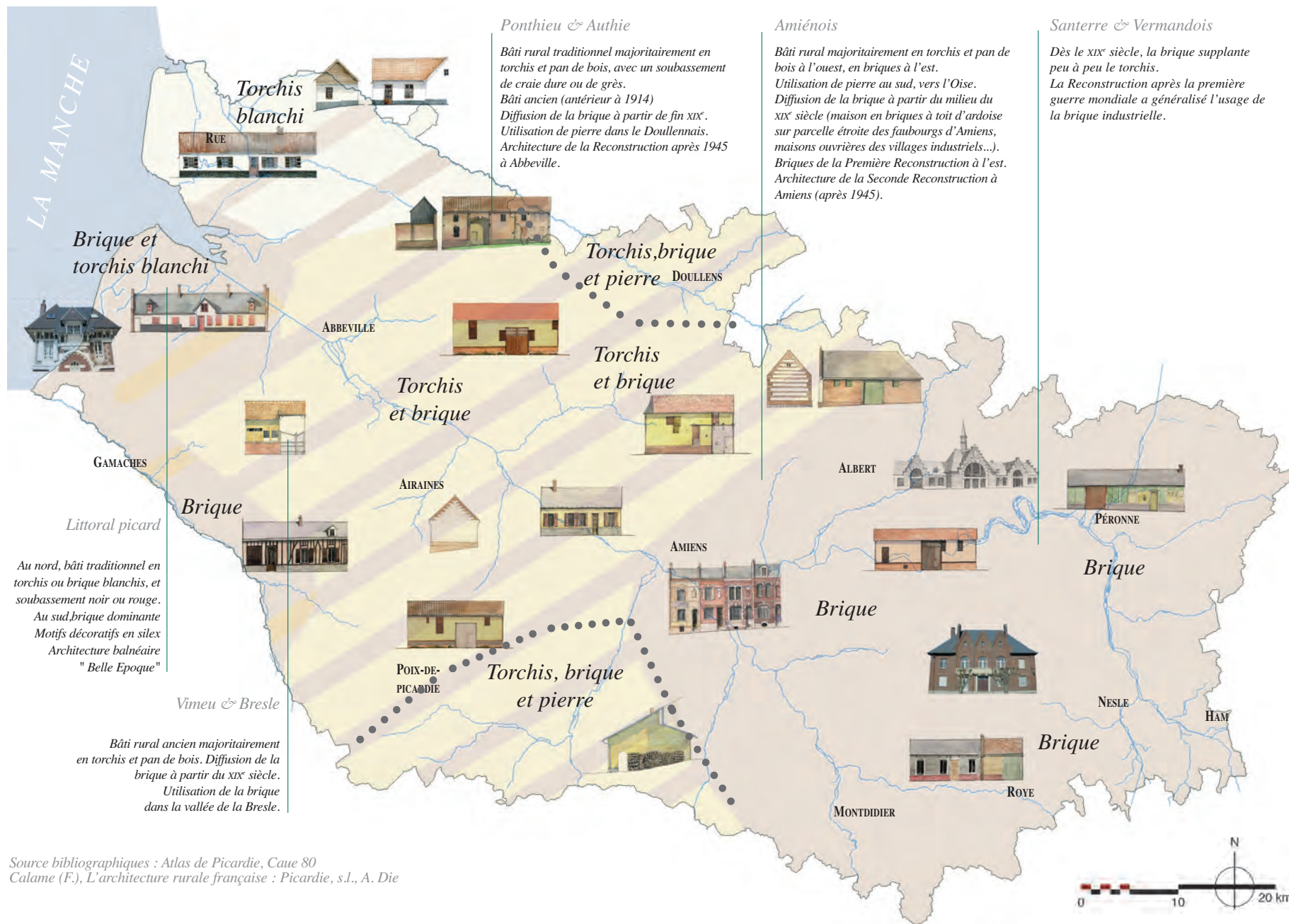
techniques de construction, dans lesquelles, la part de terre occupe une place plus ou moins grande, selon la richesse du programme.

#### Pannes et ardoises pour remplacer le chaume

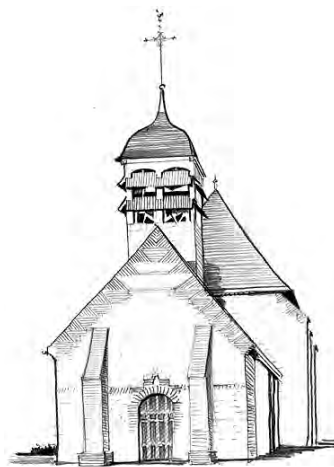
Jusqu'à la Révolution, le chaume fut le matériau de couverture de 90% des bâtiments ruraux. Excellent isolant thermique, léger - et comme tel économe en bois de charpente - il présentait néanmoins l'inconvénient d'être excessivement inflammable. La propagation des incendies pouvait entraîner alors la destruction de villages entiers. Claude Vaquette, dans son ouvrage consacré à la vie en Picardie au Moyen-Age (*Ed. Martelle, 1994*) rapporte les précautions pour parer aux risques d'incendie:

*“Menace majeure dans ce paysage de maisons en bois et torchis, couvertes de chaume, il (était) interdit d'accumuler bois et fagots et il y avait l'obligation d'avoir de l'eau en réserve, surtout pour les professions les plus exposées. Les boulangers notamment devaient avoir deux douzaines de seaux en réserve et les tanneurs, une douzaine et demie”.*

L'obstacle principal au remplacement du chaume fut longtemps le coût imposé par le remplacement des charpentes qui ne supportaient qu'une couverture légère. Il ne cédera la place que vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, lorsque les couvertures en matériaux légers, vont se généraliser. Ce sera d'abord la panne, originaire des Flandres ; la première fabrique de panne flamande est signalée dans le département en 1773, à Villers-sur-Authie. De couleur rouge orangée, sa fabrication reste manuelle jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette tuile mécanique plate à emboîtement, est réalisée en glaise moulée, séchée et cuite au four. Ce sera ensuite l'ardoise des Ardennes, qui avait déjà été utilisée à l'époque gallo-romaine, et qui sera d'abord employée pour les bâtiments remarquables avant de connaître une diffusion massive à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Les chaumières disparaîtront peu à peu entre les deux guerres. Il n'en subsiste que de rares exemples, aux abords du littoral, là où l'habitat faiblement groupé réduit les risques d'incendie.



Source bibliographiques : Atlas de Picardie, Caue 80 Calame (F.), L'architecture rurale française : Picardie, s.l., A. Die



Eglise de Cambron

## Matériaux d'architecture

### Un sous-sol de craie, de faible qualité constructive

Des motifs en silex

Comme dans la Normandie voisine, les bancs de silex contenus entre les couches de craie sont utilisés pour des appareillages de maçonnerie mixte, associant la craie ou la brique. On en voit dans le Vimeu, le Ponthieu, l'Authie et surtout sur le littoral où les motifs en damier ornent plusieurs églises, comme à Ault ou Saint Valery.

La craie du sous-sol de la Somme est une pierre à bâtir de faible qualité. Elle est tendre, gélive et fragile à la compression. Peu de gisements sont exploités pour la construction. Le meilleur d'entre eux est à Villers-Carbonnel, au sud de Péronne; des craies de moindre valeur sont extraites en galerie vers Pont-Remy, Domqueur ou Daours. Des centaines de petites carrières essaient pourtant le paysage de la Somme: si pauvre soit-elle, cette craie a, pendant longtemps, été le seul matériau solide disponible et tous les gisements accessibles ont été exploités. La majeure partie de la craie servait pour l'amendement des terres agricoles. Les meilleurs blocs étaient utilisés pour construire les églises, les châteaux, et les parties les plus exposées des habitations, comme les seuils ou les murs pignons coupe-feu. La faible qualité de la craie explique le développement de techniques alternant les assises de brique ou de silex et les jeux formels qu'elles autorisent.



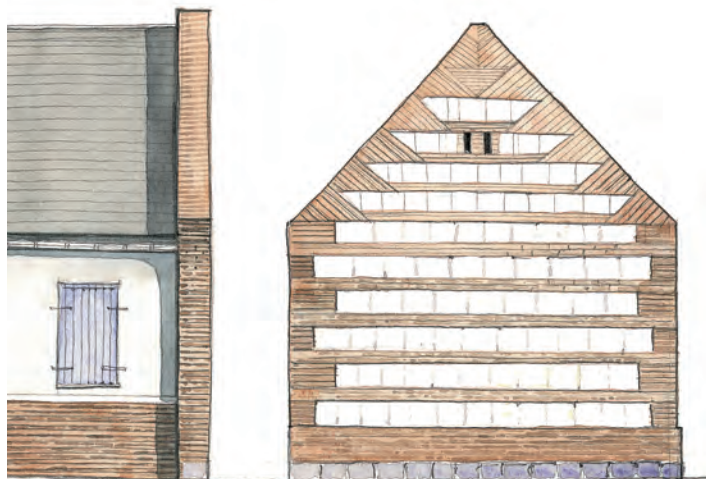
Solutions d'appareillage mixte

Pour pallier la faible résistance de la craie, les maçons ont très tôt armé les appareils de pierre tendre avec un chaînage de matériau différent. La technique, connue depuis l'époque gallo-romaine, consiste à alterner des assises de craie et de brique, ce qui permet de jouer sur les couleurs et les formes. Un temps oubliée, cette technique sera réemployée dans la Somme à partir du XV<sup>e</sup> siècle, notamment pour renforcer les pignons soumis aux intempéries. Le motif le plus connu, le mur "rouge-barre", alterne un lit de moellons de craie avec trois rangs de briques. Une autre solution, pour compenser la fragilité de la craie, consiste à utiliser différents types de pierres en réservant les plus dures pour les parties les plus exposées. Ainsi sont réalisés les appuis de fenêtre, les clés,

les linteaux clavés, les ablots de soubassement, les pierres de seuil, les bandeaux ou les larmiers. La cathédrale d'Amiens est un des meilleurs exemples de construction combinant différentes pierres : les plus dures, d'un blanc gris, sont en craie magnésienne extraite des carrières de Croissy-sur-Celle, Fontaine Bonneleau et Domeliers, (villages de l'Oise alors sous l'autorité du Chapitre d'Amiens); d'autres craies de couleur plus jaune et de texture plus grossière, provenaient de la vallée de la Noye et des carrières d'Eiinehem.

L'utilisation des bancs de grès

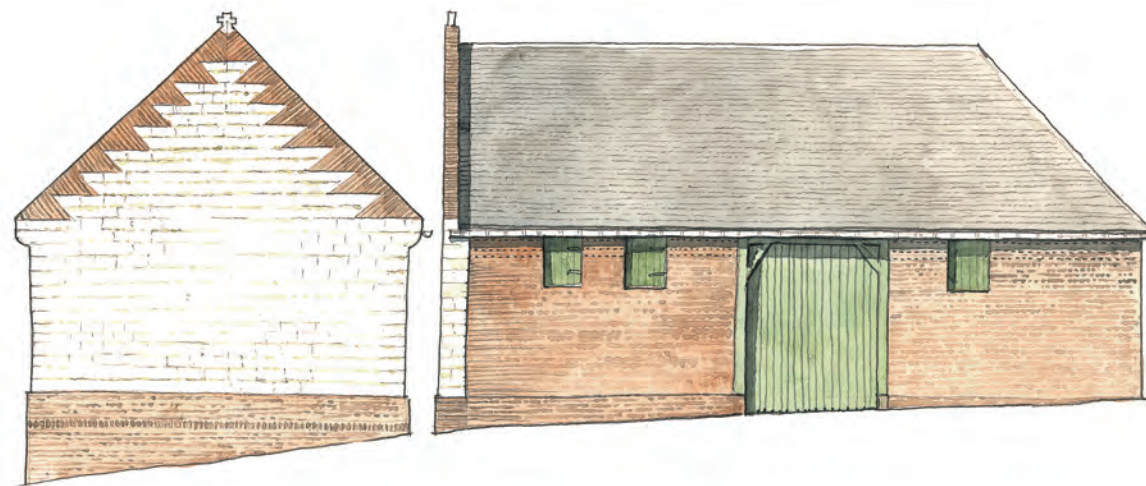
Une des autres difficultés de la craie vient de sa difficulté d'extraction. Dans le Ponthieu et l'Amiénois, il n'est pas rare que le sol contienne du grès. Ces petits bancs de pierre dure témoignent de l'invasion de l'océan à l'époque tertiaire ; les mers charriaient des argiles et des sables qui avec le temps se sont solidifiés. Ce grès a été employé dans le soubassement des constructions et dans les appareillages mixtes des murs. Difficile à tailler, il conserve toujours des formes relativement arrondies.



- . soubassement en brique
- . corps de bâtiment en bois et torchis
- . mur pignon coupe-feu dépassant le nu de la façade et le niveau du rampant du toit

(Maison à Contay, Amiénois)

- . soubassement de grès protégeant l'assise du bâtiment des ruissellements d'eau de pluie
- . appareil en bloc de craie et brique
- . couronnement du pignon protégé de la pluie par des briquettes disposées en dents de scie, motif dit, du "pignon à couteaux"



- . soubassement en brique
- . appareil de craie posé au mortier de terre; (dans l'architecture rurale la pose des pierres de taille au mortier de chaux était réservée aux bâtiments d'exception)
- . pignon à couteaux
- . mur pignon pare-feu dépassant le nu de la façade et le niveau du rampant du toit
- . corps de bâtiment en brique

Maison à Marieux (Doullennais)

#### La tradition des murs pignons "à couteaux"

Dans ce pays de maisons mitoyennes, pour la plupart à structure de bois et couverture de chaume, les murs-pignons étaient conçus pour limiter la propagation des incendies. Traités sous forme de refends maçonnés, ils dépassaient le niveau du rampant de la couverture afin que, si le chaume venait à s'enflammer, il ne soit pas au contact des maisons voisines.

Ces murs pignons concentraient souvent la majeure partie des effets ornementaux des constructions. Le couronnement du pignon était traité sous forme d'un briquetage en dents de scie, de type flamand, appelé "Wambergue" dans le Nord, "à chape française" dans l'Aisne et "à couteaux" dans la Somme. L'architecture de la Reconstruction, soucieuse d'identité régionale, proposera plusieurs déclinaisons de ce motif.



La terre a longtemps fourni le matériau de construction de base du département.

40 % du bâti rural y est encore en terre crue.

La Somme compte plusieurs dizaines de milliers de constructions bâties partiellement ou presque totalement en torchis avec une grande variété typologique réunissant des granges, des maisons villageoises des ateliers d'artisans, et même quelques chapelles.

Peu onéreux, le torchis se répare facilement.

Utilisé depuis plus de dix mille ans, ce mode de construction n'est déprécié que depuis quelques décennies.

Les préoccupations environnementales grandissantes mettent aujourd'hui en avant, ses qualités écologiques, son confort acoustique et ses qualités plastiques. C'est en outre un excellent isolant thermique. Un proverbe picard résume cet atout : "fais ta maison en torchis : tu y auras chaud l'hiver et frais l'été".

## Matériaux d'architecture

### Des murs en torchis

Croquis : Eglise de Croquoison (Vimeu), dont les murs latéraux sont en torchis.



À la base, une terre sédimentaire argileuse

Le procédé constructif repose sur un système porteur en bois avec remplissage de torchis. Le principe consiste à bâtir une ossature en bois (en orme ou en chêne) au-dessus d'un solin (de briques, de grès ou de silex) qui isole du terrain naturel. Sur cette structure principale s'ajoute ensuite un lattis de bois (tilleul, saule, hêtre ou peuplier), sur lequel est appliqué le torchis, mélange d'argile crue, de chaux grasse, de paille ou du foin. Le torchis peut être badigeonné au blanc de chaux, en ocre ou teinté de couleur pâle. Aux abords du littoral, par exemple, les façades en torchis sont protégées de l'humidité des embruns, par un badigeon régulier de lait de chaux grasse.

"De bonnes bottes et un bon chapeau..."

La terre en tant que matériau de construction a deux handicaps : une médiocre résistance à la compression et une fragilité à l'eau. Pour remédier à l'incidence de la pluie, des ruissellements, des remontées capillaires, et pour répondre aux efforts structuraux importants tels que la compression, la traction ou l'arrachement, les bâtisseurs ont associé à la terre d'autres matériaux. Ils ont utilisé la pierre, les galets, la brique cuite et le bois. Ils ont adopté des règles de conception telles que les soubassements, les encadrements d'ouverture et les dépassées de toitures. Enfin, pour éviter qu'à la moindre pluie, la terre ne se gorge d'eau et ne perde toute qualité mécanique, ils ont imaginé depuis l'Antiquité, toutes sortes d'adjuvants, tels que la sève de plantes, la cendre de bois, puis la chaux.

Une résistance au feu assez performante

Si l'on expose un échantillon de torchis au chalumeau on constate une vitrification de la fraction argileuse. Ce matériau peut donc constituer un matériau pare-feu pendant une certaine durée. Comme le note avec humour le laboratoire CraTerre, dont les architectes et ingénieurs théorisent depuis trente ans la construction en terre, "le plus gros problème, en cas d'incendie, résulte donc de l'intervention des pompiers..."

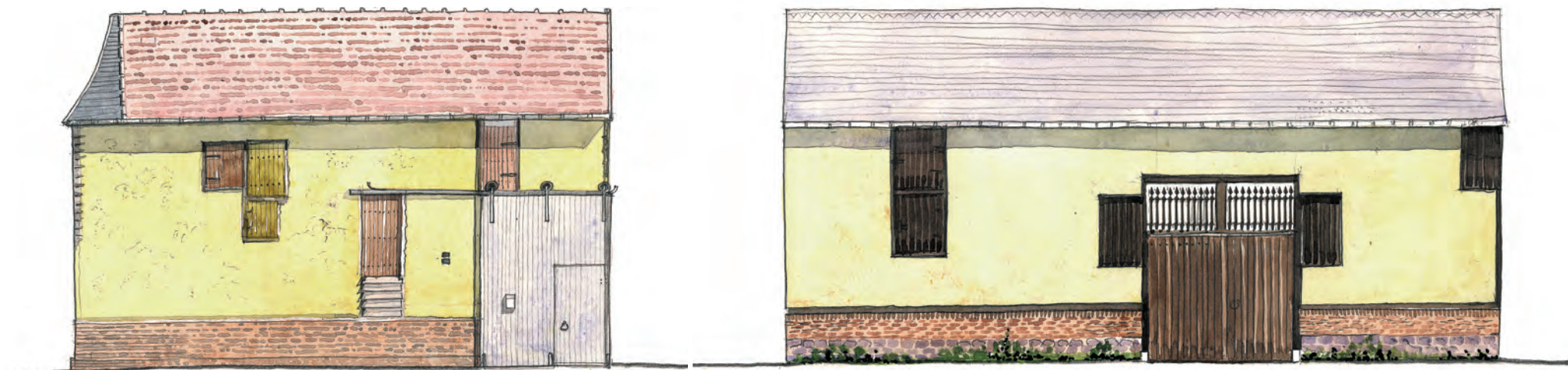
L'avenir d'un mode de construction ancien

Utilisée depuis plus de dix mille ans, consacrée par un article de l'Encyclopédie de Diderot, la construction en terre n'est dépréciée que depuis peu. Les préoccupations environnementales grandissantes mettent aujourd'hui en avant ses qualités. La terre n'est réservée ni au tiers-monde, ni à l'architecture vernaculaire. La modestie naturelle de ce matériau n'a pas empêché son emploi par plusieurs architectes de renom parmi lesquels Frank Lloyd Wright qui avait imaginé dès 1942, une résidence de luxe entièrement en terre crue, la Pottery house. La construction en terre continue d'évoluer. L'attribution par le centre scientifique des techniques du bâtiment (CSTB) d'une appréciation technique d'expérimentation (ATEX) permet aujourd'hui de bénéficier d'une garantie décennale.



## Bibliographie

Calame (F.) & Fossier (R), *L'architecture rurale française. Picardie. Corpus des genres, des types et des variantes*. Collection dirigée par le musée national des Arts et Traditions populaires. Editions A. Die 1992.



Grange en torchis sur soubassement de brique, rue Terrain à Toutencourt (Amiénois)

Le torchis demande un entretien régulier. Les mutations de l'agriculture rendent aujourd'hui nombre de bâtiments inadaptés et il n'est pas rare de voir ces bâtiments ruraux désagrégés et à l'abandon. Non entretenus, les enduits en torchis sont fissurés par le ruissellement des eaux de pluie. Les pignons se décollent. Le lattis de bois pourrit peu à peu. Les bâtiments se dégradent rapidement avant l'effondrement final de la couverture.

Grange en torchis sur soubassement de grès et brique. Grande Rue; Hérisart (Amiénois)

Les bâtiments traditionnels de la Somme reposent en général sur un soubassement de 80 cm de haut, fait de brique, de grès, ou de silex, assemblés par un mortier à la chaux extrêmement résistant. Sur le soubassement, repose la charpente des murs sur laquelle est clouée un lattis de petit bois. Sur ce lattis est ensuite appliqué le torchis, un mélange d'argile crue, de chaux grasse et de paille. Le torchis est parfois protégé de l'humidité par un badigeon de lait de chaux grasse (blanche ou légèrement teintée), appliqué au balai ou au pinceau. La règle s'applique aux granges (ci-dessus) comme aux maisons (ci-dessous). Pour les habitations, le soubassement est protégé de l'humidité par un enduit de goudron, dit "coaltar" ou par une couche de peinture de couleur noire ou rouge.

Alignement de maisons traditionnelles. Bray-sur-Somme





Rue. Maison médiévale à pans de bois, rue des Soufflets

## Matériaux d'architecture

### Une tradition d'ossature bois, dans une région traditionnellement peu boisée

La ferme picarde, est une chaumière en bois et en torchis; quatre traverses souvent tordues et mal équarries reposent sur quatre montants solides : voilà le cadre. Entre les traverses et les montants on établit d'autres traverses et d'autres montants ... qui permettent de poser des lattes en travers ... on remplit les interstices avec du torchis. Ce mode de construction donne tout son caractère à l'architecture des campagnes picardes. A. Demangeon

“ Dans ce pays de torchis, où les forêts sont rares, le bois constituait traditionnellement la charpente, l'ossature, le lattis, et dans plusieurs cantons, il était également utilisé comme bardage pour protéger de la pluie.

Le coût élevé du bois de construction se voit dans l'architecture.

Les maisons sont peu larges (cinq à sept mètres au maximum) du fait de la longueur des poutres.

L'étude des bâtiments anciens montre que les pièces de charpente étaient réutilisées deux ou trois fois.

La rareté du bois se remarque également dans les systèmes constructifs : l'absence de stockage imposait l'usage du bois vert, assemblés par le principe tenons-mortaises avec tire, qui permet de parer au problème de retrait du bois.”

Calame (F) & Fossier (R), *L'architecture rurale française. Picardie*, opus cité.



Des paysages d'où “le blé à chassé l'arbre”  
Grange à Naours (Ponthieu)

La région se prête peu à une stricte construction en bois. Depuis longtemps les forêts y sont rares. “Le blé y a chassé l'arbre”, écrivait Demangeon et bien que Jules César évoque dans la Guerre des Gaules “des fermes entourées de bois”, il est probable, comme le pense Roger Agache, que dès cette époque, il ne s'agissait déjà que de bosquets cernant les bâtiments ou de “réserves” ponctuant les terres cultivées, à l'image des paysages des plateaux picards d'aujourd'hui. Lorsque plus tard, sous la Révolution, l'économiste et agronome Arthur Young décrira ces paysages, il notera lui aussi, la présence de bosquets à l'horizon des plateaux, mais qu'il jugera “sans intérêt”.

A chaque bois son usage  
Halles de Frémontiers (sud Amiénois)

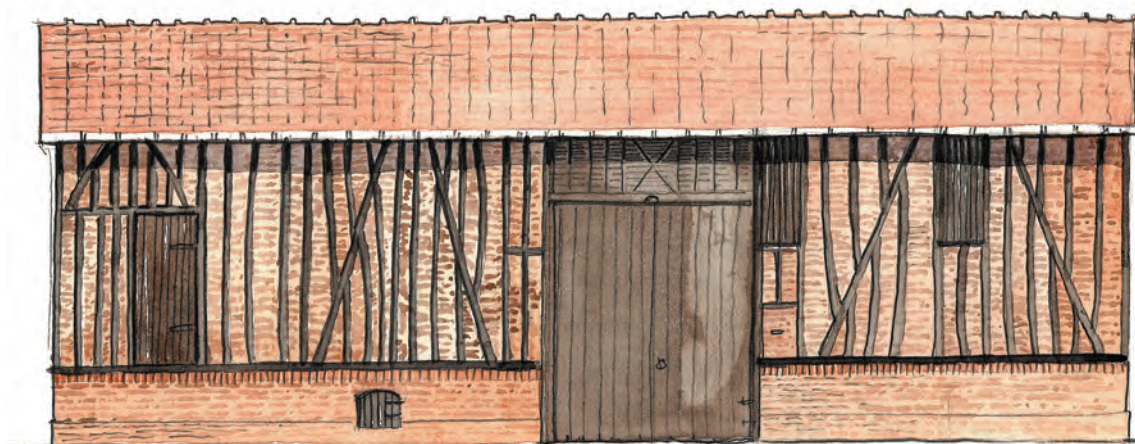
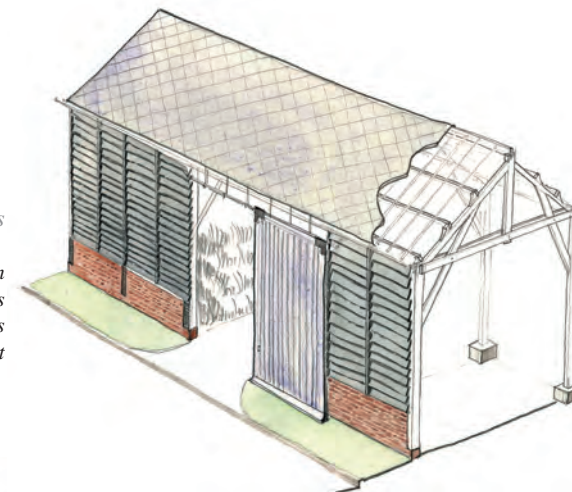
Traditionnellement, le chêne et le frêne étaient utilisés pour la structure principale avant que ne se diffusent les différentes variétés de peupliers dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle (le grisard était toutefois limité aux poteaux de colombage secondaires). Pour le second oeuvre on employait traditionnellement du tilleul, du saule, du hêtre ou du peuplier. A partir du début du XX<sup>e</sup> siècle, le développement des voies de communication permettra l'emploi de résineux en structure principale ou en bardage.

La tradition du “robage”  
(Grange à Molliens-au-bois)

Dans l'architecture rurale, le bois est parfois employé pour protéger les murs exposés aux pluies d'ouest et du sud-ouest. La façade ou les pignons sont recouverts en planches posées horizontalement à clin à l'extérieur des colombages. Cette technique nommée robage dans la Somme se réalise avec des planches de peuplier ou de sapin.

Ci-contre, Grange à clin de bois "parapluie" à Molliens-au-Bois

Exemple de charpente à ferme triangulée par entrain bas. Le mot "entrain", qui vient du latin trahere : tirer, désigne cette pièce de bois qui travaille à la traction et qui joue en même temps d'habitude le rôle de poutre. L'entrain reçoit le résultat des charges exercées par les arbalétriers et les jambes de force qui le supportent dans le cas le plus courant des charpentes à fermes et pannes. Le poids des pannes est relayé environ tous les quatre mètres par des fermes.



Grange, rue Grande à Vaires-sous-Corbie

Les colombages apparents et le clayonnage de brique n'appartiennent pas à la tradition architecturale rurale de la Somme. Ils sont néanmoins de plus en plus fréquents et ils témoignent de l'influence du modèle de la résidence secondaire de la Normandie voisine.



Maison à Bray-sur-Somme

La maison traditionnelle de la Somme n'a pas d'étages ; la superposition des niveaux ne se popularisera dans le département qu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Les locaux destinés à exercer une activité technique quelconque sont qualifiés de "boutiques". Ce sont généralement des bâtiments à pans de bois et torchis munis d'un "cassi", sorte de long châssis vitré permettant un bon éclairage intérieur.

Une structure qui concentre l'ornementation

L'usage du bois a permis l'apparition de motifs décoratifs à base de croix de Saint-André, croix celtiques, ou motifs solaires. Dans le Vimeu, le littoral ou l'Amiénois par exemple, les grandes portes d'entrées des fermes et leurs impostes constituent souvent l'unique motif ornemental. Dans l'Amiénois, le Ponthieu et le Santerre, les colombages décorés sont apparus, probablement à partir du XVI<sup>e</sup> siècle.



Mairie de Bouchoir

## Matériaux d'architecture

### La brique, les briques...

Jusqu'à une époque récente, la maçonnerie de brique a dominé les modes de construction dans la Somme. Cette tradition constructive fut apportée par les romains avec l'usage d'une brique pleine de grand format. Un temps abandonné, l'art de la brique a ensuite été redécouvert par les monastères vers le *XIII<sup>e</sup>* siècle. Il s'est généralisé à la Renaissance pour les monuments, tout en restant rare dans le bâti populaire; seules les maisons l'utilisaient pour réaliser des pignons coupe-feu, souvent ornementés. Avec la révolution industrielle et l'efficacité croissante des fours, la brique est devenue prédominante. Depuis la Grande Guerre, le développement des techniques et la production de logements ont entraîné l'explosion de l'usage des briques creuses enduites, avant de consacrer l'usage du béton armé. Aujourd'hui, avec la régionalisation des modèles, la brique apparente est reléguée dans un rôle de parement léger ou dans un rôle décoratif localisé.



Jusqu'au Second Empire, une brique peu cuite, de couleur rouge-orangé

Les briques sont fabriquées à partir du limon argileux extrait du sol. Sécher de gros blocs d'argile moulés, sans qu'ils ne se fendent, est difficile ; les cuire l'est encore davantage. Comme dans ce territoire, le bois de combustion est depuis longtemps assez rare, la brique de Picardie, antérieure au milieu du *XIX<sup>e</sup>* siècle, présente en général une couleur claire, de teinte rose orangée, du fait de sa température de cuisson, toujours inférieure à 1000°. Cette brique mesure environ 22 x 11 x 4,5 cm.

A chaque cuisson son usage

Selon leur degré de cuisson, les briques trouvaient un usage différent dans la construction. Les briques les moins cuites étaient utilisées pour les maçonneries protégées ou en garnissage. Les mieux cuites étaient réservées pour les chaînages et les encadrements (notamment pour la tradition du "rouge-barre"), pour les soubassements (exposés au gel), ou pour réaliser les souches extérieures de cheminées ainsi que les parties de maçonneries soumises aux intempéries comme les corniches et les couronnements. Des briques de pavage très dures posées sur chant ou en épi étaient parfois également utilisées pour réaliser des trottoirs extérieurs devant les bâtiments.

Liant et mortier traditionnels

(F. Calame, *Architecture rurale en Picardie*, opus cité.)

"Jusqu'en 1850, les briques sont maçonnées le plus souvent avec de la "terre ordinaire du pays" c'est-à-dire un limon, voire un sable de carrière argileux. Seuls les joints sont réalisés au mortier de chaux grasse. L'utilisation de liants aussi souples permet à la maçonnerie de suivre les mouvements de terrain ultérieurs et les petites variations dimensionnelles de la construction, sans risque de rupture".

Avec la révolution industrielle, une brique plus dure, plus homogène, plus sombre

A partir du *XIX<sup>e</sup>* siècle, l'efficacité croissante des fours, notamment les fours Hoffmann, permet d'augmenter considérablement la part de briques bien cuites. Le perfectionnement des techniques dont le rebattage des briques après moulage ou le repressage mécanisé améliore les caractéristiques des produits et notamment la régularité des faces apparentes, produisant une brique plus dure, plus homogène et plus sombre, tirant vers le rouge aubergine. Toute la France voit la diffusion de briques de petit format proche de celle des Flandres et de Picardie (22 x 11 x 6 cm) dont les commodités de fabrication, de manutention et de mise en oeuvre augmentent d'autant le rendement des maçons.



Alignement d'amiénoises, rue Jules Barni à Amiens

*Le matériau symbole des programmes industriels, agricoles du Second Empire et de la III<sup>e</sup> République*

*Dans le département de la Somme, au XIX<sup>e</sup> siècle, l'arrivée du train et de la machine à vapeur a permis le développement de pôles industriels en milieu rural. De nouveaux modèles architecturaux sont apparus. Les grandes portées, la recherche de luminosité, la standardisation des modèles se sont diffusées. La construction s'est d'abord effectuée avec des briques produites dans le département permettant la construction d'usines textiles (dans les vallées de la Somme, de la Selle et de la Nièvre), de sucreries (dans les paysages du Santerre, du Vermandois et de l'Amiénois) et d'ateliers de serrurerie dans le Vimeu.*



*Des villes de maisons. La tradition des "Amiénoises"*

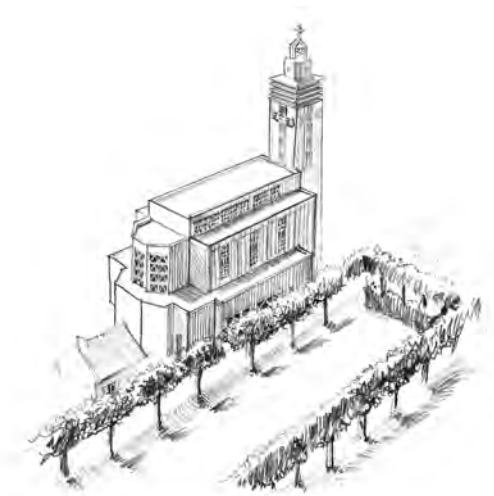
*A partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, une série de lotissements sont créés dans les faubourgs d'Amiens, à l'extérieur des anciennes enceintes, transformées en "boulevards". Contrairement au Paris haussmannien de la même époque, où l'immeuble a été le module de base du paysage urbain, l'extension urbaine d'Amiens -et plus largement ensuite des autres villes la Somme- est constituée d'alignements de maisons. Ces "amiénoises" sont en brique avec un toit d'ardoises souvent mansardé. Elles offrent deux pièces superposées sur cave et s'établissent sur des parcelles étroites et longues, dotées d'un jardinet. Vers la même époque, la mode des briques blondes se développe dans la construction d'un certain nombre de bâtiments publics et d'immeubles de rapport.*



Grange à Authie (Vallée de l'Authie)

*Le matériau symbole de la Première Reconstruction*

*Après la première guerre mondiale, la reconstruction de l'est du département, fait massivement appel à la brique. Plusieurs raisons, plaident en faveur de ce matériau parmi lesquelles le paiement en nature des dommages de guerre, le manque de main-d'oeuvre spécialisée et l'encouragement de l'Etat à construire des petites briqueteries locales. C'est le cas de la briqueterie Coisne à Méaulte dont la cheminée date de 1924, de celles d'Epehy, Heudicourt, et Cagny ou encore de la briqueterie, "la Reconstitution" de Ribécourt-Dreslincourt, qui est créée en 1920, et dont le nom évoque directement cette période. Les systèmes de brique creuse Daussin ou Fabre se généralisent. La brique industrielle est massivement utilisée pour la reconstruction des bâtiments publics, l'habitat, le commerce ou les équipements.*



## Matériaux d'architecture

### Le béton

Dessin : église de Brie. Débat-Ponsan, architecte

Le béton armé ne fait évidemment pas partie de la stricte identité picarde, pas plus qu'il ne compte parmi les matériaux traditionnels de la Somme. Cependant, les deux grandes phases de reconstruction, consécutives aux deux guerres mondiales, ont donné à ce département, un incontestable patrimoine de ciment et de béton armé.

Parmi ces réalisations figurent de nombreux bâtiments civils et religieux un patrimoine Art-Déco remarquable -notamment à Péronne et Amiens- plusieurs réalisations-manifestes comme la tour et la place de la gare d'Amiens conçues par Auguste Perret, ainsi que de remarquables expériences de béton de terre entreprises dès 1942, sur le village-prototype du Bosquel.

Comme partout, le béton est aujourd'hui, avec le parpaing de ciment, le matériau de construction majoritaire des réalisations contemporaines.



Un matériau ancien (église de Moreuil)

Le béton existe depuis l'Antiquité. On a longtemps attribué son invention aux Romains\*. Vitruve, avait déjà observé au I<sup>er</sup> siècle, la curieuse réaction de l'eau sur les terres extraites des flancs du Vésuve. Cette terre déshydratée mêlée à de la chaux grasse, donnait un mortier aussi dur que de la pierre. L'historien de l'architecture Auguste Choisy, verra même dans le monolithisme le caractère essentiel de la construction romaine : "Le corps des édifices se réduit à un massif de cailloux et de mortier, un monolithe construit, une sorte de rocher artificiel."

\* bien qu'un mélange de chaux et de sable ait été trouvé dans la pyramide de Khéops.

La première reconstruction (Art-déco. Péronne)

Le béton armé est le fruit d'une série d'inventions et d'expérimentations réalisées au XIX<sup>e</sup> siècle. Allié au fer dès 1875, il cesse d'être une pierre artificielle pour devenir le matériau de la construction moderne. Avant la guerre de 1914, il est encore réservé à quelques bâtiments industriels et ouvrages d'art, mais sa rapidité de mise en oeuvre le conduit à être massivement utilisé pour la Première Reconstruction. Le plus souvent, il demeure encore caché sous une peau de pierre de taille ou de brique, tels le château de Tilloloy restauré par Jacques Hermant ou l'église d'Hangest-en-Santerre construite par Godefroy Teisseire, dont le squelette de béton est entièrement dissimulé sous un parement de pierre. Seuls quelques exemples acceptent d'arborer franche-

ment ce nouveau matériau, telles l'église de Brie de Jacques Debat-Ponsan (dessin ci-dessus) ou l'église de Moreuil, (photo de gauche) conçue par les architectes Duval et Gonse, qui déclareront : " les matériaux nouveaux et particulièrement le béton permettent des hardiesses dont l'élançement et la légèreté peuvent s'apparenter au style gothique ". La plupart de ces édifices seront cependant construits avec des moyens assez pauvres. Beaucoup d'entrepreneurs débutaient et faute d'une vibration correcte, les qualités mécaniques de ces bétons sont assez irrégulières. A côté de dégradations superficielles, une grande partie des éléments de structure, poteaux, poutres, voûtes, présentent aujourd'hui des fissures et des éclatements dus à l'oxydation profonde des armatures. Les désordres sont bien sûr d'autant plus graves qu'ils affectent des bétons de faible section.



À Amiens, la tour et la place Adolphe Fiquet de Perret

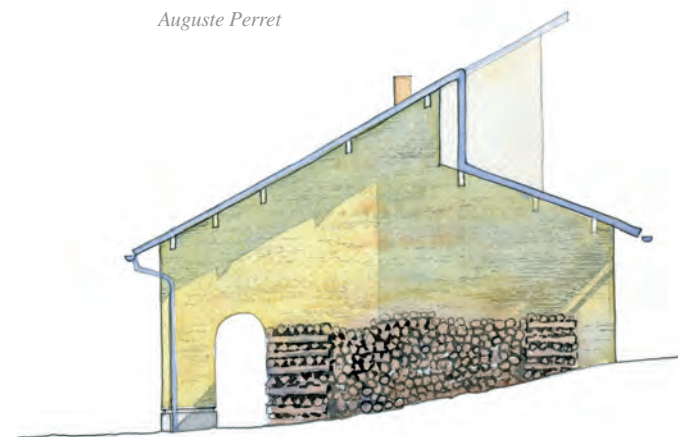
Le nom d'Auguste Perret est indissociablement lié à l'image de l'architecture du béton armé, et notamment dans la Somme. Perret n'a ni contribué à la mise au point technique du béton, ni été le premier à réfléchir à la question de son expression architecturale, mais nourri des leçons d'Eugène Viollet-le-Duc et de Julien Guadet, il a eu l'ambition de faire du béton, un matériau d'architecture, en redonnant à sa profession alors en crise, la dignité de l'acte de construire. Cette volonté de retrouver une "vérité structurelle" était fortement empreinte de classicisme : "C'est la base même de l'architecture, si la structure n'est pas digne de rester apparente, l'architecte a mal rempli sa mission".

Perret intervient dans le débat sur la reconstruction des zones sinistrées au lendemain des bombardements de 1940. Il propose de construire de nouveaux centres urbains établis sur un tracé en

damier, dans la tradition des "villeneuves" médiévales opposée au pittoresque régionaliste cher au gouvernement de Vichy. Le projet de reconstruction de la place Adolphe Fiquet est discuté à partir de juin 1942. Ce lieu est un carrefour d'artères sur lequel donnent les façades de la gare de chemin de fer et de la gare routière. Perret propose une place carrée de 112 m de côté, aux proportions calculées sur l'ancien tissu urbain d'Amiens, scandées par la répétition d'un module du béton armé et reliées entre elles par les lignes de corniche et les balcons. De l'ensemble se détache un "gratte ciel" de 30 étages, haut de 103 m, à la fois beffroi-campanile et immeuble résidentiel. Ce bâtiment expérimental, en partie financé par le MRU, ne recevra cependant pas l'adhésion des sinistrés et restera en partie vide, longtemps après sa livraison.

"Immeubles composés d'une ossature en béton de ciment armé comportant poteaux et poutres maîtresses layés et bouchardés dans les parties apparentes. L'affirmation de la structure reproduit le système des "lieux" de l'architecture antique de l'entablement au soubassement. Toute la composition définit un ordre hiérarchique. On passe du général au particulier par une série d'emboîtements ou chaque élément trouve sa place dans le système. C'est l'ordre qui se donne à voir lui-même".

Auguste Perret



L'expérience du béton de terre du village du Bosquel

Le nom de Perret est associé à une autre expérience de béton remarquable. Dans les années 40, Perret prônait une réflexion sur la technique traditionnelle du pisé : "Il s'agit là, disait-il, d'un mode de construction qui n'est pas sans esthétique; le soubassement de la maison peut être en cailloux et en chaux, sur caves en moellon de pierre de pays, ou en blocages romains; pour les murs de trente à soixante centimètres d'épaisseur, la superposition des coffres y forme des assises dont l'effet est très agréable. Les angles, plus chargés en chaux, s'affirment formant ainsi, aussi bien que les trous des entretoises, des éléments ornementaux comme naturels; on peut au besoin, enduire à la chaux, en couleur si l'on veut, teintée de terre de pays". Le village du Bosquel, situé au sud d'Amiens et détruit à 90% par les bombardements, sera choisi comme prototype de reconstruction rurale à partir d'une solution de béton de terre. (cf. Tome II)

# Un territoire de création

## Architecture, paysage, urbanisme

Riche d'oeuvres de Gabriel, de Lutyens, de Perret, de Greber ou encore d'Edouard André, le département de la Somme montre, depuis vingt ans, qu'il reste un territoire de création. Des maîtres d'oeuvre de renom y dessinent des projets, parmi lesquels figurent Toyo Ito, Rob Krier ou Massimiliano Fuksas. Cependant c'est avant tout par ses réalisations que le département se distingue :

En paysage ce sont notamment, les jardins de l'abbaye de Valloires (Gilles Clément), le parc Saint-Pierre d'Amiens (Jacqueline Osty), l'aire d'autoroute Baie-de-Somme de l'A 16 (Pascale Hannetel et Bruno Mader), la place centrale d'Abbeville (Sylvain Flipo), la traversée de Vignacourt (Benoît Garnero et Claire Laubie).

En architecture le département se distingue, entre autres, avec l'Historial de Péronne (H. Cîriani), la Faculté de sciences d'Amiens (H. et B. Gaudin), le stade de la Licorne d'Amiens (Ph. Chaix et J.P. Morel), le collège de Gamaches (J. Ferrier), l'aire de péage Baie de-Somme de l'A16 (M. Gautrand), la gendarmerie d'Abbeville (Ph. Dubois), le pôle d'activités et de services d'Amiens (Lipa et Serge Goldstein), le complexe sportif d'Ailly-sur-Somme (Ph. Barthélemy et S. Grino) et la rénovation et l'extension du collège de Montdidier (J.Prouvé 1965, et P. Bernard 2002)

En urbanisme enfin, la ville d'Amiens s'est récemment distinguée avec la Zac-cathédrale (Bernard Huet), la Zac Paul Claudel ( M. Fuksas) et la restructuration de ses quartiers Nord (François Grether et Jacqueline Osty).



Parc Saint-Pierre. Amiens, 1989-1994  
Jacqueline Osty, paysagiste

Le parc Saint-Pierre est situé à deux pas du centre d'Amiens, sur la rive droite de la Somme, entre le coeur historique et les célèbres Hortillonnages. Conçu comme un espace de liaison entre la ville et les paysages des bords du fleuve, ce site marécageux est valorisé par des pontons, des passerelles et des jardins humides. Une promenade traverse le parc sur toute sa longueur reliant la ville à son paysage naturel. Ce parc a reçu en 2005, le Prix du Paysage décerné par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

Jardins de l'abbaye de Valloires, 1983 Gilles Clément, paysagiste

Parallèlement à son parcours de chercheur, Gilles Clément a montré pour l'une des premières fois à l'abbaye de Valloires, son habileté à créer un jardin contemporain susceptible de synthétiser les éléments d'un programme et les données historiques et géographiques d'un site. Etabli sur un versant sud de la vallée de l'Authie, le jardin s'organise en trois parties: au centre, dans l'axe de l'abbaye, l'espace s'ouvre sur une longue perspective terminée par une roseraie; sur le versant escarpé, une série de "chambres" aux thématiques poétiques assure une transition vers les bois voisins; à proximité du fleuve enfin, se décline une succession de jardins humides.

Aire d'autoroute A16. 1998  
P. Hannetel, paysagiste, B. Mader, architecte

Située à proximité de la baie de Somme l'aire d'autoroute de l'A16 est un des lieux de promotion de la côte picarde. Le plan général des espaces extérieurs s'inscrit dans la trame parcellaire des champs alentours. Dans le prolongement du bâtiment principal, un belvédère et un ponton invitent à découvrir les paysages du Marquenterre.

Aire de péage A16. 1998  
Manuelle Gauthrand & associés, architectes

Face à la dimension du territoire, les édifices de service de l'aire de péage choisissent de se fondre dans le paysage. Au dessus des guichets, un auvent suspendu affiche une immense sérigraphie sur verre figurant un champ de blé et de coquelicots. Les toitures des bâtiments de gestion adjacents sont végétalisées et leurs façades en béton teint sont empreintes de motifs végétaux.



Faculté des Sciences d'Amiens. 1993  
Henri et Bruno Gaudin, architectes

Situé à l'emplacement d'une ancienne usine, ce bâtiment témoigne d'une stratégie de retour de l'université en centre ville. Sa construction en voile de béton revêtu de briques, ses toitures en cuivre, sa volumétrie générale lui permettent - en dépit de la surface de son programme - de conserver l'échelle et la mémoire de ce quartier artisanal.



La ZAC cathédrale d'Amiens. 1992-2000  
Architecte en chef, Bernard Huet

Les sept hectares de la ZAC cathédrale couvrent un territoire du centre d'Amiens, largement détruit lors de la dernière guerre. Succédant à l'architecte luxembourgeois Rob Krier, Bernard Huet a confirmé certaines orientations déjà prises (l'idée de rétablir la continuité du tissu urbain et de revitaliser le quartier par l'implantation d'équipements publics, un pôle universitaire et une bibliothèque), tout en adoptant des solutions différentes pour le traitement des voies, la préservation des vues sur la cathédrale et la requalification du parvis.



Historial de la Grande Guerre. Péronne. 1987-1992  
(vue intérieure, vue extérieure). Henri Ciriani, architecte

Voulu par le Conseil Général pour équilibrer son offre culturelle à l'est du département, cet équipement invite à une réflexion sur la société civile et militaire à l'époque de la Grande Guerre. Son architecture résolument moderne, dialogue sans mimétisme avec les vestiges du château du XIII<sup>e</sup> siècle. Les volumes de béton blanc, portés sur des pilotis contrebalancent la masse de brique de l'ancienne forteresse.



Restaurant universitaire et logements. Amiens. 1997  
SCP Bret-Demians-Herbert

Cette première oeuvre est un des maillons essentiels de la ZAC cathédrale. Elle est située en pointe d'îlot, à quelques centaines de mètres en contrebas de la cathédrale, dans la perspective du pont au Cange et en limite du quartier Saint-Leu. Sans aucun esprit de pastiche, ce bâtiment respecte la volumétrie environnante en adoptant une ligne basse vers le canal et en s'élevant progressivement vers le sud. Il s'intègre par un habillage de brique dite "moulée main". Son hall d'entrée et sa cafétéria sont vitrés toute hauteur sur l'espace urbain, et à l'étage, le restaurant universitaire éclairé de grandes baies protégées par des brise-soleil en bois, affirme par sa hauteur, les proportions de la nouvelle avenue.

ZAC Paul Claudel d'Amiens. 2004-2007, Massimiliano Fuksas, architecte.  
Photographies ci-dessus, pylônes Edf (Mimram); Stade de la Licorne (Chaix & Morel)

Réalisée en trois tranches, la ZAC Paul Claudel d'Amiens devrait compter 550 logements inscrits dans la lignée des constructions amiénoises, obéissant à un alignement en front de rue, et dotés de jardins arrières en lamelles. Le projet de Fuksas repose sur son volet paysager : l'action privée et le domaine public sont coordonnés par des franges plantées dont les essences renseignent sur la hiérarchie des voies. Les terrains à construire sont articulés autour d'une promenade de 700 m de long. Parallèlement une noue collecte les eaux de pluie des trottoirs et des parkings.

Faculté de droit et bibliothèque. Amiens, 1997  
Francesco Venezia, architecte

La nouvelle faculté de droit fait partie la ZAC cathédrale aménagée sous l'autorité de Bernard Huet. Ce bâtiment est situé au pied de la cathédrale, en limite du quartier Saint Leu, quartier médiéval structuré par les différents bras de la Somme. Structurant l'avenue nouvelle, le bâtiment souligne l'alignement par un motif de rouge-barre composé d'alternance de pierre de l'Oise et de brique pleine. Une poutre en béton bouchardé formant corniche, et courant sur le périmètre du bâtiment, marque par sa hauteur, le niveau du parvis de la cathédrale. Au centre, une venelle séparant les différents corps de bâtiments, concentre les entrées et offre une perspective sur la façade de la cathédrale.

# Les mutations du cadre bâti

## Un territoire partagé entre exode et "rurbanisation"

“ Nous parlerons ici,  
cher Guy,  
de choses sans importance :  
d'architecture au strict quotidien,  
de parpaing  
comme pierre du pauvre,  
du pavillon  
comme pastiche de maison ;  
du lotissement  
comme semblant de village;  
de la loi du marché  
comme principe esthétique;  
de l'indifférence  
comme règle d'uniformisation...”

Jean Lahougue  
*Lettre au maire de mon village*  
Editions ChampVallon, 2005

### *Une population croissante*

Touchée par l'exode rural et frappée par trois guerres en moins d'un siècle, la population de la Somme n'était que de 426 387 habitants au lendemain de la seconde guerre mondiale. Avec une progression d'un tiers en un demi siècle (569 634 habitants en 2002), le département a retrouvé aujourd'hui son niveau de population de la fin du Second Empire (566 619 habitants en 1866).

### *Des différences géographiques*

Depuis quinze ans, la population des cantons du sud augmente tandis que celle des cantons de l'est tend à régresser. La densité de population n'est pas homogène dans le département. Les cantons d'Amiens, Abbeville ou Friville-Escarbotin connaissent des densités de populations supérieures à 200 habitants/km<sup>2</sup>. Ceux de Crécy-en-Ponthieu, Bernaville ou Combles ne dépassent pas les 30 habitants au km<sup>2</sup>.

### *L'extension des deux principales agglomérations*

Les agglomérations d'Amiens et d'Abbeville enregistrent une croissance sensible depuis quinze ans. Les constructions neuves progressent de 10 à 13% sur les communes d'Amiens-métropole et les cantons de Boves, Villers-Bocage, Poix-de-Picardie et Conty. La croissance de la construction est un peu inférieure autour d'Abbeville, mais plusieurs cantons connaissent une progression notable : Rue, Novion-en-Ponthieu, Ailly-le-Haut-Clocher, Moyenneville, ou plus au Sud, Gamaches.

### *Des communes en décroissance*

A l'inverse, depuis quinze ans, un certain nombre de communes enregistrent des taux de population négatifs. Ce sont, au nord et à l'est, les cantons de Doullens, Combles, Nesle, Ham, Péronne, Roissel, et Albert. A l'ouest, la population diminue dans les cantons de Crécy-en-Ponthieu, Oisemont, Hornoy-le-Bourg, Molliens-Dreuil et Picquigny.

### *L'attrait du littoral et de la Haute-Somme*

L'essor touristique du littoral picard et de la vallée de la Haute Somme se traduit par un parc de résidences secondaires supérieur à 50%, dans les cantons de Rue, Saint-Valery et Ault.

### *Mutations*

L'identité des communes de la Somme est confrontée à quatre types de mutations paysagères :

#### *• les mutations du bâti agricole.*

Le bâti agricole pose des questions d'usage, d'entretien et de valorisation du patrimoine traditionnel. Il pose également des questions d'insertion de bâtiments nouveaux.

#### *• la greffe des lotissements pavillonnaires et des zones d'activité.*

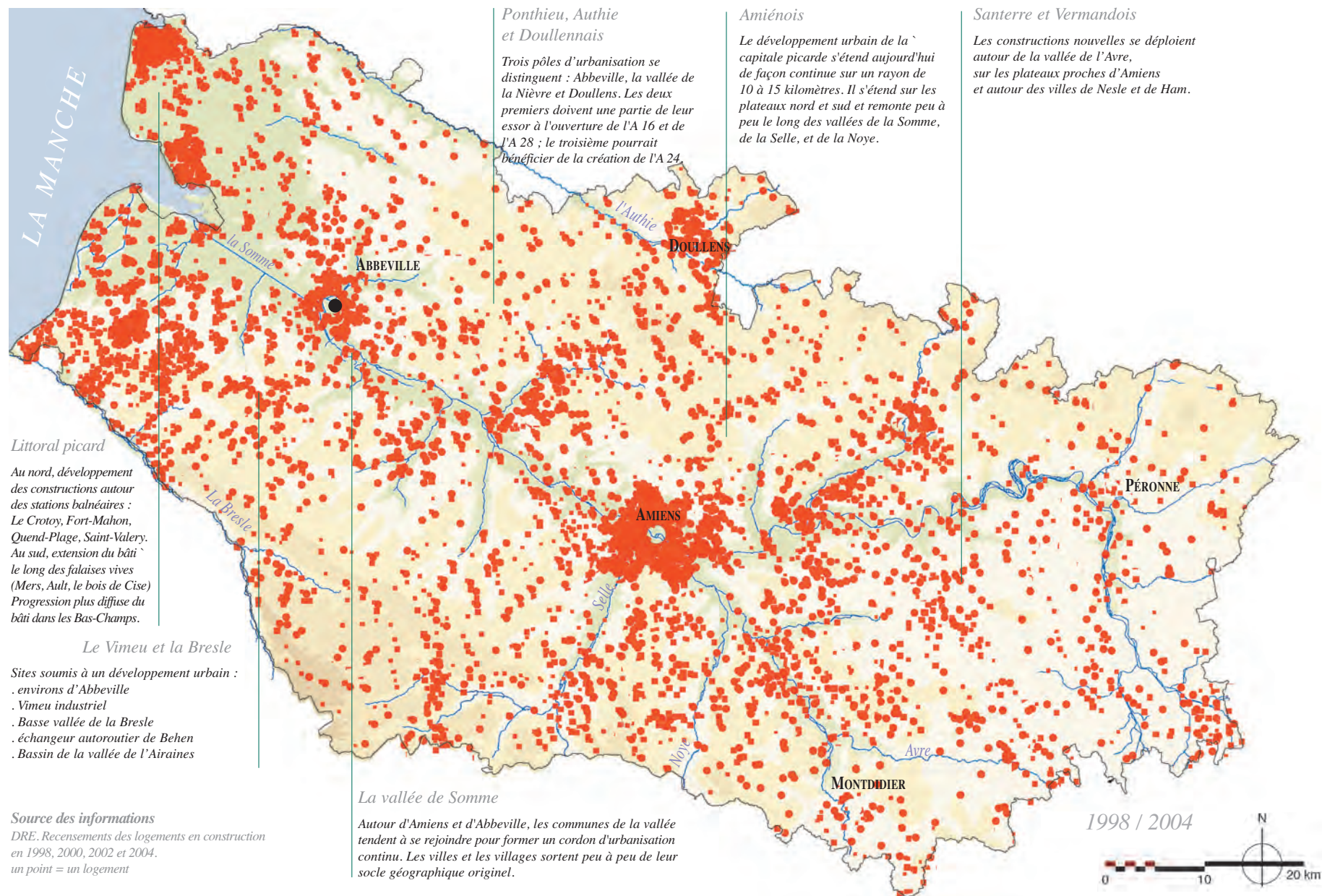
Souvent réalisées au gré des opportunités foncières, les extensions entraînent le mitage du territoire au détriment de la qualité des sites. Accompagnés de signalétiques et de réclames publicitaires, ils tendent à troubler la silhouette des communes et banaliser leurs entrées.

#### *• les transformations de l'espace public et des équipements institutionnels*

Les places, les rues, les églises, les cimetières font partie de l'identité régionale et sont soumis à des mutations importantes. De nouveaux bâtiments institutionnels se construisent (salle des fêtes) ; de nombreux autres deviennent obsolètes (écoles, bureau de Poste, gare).

#### *• la disparition des commerces et des équipements de proximité*

Ce phénomène entraîne une dépendance croissante vis à vis des bourgs. La place de l'automobile est grandissante. La distance entre le domicile et le lieu de travail ne cesse d'augmenter. L'habitabilité d'une partie du territoire pour les personnes à mobilité réduite sera un des enjeux des décennies prochaines.

**Source des informations**

DRE. Recensements des logements en construction en 1998, 2000, 2002 et 2004.  
un point = un logement

# La transformation des villages

## Silhouette, bâti, espaces publics

Par sa morphologie, ses matériaux et son inscription dans le site, le village est un témoin fondamental de la continuité d'une présence humaine dans un territoire. La diversité de ses échelles, depuis sa silhouette lointaine, jusqu'à la qualité de son bâti ou la nature de ses espaces publics, composent l'identité des paysages.

Comme partout, les villages de la Somme se transforment, que ce soit sous l'effet de l'exode ou au contraire, de la construction. Compte tenu de l'accélération de ces phénomènes, leur identité profonde est aujourd'hui menacée par la multiplication des lotissements pavillonnaires, des hangars, la banalisation des entrées de bourgs, l'indifférence des espaces publics, la disparition des services de proximité et la dépendance croissante vis-à-vis des bourgs.



2000 pavillons de plus par an, depuis 30 ans  
Lotissement dominant un village de vallée

Les deux-tiers des logements construits dans la Somme sont des maisons individuelles. Le département compte parmi les plus attachés à ce choix d'habitat. L'accession à la propriété, la décohabitation, l'accroissement de la mobilité, l'éloignement croissant entre résidence et lieu de travail sont autant de phénomènes qui contribuent à cette orientation. Chaque année 2000 nouveaux pavillons occupent plus de 30 km<sup>2</sup> supplémentaires. Si l'on ajoute à ce chiffre les surfaces d'autoroutes et les zones d'activité, c'est l'ensemble de la surface bâtie du département qui a été multipliée par deux en cinquante ans.

### Mitage des lotissements pavillonnaires

Les lotissements se multiplient. Ce type d'extensions formées sur une seule et même unité foncière découpée et viabilisée, sont aujourd'hui un des facteurs majeurs de banalisation des paysages. Ils mitent le territoire par leur taille, leur situation périphérique, leur bâti standardisé, et surtout leur absence d'ancrage dans une

quelconque continuité ou identité du lieu. La formule pavillon + garage + haie de thuyas + trottoir, produit un modèle urbain qui n'appartient ni à la ville, ni à la campagne, un modèle qualifié par l'historien américain Lewis Mumford de "rurbanisation" autrement dit de "recouvrement des campagnes par des masses informes de résidus urbains".



Étalement hors du cadre géographique

Le pavillonnaire provoque un étalement urbain. Les maisons s'alignent le long des voies pénétrantes et les lotissements amenuisent la silhouette des villages, héritée d'une longue tradition d'assolement triennal. Sur les plateaux, les communes se développent sur d'anciennes terres agricoles au détriment de la densité de leur centre ancien. Dans les vallées, sites plus contraints par la morphologie des sols, les communes débordent de leur berceau géographique vers les sites sensibles des coteaux ou des rebords de plateau.

Modèles standardisés, indifférents à l'identité du site  
Pavillon, en construction

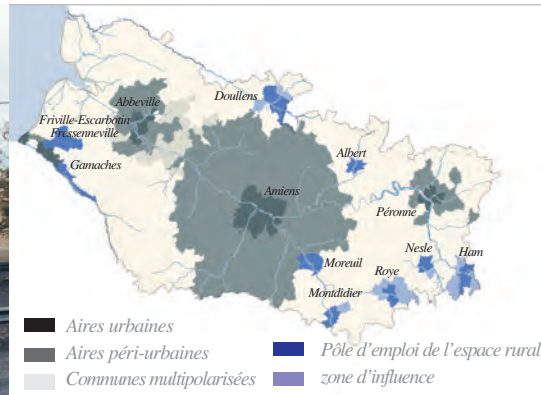
95% des maisons individuelles sont aujourd'hui bâties sans architecte, par des entreprises qui définissent des modèles constructifs standardisés. Les matériaux traditionnels sont ignorés ou écartés. Le parpaing de ciment et la brique se généralisent en dépit de leur coût et de leurs faibles performances énergétiques. L'implantation du bâti (le plus souvent au centre de la parcelle) se fonde rarement sur une analyse des principes structurant la commune et son évolution. Tout ce qui permettrait d'assurer une greffe réussie est le plus souvent négligé : le respect des alignements, la prise en compte du relief, le souci des vieux arbres, la préservation éventuelle des talus ou des haies existantes, le choix des clôtures... Dans un tel contexte, la maison rurale traditionnelle tend à devenir un élément de patrimoine à préserver.

### L'avenir du patrimoine culturel

Les clochers font évidemment partie de l'identité des paysages. Faute de fréquentation, faute de vocation religieuse, la très grande majorité des églises sont aujourd'hui fermées et manquent d'entretien. Dans la plupart des communes rurales, la célébration des enterrements est aujourd'hui assurée par des laïcs. La désaffection de la foi pose la question de l'avenir des églises, des cimetières et de tout un patrimoine culturel alliant croix de fer forgé et calvaires cernés de tilleuls.



### Automobiles, réseaux, banalisation des espaces publics Abords de la chapelle de Monfliers en 1998



### Disparition des commerces de proximité et dépendance grandissante vis à vis des bourgs

Le rayon d'influence des écoles, des bureaux de poste, des postes d'essence et des commerces de proximité varie selon les cantons, de quinze à vingt kilomètres. Il en résulte un usage grandissant de l'automobile et une concentration des services, au détriment de la vitalité et de l'habitabilité du territoire pour les personnes âgées ou à mobilité réduite. Le maintien d'un commerce, d'une gare ou d'un service public, devient désormais, pour un grand nombre de communes, un enjeu essentiel de leur avenir.

Des dizaines de villages de moins de 200 habitants, en situation de dépopulation continue, sont menacées de disparition dans les décennies prochaines.

### Aires urbaines et pôles ruraux (source INSEE 1999)

Les villes de la Somme et des départements limitrophes, ainsi que certains bourgs ruraux constituent des bassins d'emplois qui attirent la résidence d'une population permanente. Leurs aires d'influence s'étendent sur les communes voisines et entraînent une large périurbanisation qui est un des facteurs de la multiplication des lotissements pavillonnaires.

### L'abandon progressif du patrimoine bâti agricole et la délicate implantation des nouveaux bâtiments

La mécanisation, l'extension des exploitations, la réduction du nombre d'agriculteurs, l'augmentation de la masse des récoltes entraînent la désaffection d'un grand nombre de bâtiments agricoles. L'industrie agro-alimentaire exige le développement d'équipements nouveaux pour la collecte, le stockage et la commercialisation des productions. Selon le Ministère de l'Agriculture, la surface moyenne des bâtiments agricoles dépasse aujourd'hui les 470 m<sup>2</sup>. L'échelle de ces bâtiments et le choix des matériaux pose des problèmes d'intégration dans le paysage : le critère du moindre coût de construction, de l'entretien minimum et de l'adaptabilité des volumes entraînent l'usage des structures métalliques, de la tôle, du parpaing ou du fibro-ciment. Pour parer ce mouvement, plusieurs démarches incitent à une meilleure intégration et à une réhabilitation du bâti agricole ancien (Agribati, 1% Paysage & Développement...)

*Les jeux de l'échange*  
*Silhouette industrielle de la ville de Nesle.*



# Une terre de tradition agricole

## Une fertilité conquise par le travail et le temps



“ Toutes les terres de Picardie sont en labours. Il n’y a point un endroit qui ne soit cultivé.

(...)

Après avoir fait examiner ce qu’il peut y avoir de terres incultes, lourdes et pâtures servant à l’usage de pâturage, je crois qu’il n’y a point de province dans le Royaume où il s’en trouve moins

(...)

Presque tout en culture.”

Jérôme Bignon,

Intendant d’Amiens à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle

*Une longue tradition de grandes cultures*

La Somme est cultivée à grande échelle, depuis l’Antiquité. Les terres riches et profondes des plateaux limoneux se prêtent aux labours et aux cultures. Depuis des siècles elles permettent d’exporter du blé, de l’avoine, de l’orge, du seigle ou du froment. Les premières grandes récoltes furent destinées aux romains. Au Moyen-Age, ce sera le tour des bateaux espagnols et hollandais à venir *embarquer* le blé du Santerre.

*Une fertilité conquise*

Les terres de la Somme, généralement classées parmi les plus riches et les mieux adaptées à la production de blé, sont en réalité des sols assez secs, où l’eau s’infiltrerait vite dans le sous-sol de craie. Cette configuration interdit les prairies naturelles ce qui a longtemps entraîné une insuffisance de pâtures. Qui plus est, ces sols sont lourds, difficiles à labourer et demandent à être travaillés et amendés, car ils manquent à l’état naturel d’éléments indispensables comme la chaux ou les phosphates. Roger Agache a résumé cette donnée du sol en une formule :

*La fertilité de la Somme n’est pas un don de la nature, c’est une conquête du travail et du temps.*

*D’abord des céréales*

L’agriculture européenne a été dominée dès l’Antiquité par la combinaison de la céréaliculture et de l’élevage : le *sabot d’or du mouton* était supposé fertiliser les terres à blé. Les plantations se sont diversifiées à partir du XVI<sup>e</sup> siècle avec la culture des plantes textiles, comme le lin ou le chanvre, développées notamment dans le Ponthieu et le Vimeu. La fin du XVIII<sup>e</sup> siècle verra l’introduction des oléagineux, avec l’oielette et le colza, ainsi que les prairies artificielles de luzerne, de minette, de trèfle et de sainfoin. Le XIX<sup>e</sup> siècle apportera la betterave à sucre,

mais les céréales, et surtout le blé, conserveront toujours la première place dans les cultures. Aujourd’hui encore, elles totalisent la moitié des surfaces cultivées.

*Un paysage d’openfields*

Très tôt s’est développée une agriculture d’*openfields*, organisée sur le mode de l’assolement triennal avec système de pâture communautaire pratiquée sur les terres en jachère ou après les récoltes. Ce mode d’exploitation s’est directement traduit sur le paysage par l’absence d’obstacle de haies ou de clôtures. La rotation des cultures combinée avec la *vaine pâture*, disparaîtra au lendemain de la Révolution, au profit de la plantation d’oléagineux, de prairies artificielles et de la betterave. Cette polyculture améliorée s’intensifiera tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, avec un recul des labours au profit des herbages.

*Agriculture intensive et uniformisation des paysages*

L’engrais, le machinisme et le progrès des semences ont permis de s’affranchir des contraintes naturelles et ont transformé les paysages. L’agriculture intensive et la baisse de la population agricole engendrent peu à peu de grands territoires uniformes, dont le vide est accentué par la régularité des paysages des plateaux. Les cultures s’étendent à perte de vue. Seuls les villages-bosquets ou l’échancrure boisée des vallées, ponctuent encore ces paysages ouverts, dont les particularités tendent à être gommées par les remembrements successifs et la spécialisation des exploitations qui restreint encore la diversité des cultures. Les plateaux limoneux ont progressivement abandonné l’élevage, donc les prairies artificielles, pour se consacrer aux grandes cultures.

*À droite : Département de la Somme, Carte des productions agricoles et industrielles, 1868. Poiré-Choquet, libraire-éditeur (Archives départementales de la Somme 99 M 106 761)*



MANCHE

PAS-DE-CALAIS

NORD

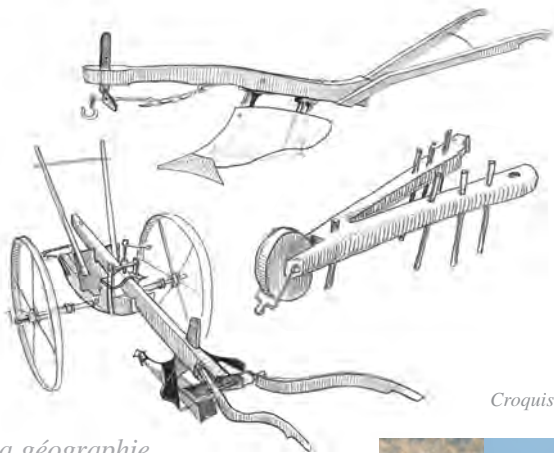
SEINE-INFÉRIEURE

DÉPARTEMENT de la SOMME

CARTE DES PRODUCTIONS

AGRICOLLES ET INDUSTRIELLES





Croquis d'outils agricoles, réalisés au musée de la vie rurale de Saint-Riquier

La géographie aide à comprendre la structure agricole du département.

A l'est, sur le vaste plateau du Santerre, les reliefs et le réseau hydrographique sont rares et la couche de limon est de ce fait épaisse. Le sol se prête aux grandes cultures et nombre d'exploitations dépassent aujourd'hui les 200 hectares.



Vers l'ouest en revanche, le maillage des rivières est plus dense et le relief, plus vallonné. La couche de limon s'amincit et se mêle parfois à l'argile. En alternance aux grandes cultures, les sols plus froids, plus humides se prêtent aux prairies naturelles. La taille moyenne des exploitations varie alors de 30 à 50 hectares.

“L'or des pailles s'effondre au vol siffleur des faux” (Verlaine)  
(Grandes cultures du Santerre à proximité du village de Bouchoir)

Le développement d'une agriculture intensive a été favorisé par le relief peu marqué, l'épaisseur des limons et les remembrements précoces. La dimension des parcelles et le faible nombre d'exploitations renforcent la régularité des paysages.

Les horizons dégagés sont ponctués par la silhouette des villages bosquets, les alignements d'arbres le long des routes, et les bois de «remise» qui, souvent occupent des poches de terrains argileux.

Paysanne picarde,  
dite “Pâques au buis”,  
sculpture d'Auguste Carvin, 1909.  
Croquis réalisé au musée de Picardie



La recherche de l'eau  
(Rosières en-Santerre)

Sur les plateaux secs, la recherche de l'eau impose le forage de puits profonds et, autrefois, la récolte des eaux de pluies dans des mares artificielles.

La silhouette des double ou triple châteaux d'eau ponctue les horizons.

*Paysage du Ponthieu au nord-ouest de St-Riquier*

*Dans l'Amiénois, le Ponthieu ou le Vimeu, le parcellaire, moins vaste que dans le Santerre, associé à la variété des cultures et aux boisements, révèle les ondulations du relief. Ailleurs, la concentration des exploitations se fait au détriment de la diversité des cultures. Le regroupement des parcelles tend à uniformiser les paysages ruraux.*

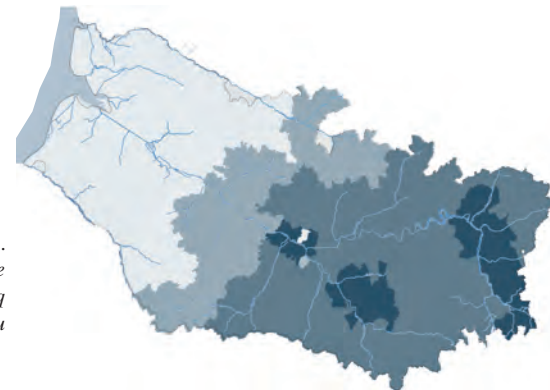


*Un bocage ponctuel  
(Vimeu)*

*Le bocage est rare dans le département. Il se concentre autour des villages, dans les vallées et s'étend dans les régions de l'ouest : Ponthieu, Vimeu.*

*Ci-contre, carte des cultures céréalières  
(source INSEE 2002)*

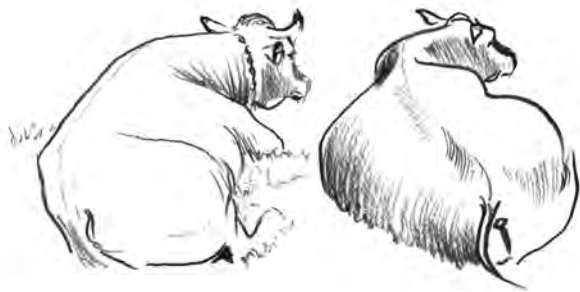
*Le blé conserve la première place dans les cultures. La production du département se situe au deuxième rang français. En 2002, quatre exploitations sur cinq cultivent des céréales (en majorité du blé). La part du blé diminue d'est en ouest dans le département.*



*Une toponymie révélatrice de la tradition agricole*

*La toponymie des communes et de lieux-dits témoigne de la tradition agricole. Le nom de la ville de Roye, par exemple, vient du gaulois rica qui désigne un "sillon" ou un "labour", terme que l'on retrouve en vieux français dans les mots de "raie" ou de "rayon". Le nom du village de Longavesne signale un champ allongé, semé d'avoine ; celui de Hombleux vient du latin Humulus, (le houblon), alors que Loeuilly indique un lieu qui fut jadis couvert d'ivraie (lollium).*

*Les cartes au 1/25 000 abondent en outre de lieux-dits renseignant sur la superficie des cultures : "les dix, les huit ou les vingt-cinq..." terme qui renseigne soit sur le nombre d'arpents, soit sur le nombre de journées- ou journaux- nécessaires aux moissons. Quant au "soles", également répandues, elle rappellent l'ancrage pluriséculaire de l'assolement triennal.*



En 2003, la superficie agricole utilisée du département était de 476 100 hectares.

Cette superficie baisse en moyenne, de 440 hectares par an, depuis 1988, au profit des extensions urbaines, des infrastructures de transport ou des activités.

Pour l'année 2003, cette diminution a atteint 900 hectares.

Le département de la Somme compte aujourd'hui environ 6 300 exploitations agricoles d'une surface moyenne de 75 hectares. Comme partout en France, la population agricole décroît. Un tiers des exploitations agricoles a disparu en vingt ans.

#### Sources

- directions des services agricoles de la Somme pour 1932-38 et 1946,
- recensement AGRESTE Somme 2002 et 2003
- recensement 1989 Institut Forestier National

## Une concentration agricole croissante La disparition d'un tiers des exploitations en vingt ans

*Diminution sensible du nombre d'exploitations* Amorcées à l'est du département dès 1919, les opérations de remembrement et de concentration agricoles se sont poursuivies tout au long du XX<sup>e</sup> siècle. 30 000 exploitations étaient recensées en 1929 ; elles étaient moins de 20 000 en 1944, inférieures à 15 000 en 1970, et elles sont en dessous de 6300 aujourd'hui. Le rythme des disparitions s'accélère. Un tiers des exploitations ont fermé entre 1988 et 2000, au profit d'un doublement de la surface des fermes restantes, passant en moyenne de 33 à 75 hectares.

*Forte progression des grandes exploitations* En 1988, la Somme comptait 12% d'exploitations de plus de 100 hectares, cultivant à elles seules un tiers de la surface agricole. Quinze ans plus tard, ces deux chiffres ont doublé et les très grandes fermes progressent de manière spectaculaire : en 1988, seulement 2% du territoire était cultivé par des exploitations de plus de 300 hectares ; aujourd'hui ce chiffre a triplé.

*Régression sensible de l'élevage et des prairies* La Somme compte à ce jour 215 000 têtes de bétail et 45% de ses exploitations élèvent encore des bovins, mais l'élevage tend à régresser. Depuis 1988, il a chuté de 16% pour les bovins, 33% pour les ovins et de 12% pour les porcs. Dans le même temps, le nombre d'exploitations élevant des animaux a diminué de moitié pour les vaches et les moutons, atteignant même -65% pour les cochons. La baisse de l'élevage entraîne logiquement une diminution des surfaces de pâture. La Somme comptait 76 500 hectares de prairies entre les deux guerres. Il n'en reste que 50 000 aujourd'hui, et le mouvement s'accélère depuis quinze ans, tandis que, dans le même temps, les hangars de stabulation libre se multiplient.

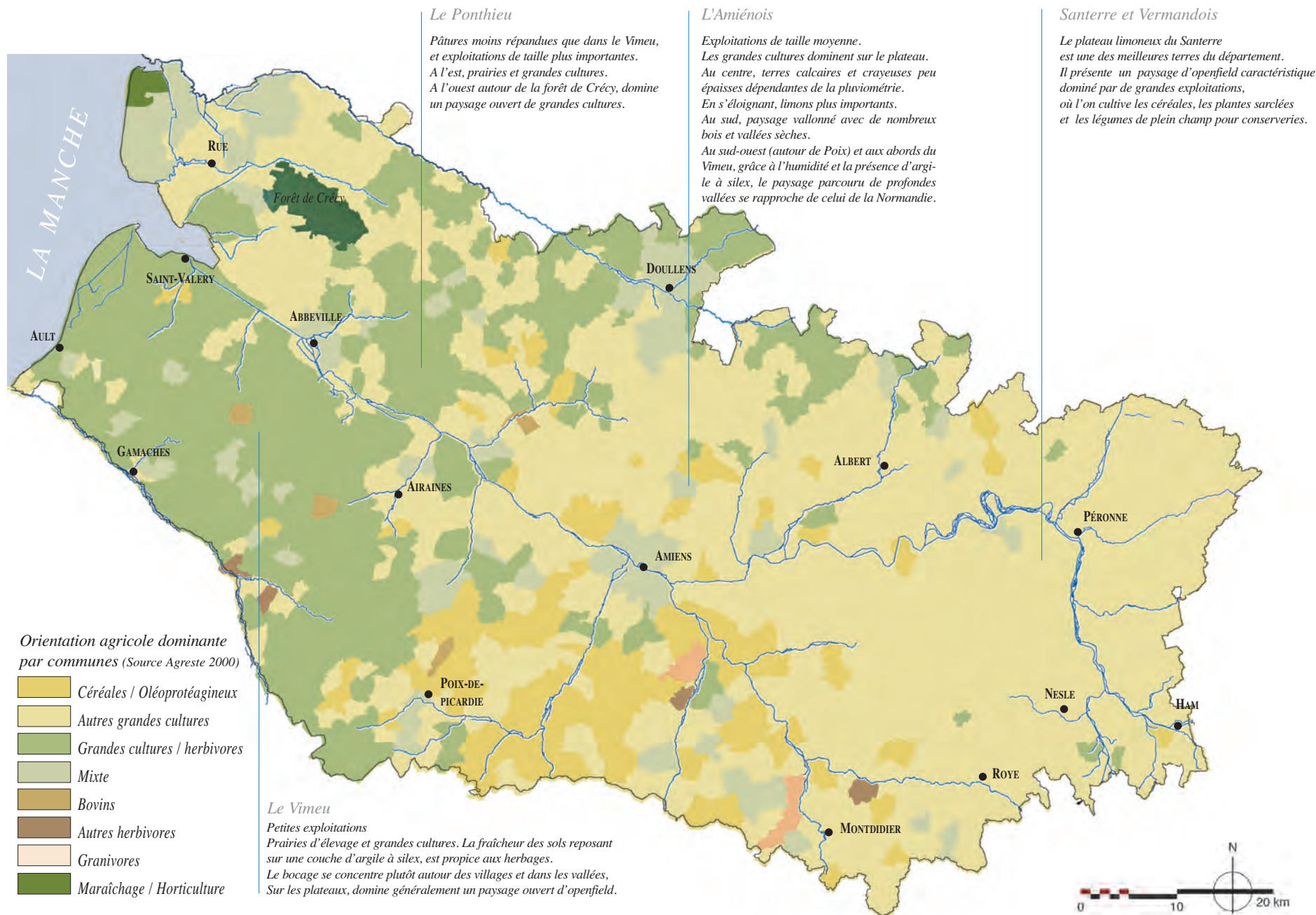
*La modification des paysages de vallée* La baisse de l'élevage extensif se traduit notamment par une régression des pâtures

traditionnelles de fonds de vallée. Les terres les moins humides sont mises en culture. Les structures bocagères régressent ou disparaissent faute d'entretien. Les larris laissent place aux boisements, colonisant parfois jusqu'aux pieds des versants.

*Une majorité de grandes cultures* Les terres arables couvrent aujourd'hui les deux tiers de la Somme, soit 422 400 hectares. Les céréales (en majorité du blé) en occupent la moitié, suivis de la betterave industrielle (9%), à égalité avec les légumes frais et les pommes de terre (9%), des cultures fourragères (7%), des pois, protéagineux ou féveroles (5%) et des oléagineux, dominés par le colza (2%). Le taux de jachère atteint 5%. Il faut noter que les cultures irriguées ont été multipliées par quatre, depuis quinze ans, passant de 16 000 à 70 000 ha.

*Stabilité des surfaces boisées* A la fin des années 1930, la Somme comptait 50 872 hectares de forêts. Soixante ans plus tard, l'inventaire national forestier de 2002 n'a recensé que 5000 hectares de plus, soit une progression moyenne annuelle limitée à 0,15%. Les feuillus sont majoritaires, exploités en futaie (16%) ou en mélange de taillis sous futaie (55,40%). Les conifères restent minoritaires (7%).

*Une tendance vers l'uniformisation des paysages de plateaux* La concentration des terres tend à réduire les structures végétales et homogénéiser les paysages. La mécanisation s'est généralisée dans la Somme après la seconde guerre mondiale (le Santerre comptait déjà 90 moissonneuses-batteuses en 1947). L'agrandissement des parcelles, provoque la disparition d'un grand nombre de chemins, rideaux, haies, bois, réserves, arbres d'alignements ou arbres isolés. Plus les terrains s'agrandissent, moins les structures foncières et les éléments identitaires des paysages restent lisibles.



## Une tendance à l'homogénéisation des paysages ruraux

L'un des enjeux majeurs auquel le département doit répondre aujourd'hui est la recherche délicate d'un équilibre entre les progrès et la productivité qu'exige une agriculture moderne, et la conservation des formes tenues des parcellaires anciens.

Les chemins, les haies, les fossés, les rideaux, les arbres isolés, les larris, les prairies sont non seulement des éléments qui façonnent l'identité des paysages, mais aussi des structures qui assurent des fonctions environnementales majeures : ils fixent les pesticides, limitent le lessivage des sols, favorisent la maîtrise des eaux et contribuent au maintien de la biodiversité.

Après un mouvement de recul sensible, les incitations gouvernementales portent leurs premiers fruits. Plusieurs outils existent et favorisent une meilleure prise en compte des paysages, à l'exemple des mesures agroenvironnementales de la PAC, la préservation des structures paysagères dans le cadre des contrats d'agriculture durable ou encore la démarche "gestion de territoire", initiée par la chambre d'agriculture de Picardie. Les expériences de replantation demandent cependant à être encadrées pour éviter certaines erreurs d'échelle parfois recensées.



L'incidence de la PAC ( Politique Agricole Commune)

La politique européenne a longtemps prôné le soutien des prix agricoles, mais face à l'évolution d'un contexte mondial défavorable, elle s'est alignée sur les cours mondiaux. En 1991, la PAC a diminué de 2% les quotas laitiers, elle a taxé les surproductions céréalières et encouragé le gel de 15% des terres agricoles (la France ne comptait alors que 100 000 hectares en jachère). En 1992, la réforme de la PAC a choisi d'aligner les prix sur les cours mondiaux, de remplacer les aides à la production par des aides directes aux exploitants, et de supprimer les taxes en cas de surproduction. Cette politique introduit une compétitivité accrue face aux produits de substitution des céréales, importés notamment des USA, ce qui se traduit aujourd'hui par une augmentation des intrants (engrais) une irrigation artificielle, autrement dit une tendance à la pollution accrue des nappes phréatiques et au gaspillage énergétique.

Une stabilisation des boisements, un ralentissement des plantations de peupleraies

Proportionnellement au reste de la France, la progression de la forêt est limitée dans la Somme. A l'échelon national, la forêt gagne 30 000 hectares par an. Dans la Somme, cette progression est limitée à 75 hectares. L'extension du massif se pratique cependant au détriment des larris et des pâtures de fond de vallée humide et se traduit par une relative fermeture des paysages. Selon les sources officielles, la plantation de peupleraies tendrait à se ralentir. Des alternatives seraient recherchées pour des raisons économiques et phytosanitaires.

Une tendance à la concentration des terres

Extraits comparés de deux versions de la carte IGN 1/25 000 (1956 et 1998) montrant la suppression des haies et des chemins autour d'un village.

La Somme compte aujourd'hui 12 000 agriculteurs qui exploitent environ 475 000 hectares. Les statistiques montrent cependant que sept fils d'agriculteurs sur dix ne reprennent pas l'exploitation familiale et que le monde agricole fait moins d'enfants qu'autrefois. A l'échelle nationale, les agriculteurs comptaient 135 000 naissances par an en 1950. Les nouveaux-nés ne sont plus que 15 000 aujourd'hui et il est estimé que ce chiffre devrait s'abaisser à 8000 à l'horizon 2010. La réduction du nombre d'agriculteurs entraîne une concentration constante des exploitations, qui se traduit par une réduction de la diversité des cultures et une disparition des formes tenues des anciens parcellaires. Les agriculteurs amenés à exploiter de nouveaux champs, situés à plusieurs kilomètres de leur domicile, n'entretiennent plus avec leurs terres les mêmes relations.



### Consommation et qualité de l'eau

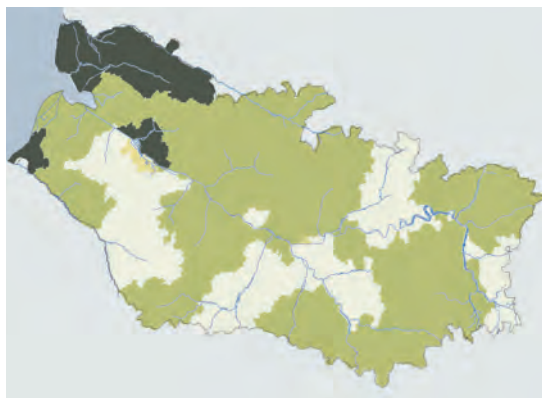
Le développement de l'agriculture intensive pose la question de l'eau. L'agriculture représente aujourd'hui les deux tiers de la consommation d'eau. Or l'agriculture intensive utilise abondamment l'eau et les pesticides. Ces pesticides qui regroupent les insecticides, les herbicides et les fongicides sont présents dans

l'air (entre 20 et 50 % des produits sont dispersés lors de l'application) et ils sont bien sûr présents dans l'eau et dans les sols où ils arrivent après ruissellement des eaux de pluie dans les cours d'eau et les nappes phréatiques. Pour mémoire, la réglementation européenne prévoit de ne plus autoriser à partir de 2008, la moitié des 900 molécules chimiques actuellement utilisées dans les pesticides.



Baisse des exploitations entre 1988 et 2000

- 40% et plus    - 30 à 40 %    - 20 à 30 %    - de 20 %



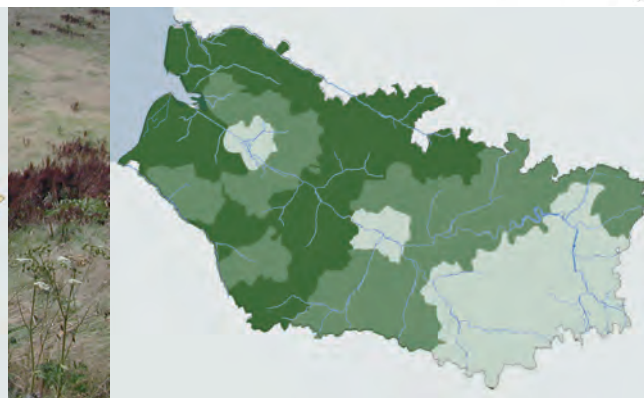
Taille moyenne des exploitations en 2000

+ de 100 ha    80 à 100 ha    60 à 80 ha    moins de 60 ha



Régression des surfaces de prairies entre 1979 et 2000

> 1000 ha    entre 500 et 1000 ha    < 500 ha



Une baisse continue du nombre d'exploitations  
(Source des données Agreste RGA 1988 et 2000)

Le nombre d'exploitations agricoles s'est réduit de plus des deux tiers depuis la seconde guerre mondiale. Le phénomène s'accélère depuis quinze ans. La baisse est particulièrement sensible dans le Ponthieu, le Marquenterre et la pointe sud-ouest du département qui perdent de 35 à 45% de leurs fermes. La superficie des établissements agricoles restants, progresse en moyenne de 55 à 65 %.

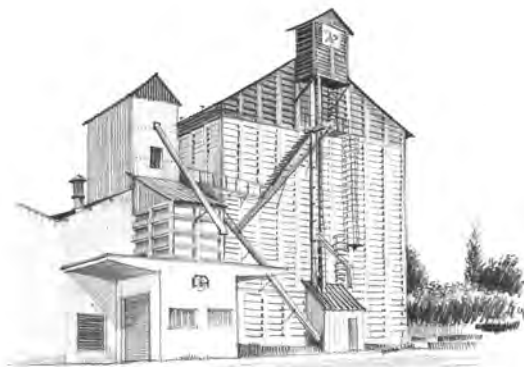
Une extension régulière des surfaces d'exploitation  
avec la permanence d'une différence est-ouest  
(Source des données Agreste RGA 2000)

La superficie moyenne des exploitations est aujourd'hui de 75 ha, mais la différence est nette entre le Vimeu, où la superficie moyenne est inférieure à 60 ha et le Marquenterre, les plateaux du Ponthieu et le Santerre où la taille des exploitations atteint 80 à 100 ha. L'Amiénois est dans la moyenne avec des superficies variant de 60 à 80 ha. Les exploitations les plus grandes sont localisées dans le canton de Ham, avec une moyenne de 118 ha.

Régression de l'élevage et disparition des prairies  
(Données Agreste RGA 1979-80 et 2000)

Le nombre d'exploitations élevant du bétail est en baisse. A partir de 1984, la politique agricole commune de maîtrise de la production laitière a restructuré le troupeau laitier du département. En quinze ans, le cheptel de bovins a été réduit de moitié et corrélativement la surface des prairies a baissé de 20 %.

Entre les deux guerres, la Somme totalisait 76 500 hectares de pâtures; il en restait encore 63 400 hectares en 1988 mais ce chiffre a chuté à 50 000 hectares en 2003. Désormais, les prairies permanentes ne représentent que 8 % du territoire de la Somme.



## Une tradition de manufactures et d'industries Un département plus industrialisé que la moyenne nationale

Territoire rural, mais proche de Paris et situé au cœur des bassins d'activité européens, la Somme a une longue tradition industrielle et manufacturière.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2004, le secteur industriel totalisait 22% des actifs, (contre 17,1% en France métropolitaine) et en 2001, les échanges internationaux représentaient 60 % du PIB régional avec des exportations en augmentation de 33% au cours des 5 dernières années.

La Picardie est la quatrième région française en terme d'ouverture internationale.

Les produits chimiques et plastiques produisent un quart des exportations régionales, suivis par les machines et l'équipement (13%) et l'agro-alimentaire (12%).

Le secteur secondaire, regroupant les activités productrices de matière transformée, est aujourd'hui un des moteurs économiques du département.

*La modernisation de l'agro-alimentaire*

L'agro-alimentaire totalise dans la Somme, 470 000 hectares de surface agricole utilisée, répartis entre 50% de céréales, 11% de betteraves, 11% d'oléagineux (colza, tournesol, soja) et 5% de légumes de plein champ (petits pois, haricots verts, endives). Dans la Somme, le pôle agro-alimentaire représente 43 établissements de plus de 10 salariés et regroupe près de 6 200 personnes.

Le sucre emploie un millier de salariés répartis sur quatre grandes sucreries : *Sucre Saint-Louis* à Eppeville et Roye, *Beghin-Say* à Abbeville, et *Vermandoise industries* à Villers-Faucon. Déjà en 1905, Albert Demangeon déclarait : "avec la betterave, la culture du nord est devenue une véritable industrie."

Plus de 4000 personnes travaillent dans le domaine des légumes transformés. La plupart des conserveries sont situées dans le Santerre et Vermandois qui comptent quatre établissements majeurs : *Bonduelle Grand public* à Flaucourt, *BPL Légumes* à Rosières-en-Santerre; enfin *BPL Légumes* et la *Conserverie Bonduelle* à Estrées-Mons, près de Péronne entreprise de 800 salariés, réputée être la plus grande conserverie d'Europe.

La Somme compte quatre sites majeurs pour la valorisation de la pomme de terre, tous situés à l'est : les établissements *Roquette* de Vecquemont, à l'est d'Amiens, les *cbips Flodor* à Péronne, le groupe *Sitpa-Nestlé* à Rosières-en-Santerre et l'entreprise *Lunor* à Chaulnes.

Dans le Santerre et le Vermandois, les industries chimiques dérivées de l'agriculture fabriquent du glutamate, un agent de sapidité utilisé dans la conserverie, et de la lysine, substance qui entre dans la fabrication des aliments du bétail. Une unité de recherche de biologie et de biogénétique de l'INRA est implantée à Amiens.

*Une tradition de métallurgie*

La métallurgie picarde est ancrée dans le Vimeu, leader français de la production de robinetterie. Elle totalise 40% de l'emploi industriel en Picardie. Près de 10 000 emplois du Vimeu sont liés à la robinetterie, serrurerie et quincaillerie. (*Porquet, THG, Thiebault, Delabie, Quesdeville, Stremier, Tirard, Bricard...*) La métallurgie compte également autour d'Amiens plusieurs entreprises internationales comme *Whirlpool* (lave-linges).

Les produits chimiques et plastiques représentent un quart des exportations régionales. Un des trois plus grands lessiviers mondiaux, *Procter & Gamble* est présent au nord d'Amiens, aux côtés de l'entreprise *Plastic Omnium*. Les produits chimiques *Orsan Amilum* sont à Nesle. Le fabricant de peinture *Kalon (Ripolin-Avi)* est établi à Moreuil.

Le secteur des véhicules et matériels roulants est un des "fers de lance de l'industrie picarde". Un maillage important de sous-traitants alimente les marques nationales en pièces détachées et fournitures de toute sorte. La zone industrielle du nord d'Amiens concentre au côté de multinationales telles que les pneus *Good Year* et *Dunlop*, le fabricant de transmission auto *Valeo* et plusieurs leaders français de la sous-traitance auto ou des travaux publics, tel *L.E.S (Les Enrobés de la Somme)*. La sous-traitance automobile concerne un emploi sur trois dans l'agglomération amiénoise.

Le secteur secondaire, regroupant les activités productrices de matière transformée, est aujourd'hui un des moteurs économiques du département.

*Logistique*

La situation privilégiée du département, son réseau de communication et son tissu industriel ont généré l'installation d'un nombre important d'entreprises de logistiques, notamment dans les secteurs de Roye, Péronne et Amiens.





## Implantations logiques ...

“ Chaque pays, disait Napoléon, a l'histoire de sa géographie.”

L'aménagement du territoire de la Somme s'explique en grande partie par l'hydrologie, la nature des sols ou la logique des échanges. L'implantation des activités s'est - en général - soumise aux données naturelles, jusqu'à la révolution des transports apparue vers 1850.

Le département se signale cependant par un certain nombre “d'implantations paradoxales” (pour reprendre la formule du géographe Philippe Pinchemel). Lors de l'essor industriel, la tradition d'artisanat des campagnes a conduit à travailler d'autres matières premières que celles que le sol produisait. Amiens fit ainsi sa renommée en tissant du coton importé d'Amérique. Les industries du Ponthieu firent fortune en travaillant le jute, importé des Indes. Cette même tradition explique le développement de la serrurerie du Vimeu en dépit de tout minerai dans le sous-sol, et permet de comprendre l'implantation d'une usine Airbus à Méaulte, malgré l'absence d'aéroport aux alentours.



Limiter le transport des matières premières  
Râperie d'Epenancourt

La multiplication des râperies isolées permettait de limiter le transport des betteraves et de les transformer rapidement avant qu'elles ne perdent leur richesse en sucre. Pour la même raison d'économie de transport, les petites briqueteries dressaient leur cheminée dans le moindre village, à proximité des terres argileuses.

L'utilisation de la force hydraulique  
Ancienne usine textile Saint Frères. Saint-Ouen

Dans les vallées, la force de l'eau a longtemps été la seule source d'énergie disponible. Les premières activités ont donc tiré parti de ces forces motrices. Les meuniers, les tisserands, les teinturiers, les tanneurs se sont installés au bord des rivières.

Cette logique fluviale, n'a pas été remise en cause lorsque la mécanisation et les transports ont permis de s'affranchir du rôle économique des fleuves. La tradition proto-industrielle des campagnes leur a permis de se transformer en pôles industriels bien après l'abandon de l'énergie hydraulique fournie par de modestes rivières.

Maraîchers en amont, teinturiers en aval

A Amiens, ville de tradition drapière, la teinture, la tannerie et le foulage des draps polluaient terriblement l'eau. Il était donc logique que les terres maraîchères soient situées en amont et que les industries soient établies en aval. Lorsqu'au XX<sup>e</sup> siècle, les Hortillonnages ont perdu 90% de leurs terres maraîchères, il est logique là encore, que pour des raisons d'accès des matériels agricoles, les dernières cultures soient situées à la périphérie du site, sur les terrains bénéficiant d'une desserte routière.

L'usage des voies de communication  
Silos agricoles au bord du canal du Nord

Jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le transport des matériaux pondéreux était limité par le mauvais état des routes. Le canal de la Somme (1835), puis le train (1847), furent réalisés pour assurer le transport des marchandises. Il est donc logique de voir des entrepôts, des silos et des industries le long des voies d'échange. En retour, le déclin d'une voie d'échange entraîne la désaffectation des sites d'activités qui la bordent. Cette logique de transport explique pourquoi, seule la vallée de la Basse Somme ait été un axe de communication : la juxtaposition du train de la route et du canal s'explique par l'intensité des échanges entre la Manche et Paris ; à l'échelle du territoire, Amiens était un point de rupture, à partir duquel le trajet devenait plus court par le route.

### *Privilégier Saint-Valery ou Le Crotoy ?*

*Le canal maritime Abbeville- Saint-Valery-sur-Somme*

*Avant la canalisation de la Somme, la rive droite de l'estuaire était naturellement plus profonde que sa rive gauche, ce dont témoigne la toponymie. Port-le-Grand ou Grand-Laviers s'opposent à Petit-Port et Petit-Laviers. Pour économiser un pont entre la Manche et Paris, les ingénieurs ont minimisé l'importance des dynamiques naturelles du fleuve et des vents, contribuant ainsi à accélérer l'ensablement de la baie.*



### *Le travail du coton et du jute*

*Usine Saint Frères. Flixecourt.*

*Après avoir travaillé des produits locaux, le lin, le chanvre, la laine, les industries textiles de la Somme se sont développées en important de la matière première.*

*La basse Somme s'est ainsi faite une réputation mondiale du velours de coton (Cosserat d'Amiens) et la vallée de la petite Nièvre dominée par le Groupe Saint Frères, fut pendant un siècle, le premier producteur de sacs et de cordages en jute.*

### *La Serrurerie du Vimeu*

*(Musée de la serrurerie, Fressenneville)*

*Malgré l'absence de métal dans son sous-sol, le Vimeu a une tradition de serrurerie qui remonte au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, et qui s'est ensuite développée en recrutant les ouvriers tisserands de la région.*

*70% de la serrurerie, 80% de la robinetterie sanitaire et 85% de la robinetterie à gaz françaises sont aujourd'hui produites dans le Vimeu .*

### *L'aéronautique*

*(Centre aéronautique Airbus de Méaulte)*

*Malgré l'absence d'aéroport aux alentours, l'usine Airbus de Méaulte construit du matériel aéronautique à destination des usines de Toulouse et Saint-Nazaire.*

*La première usine d'aviation y fut fondée en 1925 par l'ingénieur en aéronautique et construction mécanique Henry Potez né à Méaulte.*

*En 1932, l'usine aéronautique de Méaulte était la plus grande d'Europe avec 3 200 ouvriers.*

*... implantations paradoxales*



Saint-Ouen, Ponthieu

“ Un gros sifflet fit entendre sa voix  
 au-dessus de l’usine, et presque  
 aussitôt d’autres sifflets  
 lui répondirent à des distances  
 plus ou moins éloignées.  
 Elle comprit que c’était le signal  
 d’appel des ouvriers qui partait  
 de Maraucourt et se répétait  
 de villages en villages ...  
 dans toutes les usines,  
 annonçant à leur maître  
 que partout en même temps  
 on était prêt pour le travail...  
 Mais trois petits coups qui sonnèrent  
 à l’horloge, et qui furent aussi tôt  
 suivis d’un sifflement plus fort,  
 plus bruyant, que les précédents  
 firent instantanément succéder  
 le mouvement à cette tranquillité :  
 des maisons, des cours, des cabarets,  
 de partout sortit une foule compacte  
 qui emplit la rue comme l’eût fait  
 une fourmière, et cette troupe  
 d’hommes, de femmes d’enfants  
 se dirigea vers l’usine.”

Hector Malot, *En famille*  
 Editions Flammarion 1893

## Dix siècles de tradition textile

### La fortune des villes, le développement des campagnes, l’ampleur d’une crise

Après avoir longtemps fait la fortune et la renommée du département, le textile reste aujourd’hui profondément attaché aux paysages de la Somme.

L’histoire commence au Moyen-Age, lorsque les compagnons de Guillaume le Conquérant, rapportent d’Angleterre des techniques drapières. Trois siècles plus tard, des villes comme Amiens ou Abbeville sont réputées pour le tissage de draps de laine grossiers et le commerce de la guède.

Après la guerre de Cent Ans, la Somme rejoint la couronne de France et accueille les artisans drapiers chassés d’Arras qui introduisent à Amiens la sayeterie, une technique produisant une draperie légère et bon marché, associant du fil de laine, du fil de lin et du fil de chèvre. Amiens commercialise alors plus de soixante espèces de draps différents. La construction de beffrois témoignera de la puissance des villes drapières.

Le textile connaît un nouvel essor sous le règne de Louis XIV. Colbert, fils d’un marchand de drap, encourage la culture du lin et du chanvre dans l’Amiénois, le Vimeu et le Ponthieu. Il crée la Manufacture des Rames à Abbeville. Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, cent mille personnes sont estimées vivre du travail de la laine en Picardie. Abbeville compte mille métiers battants, Amiens cinq mille. Le textile est l’industrie dominante et draine l’ensemble de l’économie de la région. Les échanges de matières premières et de produits finis, mettent la Somme en relation avec le monde entier.

L’activité textile s’imprime dans le paysage des campagnes. La culture du lin et du chanvre, l’élevage et la tonte des moutons, le filage et le tissage du drap occupent une main-d’œuvre importante. Cette activité, d’abord saisonnière et complémentaire des travaux agricoles, devient peu à peu, une activité rurale à part entière, combinée au travail des villes : les marchands-fabricants profitent du faible coût de main-d’œuvre des artisans ruraux pour faire réaliser des travaux de tissage en fournissant la matière première. Les tissus

sont ensuite apprêtés et commercialisés en ville. Le Santerre se spécialise ainsi dans la broderie et la bonneterie. De nombreux villages, comptent encore une *rue du dérouissoir* qui témoigne d’une longue tradition de travail du chanvre.

Cette tradition proto-industrielle des campagnes est décisive au moment de la révolution industrielle. L’Angleterre qui développe les métiers à tisser mécaniques, cherche à "délocaliser" ses entreprises dans le nord de la France où elle trouve une main-d’œuvre spécialisée, qui coûte un tiers moins cher qu’en Angleterre. Les Britanniques installent des filatures de lin à Boulogne (1837), Amiens (1838), et Dunkerque (1841). L’ouverture d’un canal et d’une ligne de chemin de fer le long de la vallée de la Somme, permettent l’implantation et le développement de grands groupes comme *Carmichail*, *Saint Frères* ou *Cosserat*. Grâce à ces pôles d’industrie rurale et au maintien du travail à domicile, la Somme subira peu d’exode rural.

A partir de 1850, l’importation du charbon et du jute change l’échelle d’exploitation. L’énergie n’est plus limitée à la force hydraulique et le travail du jute, importé des Indes, fait du département le premier producteur en France de sacs et de cordages. L’essor industriel se traduit dans le paysage par la création d’usines, d’infrastructures ferroviaires, de cités ouvrières, complexes d’exploitation dont l’ampleur et la cohérence témoignent de la puissance des grandes familles industrielles de la III<sup>e</sup> République. De ces fortunes, la Somme gardera quelques riches demeures, à l’exemple de l’hôtel Bouctot-Vagnez d’Amiens ou du château de la famille Saint à Flixecourt.

La tradition textile de la Somme a fait les frais des restructurations industrielles des Trente Glorieuses. Restent les gigantesques décors de cette longue histoire, patrimoine industriel encore difficile à accepter, vingt-cinq ans seulement après les grandes fermetures d’usines Désormais, le textile emploie environ quinze cents personnes dans l’Amiénois, le Santerre et le Vermandois.



**La jute des vallées de la Nièvre et de la Somme-aval**  
 La famille Saint était originaire de Beauval, mais ce village fut jugé trop isolé. La vallée de la petite Nièvre, autour de Flixecourt devint alors le siège de l'empire Saint Frères.

**Filatures et tissages autour d'Amiens**  
 Les fabriques d'Amiens se sont longtemps réservées certaines productions. Elles ont rayonné sur les campagnes voisines. Amiens sera considéré comme la capitale mondiale du velours.

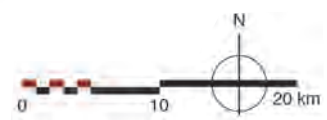
**Bonneterie du Santerre**  
 Indépendamment de tout centre urbain, la bonneterie du Santerre s'est développée en tirant parti de la main-d'oeuvre des campagnes.

**Filatures et tissages du Vermandois**  
 Autour de Saint-Quentin, les paysans des villages ont longtemps allié la culture et l'industrie de la toile (filage/tissage). Au XIX<sup>e</sup> siècle, la filature se concentra dans des usines mécaniques.

**Tissages et filatures autour d'Abbeville**  
 Tissage de grosses toiles, supplanté au XVIII<sup>e</sup> siècle, par les étoffes de laine, avant que les grandes usines ne concentrent les filatures. Abbeville conserve les bâtiments de la manufacture royale, tandis que Cahon préserve ceux d'une des rares usines de teillage du lin.

**Tissages spécialisés**  
 Tissage d'étoffes de laines autour de Beaucamps-le-Vieux : "bellinges et tiretaines", chaînes en fil, trame en laine grossière, "thibaude" et passementerie.

- REPÉRAGE DU PATRIMOINE INDUSTRIEL DU TEXTILE (d'après la base Mérimée, ministère de la culture)
- Les premières industries s'installent près des voies d'eau, source d'énergie et voie de communication
- Tissages et/ou filatures de jute
  - Filatures
  - Tissages divers
  - Usines textile
  - Bonneterie
  - Cités ouvrières
  - Divers (teinturerie, confection, blanchiment, teillage lin, passementerie...)



## CANAPLES

Le nom du village de Canaples dans le Ponthieu, est un des témoins de l'ancienneté de la tradition textile. Dérivé du latin "cannabis", il signale la culture du chanvre.

La Somme est une terre de tradition textile. Elle fut même un pays de cocagne, au sens premier du terme : au Moyen-Age, on y broyait les racines de guède pour en faire des "coques" de pastel. On y cultivait aussi le lin, on y tressait le chanvre, on y tissait la laine, et l'on y créera toutes sortes d'étoffes et d'alliages. La ville d'Amiens par exemple, devra une partie de ses richesses à la fabrication du velours de coton.

Colbert implantera dans la Somme une manufacture de draps fins, et la révolution industrielle trouvera dans ce territoire, idéalement situé entre Paris, le Nord, l'Angleterre et les grands ports, une main-d'oeuvre déjà expérimentée, ainsi que de nouveaux modes de transport (le canal et le train) desservant directement les pôles économiques du moment. En un siècle, la grande industrie fera son apparition dans les paysages du département, et dans la vallée de la petite Nièvre notamment, les frères Saint développeront un des premiers empires industriels français.

### Le lin

Les photos en intercalaires présentent différentes étapes de la cultures du lin. La dernière, page de droite, montre la disposition en "andains", qui a pour fonction, après la fauche, d'éliminer la matière gommeuse qui soude les fibres en les exposant à la chaleur humide de la rosée.



### La Manufacture des Rames d'Abbeville

Imposte sculptée du porche d'entrée, figurant une allégorie du commerce

En 1665, Colbert confia au hollandais Josse Van Robais, la création à Abbeville d'une manufacture royale de drap fin. L'ensemble se composait à l'origine d'une série de gros ateliers, et ce n'est que cinquante ans plus tard, que furent construits les bâtiments de la Manufacture des Rames (les rames étaient de longues tringles de bois sur lesquelles les draps étaient étendus pour sécher). Ce fut une des premières filatures pour toutes les opérations de confection du drap (filage, tissage et teinture). Elle comptera au XVIII<sup>e</sup> siècle, cent métiers battants employant 250 tisserands et jusqu'à 3500 employés sans compter les travailleurs à domicile. Située aux portes de la ville, cette manufacture était un monde clos, gardé par des Suisses. Comme le notera Fernand Braudel, dans cette ville de tradition corporative, elle ne subsistera jusqu'en 1804 que par la complaisance des gouvernements.

### La bonneterie du Santerre

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la bonneterie s'installe dans le Santerre, attirée par la main-d'oeuvre des villages ruraux. En 1785, cette région concentre les deux tiers de cette activité, soit 5 300 métiers. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les fabriques supplantent le travail à domicile et à la veille de la première guerre mondiale, la bonneterie représente 10 000 ouvriers dans les arrondissements d'Amiens et Montdidier. Actuellement "l'article chaussant de bonneterie" (firme Kindy) est la première activité textile régionale (Moreuil, Villers-Bretonneux).

### Patrimoine industriel

Etablissement Saint Frères à Flixecourt

Le paysage façonné par l'entreprise Saint Frères est profondément associé à l'histoire économique du département. La vallée de la Nièvre devient un immense ensemble industriel, produisant de la toilerie, de la sacherie, de la bûcherie, de la corderie en associant sur plusieurs sites, lieux de production, infrastructures ferroviaires et cités ouvrières, sans compter les écoles, les économats et les oeuvres sociales. En 1900, la famille totalisera 13 usines, 75 succursales de par le monde, et un siège à Paris, rue du Louvre. La crise de 1929 amorcera le déclin du groupe qui devra opérer ses premières restructurations. L'entreprise sera rachetée par les frères Villot au début des années 50, restructurée en 1979 après l'absorption de Boussac avant le dépôt de bilan en 1981. La ville de Flixecourt a longtemps été l'un des témoins les plus saisissants de l'ampleur de cette crise. Une partie de l'usine est aujourd'hui reconvertie dans la fabrication de textiles techniques (tissus pour la sérigraphie, le tamisage, les toiles anti-feux).

“ Depuis longtemps on se plaint violemment des chambrées dans lesquelles vous couchez mes ouvriers (...). J'ai donc résolu de faire construire deux hôtels dans lesquels j'offrirai aux ouvriers célibataires, hommes et femmes, une chambre séparée et exclusive pour trois francs par mois. En même temps j'aménagerai les rez-de-chaussée en réfectoire et en restaurant où je donnerai un dîner composé de soupe, de ragoût ou de rôti, de pain et de cidre pour soixante-dix centimes (...) C'est une qualité maîtresse de savoir créer ce qui est nécessaire à nos besoins ; il me semble qu'il en est une autre plus belle encore, c'est de savoir créer ce qui est nécessaire aux besoins des autres (...) Nous ne sommes qu'au commencement : bâtir des crèches, des maisons ouvrières, des cercles, c'est l'a b c de la question sociale.” Hector Malot, *En famille*



### La diversité d'un paysage industriel

Ci-dessous, ancienne coopérative "la Prévoyance" de Saint-Ouen (Saint Frères)

Outre les lieux de production, les voies ferrées et les maisons ouvrières, l'univers Saint Frères se complétait de préoccupations sociales réunissant des caisses de retraite, des caisses de secours, des écoles ou des coopératives (ci-dessous). Après la Grande Guerre, Saint Frères se dotera de clubs sportifs et même d'une colonie de vacances, établie en 1936, à Mesnil-Val, au sud du Tréport.



### Les logements ouvriers

Alignements de logements locatifs. Carmichaël à Ailly et Saint Frères à Flixecourt

Pour fidéliser la main d'œuvre à proximité des usines, les industriels construisirent à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, des maisons standardisées. Pour l'époque, le résultat était un progrès en termes de salubrité et de conditions de vie des ouvriers et de leurs familles; dans le même temps, ces ensembles, strictement locatifs, assuraient une certaine docilité des ouvriers car le renvoi de l'usine entraînait automatiquement l'expulsion du logement.

De ce paysage industriel il reste d'immenses alignements de maisons de brique, semblables aux corons des villes minières qui se répètent dans toute la basse Somme et se trouvent particulièrement concentrés dans la vallée de la Nièvre. Ceux de l'usine Carmichaël d'Ailly-sur-Somme (ci-dessus), sont toujours référencés sur les documents du cadastre sous le nom de "Cités" ou de "Casernes", termes qui témoignent du souci de communauté, d'autarcie et de contrôle moral des locataires qui était alors recherché par les industriels.



### Les splendeurs du paternalisme industriel

Maison de directeur à Beauval

La structure de l'entreprise Saint Frères se lit dans le paysage, par la hiérarchie de l'habitat. La demeure la plus imposante est celle de la famille Saint à Flixecourt, surnommée "le château de la Navette" (Paul-Louis Deleforterie, architecte). Ensuite viennent les propriétés des directeurs dans le style éclectique des villas balnéaires fin de siècle (ci-dessus). Enfin ce sont les logements des contremaîtres, puis les alignements de maisons ouvrières.

Comme l'a fort bien remarqué François Lefèvre (opus cité), la hiérarchie de l'entreprise se traduit jusque dans l'organisation du cimetière : à Beauval, berceau de la famille Saint, la chapelle funéraire des fondateurs ordonne une composition qui règle la disposition des caveaux des directeurs, des stèles des contremaîtres, et jusqu'aux tombes des plus simples ouvriers.



# Les paysages du sucre

## Les transformations apportées par l'exploitation de la betterave

“ La betterave est une prussienne, introduite en France après les guerres napoléoniennes, quand le manque de sucre se faisait sentir.

Il n'y a pas si longtemps, elle était considérée comme une des plantes les plus rentables, puisqu'elle pouvait rapporter jusqu'à trois mille francs brut à l'hectare.

Et même si elle épuisait la terre elle laissait après la première phase de la fabrication du sucre, les fanes et la pulpe qui donnent un aliment de qualité pour les animaux.

En outre les sous-produits de la fabrication retournent dans les champs sous forme d'excellents engrais.”

August Strindberg

Ci-dessus : Ancienne râperie de Liéramont

Un héritage  
Napoléonien

En moins de deux siècles, le paysage et l'économie de la Somme ont été bouleversés par la culture de la betterave. La *Beta vulgaris*, plante de la famille des *chénopodiacées*, a été imposée en France par Napoléon pour des raisons géostratégiques. La paix d'Amiens, signée en 1802 avec l'Angleterre permettait certes de récupérer les productions sucrières des Antilles, mais la reprise de la guerre, dès 1803, interdisait de fait tout commerce au long cours. Pour répondre au blocus maritime britannique, Napoléon décréta un blocus continental visant à déclencher une crise économique qui contraigne l'Angleterre à réclamer la paix. Mais, pour tenir cette guerre économique, la France devait trouver un produit de substitution à la canne à sucre. C'est la raison pour laquelle, le 21 novembre 1806, Napoléon imposa à chaque département français de produire un quota minimum de betterave sucrière.

Une terre idéale

La Somme se révéla un terrain particulièrement favorable pour la culture de la betterave. La plante tolère un climat plutôt froid et humide. La faiblesse du relief prédispose aux cultures intensives sur de grandes superficies. Autre avantage, après extraction du sucre, la pulpe procure un fourrage d'hiver économique et abondant pour le bétail. Qui plus est, la betterave peut être combinée avec les céréales dans un programme d'assolement et dernier avantage, elle peut se distiller et produire de l'alcool, atout non négligeable pour sa promotion, si l'on se souvient des maladies subies par la vigne, au XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Essor rapide &  
transformations du paysage

La culture de la betterave va connaître un essor rapide en Picardie. La production de sucre brut passe de 4 600 tonnes en 1840 à 420 000 tonnes en 1900, ce qui représente alors, la moitié de la production française. Le paysage de

la Somme en est transformé. Les cultures de lin, de chanvre et d'oeillette disparaissent. La jachère recule dans les programmes d'assolement. D'immenses défrichements de bois sont réalisés. Comme la betterave exige beaucoup d'engrais pour être fructueuse, les sols libérés sont fertilisés par des nitrates, des tourteaux ou des superphosphates dont l'usage se répand jusque dans toutes les communes. L'amendement des terres aura un impact sur le paysage : l'approvisionnement impose d'ouvrir de nouveaux chemins vicinaux, puis vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, de créer de nombreuses petites lignes ferroviaires d'intérêt local

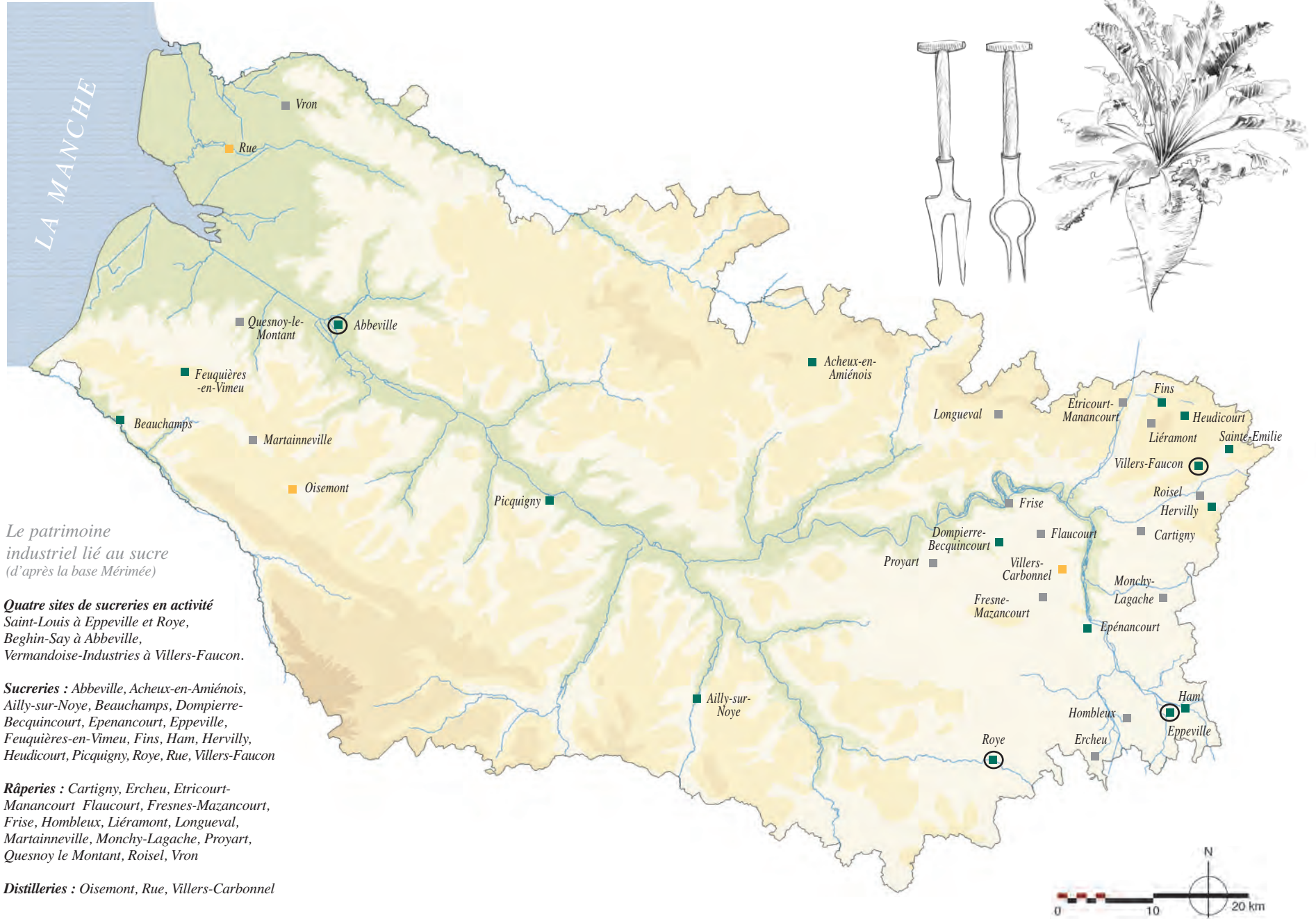
Râperies  
canalisations  
et sucreries

Les infrastructures liées à l'exploitation du sucre vont se multiplier dans le paysage. Ce seront d'abord les râperies, inventées en 1866, qui permettent de limiter le transport des betteraves et leur transformation rapide avant qu'elles ne perdent leur richesse en sucre. Tout un ensemble de bâtiments industriels, de bascules, de remblais de voies ferrées, de canalisations, vont ainsi marquer le paysage, suivi après guerre par la construction de logements ouvriers.

Le début de la  
concentration

La loi du 29 juillet 1884 marque une étape. Elle favorise l'utilisation de variétés à forte teneur en sucre, la généralisation de la "diffusion" dans les sucreries et surtout, prévoit des mesures fiscales pour concurrencer les productions de sucre de l'Allemagne et de l'Autriche. Dès lors, l'impôt sera prélevé à l'entrée de la sucrerie, non sur le sucre produit. Ces mesures auront un impact sur le paysage. Dix ans plus tard, la production bondira à un million de tonnes. Le rendement passe de 5 à 12 kilos par tonnes de betterave mais une entreprise sur cinq disparaîtra. La première guerre mondiale détruira la moitié des 213 râperies de la Somme. Les industriels saisiront l'occasion pour restructurer les sucreries autour de quelques grands sites, tels Eppeville, Abbeville et Sainte Emilie.





52 000 hectares de betterave sont aujourd'hui cultivés dans la Somme, soit 11 % de la surface agricole utilisée et la deuxième production du département après les céréales ; un agriculteur sur deux, produit de la betterave.

Le Santerre et le Vermandois sont les premières régions productrices de betterave en France. la Picardie récolte quant à elle, plus du tiers de la production française (12 323 500 t) et fournit 10% du sucre de l'Union Européenne.

Le paysage produit par la betterave se remarque par la dimension des exploitations, la taille des parcelles (généralement plusieurs dizaines d'hectares) et la suppression des jachères. Elle se voit aussi par la désaffectation de nombreuses anciennes râperies et par l'activité de quelques grands sites parmi lesquels, au moins deux d'entre eux - Eppeville et Sainte-Emilie - constituent des paysages originaux par leur cohérence et la qualité de leur patrimoine architectural mis en oeuvre dans le cadre de la Première Reconstruction.

#### Le développement d'un réseau ferré local

Pour être fructueuse, la betterave exige beaucoup d'engrais. L'usage des nitrates, des tourteaux, des superphosphates se répandra dans les moindres communes. De nouveaux chemins vicinaux sont alors créés, puis à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, de petites lignes ferroviaires d'intérêt local.



Plaque de rue à Frise (Haute-Somme)



#### Une culture idéale pour le sol picard

Pour promouvoir la culture de la betterave, un agriculteur picard déclarait à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle devant les comices agricoles :

" La betterave est la seule plante qui par la profondeur des labours qu'elle exige, et le nombre de sarclages qu'elle réclame puisse remplacer avantageusement la jachère pour l'ameublissement du sol et l'extirpation des mauvaises herbes. "

Au XX<sup>e</sup> siècle, la culture de la betterave bouleversera toute l'économie de la partie orientale du département de la Somme.

#### Ancienne râperie de Monchy-Lagache (Vermandois)

Les râperies, inventées en 1866, permettaient de limiter le transport des betteraves et leur transformation rapide avant qu'elles ne perdent leur richesse en sucre. Il s'y opérait le lavage et le râpage des betteraves en lamelles ou cossettes, puis le pressage du jus qui, additionné de lait de chaux, était transporté par conduites souterraines jusqu'à la sucrerie.

La loi de 1884 favorisera la généralisation de la "diffusion" dans les sucreries, procédé plus productif que le "pressage" traditionnel parce qu'il épuise plus complètement les cossettes.

Le paysage de la Somme sera ainsi marqué par tout un ensemble de bâtiments industriels, de bascules, de remblais, de voies ferrées, de canalisations et de râperies.

### La construction de logements ouvriers

Au début du *xx*<sup>e</sup> siècle, le binage (seconde façon que l'on donne à la terre après ensemencement pour l'ameublir, l'aérer, et enlever les mauvaises herbes), le démariage (le fait d'éclaircir les semis en arrachant certains plants), le décolletage (couper la partie supérieure pour empêcher le développement du bourgeon) et le ramassage des betteraves employaient à la main des milliers de travailleurs saisonniers. L'exploitation de la betterave entraînera la création de logements ouvriers, puis, dans les années 50 et 60 des vagues d'immigration.



Sainte-Emilie (Vermandois)



La sucrerie industrielle de Sainte-Emilie  
(Groupe industriel Société Vermandoise Industries)

Comme Eppeville, la sucrerie-distillerie de Sainte-Emilie a été créée au lendemain de la Grande Guerre. Le paysage de ce site industriel frappe par ses dimensions. En pleine campagne se concentrent les cuves, les pontons, les hangars et les parkings de déchargement de betteraves. Le paysage est remarquable par l'organisation rationnelle et méthodique de l'habitat ouvrier et de ses services, formant des rangées de maisons de modèles standardisés, multipliant les motifs décoratifs, les briques polychromes et l'emploi de matériaux industrialisés, caractéristiques de la première reconstruction.

Les restructurations de l'après guerre expliquent les partenariats inter-départementaux : la sucrerie de Sainte-Emilie travaille avec la râperie de Pontru dans l'Aisne, tandis que celle d'Eppeville travaille avec celles de Foreste, Omissy et Montescourt-Lizerolles dans l'Aisne.

Façade principale de la sucrerie d'Eppeville  
(Vermandois)

Les destructions de la première guerre mondiale ont affecté dans la Somme, plus de la moitié des 213 râperies et 30 sucreries sur 33. Neuf seulement de ces sucreries seront reconstruites.

Afin de relancer rapidement une industrie menacée par plusieurs années d'inactivité et par la concurrence du sucre de canne, la profession s'organisa. En 1919, la Compagnie Nouvelle des Sucreries Réunies, regroupe à Eppeville 14 sites (les sucreries d'Ercheu, Moyencourt, Monchy-Lagache, Mons-en-Chaussée, Eppeville, Péronne, Lesdin, Courcelle, Villers Saint-Christophe, Flavy-le-Martel, Séraucourt, Arthies et Montescourt-Lizerolles).

Le nouvel établissement sera construit par l'entreprise tchèque Skoda. Son silo est réputé pour être le plus important d'Europe. Le site a une capacité de traitement de 3500 t. de betteraves par jour.

Les perspectives nouvelles des biocarburants  
(Usine Saint Louis. Roye. Santerre)

L'éthanol, carburant d'origine végétale obtenu par distillation du jus de betterave, a été employé dès l'entre deux guerres, lorsqu'en 1923, une loi, dite du Carburant National imposa d'adjoindre de l'alcool à l'essence. Il s'ensuivit un essor de la distillerie de betterave. Abandonné dans les années soixante, du fait du faible coût du pétrole, l'éthanol offre aujourd'hui de nouveaux marchés pour l'agriculture dans le domaine des biocarburants.

La directive européenne du 8 mai 2003 fixe à 5,75% la part de biocarburant à incorporer dans l'essence ou le gazole. Elle n'est en France aujourd'hui que de 0,7%, soit 450 000 t.

# Paysages de pêche et de chasse

## Des domaines concentrés sur le littoral et les fonds de vallée

Huttes de chasse sur le littoral (en haut) ou dans les vallées (en bas)  
d'après Leblond & Brohard, *Vie et traditions populaires en picardie*, Ed. Horvath, 1989

Jadis sommaires, les installations se sont modernisées depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. À l'origine elles n'étaient que de simples caisses en planches goudronnées, à l'intérieur desquelles le huttier attendait le gibier avec juste une botte de paille pour limiter le contact de l'humidité. À partir des années 30, on conçut des huttes flottantes pour éviter les inondations lors des fortes marées. Peu à peu le confort a gagné. Certaines huttes sont chauffées. Louées pour la plupart, elles constituent une source de revenus importants pour leurs propriétaires.

Dans ce département, où l'eau tient une place essentielle, la chasse et la pêche ont "fabriqué" un certain nombre de paysages.

La chasse au gibier d'eau est presque exclusive d'autres formes de chasse. Elle se pratique en grande partie sur le littoral, escale privilégiée de nombreux oiseaux migrateurs. Les paysages d'estuaires sont ponctués de mares artificielles, bordées de huttes enterrées, dissimulant les chasseurs à l'affût.

Les étangs de pêche couvrent près de 6000 hectares sur les différentes vallées du département. Hérités d'une longue tradition de commerce halieutique et d'exploitation de tourbe, ils entraînent une privatisation des fonds de vallée et souvent des phénomènes de cabanisation.



Mares et huttes de chasse en baie de Somme  
(Vue aérienne IGN 1997)

Le littoral est un site privilégié pour la chasse au gibier d'eau. La baie de Somme compte 28 000 chasseurs et les molières de l'estuaire sont parsemées de plus de 2000 huttes, sortes d'abris camouflés bordant de petites mares irriguées par des canaux lors des marées. 80% de ces huttes sont installées en dehors du domaine maritime.

La chasse à la hutte se pratique de nuit, entre le mois d'août et le mois de février. Les oiseaux se posent sur les plans d'eau aménagés devant la hutte, attirés par des canards domestiques, les appelants, et des leurres imitant le gibier : les blettes.

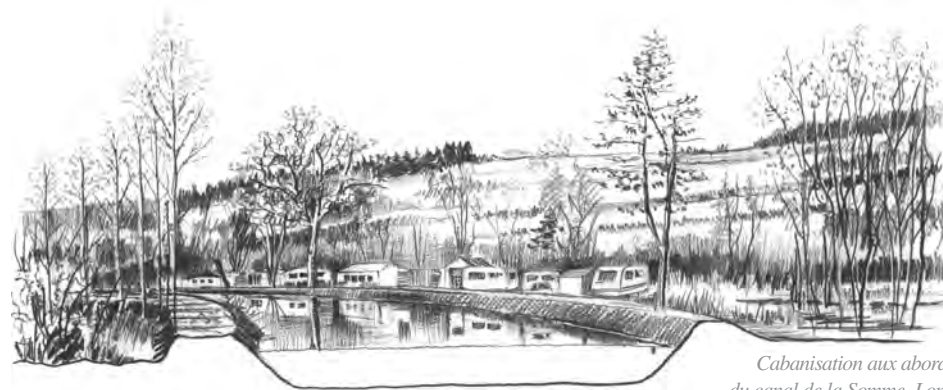


Paul Vimereu, "Chutt le Hutteux", Ed. Cobra

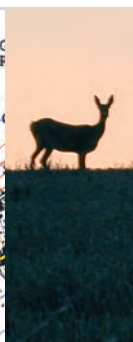
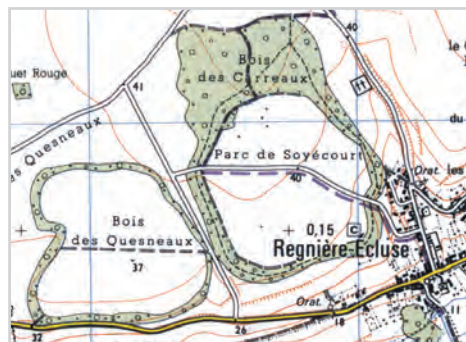
"La hutte se confondait avec la digue : un bourgeon sur elle, rien de plus. Une trappe à fleur de gazon. Tout près, on comprenait : on voyait un pupitre encadré dans le sol. Autour, l'herbe restait haute, non fauchée... Le couvercle du pupitre, le heyon, s'ouvrait : on entrait, on s'enfonçait dans la paille. On se couchait en abaissant le heyon : silence de la terre. Devant vous un créneau de lumière ; toute la mare, toute l'étendue du marais... l'espace est dans vos yeux, tous les bruits de l'espace viennent à vos tempes ; pas une ombre au ciel ou sur la pâture qui ne bouge sur l'écran".

Enclos de chasse de Régnière-Ecluse (carte IGN 1/25 000 2106OT)

Dans la Somme, la chasse au gibier d'eau est presque exclusive d'autres formes de chasse. Les rares exceptions sont la chasse au sanglier et au chevreuil, pratiquées en forêt de Crécy ou sur le domaine du Marquenterre. Cependant, certains usages anciens ont laissé leurs empreintes dans le paysage, à l'exemple des enclos boisés de Régnière-Ecluse, aménagés au XIX<sup>e</sup> siècle par le propriétaire du château, le comte d'Himmisdal. Peu identifiables à l'échelle du piéton, ces enclos apparaissent clairement sur les cartes.



Cabanisation aux abords du canal de la Somme. Long



“ Dans notre ville d’Amiens, où il n’est ni mince boutiquier, ni petit artisan, qui ne possède un fusil quelconque, avec lequel il va écumer la grande route des faubourgs ... Venez donc faire l’ouverture avec moi (me dit x). Nous avons sur la commune d’Hérissart deux milles hectares où le gibier pullule.”

Jules Verne, “Dix heures en chasse”

Une tradition de pêche  
Saint-Christ-Briost. Vallée de la Haute Somme

Si la tradition de la pêche dans la Somme, remonte sans doute à la Préhistoire, les paysages d'eau des fonds de vallée ont été mis en place au Moyen-Age. Les hommes ont alors barré les vallées de digues ou de "chaussées" afin de créer des étangs pour y élever du poisson. En ce temps là, la région alimentait les halles parisiennes. Des "chemins de poisson" ont même été ouverts pour acheminer au plus tôt les tanches, perches et autres poissons blancs vers la capitale ; plusieurs de ces routes sont repérées sur les cadastres napoléoniens des communes du Santerre. Le domaine humide des vallées a été augmenté à nouveau, aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles par l'exploitation de la tourbe dont les trous profonds ont, à leur tour, été transformés en étangs de pêche.

Privatisation et cabanisation des vallées  
Vaux-sur-Somme

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la pêche est devenue une activité essentiellement récréative, ce qui eut deux types de conséquences sur le paysage. D'une part une privatisation complète du domaine humide des fonds de vallée, au moyen de clôtures et d'écrans végétaux : tout accès, et parfois toute vue, ont été interdits dans certains secteurs, enfin, d'autre part, un phénomène délicat de cabanisation.

Les questions posées par la prolifération de l'habitat léger de loisir sont moins d'ordre esthétique, qu'environnemental : les vallées sont des zones inondables, riches d'une mosaïque de milieux humides. La multiplication des cabanes entraîne l'apport de matériaux exogènes, la présence de voitures, le rejet des eaux usées sans assainissement. Comme la tendance naturelle conduit à pérenniser ces cabanons où l'on passe les heures les plus douces de son temps libre, certaines de ces résidences de loisir se transforment peu à peu en habitat permanent, ce qui constitue une forme d'urbanisation déguisée qui à terme, menace l'équilibre des vallées et oublie leurs longues traditions d'inondations.



“ Les chemins de Basse Picardie sont notables pour les ports de mer, les pays limitrophes et les voyages des marchands. Vers le Nord, les itinéraires sont morcelés. Il y en a deux pour aller à Amiens : le plus droit par Luzarches et Clermont, l'autre par Beaumont, Beauvais et Crevecoeur. D'Amiens on va, soit à Boulogne et Calais, soit à Béthune, à Lille et en Flandre. Le chemin de Haute Picardie, au contraire passe par Senlis, Roye, Péronne, Cambrai, Valenciennes et Bruxelles.”

Jean Boisseau, 1645

# Chemins et routes

## Une invitation à découvrir l'histoire et l'économie d'un territoire



Les routes d'un vieux pays, ce sont ses rides, disait Paul Fort. Les voies de communication donnent à lire l'économie d'un territoire, ses axes d'échange, ses liaisons privilégiées. Elles témoignent de la stratification du temps par la diversité des vocabulaires employés. Le mode de tracé, le gabarit, la présence (ou non) de fossés, de plantations ou d'accotements renseignent sur la date d'aménagement d'une route. Qui plus est, dans un territoire aux horizons parfois très larges, la route est non seulement une ouverture pratiquée dans un paysage (comme en témoigne l'idée de rupture contenue dans l'étymologie du mot, *via rupta*), mais aussi une sorte de belvédère panoramique, susceptible de mettre en scène les dimensions et les grands contrastes du paysage.

**Un réseau hiérarchisé** Un réseau routier est par essence hiérarchisé. Ses axes majeurs sont les *autoroutes*. Leur vocation extra territoriale, permet de comprendre que par nature, elles soient tracées au plus court pour relier les grandes villes et ne desservir le territoire local qu'avec parcimonie. Ces autoroutes ont une largeur comprise entre vingt-sept et trente-quatre mètres. Elles sont concédées à des sociétés d'économie mixtes (Sanef) ou restent entretenues par l'Etat (A28).

Le terme de *Nationale* désigne des routes d'une largeur moyenne de seize mètres, assurant des liaisons à l'échelle de la nation, soit de Paris à une frontière, soit entre frontières. Jusqu'à la récente réforme de la décentralisation, elles étaient construites et entretenues aux frais de l'Etat.

Les *Départementales*, d'une largeur variable (6 à plus de 25 m), relient entre elles les communes. Elles sont à la charge des départements. Depuis 2006, le Département a pris en charge la gestion de 260 km de routes nationales (seule la RN25 Amiens-Arras conserve le statut de nationale).

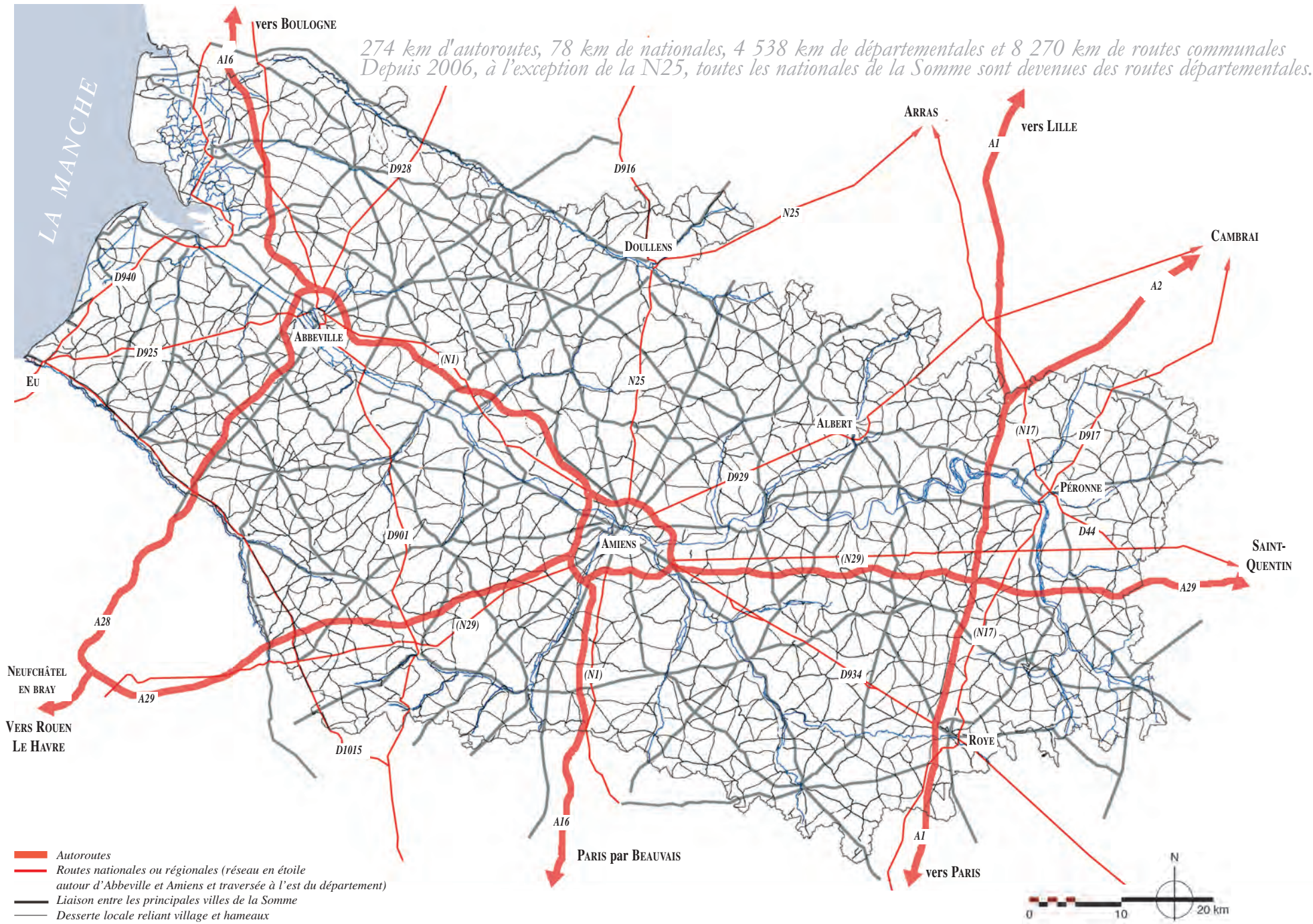
Les *Voies communales* (anciens chemins vicinaux), dont la largeur varie de sept à dix mètres, sont quant à eux à la charge des communes. Ils assurent la desserte locale entre les villages et les chefs-lieux de canton et se complètent par les *Chemins ruraux d'exploitation agricole*.

### Brève histoire des routes

Les premiers cheminements ont vraisemblablement été tracés très tôt, par le passage des animaux rejoignant les points d'eaux ou cherchant à franchir les rivières par des gués naturels. Avec le temps et le besoin d'échanges, les hommes ont organisé des passages de plateau à plateau ou de vallée à vallée, afin de faciliter leurs déplacements ordinaires. On sait peu de choses de ces tout premiers chemins antérieurs à l'époque romaine, mais il est avéré qu'ils existaient, et que les Romains en ont réutilisé certains.

Après la *Guerre des Gaules*, le système des routes mis en place par les romains marque le paysage par sa cohérence et sa rectitude. Conçues pour permettre le déplacement rapide des armées et des fonctionnaires, ces routes obéissaient à un système hiérarchisé centré sur la ville de Lyon, capitale des Gaules. De Lyon partaient cinq grandes routes à destination du Rhin, de la Suisse, de l'Italie, de l'Espagne et de la Manche. Cette dernière dont le terme était le port de Boulogne, passait par Reims, Soissons et Amiens en déployant, autour de chacune de ces villes, un réseau en étoile de routes secondaires. L'étoile de routes convergeant vers Amiens est aujourd'hui un des plus beaux exemples français d'empreinte d'un réseau de voies antiques dans le paysage. Peu perceptible au cœur de l'agglomération, elle est parfaitement lisible à l'échelle du département : quatre des sept voies romaines sont aujourd'hui des dessertes d'échelle régionale ou départementale, identifiables dans le territoire, par leur tracé tendu entre deux villes : la D934 relie Roye et Soissons, l'ex-N29 relie St-Quentin à l'est et Poix-de-Picardie au sud-ouest. La D929 relie Albert, Cambrai et Bavay. En revanche, l'ancienne route militaire de Boulogne, passant par Saint-Vast-en-Chaussée, n'est pas demeurée un axe majeur.

Les désordres du Haut Moyen-Age n'ont favorisé ni l'ouverture, ni l'entretien des routes. Plusieurs voies romaines ont disparu ; quelques autres ont survécu sous le nom de *Chaussée Brimebaut*, en référence à une reine d'Austrasie (la partie Est de la Gaule) qui avait entrepris au début du VI<sup>e</sup> siècle





Bouchoir



Forêt d'Eu



Franleu



Abbeville

Marchelepot

Borne de limite  
départementale  
Nampont. S.F

Au Moyen-Age, les Coutumes distinguent cinq catégories de routes

. Le sentier, chemin piétonnier à sens unique, mesure 4 pieds (1,20m).

. La charrière, large de 8 pieds (2,40m), permet le passage d'une charrette.

. Les voies ou chemins de liaison vicinaux, sont larges de 16 pieds (4,80m). Tracés de bourg à bourg ou entre châteaux, ils autorisent le croisement des véhicules et le cheminement du bétail.

. Les chemins de grande liaison ont 32 pieds (9,60 m). La circulation dans les deux sens y est réglementé par des péages.

. Les chemins de grande largeur, dits aussi voies royales, remontent à J. César (10 à 20 m). Ils permettent en plus la circulation aisée des cavaliers, piétons et troupeaux. Ces normes se maintiendront jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle.

D'après P. Reverdy et Cl. Vaquette (opus cités)

de réhabiliter les techniques administratives de l'empire romain. L'éclatement de la féodalité autour du X<sup>e</sup> siècle entraîna le morcellement du réseau routier partagé entre des milliers de châtelainies. Les seigneurs imposèrent des péages en échange de la sécurité et de l'entretien des routes. Ces péages appelés tonlieux, barre, rouage ou travers pouvaient être d'une infinie variété. Ils portaient sur les roues de charrettes (*rotatica*), l'usage des ports de rivières (*portatica*), les voies de halage (*ripatica*), les bêtes de somme (*saumatica*), les voitures de transport (*timonier*), et jusqu'à la poussière soulevée par les transports (*pulveratica*). L'usager bénéficiait en retour d'une garantie de protection (*le conduit*), mais l'ensemble de ces taxes ont eu l'inconvénient de limiter fortement la circulation des voyageurs et des marchandises.

A partir du XII<sup>e</sup> siècle, le rattachement progressif de la Picardie au royaume de France rapproche le marché parisien. La Somme devient non seulement le rempart, mais le grenier et le vivier de la capitale. La prospérité économique amène la reprise des circulations. Le grand itinéraire reliant les Flandres aux foires de Champagne passe par Roye et Amiens qui sont connues pour être de grands entrepôts à vin.

*Jamais, si ce n'est de nos jours, dira Albert Demangeon, cette région n'a connu pareil mouvement de voyageurs, ni pareil transport de marchandises.*

Peu de grandes routes sont créées à cette époque. Parmi tous ces chemins médiévaux, Les Coutumes du Beauvaisis, rédigées en 1283 par Philippe de Beaumanoir, donnent toujours la première place à ceux que Jules César fit faire, à droite ligne là où c'était possible, sans empêchement de très grande montagne, de rivières ou de marais. Certes, Louis XI établit en 1307, les routes et relais de Postes, mais ce réseau ne concerne que les priorités diplomatiques et militaires du roi ; le réseau local se dessine en revanche avec l'aménagement de multiples chaussées franchissant les cours d'eau, de percées pour accéder aux défrichements et de chemins reliant les nouveaux villages.

A partir des Temps Modernes, le réseau routier connaît un début de renouveau. Les finances manquent, mais l'idée de coordonner le Royaume par le développement de ses routes se dessine. Par une lettre patente de 1508, Louis XII donne pouvoir au trésorier de France pour :

*Visiter tous chemins, chaussées, ponts, pavés, ports et passages du royaume et les faire réparer, soit de nos deniers s'ils sont à la charge du roi, soit, par ceux qui y prennent péage ou barrage.*

En 1552, Charles Estienne publie, *La Guide des Chemins de France*, qui est la première description complète du Pays et des villes et provinces desservis par ces chemins, ouvrage fondamental pour l'histoire des routes. Dans le chapitre traitant des routes de haute Picardie, *La Guide* donne quelques rares indications sur des chemins qualifiés de *mauvais* ou *fort mauvais* en hiver, mais on remarque néanmoins dans les *mandements* de François I<sup>er</sup>, que parmi les six grandes routes des postes du royaume, figure celle de Paris à Boulogne *via* Saint-Leu-d'Esserent.

Les lettres patentes du 15 janvier 1552, auront une importance fondamentale sur le paysage. Elles enjoignent de planter des arbres le long des routes et des chemins eu égard "au grand nombre d'ormes qui nous fait de besoin pour servir aux affûts et remontage de notre artillerie". Cinquante ans plus tard, en 1597, Henri IV crée la Poste aux chevaux, un service de louage de chevaux aux particuliers distinct du service des Postes créé par Louis XI pour le transport des informations royales. Le service était destiné à "fournir des chevaux de harnois et de courbe "balage" pour la commodité de tous marchands et voituriers par terre et par eau". Peu après, en 1602, la Poste aux chevaux sera réunie à la Poste aux lettres.

Dans les dernières années du règne de Louis XIV, un arrêt du Conseil du Roi de 1705 aura à son tour, une importance majeure. Il ordonne que :

*Les ouvrages de pavés qui se feront de nouveau et les anciens qui seront relevés seront conduits au plus droit alignement que faire se pourra.*





Borne de route départementale, dit Chemin de Grande Communication

SOMME ★ R <sup>e</sup> N <sup>o</sup> 25	
<b>DOULLENS</b>	
→ S <sup>te</sup> MARGUERITE	7.715 <sup>m</sup>
← HEM	5.816 <sup>m</sup>
← FIENVILLIERS	11.147 <sup>m</sup>
← BERNVILLE	15.965 <sup>m</sup>
← BEAUMETZ	19.098 <sup>m</sup>
← COULONVILLIERS	27.566 <sup>m</sup>
← S <sup>te</sup> RIQUIER	52.150 <sup>m</sup>
← ARBEVILLE	41.015 <sup>m</sup>

Plaques communales renseignant sur la hiérarchie des routes (Nationales, Chemin de Grande

Communication, Voie Ordinaire) ainsi que la distance jusqu'aux communes voisines



Borne de route nationale, Abbeville



## Borner et jalonner le territoire

Le principe d'une hiérarchie du réseau routier, qui existait déjà chez les romains, fut repris par les "Coutumes" du Moyen-Age, puis par Henri IV et Colbert.

Sous Louis XV, le directeur de l'Ecole des Ponts et Chaussées, Jean-Rodolphe Perronet reprit cette tradition en bornant les grandes routes "à la romaine", tous les mille toises (1948 m). Les bornes de pierre, marquées d'une fleur de lys sculptée en ronde bosse étaient gravées d'un nombre indiquant la distance en milliers de toise par rapport au parvis de Notre-Dame de Paris.

Napoléon par une circulaire du 11 février 1813, prescrit de placer des bornes de 2 m de haut à toutes les limites de département. Ces bornes doivent porter les noms des deux départements limitrophes, le numéro et la désignation de la route.

En 1824, suite au démembrement de l'Empire, une nouvelle numérotation des routes royales fut arrêtée.

En 1835, des panneaux de localisation et de direction furent apposés à 2,50 m de hauteur pour être lisibles par un cocher assis sur son siège.

En 1853, enfin furent créées des bornes kilométrique et hectométrique.

Ce texte sera à l'origine du tracé des grandes routes rectilignes du XVIII<sup>e</sup> siècle qui constituent l'essentiel du réseau actuel de routes nationales. Ces nouveaux tracés, souvent substitués aux anciens, sont axés sur les clochers des villages utilisés comme repères d'alignement. Ils sont encadrés de fossés, et équipés de ponceaux pour traverser les vallons secs et assurer le drainage des bassins versants. Comme le précise un règlement de 1705, les fossés contribuent à délimiter et à faire respecter le domaine royal. Ils sont faits :

*Tant pour l'écoulement des eaux que pour conserver la largeur des chemins et des héritages riverains.*

A partir de 1720, l'usage de plantations le long des routes est repris. Un arrêt paru cette année là impose :

*La plantation d'ormes, de hêtres, de châtaigniers, d'arbres fruitiers ou d'autres arbres, suivant la nature du terrain à la distance de trente pieds l'un de l'autre et à une toise au moins des bords des fossés des dits grands Chemins.*

La France entre alors dans un demi-siècle de prospérité. L'agriculture s'améliore, les famines disparaissent, l'enrichissement est général, et dans ce contexte de croissance, le pouvoir royal se préoccupe activement de la question des routes. Jusqu'alors, les ponts étaient rares ou peu solides et la plupart des voies existantes n'étaient que des chemins de terre, striés d'ornières en été, et défoncés de fondrières en hiver. Dans la Généralité d'Amiens, l'ingénieur Barbier écrit en 1748 :

*De toutes les routes de cailloux de Picardie, il n'en est pas que l'on puisse dire être bonne, peut-être à cause de la nature du caillou qui s'use et se tourne en boue au lieu de se mettre en sable et gravier.*

A de rares exceptions, les routes n'avaient alors ni fondation ni revêtement et elles n'étaient que rarement drainées par des fossés. Qui plus est, leur tracé, soumis aux aléas du relief, ne cessait de monter et descendre, en épousant les sinuosités de la topographie.

C'est en 1738 qu'est véritablement fondée la politique routière de la France. Une instruction du contrôleur général Orry classe et hiérarchise les chemins. On qualifie désormais de *Grandes Routes* les voies menant de Paris aux grands ports de mer et aux frontières, de *Routes* les voies reliant Paris aux autres capitales de province, de *Grands Chemins* les voies reliant les capitales de province entre elles, de *Chemins Royaux* les routes de poste qui relient les villes non capitales entre elles, et de *Chemins de Traverse*, les chemins de ville à ville qui ne comportent ni poste, ni messagerie. Il faut à cette époque dix heures pour rallier Amiens à Paris à une allure moyenne de 15 km/heure ; au Moyen-Age, il en fallait au moins le double en été, et le triple en hiver.

Dans un territoire situé entre la Manche et Paris, l'approvisionnement en poisson de la capitale a eu un impact sur le développement des routes. Avant l'avènement des chemins de fer, le poisson était livré par des *Chasse-marées*, autrement dit des chevaux de trait, conduits par un homme à pied ralliant Paris dans un délai aussi court que possible, depuis les ports d'Ault, Cayeux, Saint-Valery ou Abbeville. Pour garantir la fraîcheur du poisson, il fallait éviter les encombrements. Des routes furent donc créées, des auberges furent ouvertes, des élevages de chevaux furent développés, et de l'avoine fut cultivée pour entretenir les attelages. Les cadastres napoléoniens, les cartes au 1/25 000 et les plaques de rue de nombreux villages gardent la mémoire de ces chemins, bois ou lieux-dits du *Chasse marée*, à l'exemple (page de gauche), de la rue principale du village de Franleu, dans le Vimeu.

"Dessine moi une route avec des arbres" Au lendemain de la Révolution, l'état général des routes est déplorable.

Les péages, un temps abolis, ont très vite été remplacés par une taxe sur les barrières, puis une concession sur les ponts qui ne disparaîtra qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Napoléon qui ne cesse d'emprunter ces routes se préoccupe de leur état. En 1801, il fait restaurer les routes de Calais à Amiens et de

“ (...) ils roulent sur l'A 29  
L'autoroute A 29  
Calais-Dijon-Genève

Rien à dire du paysage  
Plat

Platement plat  
Pas de quoi en faire un plat !

Vert la couleur dominante  
vert du jeune blé  
vert des jeunes betteraves  
vert des lignes de peupliers à l'horizon  
Tel vol d'oiseaux immobiles.  
(Tiens une image !)

Bleu léger presque blanc du ciel.  
Rouge argileux de la terre.

Des talus des talus des talus des talus  
Sentez vous le passage dans l'espace  
comme ça file !

Des talus des talus des talus des talus  
Sentez vous comme la route  
est une grande silencieuse  
Le goudron un bâillonnement  
Liberté de circuler  
contre mutisme des mots

Moteur, plus de mots  
Moteurs, mots tus  
Motus ! ”

Jacques Darras, *Tout à coup Je ne suis plus seul*  
Editions L'Arbalète )( Gallimard 2006

Amiens à Paris. En 1802, il fait adopter une loi qui fixe le poids maximum des voitures ou chariot à quatre roues à 4500 kg en hiver et à 5500 kg en été, (avec un supplément possible de 1000 kg si les voitures sont équipées de jantes de 25 cm de large). En 1811, une loi régleme la construction, la réparation et l'entretien des routes et prévoit leur classement et leur numérotation. En 1813, Napoléon prescrit de placer des bornes à toutes les limites de cantons et de départements.

Sous la Restauration, la circulation double sur les routes royales, mais c'est l'intérêt porté au réseau de proximité qui caractérise surtout cette période. En 1824, le nouveau directeur des Ponts et Chaussées, Louis Becquey, attire l'attention sur ce point dans la *Statistique des routes royales de France* :

*C'est sur les chemins vicinaux que s'effectuent les premiers transports les plus nécessaires à la vie et il est difficile de mesurer combien l'état déplorable où ils se trouvent impose de sacrifices au consommateur et arrête le développement de la production.*

La Loi Thiers du 21 mai 1836, apporte remède à cette situation. Elle permet aux communes, aidées par les subventions départementales, d'ouvrir ou d'entretenir les chemins vicinaux qui leurs sont utiles. Cette loi, dira le baron Haussmann, a "créé la voirie vicinale en France".

*En cas d'insuffisance des ressources ordinaires de la commune, il sera pourvu à l'entretien des chemins vicinaux à l'aide soit de prestations en nature (trois journées au maximum) soit de centimes spéciaux additionnels (cinq au maximum) ou les deux à la fois. Si le conseil municipal mis en demeure n'a pas voté les prestations et centimes nécessaires le préfet pourra d'office, soit imposer la commune, soit faire exécuter les travaux. Le Préfet pourra nommer des agents voyers, dont le traitement sera prélevé sur les fonds affectés aux travaux.*

Les progrès ne seront bien sûr pas immédiats. En septembre 1837, Victor Hugo voyageant de Montreuil à Crécy note dans une lettre à son épouse :

*Il m'a fallu trois bonnes lieues à pied. Les chemins sont impraticables. La loi sur les chemins vicinaux n'a encore rien caillouté par ici .*

Sous Louis-Philippe, surnommé le roi des travaux publics, de par sa conviction que "les routes sont la mort aux rats de la guerre civile", ce sont surtout les chemins de fer et les canaux qui révolutionnent les transports, mais sur un plan routier, la doctrine d'aménagement change par rapport au Grand Siècle. Par souci d'économie, l'Ecole des Ponts et Chaussées prescrit de limiter les tracés en ligne droite aux plaines et aux plateaux et partout ailleurs de suivre

les inflexions du terrain selon la ligne qui donne le moins de déblais et de remblais. Cet impératif budgétaire cherche un écho dans la philosophie naturaliste, comme en témoigne ce texte de 1841, de l'ingénieur en chef Dumas de la Sarthe, dont la devise pour les routes était *maximum de beauté* :

*Quoi de plus triste qu'un tracé en ligne droite avec des remblais et des déblais atteignant dix à douze mètres de hauteur. Au contraire, quoi de plus gai, de plus pittoresque, de plus beau, qu'une route serpentant à mi-côté sur le versant d'une vallée...ombragée des vents et constamment animée par l'aspect riant d'un cours d'eau.*

Les guerres de 1870, 1914 et 1940 vont marquer le paysage des routes, notamment par la suppression d'un certain nombre d'alignements d'arbres, bien qu'il ne soit pas certain que dans ce pays de craie, les grandes routes aient toujours été systématiquement plantées. Depuis les romains, on évitait d'ombrager les remblais crayeux et on conseillait de couper les arbres le long des routes lorsqu'ils empêchaient d'en sécher les voies.

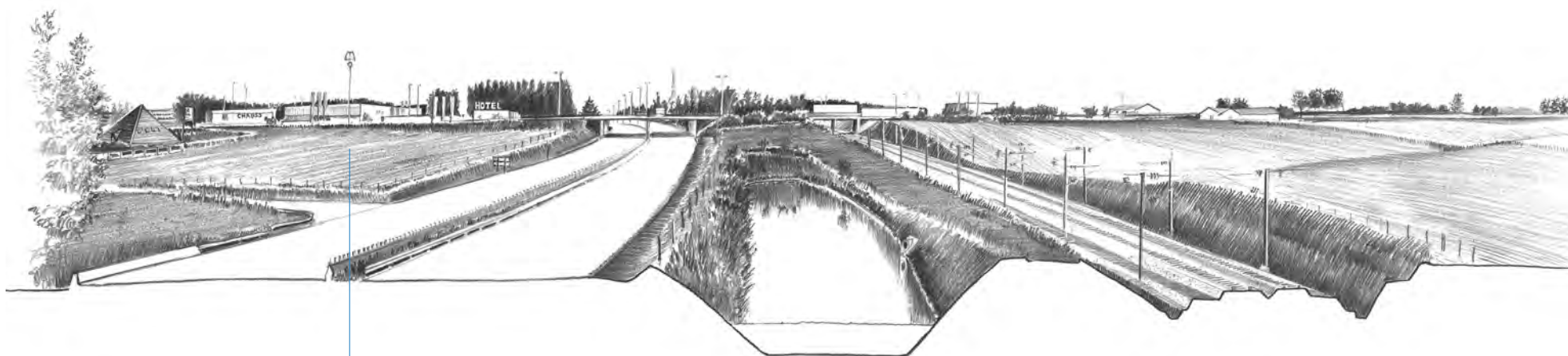
Au lendemain de la seconde guerre mondiale, les déplacements sont réaménagés dans un souci de sécurité et de vitesse. Les agglomérations sont contournées pour détourner le trafic des centres-villes, ce qui inverse leur "façade" et met en scène leurs périphéries. Dans le même temps, les politiques de sécurité routière ont conduit à élargir un grand nombre de voies, leur faisant perdre souvent, leur identité historique et leur qualité paysagère. Les routes sont dédoublées, les arbres d'alignement abattus et les giratoires se multiplient, troublant souvent la dimension territoriale des grands tracés, leur faisant perdre une part de leur ancrage dans le territoire.

L'infrastructure autoroutière de la Somme a longtemps été limitée à la traversée de l'autoroute du Nord, en marge du département (mise en service de Paris-Roye en 1965 et Roye-Bapaume en 1967), mais depuis une dizaine d'années, le département bénéficie d'un maillage plus conséquent desservant Paris, Beauvais et Boulogne (A16), Reims (A26), Rouen (A29) et Le Havre (A28). Ce réseau améliore la desserte locale et les échanges à l'échelle régionale et européenne. Les zones d'activités et les plate-formes logistiques se multiplient, autour des grands échangeurs ce qui permet de constater que depuis l'Antiquité, les lieux d'échange se développent toujours au point de croisement des circulations (*à-contre*).

En 2007, de source préfectorale, le département de la Somme compte 274 kilomètres d'autoroutes, 78 kilomètres de routes nationales, 4 538 kilomètres de départementales et 8 270 kilomètres de routes communales.

## Roye (Santerre) : un exemple de paysage produit par les voies d'échanges

Point de croisement d'une ancienne voie romaine et du nouvel axe de communication Paris-Lille, ce paysage réunit trains à grande vitesse, autoroute, et zone d'activité à la sortie de l'échangeur.



Depuis l'Antiquité, les zones commerciales s'établissent en bordure des routes

La ville de Roye était une étape importante sur la voie romaine Lyon-Boulogne (actuelle D 934). Elle figure sous le nom de Rodium sur la célèbre Table de Peutinger, la plus ancienne carte connue des itinéraires de l'empire romain.

Au Moyen-Age, la ville est un point de passage majeur sur la "route du vin" reliant les Flandres aux foires de Champagne (des vestiges de ses entrepôts sont conservés). Roye deviendra un relais de poste important à partir du XIV<sup>e</sup> siècle. Un de ses maîtres de poste entretiendra jusqu'à 120 chevaux.

Le développement logique d'une zone d'activité au croisement de deux axes de circulation

Un accès à l'autoroute A1 (Paris-Lille) a été aménagé au croisement de la D 934 (Roye- Amiens) L'itinéraire D 934 / A1, est devenu dès lors, l'axe de communication principal entre Amiens et Paris, jusqu'à la récente concurrence de l'A 16.

Une zone d'activité s'est logiquement développée entre la ville et l'autoroute. Elle réunit un vocabulaire prévisible, standardisé associant des publicités, des parkings, des ronds-points, des chaînes de restauration rapide (Mac Donald's), des chaînes d'hôtels économiques (Etape Hôtel, Formule 1), des magasins grande surface (Intermarché), etc.

Connecter, juxtaposer, les grandes infrastructures de communication

La logique d'implantation des réseaux suppose leur connexion et parfois leur juxtaposition.

Ce paysage concentre à gauche l'A1 Paris-Belgique (terminée en 1974) et à droite, les voies des trains à grande vitesse empruntées par le TGV Nord-Europe (1993), l'Eurostar Paris-Londres (1994) et le Thalys Paris-Bruxelles-Cologne-Amsterdam (1997).

Un temps évoqué, le projet d'un 3<sup>ème</sup> aéroport à Chaulnes (village voisin), entendait compléter cette logique.

Glissières, caténaires, clôtures, remblais bassins de rétention des eaux pluviales...

Le département est traversé du nord au sud par cette double tranchée de l'autoroute et des TGV.

Sur tout ce parcours, le paysage est marqué par le vocabulaire incontournable des grandes infrastructures qui, par essence, est étranger à l'identité des paysages traversés. La topographie est simplifiée, le vocabulaire des passerelles, des clôtures, des bassins d'orage est systématique, répétitif, anonyme.

Les axes de communication qui traversent la Somme ont longtemps ignoré la cohésion régionale. Ils convergent vers Paris, Lille, Reims (A26) ou Rouen (A28). Amiens s'est battu dans les années 80 pour être desservi par le TGV, mais en vain. La SNCF a toutefois édifié au croisement A1/A29, une gare baptisée TGV Haute Picardie surnommée "gare des betteraves". En contrepartie Amiens a obtenu plusieurs liaisons autoroutières : Beauvais-Paris, Rouen, St-Quentin Boulogne et Lille.

“ Je t'écris bien vite  
quelques lignes d'Amiens.  
La route de Paris,  
ici est un grand jardin ...

La route jusqu'à Doullens  
serpente sur les ondulations  
des grandes plaines,  
ce qui ennuie en général  
tout le monde  
et ce qui me plaît fort....

(Entre Rambures et le Tréport)  
la route à travers bois  
était charmante.  
Quoique fort cahoté  
j'ai pu la faire en voiture ...  
J'ai laissé à ma gauche  
Blangy, riante petite ville  
cachée dans les peupliers  
au fond d'une superbe vallée  
à grands contours.

J'ai également laissé de coté  
la route d'Aumale  
qui traçait sur le revers des  
collines le geste fulminant  
et tortueux de Mademoiselle  
Mars dans Tisbé.”

Victor Hugo.  
Lettre à Adèle, 1837

Les “chaussées” traversant les vallées  
Traversée de l'Ancre entre Buire et Ville-sur-Ancre

Les rivières imposent des franchissements. Les hommes ont  
d'abord profité des gués naturels, en repérant l'affleurement des  
bancs de calcaire sous le lit des cours d'eau, puis, à partir du  
Moyen-Age, ils ont aménagé des digues en remblais ou “chaus-  
sée”, qui leur permettaient de créer des retenues d'eau affermé-  
es en vivier ou qui leur servaient à actionner un moulin.



Les voies “naturelles”, le long des vallées  
Vue de la D 920 sur la vallée des Evoissons

Installées sur les versants, au-dessus des zones inondables,  
les routes longeant les rivières comptent parmi les itinéraires  
les plus anciens, empruntés par les hommes.

Ces “voies naturelles” révèlent la topographie. Elles suivent les méandres,  
s'adaptent à la largeur des vallées, contournent les collines.

Ce sont souvent des itinéraires privilégiés de découverte des paysages,  
à l'exemple des départementales 3 ou 112, le long de la Somme, de la D 935  
le long de l'Avre, de la D 67 le long de la Nièvre, de la D 49 en bordure  
de la Fieffe ou encore de la D 40 surplombant l'estuaire de la Somme.

Des routes traditionnellement jalonnées de relais  
Page de droite, dessin du relais de poste de Bernay-en-Ponthieu . Ex RN 1

Sous la Révolution, les grands relais de poste de la Somme sont Ailly-le-Haut-  
Clocher (25 chevaux), Ham, Nampont (20), Flixecourt (21) et Bernay-en Ponthieu  
(24). Ce dernier, connu pour être le plus beau relais de Picardie est situé en bor-  
dure de l'ancienne nationale 1. Le bâtiment donnant sur la rue présente une struc-  
ture à colombage avec des visages sculptés sur ses blochets d'encorbellement.  
Deux larges entrées latérales donnent accès à une grande cour entourée d'écuries.

Les voies romaines  
Vue de l'ex N 29, à la sortie de Villers-Bretonneux en direction d'Amiens

Les voies romaines sont aussi rectilignes que possible. Elles ont été  
tracées par des géomètres au moyen de repères successifs visant  
les sommets, les ponts ou les gués.

Les voies romaines étaient à l'origine larges de quatre à huit  
mètres. Elles n'étaient pas plantées, afin que leur empierrement  
de craie puisse s'assécher sous les rayons du soleil.

Du réseau initial, seules subsistent aujourd'hui les grandes voies  
publiques, entretenues par l'Etat et la Cité, mais le système  
comptait également des voies privées (pour la desserte des pro-  
priétés) et des voies vicinales assurant la desserte des villages  
(entretenues aux frais des riverains).



Les voies communales ou chemins vicinaux  
Sortie d'Aveslesge, Vimeu

Le réseau local qui relie les villages est souvent défini par le parcellaire. Tracé sans ingénieur, il limite les terrassements et épouse la topographie, ce qui en fait le réseau le plus profondément ancré dans le paysage. Les rares arbres qui le ponctuent sont plantés à proximité des calvaires. Ils marquent un croisement de route ou une limite communale.



Les routes créées ou transformées au XVIII<sup>e</sup> siècle  
Ex-N28 à l'approche d'Abbeville et de la vallée de Somme

Les routes du XVIII<sup>e</sup> siècle évitent les hameaux et les villages qui ponctuaient les itinéraires médiévaux. Leur tracé rectiligne sur plusieurs kilomètres, raccordé par de simples arrondis, est axé sur les clochers qui ont servi de points de mire. Elles ont donné lieu à de nouveaux franchissements de cours d'eau et à des percées à travers l'urbanisation. Ces routes sont généralement bordées d'alignements d'arbres et de fossés. Leur profil est aussi proche que possible du terrain naturel afin d'économiser les terrassements (rampes fortes au-delà de 8%). La hiérarchie des routes a été fixée par un arrêt de 1776 :

- . 1<sup>re</sup> classe traversant tout le territoire : 42 pieds de large
- . 2<sup>me</sup> classe reliant les principales villes du Royaume : 36 pieds
- . 3<sup>me</sup> classe reliant les principales villes d'une province : 30 pieds
- . 4<sup>me</sup> classe reliant petites villes et bourgs : 24 pieds

Les autoroutes  
A16 vue depuis la D 15

La Somme est traversée par quatre autoroutes : l'A1 (Paris-Lille), l'A16 (Paris-Boulogne), l'A28 (Abbeville-Rouen) et l'A29 (Saint Quentin-Amiens-Le Havre)

Une autoroute constitue par essence une coupure à travers un territoire par sa largeur d'emprise, ses enceintes sécuritaires, et ses tracés qui aplanissent la topographie au moyen de remblais, de déblais et d'ouvrages d'art.

Les autoroutes développent un vocabulaire paysager, composé de glissières, de bassins d'orage et de passerelles standardisés, de franchissements pour le gibier, d'échangeurs, d'aires de péages, d'aires de repos... Leurs sites d'accès génèrent le développement de zones d'activités.

“ Bernay où je suis en ce moment n'est qu'un hameau (...), mais le hasard a voulu que ce hameau fut situé au point précis où la diligence qui arrive de Paris, a faim pour déjeuner et où la diligence qui arrive de Calais, a faim pour dîner. De ces deux diligences qui arrivent là, l'une du sud, l'autre du septentrion, la bouche ouverte, il est résulté une auberge et une fort bonne auberge, l'hôtel de la Poste. C'est un des meilleurs logis que j'ai rencontré sur ma route... La basse-cour qui est sous ma fenêtre est magnifique... de cette immense basse-cour il germe une table d'hôte colossale, qui s'épanouit deux fois par jour...

Ils sont abonnés à la gazette de France. J'ai demandé à la bonne grosse dame du logis : Vous êtes légitimiste, Madame ? Elle m'a répondu : Hélas oui, Monsieur, il faut bien. La route de Calais souffre, voyez vous. Il passait plus de monde ici, sous les anciens Bourbons. La route de Lille nous fait du tort. Les princes d'Orléans sont toujours fourrés à Bruxelles. D'où j'ai conclu que le rétablissement de la branche aînée était nécessaire au bonheur de la France et de la route de Calais.”

Victor Hugo.  
Lettre à Adèle, écrite à Bernay le 5 septembre 1837

# Réseau local, Tgv, Thalys & Eurostar

## Les chemins de fer comme invitation à lire les contrastes des paysages

*Les réseaux ferrés révèlent une part de l'identité des territoires. Le département de la Somme, traversé de liaisons internationales et couvert d'un réseau local largement désaffecté, raconte par ses chemins de fer, sa situation géographique et son histoire agro-industrielle. Qui plus est, le train met en scène les paysages. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, par exemple, lorsque l'écrivain suédois August Strindberg entreprit le projet de décrire le paysage de la France rurale, il choisit le train. De son wagon, il surplombait et dominait le paysage qu'il voyait défiler à grande vitesse. Et "cette vitesse, dira-t-il, permet d'aller à l'essentiel, d'apprécier les contrastes : les lignes, les couleurs, la taille des exploitations, l'implantation de l'habitat, les matériaux utilisés, la variété des cultures."*

### *L'échelle internationale*

Le département de la Somme est traversé par deux axes de grande communication. L'un relie Paris Amiens, Boulogne, Calais, puis l'Angleterre. Le second réunit la capitale au nord de l'Europe. Ces liaisons ont été très tôt mises en place dans le cadre des premières sociétés d'économie mixte qui, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, permettaient à l'Etat de développer l'infrastructure indispensable à son développement industriel tout en constituant un placement pour les particuliers. La ligne Paris-Lille fut ouverte en 1846. Elle acheminait le charbon extrait des bassins houillers du Nord, dont l'industrie avait un besoin croissant. La ligne Paris-Boulogne permit dès 1847, d'accélérer la livraison du poisson et des marchandises provenant des ports de la Manche.

### *La découverte du rivage*

Dès 1850, le train facilite également l'essor des stations balnéaires. Les plages de la Somme sont alors "à trois heures de Paris et à quatre heures de Londres". En 1854, des bains de mers sont proposés au Crotoy, Ault, Saint-Valery et Cayeux. Une gare est construite à Mers. Plusieurs tortillards assurent des dessertes locales à partir de grandes lignes : depuis Noyelle on peut rejoindre Saint-Valery, Cayeux ou Le Crotoy ; la gare de Woincourt dessert Ault et le Bois de Cise ; Rue donne accès aux plages de Fort-Mahon et de Quend.

### *Un maillage local, exceptionnellement dense*

Le réseau secondaire, développé dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle est peut-être la dimension la plus originale du paysage ferroviaire de la Somme. Deux éléments joueront un rôle essentiel : d'un côté, l'expansion de la culture de la betterave qui exigeait le transport d'importantes quantités d'engrais, de l'autre, le développement du textile en milieu rural qui nécessitait un approvisionnement en charbon pour compléter les limites de la force hydraulique. Un réseau exceptionnellement dense fut mis en place à tel point qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, aucun village de la Somme ne sera éloigné de plus de dix kilomètres d'une ligne de chemin

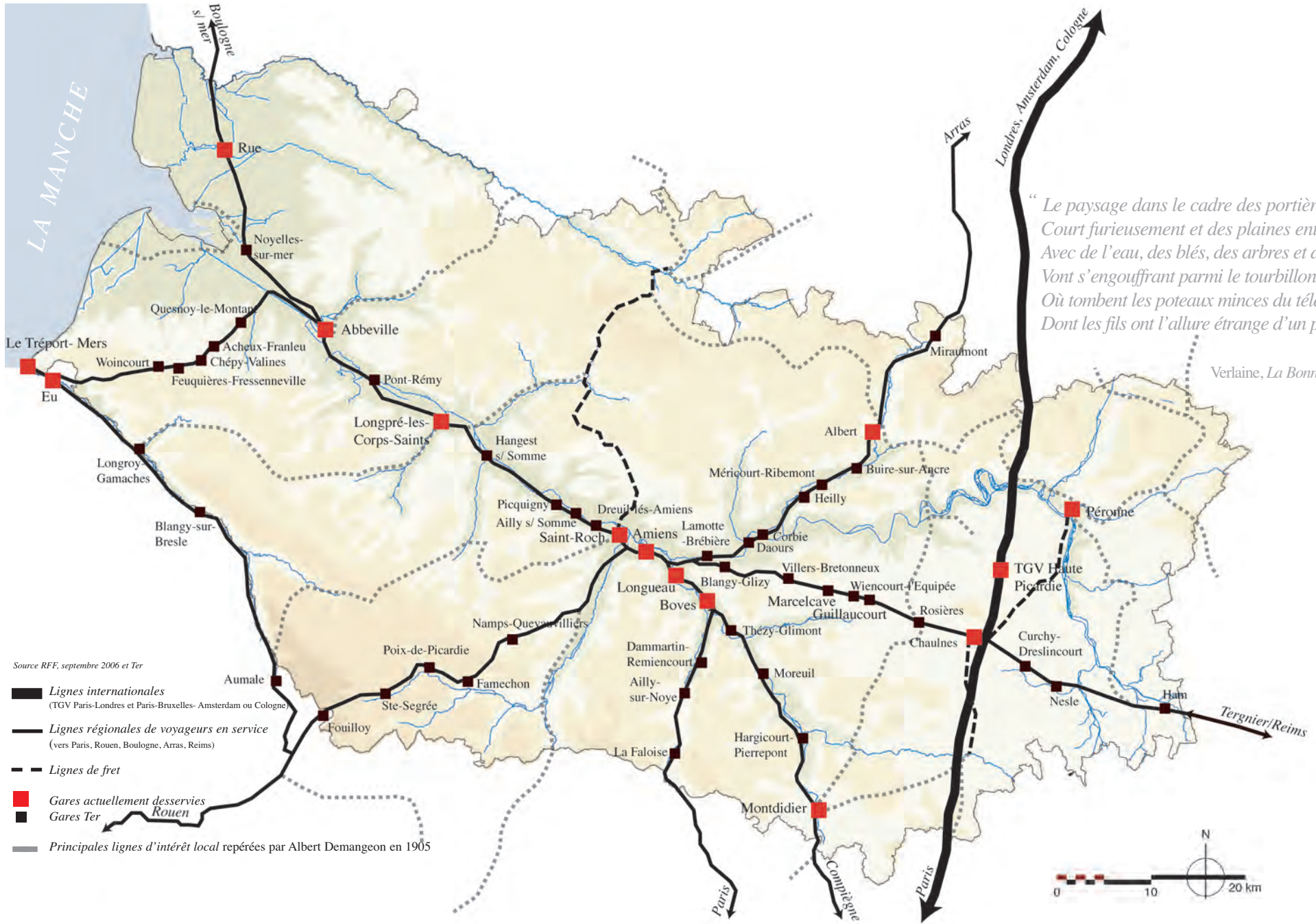
de fer. Ce développement parallèle du rail, de l'agriculture et de l'industrie permettra non seulement l'échange des matières premières et des produits finis, mais surtout favorisera le développement d'usines en zone rurale, limitant ainsi l'exode et la concentration urbaine subis par de nombreuses régions françaises.

A l'inverse des grandes lignes traversant le territoire au plus court, quitte à en aplanir les reliefs, le réseau secondaire - plus modeste dans ses moyens - a dû composer avec la topographie, la logique des vallées, la structure des villages et la continuité des paysages. La plupart de ces lignes disparaîtront au XX<sup>e</sup> siècle. La concentration des râperies après la Guerre de 14, et la crise du textile à partir des années 50, entraîneront l'inutilité et l'abandon d'un grand nombre de dessertes. Le réseau départemental en sera bouleversé. Restent aujourd'hui des friches ferroviaires, et quelques ouvrages d'art ou bâtiments qui constituent autant d'enjeux de reconquête à l'échelle locale.

### *Mutations & orientations*

Depuis quinze ans, la partie Est du département est traversée par une tranchée de trains à grande vitesse, parallèle à l'autoroute A1 et empruntée conjointement par le *TGV Nord* (1993), l'*Eurostar* (1996) et le *Thalys* (1998).

La situation ferroviaire de la Somme reflète les orientations françaises : les lignes rurales sont arrêtées, la plupart des liaisons locales sont traitées par bus et le réseau régional se réduit tandis que les lignes à grande vitesse traversent le département. Cette politique ferroviaire provoque depuis vingt-cinq ans, des conséquences majeures sur le territoire accentuant les antagonismes en terme de développement communal et produisant des friches, auxquelles pour le moment, seules des réponses d'ordre touristique ont été apportées (création de chemins de randonnées, incitation au déplacement touristique par train). Dans ce contexte, la préservation de l'axe régulier Amiens-Paris, constitue un atout capital pour la vitalité de la capitale picarde, si l'on compare sa situation à d'autres villes de la région telles Laon, Soissons ou Senlis.

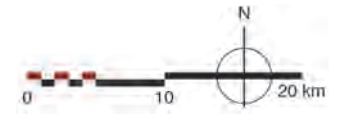


Source RFF, septembre 2006 et Ter

- Lignes internationales (TGV Paris-Londres et Paris-Bruxelles- Amsterdam ou Cologne)
- Lignes régionales de voyageurs en service (vers Paris, Rouen, Boulogne, Arras, Reims)
- Lignes de fret
- Gares actuellement desservies
- Gares Ter
- Principales lignes d'intérêt local repérées par Albert Demangeon en 1905

*“ Le paysage dans le cadre des portières, Court furieusement et des plaines entières Avec de l’eau, des blés, des arbres et du ciel, Vont s’engouffrant parmi le tourbillon cruel Où tombent les poteaux minces du télégraphe Dont les fils ont l’allure étrange d’un paraphe ”*

Verlaine, La Bonne Chanson



### Repères chronologiques

**1816**, La chambre de commerce de Boulogne demande la construction d'un chemin de fer pour développer la vente du poisson. Chaque jour transite alors par la Somme, 50 tonnes de poisson.

**1842**, Louis-Philippe fait voter le projet d'une voie ferrée Paris-Lille.

**15 février 1846**, 1<sup>er</sup> train Paris-Amiens (ligne Paris-Creil-Amiens-Lille).

**1847**, Ouverture de la ligne Amiens-Abbeville-Boulogne. Le transport de marchandises par voie ferrée dépasse d'emblée, celui du canal de la Somme. Les remblais du réseau ferré amputent une partie des Hortillonages d'Amiens.

**1847**, Les diverses publications de guides de voyage édités à l'occasion de l'ouverture d'une ligne sont centralisées et assurées par un éditeur principal Napoléon Chaix également éditeur des horaires de chemin de fer.

**1854**, Louis Hachette crée sa "Bibliothèque des chemins de fer", collection de guides de format modeste et de prix modique.

**1855**, Le photographe Edouard Baldu, réalise un album consacré à la ligne de chemin de fer du Nord sur commande de son propriétaire James de Rothschild

**1850 /1900**, Développement du réseau local. Vers 1900, aucun point du département n'est à plus de 10 km d'une voie ferrée ; le rail occupe 4711 personnes dans la Somme, dont 2390 autour d'Amiens.

**1914**, Les trains de voyageurs font 500 t. Ceux de marchandises atteignent 1500 t.

**1950**, Début de désaffectation du réseau local

**1993**, Ouverture du TGV Paris-Lille  
Création de la gare Haute-Picardie.

**1996**, Ligne Eurostar "Paris-Londres"

**1998**, Ligne Thalys "Paris-Bruxelles-Amsterdam" et " Paris-Bruxelles-Cologne"

### L'adjudication de la Ligne du Nord

La loi ferroviaire de 1842 fixait neuf grandes liaisons. Sept convergeaient vers Paris depuis les grandes villes; les deux autres traversaient la France. Les travaux d'infrastructure (terrassements et ouvrages d'art) étaient à la charge de la puissance publique, tandis que les superstructures (rail et matériel roulant) revenaient à des compagnies fermières, chargées de l'exploitation. La loi prévoyait cependant que

Source : M.Desportes *Paysages en mouvement*, Ed Gallimard 2005

l'ensemble (infrastructure et superstructure) puisse faire l'objet de concession auprès de compagnies privées, solution généralement retenue.

L'adjudication de la Ligne du Nord fut accordée en 1845 au banquier parisien James de Rothschild, qui, pour éviter un chemin de fer concurrent, se porta également acquéreur des lignes Creil-Saint-Quentin et Saint-Denis Louvres.



*L'héritage d'un réseau local exceptionnellement dense  
Voie désaffectée à l'est de Chaulnes*

"Ce qui distingue la région du Nord, du reste de la France, c'est le développement des petites lignes de chemin de fer d'intérêt local, en réalité d'intérêt agricole, construites à peu de frais, sans souci de vitesse, s'attardant de village en village en longs détours, mais portant de la ferme à la râperie, la récolte des betteraves et amenant des grandes gares et des quais du canal au débarcadère champêtre, semences, engrais, charbon, outils et machines.

Grâce aux tortillards, la culture de la betterave s'est étendue loin des grandes voies ferrées. Il n'est pas de coin de campagne un peu isolé dans cette contrée fertile qui ne soit desservi par une ligne rurale et relié aux grands réseaux : ce sont les lignes de Doullens à Albert, à Ham, et à Montdidier, d'Abbeville à Eu, d'Amiens à Beaucamps et à Aumale etc." Albert Demangeon, 1905

*La réduction du réseau local  
Voie Amiens-Abbeville, vers Hangest-s-S*

Pour les voyageurs, le trafic régional se limite aujourd'hui aux grandes liaisons reliant Amiens à Paris, Arras, Lille, Boulogne, Tergnier ou Rouen. La majorité des liaisons locales s'opèrent désormais par bus.

*Des lignes internationales, par essence indifférentes aux territoires traversés  
Ligne TGV franchissant la Somme à Feuillères*

Trois trains à grande vitesse (TGV nord, Thalys et Eurostar) empruntent une même tranchée parallèle au tracé de l'autoroute A1. Cette ligne traverse la partie est du département selon une direction nord-sud.



*Paysage-fer**Rotonde de la halle aux locomotives de Longueau*

Parmi les paysages fabriqués par le train, l'un des plus importants de la Somme est sans doute le village de Longueau, situé à l'est d'Amiens, devenu la dixième ville du département, suite à l'implantation d'une plate-forme ferroviaire économisant huit kilomètres sur le parcours reliant Calais ou Bruxelles, en évitant le "détour" par Amiens.

*Pont tournant franchissant l'écluse de Saint-Valery-sur-Somme*

Le pont mobile de Saint-Valery, construit en 1860 par l'ingénieur Ernest Fouache, est un modèle rarissime en France. Il permet à la voie ferrée Noyelles-Cayeux, (aujourd'hui train à vapeur de la baie de Somme) de franchir la dernière écluse du canal de la Somme. La conservation de cet ouvrage ancien s'explique par l'ensablement de la baie qui a entravé le développement des activités et des infrastructures portuaires de l'estuaire de la Somme. La mobilité du pont est assurée par un tablier pivotant sur une pile garnie d'un système de rotation, composé d'un pivot et d'un cercle de galets. L'ensemble repose sur une lourde pile centrale en pierre et deux culées latérales à pans fruités et voutins de brique. (Source : Bernard Marrey, Les ponts modernes, Ed. Picard, 1990)

*Un patrimoine d'ouvrages d'art**Viaduc de Poix de Picardie ; ligne Amiens-Rouen*

La Somme compte peu d'ouvrages d'art anciens, du fait de son faible relief et des destructions des trois dernières guerres. L'un des plus importants est le viaduc de Poix-de-Picardie qui surplombe de 33 mètres la petite vallée du Fâÿ. " Le viaduc de Poix de Picardie est un ouvrage à deux voies en courbe de 1 000 m de rayon, édifié en 1866, en maçonnerie de briques. En 1914, le Génie français détruisit plusieurs arches, côté Amiens. Elles furent reconstruites en 1915 par Eugène Freyssinet, alors officier du Génie. Le 6 juin 1940, le Génie français fit sauter trois arches, côté Rouen, ce qui n'empêcha pas la circulation d'être rétablie en voie unique à l'aide d'un pont provisoire métallique. La réparation définitive a été finie en 1941". (M. Prade "Ponts et viaducs du XIX<sup>e</sup>s.")

*Gare d'Albert, Gustave Umbdenstock, arch.1925**Les enjeux de reconversion du réseau local Viaduc franchissant la Somme à l'est d'Abbeville*

La désaffectation progressive du réseau ferré local produit des friches industrielles qui sont autant d'enjeux de reconversion, pour les villes et le territoire. L'ancienne ligne Abbeville/ Auxi-Le-Château (ci-dessus) a, par exemple, été reconverte sur 23 km en chemin de randonnée dite "la Traverse du Ponthieu". Jadis utilisée pour les trains de mer reliant Fives-Lille au Tréport, cette ligne fut fermée aux voyageurs en 1956 avant d'être déferrée en 1998. Le Syndicat du Pays Ponthieu-Marquenterre entend désormais en faire "la colonne vertébrale d'un réseau de boucles de randonnées".

## Canal de la Somme, canal du Nord et projet de canal Seine-Nord-Europe

“ Vivre à côté d'une nationale, c'est l'enfer. Une voie ferrée, on s'y habitue. Un canal, c'est un paysage”, disait le dessinateur Reiser.

Le département de la Somme compte deux, et bientôt trois, voies navigables.

Le plus ancien est le canal de la Somme. Conçu entre 1770 et 1835, il devait faciliter le transport entre la Manche et Paris, mais l'ensablement de la baie de Somme lui a peu à peu donné un statut subalterne de ramification de ses canaux adjacents. Il est désormais géré par le département.

Entrepris en 1878, le canal du Nord n'a été terminé qu'en 1965. Il était conçu pour améliorer le trafic fluvial entre les bassins houillers du Nord et Paris. Géré par VNF, il est doté d'un gabarit particulier qui ne lui permet pas de répondre à l'accroissement du trafic.

Un troisième canal, "Seine-Nord Europe", est aujourd'hui en projet. Ce canal à grand gabarit reliant la Seine à l'Escaut, devrait être mis en service en 2013.



Canal de la Somme : une activité commerciale en déclin (Silos à l'amont de l'écluse de Froissy)

Le trafic commercial du canal de la Somme est faible. Son tonnage global dépassait 400 000 t dans les années 60. Il est désormais inférieur à 50 000 t, soit un total d'environ 200 péniches par an. Plus de 90% du trafic se concentrent sur la Haute-Somme, sur le secteur compris entre Amiens et le canal du Nord. Ce sont logiquement les céréales qui constituent l'essentiel du fret.

Compte tenu du développement de la navigation de plaisance, ce canal n'a pas été déclassé (abandon pur et simple) mais simplement radié de la nomenclature des voies navigables (maintien de la mise en eau). Sa gestion a été confiée à la région Picardie en 1981, qui l'a rétrocédée au département en 1992.

Le ralentissement du trafic constitue un problème pour l'entretien de ce canal. Faute de circulation, il s'ensable peu à peu, par le dépôt des matières en suspension, qui ne sont plus ni brassées, ni emportées par le courant. Or, un canal qui ne vit pas, se détériore et coûte cher à entretenir.

Le transport par canaux est aujourd'hui en forte progression et il correspond au souci de développement durable.

Pour mémoire, un cheval moteur permet de transporter 150 kg par la route, 500 kg par le rail et 4 000 kg sur l'eau.

Avec 1 kg de pétrole, une tonne de marchandises fait : 11 à 28 km en camion, 111 km en train et 127 km en voie navigable.

Le canal du Nord (Silos de Languevoisin-Quierzy)

Le canal du Nord relie la vallée de l'Oise au canal Dunkerque-Escaut. Conçu pour soulager le trafic du canal de Saint-Quentin, sa construction, fut interrompue par les deux guerres mondiales, puis par les difficultés économiques. Il a finalement été ouvert à la navigation en 1965.

Dans son parcours à travers la Somme, il présente trois sections différentes. Au nord, entre le Pas-de-Calais et Péronne, il emprunte la vallée de la Tortille. Au centre, entre Péronne et Bethencourt, il suit la vallée de la Somme et son cours est commun avec le canal de la Somme. Au sud de Bethencourt, et jusqu'à la limite de l'Oise, il traverse le plateau. Long de 95 km, ce canal est doté de 19 écluses dont 5 sont dans la Somme. Leur gabarit original (92 m de long sur 5,90 m, avec un mouillage de 2,80 m), n'autorise pas le passage de deux péniches Freycinet en flèche. Son tonnage de 800 à 900 tonnes s'avère aujourd'hui inadapté à l'augmentation du trafic.

*Le projet de canal Seine-Nord Europe, en quelques chiffres :*

106 kilomètres de long, 54 mètres de large,  
4,5 mètres de profondeur, 55 millions de m<sup>3</sup> de terre,  
7 écluses, 3 ponts canaux, 59 ponts routiers et ferroviaires,  
4 plates-formes d'activité. Capacité d'accueil de bateaux  
de 185 m de long, 12 m de large, et jaugeant 4 400 tonnes.



*Le projet de Canal Seine-Nord Europe*

(Source : documents VNF. Dossier de synthèse, Octobre 2005)

[www.seine-nord-europe.com/](http://www.seine-nord-europe.com/) (2007)

Le projet de canal Seine-Nord Europe fait partie depuis 2003, des trente-cinq infrastructures françaises prioritaires. Classé parmi les grands projets d'intérêt national, il vise à réaliser le maillon manquant entre le réseau à grand gabarit de la Seine et l'Oise et celui du Nord de la France et de l'Europe.

Présenté comme une opportunité pour les territoires traversés, il est escompté que ce canal "valorise le potentiel agricole et industriel de la Picardie en prolongeant la dynamique créée par le pôle de compétitivité industrie et agro-ressources, notamment dans le secteur des énergies nouvelles que sont les bio-carburants".

L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique s'est terminée en mars 2007. Le tracé a été retenu sur la base, entre autres, d'impacts environnementaux. L'ouvrage doit mesurer 106 km de long entre Compiègne et Aubencheul-au-Bac, point de connexion du canal Dunkerque-Escaut. Il franchira la Somme à l'aval de Péronne par un pont canal de 1300 m de long ; l'écluse de Moislains aura une hauteur de 30 mètres. Il longera ensuite le canal du Nord jusqu'à Noyon. Le mouvement de terres est évalué à 55 millions de m<sup>3</sup> ; son emprise devrait être de 1280 hectares.

Ce grand ouvrage linéaire marquera les paysages des territoires traversés. Entre Péronne et Bethencourt, il passera à flanc de coteau, ce qui permettra d'éviter la traversée de la vallée de la Haute-Somme, point sensible d'un point de vue hydraulique et écologique ; le franchissement en pont-canal devrait contribuer à la préservation hydraulique et biologique des étangs.

*Calendrier prévisionnel*

2007-2009 : montage du financement et avant-projet détaillé.

Début 2008 : déclaration d'utilité publique.

2009 : démarrage des travaux dans le cadre d'un contrat de partenariat (2011 en maîtrise d'ouvrage publique).

2013 : mise en service dans le cadre d'un contrat de partenariat (2015 en maîtrise d'ouvrage publique).



Le canal Seine-Nord Europe ne sera pas en connexion directe avec la Somme. "L'ouvrage projeté ne fait pas obstacle à l'écoulement. L'effet du futur canal sur le niveau des inondations de la Somme est nul ; en période de crue de la Somme, le nouveau canal pourrait servir à transférer vers le bassin de l'Oise 10 à 15 m<sup>3</sup>/sec mais il ne permettra pas de stockage. Le transfert ne sera pas possible dans les périodes de crues simultanées de l'Oise et de la Somme".

Ce canal pourrait amener des possibilités de développement touristique, à l'exemple des croisières qui valorisent depuis dix ans, vingt-cinq fleuves et canaux européens. La création d'un centre d'interprétation d'ingénierie fluviale et des milieux naturels est envisagée.

# Mutations des infrastructures et des activités

## Les projets de parcs éoliens, d'autoroute A24 et de canal Seine-Nord Europe

“ Le moment présent est déjà celui de l'autodestruction du milieu urbain. L'éclatement des villes est (...) présidé par les impératifs de la consommation. La dictature de l'automobile, produit pilote de la première phase de l'abondance marchande, s'est inscrite dans le terrain avec la domination de l'autoroute qui disloque les centres anciens et commande une dispersion toujours plus poussée. En même temps, les moments de réorganisation inachevée du tissu urbain se polarisent passagèrement autour des "usines de distribution" que sont les supermarkets géants édifiés en terrains nus, sur un socle de parking; et ces temples de la consommation précipitée sont eux-mêmes en fuite dans le mouvement centrifuge, qui les repousse à mesure qu'ils deviennent à leur tour des centres secondaires surchargés, parce qu'ils ont amené une recomposition partielle de l'agglomération.”

Guy Debord, *la Société du spectacle*  
Ch. VII, §10., Éditions Gallimard, 1992

### La mutation des activités

Le département de la Somme est plus industrialisé que la moyenne nationale, mais il reste marqué par la crise de l'industrie textile des années 70 et la modernisation agro-industrielle. La concurrence des autoroutes a produit des friches industrielles le long des voies d'eau et du chemin de fer, et sur les sites les plus enclavés dans le tissu urbain. Les politiques de zonage se sont traduites par la création de zones d'activité le long des axes d'échanges. L'A1 est doté de trois pôles (Roye, Péronne et Haute-Picardie) et de plusieurs petites ou moyennes zones d'activités. Les agglomérations d'Amiens et d'Abbeville, désormais desservies chacune par plusieurs autoroutes concentrent plus de cinq cent hectares de zones d'activités. Partout les zones d'activités se développent à proximité des échangeurs. Cinq nouveaux sites sont en projet.

### Infrastructures énergétiques

Le réseau d'infrastructures électriques de la Somme converge pour l'essentiel vers Amiens. Certaines lignes mise en place au cours du XX<sup>e</sup> siècle, doivent faire l'objet de réhabilitation lourde. Une modernisation des lignes est entreprise au nord d'Amiens depuis 2005, où est érigée la nouvelle gamme de pylônes électriques à haute tension, conçus par l'ingénieur Marc Mimram. L'axe Amiens-Abbeville doit également faire l'objet d'une rénovation.

Par son relief, son occupation agricole et son potentiel éolien, la Somme est le premier département prospecté par les opérateurs en Picardie. Afin de contrôler et d'éviter la multiplication de projets isolés banalisant les paysages, les éoliennes font l'objet d'une démarche spécifique associant l'État, les collectivités locales et les opérateurs. Le principe d'implantation repose sur la concentration des sites. Un guide des procédures éoliennes (réalisé à l'intention des porteurs de projets) précise que les paysages référents ou les sites patrimoniaux plus ponctuels “ restent sensibles à tout impact visuel, plus

particulièrement, au niveau de la rupture de pente du plateau sur les vallées ou du fait de confrontations possibles avec les repères existants du paysage.” Il recommande “ d'implanter les parcs en retrait des lignes de crête, sur le plateau, de manière à ce que les machines ne soient pas perçues des fonds de vallées”.

L'étude de zone de développement éolien a été très tôt encouragée et la Somme est l'un des départements les plus avancés en terme de réalisation de ZDE. Près de 20 communautés de communes ont réalisé ou terminent actuellement leurs zones de développement éolien.

### Routes et autoroutes

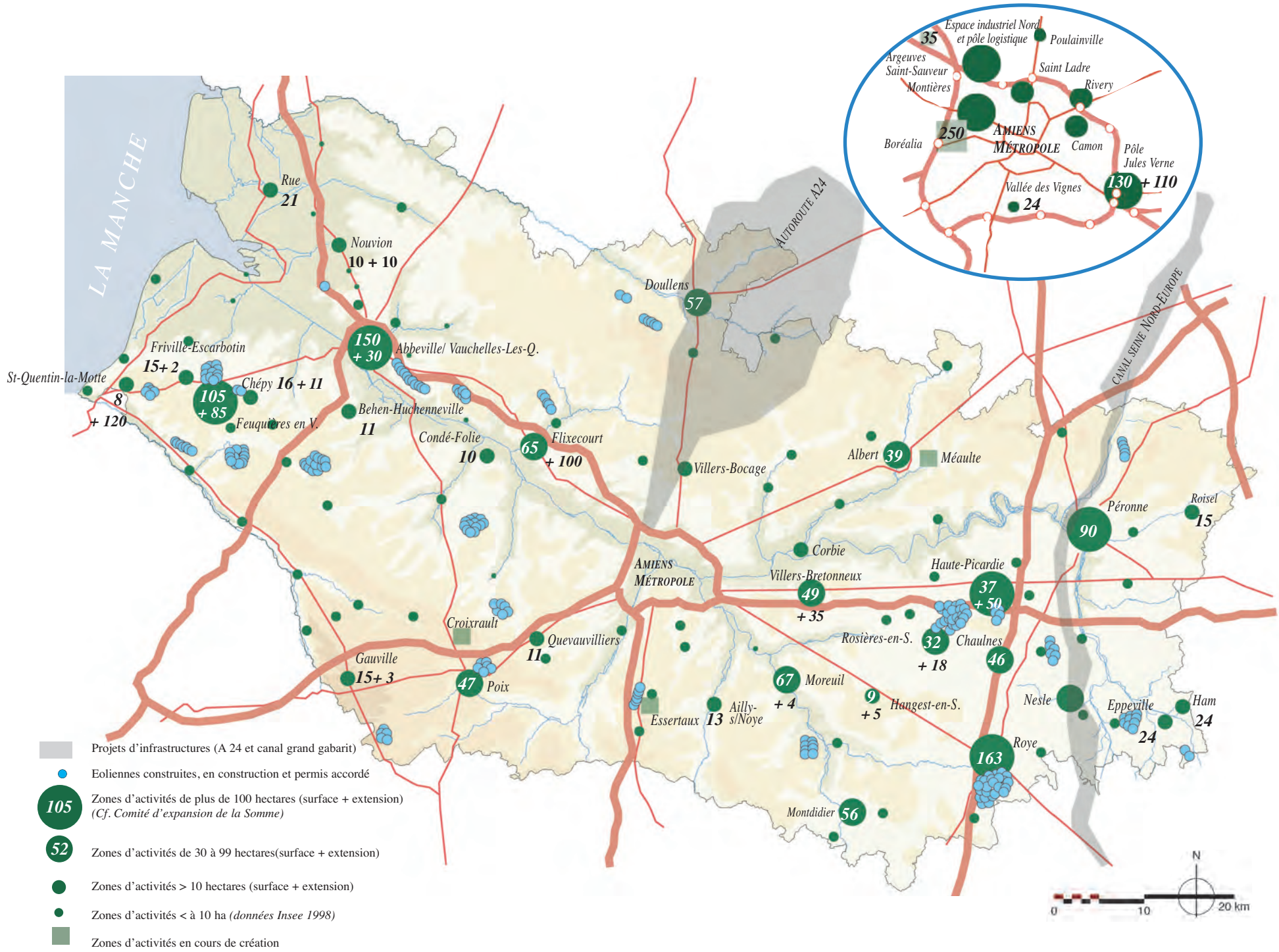
En quarante ans, la Somme a connu des mutations majeures dans le domaine routier avec la création de quatre autoroutes (A1, A16, A29, A28) totalisant 274 km et bouleversant l'équilibre des échanges. Une cinquième autoroute, l'A 24 est en projet entre Amiens et Arras. Ces nouvelles infrastructures ont plusieurs effets sur les paysages traversés : des effets directs dus à la création des ouvrages et des effets indirects avec la modification des équilibres en place.

### Le projet de canal Seine-Nord Europe

Le projet de canal *Seine-Nord Europe* à l'étude devrait être mis en service en 2013. Son tracé, voisin du canal du Nord ne manquera pas de provoquer des mutations agricoles et foncières et la création de nouveaux pôles d'activités.

### Un projet de nouveau TGV

La création d'une nouvelle ligne TGV reliant Paris à Londres via Amiens avait été classée comme "projet à étudier" lors du Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 18 décembre 2003. Plusieurs tracés ont été depuis étudiés.



## Mutations des infrastructures et des activités

Les projets de parcs éoliens et d'autoroute A 24,  
le développement des friches et des zones d'activités

Le développement du parc éolien (Source Conseil Général 2007)

L'implantation de 184 machines a d'ores et déjà été accordée (totalisant 440,15 MW sur 30 parcs). Huit parcs (96,25 MW) fonctionnent : Chépy (2 éoliennes), Nibas et Saucourt (12), Aire de la baie de Somme (1), Bougainville (6), St-Maxent / Fresnes-Tilloloy / Doudelainville (10), Vauvillers/Lihons (6), et Eaucourt/Epagne/Pont Rémy (6 + 5 en construction). Les parcs de Hombleux (8), Oresmaux (6), Maisnières/Fretteville/Tilloloy Floriville (12), Fienvillers (5) sont en construction, totalisant 60,35 MW supplémentaires. 18 autres projets ont été accordés (108 éoliennes, plus de 283,55 MW). 170 machines réparties sur 23 parcs sont encore à l'étude. 24 projets (133 éoliennes) ayant été refusés.



La concentration des infrastructures  
autour des deux grandes villes du département  
Ligne haute tension à l'approche d'Amiens, depuis la D 12

Les deux premières villes du département, Amiens et Abbeville, concentrent logiquement les infrastructures énergétiques. La modernisation des lignes à haute tension est entreprise au nord d'Amiens où les premiers poteaux dessinés par l'ingénieur Mimram ont été érigés en 2005.

La création de 274 km d'autoroutes en 40 ans  
Franchissement de la vallée de la Somme par l'A1 (mission Gepop 1989)

Le réseau d'autoroutes centré autour des deux principales villes du département, Abbeville et Amiens, doit être prochainement complété par une cinquième autoroute, l'A24, reliant Amiens et Arras.

Les nouvelles infrastructures ont plusieurs effets sur les paysages traversés : des effets directs dus à la création des ouvrages (remembrements, déblais, remblais, ouvrages de franchissements...) et des effets indirects avec la modification des équilibres (sutures ou coupures, révolution des transports et des échanges, pression et développement des zones d'activités autour des points de desserte...)

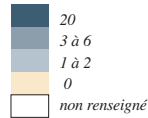
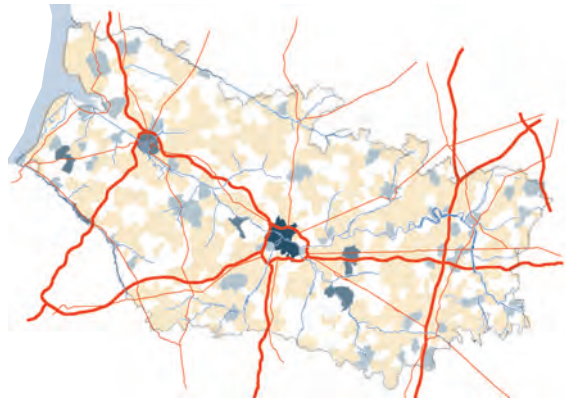
Les sites de concentration des projets éoliens dans le paysage  
Six éoliennes de Nibas. Machines de 100 m de haut, produisant 12 000 kwh

• L'ouest du département. La plupart sont dans le Vimeu. Quelques uns sont dans le Ponthieu aux abords de l'autoroute A16 (secteur de Ailly-le-Haut-Clocher) et plus au nord. Les éoliennes ne sont pas implantées sur le littoral, mais certaines sont néanmoins visibles de loin.

• Le Santerre. Les éoliennes se concentrent sur quatre secteurs : à l'ouest, le long de la vallée de l'Avre, au sud-est (autour de Ham), enfin, près des grandes infrastructures : le long de l'A1 (secteur de Roye) et à proximité de l'échangeur A1/A29 (secteur de Chaulnes). Un développement récent semble se confirmer sur la partie orientale du Vermandois.

• L'Amiénois. Les parcs se concentrent au sud près des infrastructures : le long de l'A29 au sud-ouest et de l'A16 au sud. Au nord, plusieurs projets ont été déposés au sud de Beauval.

Les prospections en cours confirment ces zones de concentration .



Nombre de friches par commune (Recensement Spire 2004-2005)



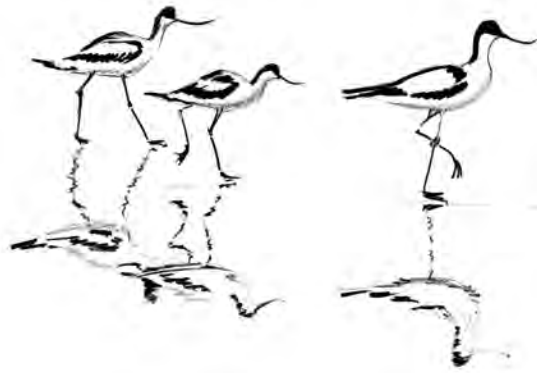
*Suite à la mutation des activités, un patrimoine industriel à valoriser (Friville-Escarbotin, serrurerie Bricard, et Amiens, Manufacture Cosserat)*

*La mutation des activités, l'abandon des usines insérées dans le tissu urbain laissent un patrimoine en friche dans plusieurs communes. La disparition des activités liées à la force de l'eau laisse de plus des ouvrages de régulation hydraulique à l'abandon sur de nombreux cours d'eau (notamment la Somme et ses affluents).*

*La disparition des activités soulève la question des possibilités de réaffectation du bâti et de reconversion de sites et de villes autant d'un point de vue social que spatial. Le recensement du patrimoine industriel fait en 1999 par la DRAC, accompagné de l'inventaire des friches en cours pourrait permettre de développer une politique de sélection et de reconversion adaptée aux sites et à l'état du bâti.*

*Consommation d'espace et insuffisante prise en compte des paysages*

*Les zones d'activités sont d'ordinaire installées en périphérie des villes et à proximité des noeuds d'échange. Plusieurs d'entre elles prévoient des extensions importantes, notamment Feuquières-en-Vimeu (85 ha), Saint-Quentin-la-Motte (130 ha), Flixecourt (80 ha), Abbeville (30 ha). L'enjeu reste de favoriser des zones d'activités à la fois plus respectueuses des structures paysagères (rapport au site d'implantation : plateau, rebord, coteau, volumétrie, matériaux) et moins dispendieuses en terme de foncier (favoriser la mise en commun des services, éviter de réfléchir uniquement à l'échelle de la parcelle, calibrer et limiter les voiries au plus juste...).*



*Le département de la Somme compte quatre pôles touristiques majeurs : le littoral picard, la ville d'Amiens, la vallée de la Somme et les sites de la Guerre de 14/18.*

*Le littoral domine, bien que ses stations balnéaires créées relativement tôt, soient longtemps restées à l'écart des grandes vagues de lotissement côtières, opérées en France, à partir des années soixante.*

*Le manque de desserte autoroutière par rapport à la Normandie voisine, l'image d'un département marqué par les guerres, la douceur du climat, la qualité des eaux de baignade, les plages de galets ont longtemps contribué à contenir son essor touristique.*

*Reconnu aujourd'hui pour le caractère préservé, de ses espaces naturels, le département valorise cet atout, et diversifie son offre touristique vers de nouveaux pôles d'intérêts.*

## Le tourisme

### *Un ressort fondamental de la dynamique des paysages*

*Une initiative de privilégiés*

Le tourisme a commencé dans la Somme au début du XIX<sup>e</sup> siècle. La médecine vantait les vertus curatives des bains de mer, la littérature romantique célébrait les paysages maritimes, et dès la Restauration, les côtes les plus proches de Paris devinrent des lieux de villégiatures, puis des stations balnéaires, attirant l'été, aristocrates, bourgeois fortunés, artistes et écrivains.

*L'essor des chemins de fer*

"*La fortune des bains de mer est l'oeuvre des chemins de fer*", écrivit Demangeon. Dès 1847, la construction de la ligne *Paris-Lille*, rapproche la Somme de la capitale :

*Les plages de la Somme sont à trois heures de Paris et à 4 heures de Londres. On inaugure les "trains de plaisir" : tarifs réduits et horaires pratiques facilitent les séjours à la mer; d'années en années, ces petites plages grandissent et enlèvent aux grandes stations normandes, des baigneurs désireux de découvrir des régions ignorées.*

Chaque progression du train entraîne une croissance des stations balnéaires. Mers-les-Bains, la station des "*bains de mer*" se développe grâce à l'ouverture de sa gare. Le Crotoy s'agrandit lors de son rattachement à la ligne *Paris-Amiens*, par le tortillard de la gare de Noyelles. La voie ferrée *Saint-Valery-Cayeux* favorise Brighton en 1886. L'embranchement de Woincourt sur la ligne *Paris-Le Tréport* amène le succès d'Ault, d'Onival et du Bois de Cise. De même en est-il de Quend et Fort-Mahon qui bénéficient d'un "*p'tit train*", les reliant à la gare de Rue, elle même raccordée aux Chemins de fer du Nord. Les premières stations se développent avant la Guerre de 14. Elles investissent le pourtour de la Baie de Somme et le sud du littoral picard, dans le prolongement des côtes normandes. La plupart sont greffées sur d'anciens villages de pêcheurs, mais certaines, comme le Bois de Cise, sont créées en sites vierges. Les financiers privés qui investissent dans les chemins de fer sont également les promoteurs des bains de mer et toutes ces stations se dotent d'hôtels, de restaurants, de casinos, ce qui accentue la dichotomie entre le littoral et le reste du département.

*Démocratisation du littoral*

Le développement des transports, et la création des congés payés vont démocratiser les bains de mer. Les dunes du Marquenterre jusque là désertes, sont pénétrées par l'urbanisation balnéaire avec un dédoublement des villages en front de mer. Quend-Plage et Fort-Mahon se développent dans les années 1920. Après la seconde guerre mondiale, la Somme se dote de terrains de campings, puis connaît un nouvel essor urbain dans les années 1970. Les fronts de mer se restructurent, comblent les dents creuses, prolongent l'urbanisation. Les constructions s'étendent dans les dunes du Marquenterre. Les fronts de mer se lotissent. Quend-Plage et Fort-Mahon se rapprochent. Villages, lotissements et immeubles de vacances entraînent un certain mitage du milieu dunaire. Le patrimoine des villas "*Belle-Epoque*" est menacé.

*La diversification des pôles touristiques*

Trois autres lieux du département ont fait, de longue date, l'objet d'une fréquentation touristique. Le plus ancien d'entre eux est la ville d'Amiens, dont les charmes ont subi pendant plusieurs décennies les cicatrices de la guerre, mais qui connaît depuis vingt ans, un regain d'intérêt, suite aux politiques urbaines mises en oeuvre. Le second est la vallée de la Somme qui attire traditionnellement les picards amateurs de chasse, de pêche, et plus récemment, de nature et de randonnée. Le troisième type de tourisme est lié au souvenir de 14/18. Les champs de bataille sont fréquentés depuis près d'un siècle, notamment par les résidents de l'ex-Commonwealth. A la ferveur première a logiquement succédé une baisse progressive des pèlerinages, mais depuis vingt ans, la disparition des derniers témoins de ce conflit suscite un besoin de mémoire qui se traduit par une hausse sensible de fréquentation.

En 2002, 1 400 000 visiteurs ont séjourné au moins une nuit dans la Somme. Le département souhaite aujourd'hui modérer la surfréquentation des espaces naturels côtiers, diversifier ses pôles touristiques et rééquilibrer l'accueil sur un plus large territoire.





# Le tourisme

## Un domaine longtemps concentré sur le littoral

Citations et informations extraites de : "Souvenirs de Somme, voyageurs et touristes du XVII<sup>e</sup> siècle à la veille de la seconde guerre mondiale"  
Catalogue de l'exposition présentée aux Archives départementales de la Somme, Amiens, 1995.

*"Chaque année on voit s'élever sur la côte  
quelque ville nouvelle dont les chalets en brique  
se peuplent et de dépeuplent avec les saisons;  
ville artificielle que la mode a créé et qu'elle peut condamner.  
Les hôtels immenses attendent toujours des habitants  
dans leur solitude de sable.  
Mais ces villes de bains ne sont que des colonies d'étrangers."*

Albert Demangeon, 1906



*Au pied des falaises, les stations "Belle Epoque"  
(Mers-les-Bains)*

Bénéficiant de la renommée du Tréport et de l'arrivée du chemin de fer, Mers devint une station recherchée, dès le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle. Les "estivants" (par opposition aux "hivernants") et les "villégiaturistes" séjournent dans les villas construites au pied de la falaise et bénéficient de la plage de sable fin.

A Onival-les-Bains, à proximité d'Ault, trois cents villas sont bâties entre 1907 et 1912, et s'étagent sur le versant de la falaise. Le peintre Girard, dit Firmin Girard (1838-1921) fera construire la première villa de la nouvelle station balnéaire, une maison sur trois étages avec atelier sous les combles.

*Au coeur d'une vallée,  
le lotissement du Bois de Cise (site inscrit)*

"Dès 1890, Jean-Baptiste Theulot décide d'acheter les 50 hectares de terrains boisés du Bois de Cise. Malgré les problèmes pour accéder à la mer, ce site était unique dans la région. Après d'importants travaux, le promoteur entreprend le lancement de la station. Il met au point un plan de lotissement et fait construire hôtel, restaurant, casino. L'alimentation du Bois de Cise, en eau, gaz et électricité restait l'un des problèmes majeurs, mais ce site, à cause de son originalité sans doute fut très à la mode au début du siècle."

*Autour de la baie de Somme,  
les premières stations balnéaires*

En 1854, même s'il existe des bains de mers au Crotoy, à Ault, Saint-Valery, Cayeux, moins d'un millier de baigneurs a fréquenté ces plages. Vers 1885, Cayeux possède la plage la plus fréquentée de la côte de la Somme, Brighton se développe à partir de 1882. Mais après la première guerre mondiale, certaines stations ont moins de succès (Ault, Cayeux, Brighton...) tandis que les plages de sable du nord de la baie offrent un nouvel attrait. Le parfumeur Guerlain aurait voulu faire du Crotoy, une station luxueuse, mais l'endroit restera familial.

*Observation des phoques en baie de Somme*

“ Des villas des mimosas  
 Au fond de la baie de Somme  
 La famille sur les transats  
 Le pommier les pommes  
 Je regardais la mer qui brille dans l'été parfait  
 Dans l'eau se baignaient des jeunes filles qui m'attiraient.”

Alain Souchon (1983)



*Le patrimoine architectural*  
 Cathédrale d'Amiens

La Somme a très tôt, été une des étapes du Grand Tour et le regard des artistes comme Ruskin, Turner ou Proust, a joué un rôle déterminant dans la reconnaissance de la diversité de ses richesses patrimoniales, architecturales ou urbaines. Amiens - et plus encore Abbeville - ont durement souffert des deux guerres. Le tourisme n'a repris dans la capitale picarde que depuis les années 80, après une série d'opérations de réhabilitation emblématiques: sauvegarde des Hortillonages, création du parc Saint-Pierre, réaménagement des abords de la cathédrale, requalification des entrées de ville et ouverture de l'A16.

*L'élargissement et la diversification de l'offre touristique*  
 Jardins de l'abbaye de Valloires. Gilles Clément paysagiste.

La politique touristique entreprise au lendemain de la seconde guerre mondiale, concentrait ses efforts sur un certain nombre de sites ou de thèmes, clairement identifiés. De ce fait, le littoral et les espaces de nature de la vallée de la Somme ont longtemps dominé et masqué une richesse patrimoniale infiniment plus large. Depuis une vingtaine d'années, le département diversifie son offre touristique avec des sites comme Saint-Riquier, l'abbaye de Valloires, la cité souterraine de Naours, le domaine archéologique de Samara, auxquels s'ajoute le développement du tourisme vert qui trouve ici, un terrain d'essor particulièrement favorable.

*Le tourisme du souvenir de la guerre de 14/18*

Le coquelicot a été choisi en 1921, par les vétérans britanniques, comme emblème du souvenir de la Grande Guerre

Les ruines des champs de batailles ont très tôt été des lieux de pèlerinage pour les familles et les anciens combattants. Michelin éditera des guides touristiques, et les chemins de fer du Nord affréteront des trains spéciaux, réservés au "tourisme militaire". La fréquentation faiblira ensuite, dans les années 30, lorsque la Reconstruction commencera à atténuer peu à peu, les blessures et les chagrins. Aujourd'hui, notre société témoigne d'un profond besoin de mémoire vis à vis de ce conflit majeur de son histoire. A quelques années du centenaire de 1914, tandis que disparaissent un à un, les tout derniers poilus, la fréquentation du circuit du Souvenir est en augmentation constante et les romans ou les films qui choisissent pour thème la Grande Guerre se multiplient ; parmi les plus récents, on peut mentionner "les âmes grises" de Philippe Claudel, "la Chambre des officiers", de Marc Dugoin, ou "Un long dimanche de fiançailles" de Sébastien Japrisot, qui tous ont été adaptés au cinéma. En dix ans ce ne sont pas moins de cinq musées consacrés à la Grande Guerre qui ont été inaugurés en Picardie : l'Historial de Péronne, le musée franco-américain de Blérancourt, la Caverne du Dragon du Chemin des Dames, le musée Terre-Neuvien, de Beaumont-Hamel et le tout nouveau centre d'accueil et d'interprétation de Thiepval.

# Le tourisme

## Enjeux & mutations

Facteur de transformation des paysages et du regard porté sur les paysages, le tourisme constitue - comme toute activité - un des ressorts de la dynamique du territoire et non l'élément perturbateur d'un ordre qui serait immuable. Cependant, le territoire est désormais habité par une part minoritaire de paysans (<1%) et un nombre grandissant de citadins des campagnes, parmi lesquels des retraités et des vacanciers, populations qui résident là, mais qui souvent, habitent ailleurs. Ces populations nouvelles, majoritaires, opèrent un déplacement du regard porté sur les paysages. Dans les secteurs les plus touristiques, elles tendent à dicter leur point de vue en souhaitant que les régions visitées correspondent à leur attente : dans les pays de tourisme vert, ces besoins s'opèrent en touches discrètes, et s'insèrent dans la vie rurale ; dans les secteurs de tourisme massif, ces besoins peuvent devenir omniprésents.

*L'un des défauts majeurs du tourisme, est d'uniformiser l'espace et les paysages. Les rappels identitaires et les aménagements conçus pour un tourisme de masse, banalisent ce qu'ils prétendent valoriser : C'est pour devenir toujours plus identique à lui-même, pour se rapprocher au mieux de la monotonie immobile, que l'espace libre de la marchandise est désormais à tout instant modifié et reconstruit. La société qui modèle tout son entourage peut et doit refaire la totalité de l'espace comme son propre décor... une glaciation visible de la vie... L'urbanisme qui détruit les villes reconstitue une pseudo-campagne, une nouvelle paysannerie factice.*

Guy Debord, " La Société du spectacle ", chapitre VII.



Un accueil concentré sur le littoral picard  
(Part de résidences secondaires par canton, d'après INSEE 1999)

En 2002, 1 400 000 visiteurs ont séjourné au moins une nuit dans la Somme, si l'on tient compte des séjours en résidences secondaires.

70 % des hébergements touristiques du département sont situés sur le littoral, contre 18% pour l'Amiénois et 12% pour la Haute Somme. Le littoral concentre 66% des résidences secondaires, 79 % des campings de passages, 39% des hôtels, 60 % des gîtes ruraux et des chambres d'hôtes. Sa fréquentation est en hausse sensible depuis l'ouverture de l'A16.

En 1990, le département comptait 25 500 résidences secondaires, soit 10,8 % des logements, pourcentage qui le situe dans la moyenne nationale.

Concentration de campings sur le littoral et la Haute Somme  
(Campings au 1<sup>er</sup> janvier 2002, source CDT)

Le nombre de campings est stable depuis quinze ans, mais le département est confronté à un développement difficilement contrôlable de l'habitat léger de loisirs sur des secteurs comme le littoral ou la Haute-Somme. L'habitat saisonnier tend à être pérennisé en habitat plus ou moins permanent. Des opérations de requalification sont entreprises pour transformer ces lieux en emplacements de passage et appliquer les critères environnementaux.

Parmi les campings de la Somme, l'un d'entre eux au moins, mérite d'être signalé : le camping de Rompyval conçu en 1974, par l'architecte Bernard Bougeault, dont les bungalows se composent d'une succession de voûtes en béton armé recouvertes de terre végétale enherbée qui leur assure une protection contre les vents dominants.

*Tourisme et périurbanisation*

Le tourisme sur le littoral, se traduit souvent par des phénomènes de périurbanisation, associés aux éléments spécifiques des fonctions de loisir (multiplication des résidences, des loissements, des hôtels, des voiries, des infrastructures commerciales et des sites de détente aménagés) qui laissent "hors saison", un paysage souvent meurtri, où la nature a du mal à reprendre ses droits.



*Développer une signalétique touristique*

Le plan départemental d'information touristique s'est fixé plusieurs objectifs :

- . Protéger les zones particulièrement sensibles
- . Mieux gérer les flux de visiteurs,
- . Promouvoir la découverte d'alternatives.
- . Améliorer la signalétique touristique, en luttant contre la signalisation sauvage et en proposant des solutions aux communes et aux équipements touristiques."



*Un réseau d'espaces naturels sensibles*

(Source Conseil Général décembre 2005)

Le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, approuvé en 1995, a pour objectif de favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux. Il vise notamment à garantir la continuité des itinéraires et la conservation des chemins. Sa réactualisation est engagée dans plusieurs secteurs. Diverses actions sont menées auprès du public pour faire partager la découverte du patrimoine naturel et des paysages. Un label décerné par le Conseil Général identifie un réseau de sites naturels (larris, marais, étangs, et sur le littoral, dunes, hâble d'Ault et réserve naturelle de la Baie de Somme). Ces sites ouverts au public font l'objet de circuits balisés dotés de panneaux et de brochures d'information.

"La traversée du Ponthieu", randonnée de 18 kilomètres à pied, à cheval ou en vélo, aménagée sur un fragment de l'ancienne ligne des "bains de mer" Lille-Le Tréport.

*Un schéma régional de veloroutes validé*

(Source : Conseil régional avril 2006)

Le schéma régional s'inscrit dans une série d'itinéraires européens et nationaux visant à assurer la continuité des liaisons. Dans la Somme, le réseau s'appuie principalement sur les grandes vallées (Authie, Bresle, Somme, Avre...) et sur les voies ferrées désaffectées. Le département souhaite donner la priorité à la mise en place du schéma des "veloroutes" et "voies vertes", notamment sur l'axe est-ouest du canal de la Somme. La côte picarde quant à elle, a bénéficié de l'aménagement d'un réseau de voies cyclables (plan vélo de la côte picarde).

Source des données : Conseil Général de la Somme, Stratégie de développement touristique, Schéma départemental 2005-2008.

*La reconnaissance des paysages*  
*L'ex-route nationale 17, au sud de Roye*



la Somme

“ *Le département de la Somme n'est pas un département montagneux. Sa colline la plus élevée n'a que 210 mètres au-dessus du niveau de la mer, ce qui fait 60 mètres de plus que la flèche de la cathédrale d'Amiens, mais à peine la vingt-troisième partie du Mont-Blanc, la plus haute montagne de France.*”

*Guide Joanne, Editions Hachette, 4<sup>ème</sup> édition 1885 (Les Guides Joanne étaient les ancêtres du Guide Bleu)*

1. la formule est de Fernand Braudel

# La fabrication du regard

Le propre de la nature est de produire de la culture.

Le regard porté sur le paysage est le fruit d'une histoire, d'une éducation, d'un imaginaire. Un regard n'est jamais tout à fait neutre, ni innocent. Un paysage, par exemple, n'est pas exactement le même s'il est vu par un militaire, un commerçant ou un agriculteur. L'un privilégiera les qualités stratégiques d'un site, ses promontoires et ses obstacles, l'autre s'intéressera à ses moyens d'échange, le troisième à la nature de ses sols.

La peinture et la littérature ont profondément influencé le regard porté sur les paysages, contribuant ainsi à leur reconnaissance. Avant les peintres et les penseurs des Lumières, le regard sur la nature était tout autre. Avant les artistes et les écrivains du XIX<sup>e</sup> siècle, l'image du littoral ou du patrimoine monumental, n'était pas la même. Avant les romanciers, les photographes et les cinéastes contemporains, le regard sur les routes, le monde industriel ou les périphéries urbaines était sensiblement différent.

Il est frappant de constater aujourd'hui, que les sites les plus fréquentés de la Somme (la côte picarde, le patrimoine gothique, l'itinéraire du Souvenir) soient précisément ceux que les artistes aient choisis de traiter.

Le tourisme a provoqué un tournant dans la perception du paysage. La logique touristique fonctionne par étape. Dans un premier temps, un paysage est reconnu. Dans un second temps, il attire des visiteurs, ce qui entraîne des conséquences en terme d'accueil. Dans un troisième temps, pour maintenir et encourager cette fréquentation, le paysage tend à être mis en scène afin de répondre et correspondre à l'attente présumée. Dans ce glissement subtil s'opère un phénomène de muséification. Le paysage qui jusqu'alors était - comme tout paysage - un équilibre en mouvement, tend à être figé pour répondre à un imaginaire. Ce type de démarche a conduit au XIX<sup>e</sup> siècle à dégager les abords des cathédrales. Il amène aujourd'hui,

pour les mêmes raisons, à mettre en scène des parcelles maraîchères dans la visite des Hortillonnages d'Amiens, malgré la disparition de la quasi totalité de ses maraîchers.

Une mise en scène du paysage n'est pas neutre. Elle traduit un point de vue qui est le fruit de la culture et de la mentalité d'une époque. Une civilisation qui accorde une place essentielle au regard et à la vitesse produit des rondelles de giratoires qui entendent résumer l'identité des paysages : pour parler du littoral, des oiseaux en métal figés au-dessus d'un massif d'oyats. Pour parler de la guerre, une transcription allégorique des "orages d'acier". Pour évoquer la tradition d'archéologie, l'érection de gigantesques monolithes en résine.

Ces mises en scène - traductions contemporaines des floralies et des mosaïcultures de l'après-guerre - témoignent d'une certaine lecture du patrimoine et d'une hiérarchie de ses intérêts. Elles traduisent également une conception du paysage dans laquelle le regard prime. Le résumé peut alors devenir caricature. La peur du vide, du silence, du lent travail des saisons, amène à saturer l'espace d'informations fugaces. A l'encombrer parfois. L'image du paysage peut alors cacher le paysage.

On peut envisager ainsi de proposer de maintenir à prix fort l'image d'un port de pêche ou d'une ligne de côte littorale, plutôt que de proposer au visiteur de comprendre *le temps long de l'histoire*<sup>1</sup> et de s'inscrire dans ses équilibres fondamentaux. Alors la question du paysage, de sa définition, de sa reconnaissance devient-elle fondamentale pour une société. Elle suppose un choix : définir si le paysage doit être un décor, chargé de *faire joli, malgré tout*, ou s'il est un héritage de la mémoire d'un territoire, fondé sur son socle géographique, organisé par ses équilibres environnementaux, lentement façonné par son histoire et le jeu de ses échanges. D'un côté, une tradition de la vedutta et de la vue perspective, de l'autre, une façon d'être au monde et de s'inscrire dans la continuité d'une histoire.



# La Somme



**URGENCE**  
 SAMU 15  
 Pompiers 18  
 Gendarmerie 17  
 SOS Médecins 03 22 52 00 00

**INFORMATION**  
 Comité du Tourisme de la Somme (CDT)  
 www.somme-tourisme.com  
 21, rue Ernest Cauvin - 80000 AMIENS  
 +33 (0)3 22 71 22 71

**Nautilisme**  
 DDE : subdivision navigation  
 03 22 71 60 80

**Météo**  
 MÉTÉO France  
 08 36 68 02 80

- Panorama Point de vue
- Site historique de la Grande Guerre
- Halte fluviale



**COMITÉ DU TOURISME DE LA SOMME**  
 21 rue Ernest-Cauvin - 80000 AMIENS  
 Tél. +33 (0)3 22 71 22 71  
 www.somme-tourisme.com

# Représenter et raconter le paysage

## Peindre, dessiner, photographier, filmer, écrire

*Les sujets de prédilection des peintres et des écrivains sont devenus les sites les plus touristiques : Le littoral, la vallée de la Somme, les villes, les monuments, le souvenir de la guerre de 14 n'ont cessé d'être représentés ; Par opposition, la vie rurale ordinaire, les immenses paysages céréaliers et le monde industriel ont peu, ou pas, été montrés.*

*Depuis une trentaine d'années, les centres d'intérêt tendent à se diversifier, du fait de la multiplication des travaux universitaires et du souci grandissant des questions environnementales.*

*De l'image à l'instrument*

Les premières représentations des paysages de la Somme datent de la fin du Moyen-Âge. A cette époque les cités occidentales choisirent de rivaliser entre elles par le biais des vues perspectives et des portraits à vol d'oiseau. En 1611, une série de sept *Vues cavalières des villes de la Somme* sont publiées par un topographe hollandais, Joachim Duwiert, qui s'attache à montrer chaque ville dans son site : Picquigny domine son éperon de craie ; Saint Valery et Le Crotoy encadrent l'estuaire de la Somme ; Amiens, groupé autour de sa cathédrale, montre des fortifications débordées de faubourgs.

A partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'ambition de maîtrise du territoire, conduit vers des tracés plus exacts. Les ingénieurs de l'armée dressent les plans des fortifications des villes. Les peintres de marine décrivent dans le détail les grands ports du Royaume. Une vue minutieuse de Saint-Valery sera gravée par Nicolas-Marie Ozanne, assistant de Joseph Vernet pour son ouvrage sur les *"Les principaux ports et rades du Royaume de France..."* En 1822, Louis Garneray, jugeant que *"les tableaux du maître sont devenus méconnaissables par les changements qu'ont subit le lieux"*, ajoutera à cette collection, deux vues des ports de Saint-Valery et d'Abbeville.

*Le goût du pittoresque et la redécouverte du gothique*

Un troisième type de représentation apparaît à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, lorsque les milieux aisés adoptent la mode du voyage, du journal et du carnet du dessin. L'époque goûte alors le pittoresque, cher à l'esthète anglais William Gilpin. Ce mouvement produira notamment les collections de géographie régionale de Charles Nodier, dont les *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France* vont inaugurer une tendance durable des guides touristiques à privilégier les sites sublimes et monumentaux au détriment de l'identité des paysages ordinaires. Les volumes consacrés à la Picardie seront édités en 1845.

Parmi ces voyageurs, certains, à l'instar de John Ruskin, s'intéresseront à l'architecture médiévale, démarche qui se révélera fondamentale pour la reconnaissance du patrimoine gothique français et la naissance d'un mouvement néo-gothique. En 1884, Ruskin publiera ses conférences sur *"l'architecture flamboyante de la vallée de la Somme"* et écrira un chef-d'œuvre, *"La Bible d'Amiens"*, ouvrage traduit en 1904 par Marcel Proust, accompagnée d'une préface qui souligne la relation liant le monument au paysage.

*Ruskin ne séparait pas la beauté des cathédrales, du charme de ces pays d'où elles surgirent. La cathédrale d'Amiens, l'église Saint-Len ou la collégiale Saint-Vulfran d'Abbeville sont construites "près de la Somme". La cathédrale est en harmonie avec son environnement, située "au bord des courants d'eaux vives", tels les peupliers de Picardie en harmonie avec le plat paysage : il est possible dans les plaines, parmi les espèces d'arbres qui leur appartiennent, les peupliers d'Amiens, par exemple, d'obtenir une sereine simplicité de grâce, qui, comme je l'ai dit est la meilleure aide pour l'étude de leur beauté.*

*L'attrait de la baie et du littoral*

A partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, les européens redécouvrent la mer. Les côtes normandes, proches de Paris et de l'embouchure de la Seine ont d'abord les faveurs du public, mais dès 1850, les artistes et les écrivains se montrent attirés par les paysages de la baie de Somme. Les immenses ciels changeants, les scintillements d'eau et de lumière, les mouvements de la mer, les activités de l'estuaire deviennent des thèmes d'observation, et cette production picturale et littéraire participera au développement du littoral picard. Georges Seurat, Eugène Boudin ou Edgar Degas fréquentent les lieux à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Seurat, notamment y réalisera deux œuvres majeures vers 1899 (*Le Crotoy amont* et *le Crotoy aval*), marines dont un chroniqueur dira : *"les surfaces des fleuves sans rides, des quais déserts, les plages sans personnages, les dunes sans promeneurs, tout ce qui donne des impressions de paix, de solitude, d'espace tranquille est dit dans ces tableaux"*<sup>1</sup>.

Au XX<sup>e</sup> siècle, un certain nombre d'artistes seront à leur tour fascinés par les paysages de la baie parmi lesquels Albert Siffait de Moncourt (1858-1931) et surtout Alfred Mannessier (1911-1993) qui se disait "définitivement marqué par la lumière du Crotoy, ses jeux de clair et d'obscur, les sables, les galets, l'horizon tour à tour scintillant et brumeux, le rivage, l'herbe des dunes ondulant dans le vent."

#### Les paysages ruraux

Si l'attrait pour le littoral et la baie de Somme prédomine sans conteste, quelques peintres du XIX<sup>e</sup> siècle ont élargi leur sujet d'étude aux paysages ruraux. Les thèmes retenus sont les villages, les chaumières, les chemins, les peupliers, les saules, les canaux, les marais, les pâtures, témoignages d'une société rurale à son apogée. Parmi les représentants les plus célèbres de ce mouvement figure Jean-Baptiste Corot (1796-1875) qui peint les environs d'Amiens et la Somme près d'Abbeville et de Picquigny, ou Paul Huet (1803-1869) un des initiateurs de la peinture de plein air, qui vers 1820, peindra plusieurs paysages de marais et quelques vues d'Abbeville, déclarant que celle-ci "possède de ces vieilleries qui font les délices d'un artiste."

La plupart des autres paysagistes attachés à la Somme jouissent d'une réputation plus régionale. Rudolf Ribartz (1848-1904) peint des prairies pâturées, des chaumières, et des moulins des environs de Cayeux. Abel Bertram (1871-1954) s'attache aux paysages des alentours de Noyelles-sur-Mer. Georges Bilhaut (1882-1963) directeur de l'École des Beaux-Arts d'Abbeville, représentera surtout les hameaux, les villages et les églises du Ponthieu. Firmin-Girard (1838-1921) peindra des cours de fermes et des faucheurs dans l'arrière-pays littoral. Jules-Emile Zingg (1882-1942) qui fut l'un de ces peintres des scènes campagnardes résumera bien le regard partagé par de nombreux peintres sur les paysages de la Somme. "Vous dire les coins épatants que je découvre dans un coin aussi peu pittoresque que la

*Somme...rien de grandiose ou de dramatique, mais des choses d'une intimité touchante, de merveilleuses églises dans des villages délicieux, de belles moissons sur les plateaux, la mer dans les dunes ou les lagunes du Hourdel."*

#### Le fond Duthoit

A cette production strictement picturale s'ajoutent les vues de monuments de la Somme produites par les sculpteurs ou les architectes. Sur ce point, on ne peut passer sous silence la lignée des Duthoit, composée de deux frères sculpteurs Aimé (1803-1867) et Louis (1807-1874), et de leur neveu architecte, Edmond (1834-1889), qui réalisèrent des milliers de travaux de relevés au côté de Viollet-Le-Duc, dans le cadre de ses grands travaux de restauration des monuments historiques.

#### Les allégories de Puvis de Chavannes

Les grandes compositions du Musée de Picardie peintes par Pierre-Cécil Puvis de Chavannes (1824-1898) montrent d'autres séries de paysages. La Somme est symboliquement représentée par un fleuve calme, partagé d'îles, derrière lequel se déploient des horizons immenses, limités par un ciel pâle masqué de nuages. L'identité est résumée par la botanique. Un frêne, un saule, un bosquet de peupliers aux jeunes feuilles rousses encadrent des scènes virgiliennes évoquant les activités traditionnelles : des hommes portent le grain, un berger garde son troupeau, un couple revient de la pêche, un groupe de femmes réparent les filets. Un panneau, intitulé "Bellum" peint en 1861, figure (déjà) un territoire ravagé par les guerres.

#### "Ce que j'ai vu à Cléry-sur-Somme"

La première guerre mondiale a produit une iconographie colossale, essentiellement photographique, mais qui compte quelques éléments graphiques de premier plan comme les dessins de Mathurin Méheut (Péronne, Ham, Roye, Montdidier) et la série de huit eaux-fortes réalisées par Otto Dix figurant les horreurs vues à Cléry-sur-Somme, Monacu, et Méricourt, documents aujourd'hui conservés à l'Historial de Péronne.

Citations extraites de :

Ruskin-Turner, *Dessins et voyages en Picardie romantique*, Musée de Picardie, Amiens, 2003

H. Braeuner, B. Pradié-Ottinger, *Les peintres de la Baie de Somme, autour de l'impressionnisme*, La Renaissance du livre, 2001

Thomas SHOTTER BOYS, *Abbeville vue de loin*, vers 1835

I. Eugène DEMOLDER *Chronique artistique l'exposition des xx à Bruxelles*, in *La Société nationale*, 1892

## Dessiner, peindre, photographier les paysages

Les paysages de la baie  
Samuel Frère, *Le cap Hornu à Saint-Valery-sur-Somme*

"Les grands ormes qui frissonnent au vent du large" figurés sur le tableau de Samuel Frère, (ci-dessus) seront évoqués en 1886, dans un roman d'Anatole FRANCE, "Pierre Nozière", roman écrit à Saint-Valéry, dont les toiles de fond sont les paysages de la baie et du cap Hornu.

La mémoire photographique (Allonville, mare, arch. dép., 1908, coll. part.)

Dès le début de la Troisième République, la photographie concurrence le dessin. L'éditeur Blanquart-Evrard publie des catalogues de paysages sous forme de voyages illustrés. La mission héliographique française recense les ouvrages d'art, s'intéressant particulièrement à leur performance et leur modernité. Henri Le Secq photographie Amiens vers 1850. Edouard Baldu, réalise en 1855 un album consacré à la ligne de Chemin de fer du Nord sur commande de son propriétaire, James de Rothschild. Atget photographie Amiens en 1900 et 1921.



### Le goût du pittoresque et du gothique

Ecole britannique. *La cathédrale d'Amiens vue des quais de la Somme, vers 1830*

A partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, de nombreux peintres britanniques sont attirés par les paysages du nord de la France. La Révolution, puis les guerres napoléoniennes interrompent un temps ces voyages, mais leur usage reprend après 1815, et se prolonge tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Les anglais sont attirés par le caractère pittoresque et médiéval des villes de Picardie, encore préservées de la révolution industrielle. Ils réaliseront des milliers de vues, privilégiant la relation entre les monuments et le paysage. Turner séjourne dans la Somme en 1826. L'un des amateurs d'art les plus fervents de cette tradition anglaise, sera John Ruskin, qui se passionne pour "l'architecture flamboyante de la vallée de la Somme" et dont "les Sept lampes de l'architecture", entendent être un tableau de "l'architecture de la France du Nord."

### Un nouveau regard sur le bord de mer

Eugène Boudin, *Marée montante, Baie de Saint-Valery, 1888*

Le goût des bords de mer se développe au début du XIX<sup>e</sup> siècle, dans la continuité des idées hygiénistes et en réaction contre les pathologies urbaines. Comme devant la montagne, redécouverte à la même époque, l'homme face à la mer se confronte à la nature, aux éléments, au sublime. Grâce au développement des chemins de fer de nombreux peintres et écrivains seront fascinés par l'errance et la rêverie qu'évoquent les longues grèves du nord, marquées par l'alternance du flux et du reflux.

A partir de 1850, plusieurs peintres reconnus, séjournent sur la côte et participent à sa renommée, à l'exemple d'Eugène Boudin qui réalise une soixantaine de tableaux à Saint-Valery entre 1885 et 1891. Il peint les paysages du canal, de la baie, les activités portuaires et plusieurs vues d'Abbeville en 1894.

*Les paysages ruraux**Julien Gustave Gagliardini (1846-1927), le bourg d'Ault*

Plusieurs artistes, tels Auguste Boulard, Léon Cogniet, Rudolf Ribartz ou Julien Gagliardini, ont représenté les paysages du littoral et les scènes pittoresques de l'arrière pays (les falaises d'Ault, la mer, la plage, les environs de Cayeux, les villages, les marchés).

*Pierre Cécil Puvis de Chavannes**(Fresques du grand escalier du musée de Picardie)*

Réalisé à l'initiative de la Société des Antiquaires de Picardie, le musée de Picardie (1855-1867) fut le premier musée des Beaux-Arts de France, conçu comme tel dans un bâtiment spécifique. Puvis de Chavannes obtint la commande des peintures murales du grand escalier et de la galerie supérieure pour lesquels il réalisa des allégories des paysages et de l'histoire de la Somme. "J'ai fait intervenir, dira-t-il, un fleuve dont le nom se devine sans peine."

"Pro patria Ludus" montre un groupe d'hommes et de femmes placés au bord d'un fleuve calme, partagé d'îles. L'horizon est plat, immense, vide, ponctué au loin de bosquets. Le ciel bleu pâle, est masqué de nuages blancs. Bien qu'un coquelicot soit en fleur, le soleil ne perce pas.

Le tableau figure un saule, fendu et recépé, quelques peupliers aux feuilles rousses, des frênes et des taillis de chêne.

"Ave Picardia Nutrix", hommage à la terre fertile de Picardie, montre des hommes allant moudre du grain, un berger près d'un troupeau, un couple revenant de la pêche, des enfants portant une corbeille de fruits, des ouvriers bâtissant un pont de bois. Les femmes, au premier plan, réparent les filets ou "débrouillent" la laine au pied d'un saule. Dans le fond, le même ciel blanc, lumineux, est rehaussé à l'horizon de nuages lourds, traversés de vols de canards.

"Bellum" (1861) évoque la Somme-terre d'invasions par le biais d'un occupant romain, tranchant du glaive et brûlant la terre. Les arbres sont abattus. Le paysage est balayé de fumées noires. Les victimes sont à terre, éplorées, affligées. Au premier plan figure un chardon et un boeuf couché, une grosse larme à l'oeil.

"Je voudrais ... ne jamais penser  
à la peinture quand je regarde le paysage,  
à la musique quand j'écoute le vent,  
à la poésie quand j'admire et goûte l'ensemble".

George Sand. 1847.

Avant-propos de François le Champi. Editions Garnier-Flammarion 1973. p. 47

*Les vallées**(Jules Dupré, Bords de Somme, 1836 © BNF)*

Les paysages d'eau de la vallée de Somme fourniront un des thèmes de prédilection des peintres romantiques. Jules Dupré (1811-1889) sera un "poète des cours rustiques, des routes tournantes, des mares où viennent boire les troupeaux à travers les herbes, des pacages pleins de soleil, des ciels troubles, des grands horizons" (J. Claretie). Dès 1834, il réalise des vues des environs d'Abbeville, puis à partir de 1865 des marines et des paysages autour de Cayeux.

Cet attachement pour le charme des vallées peut être rapproché de celui de John Ruskin qui écrivait en 1843 : "Les arbres en France sont vraiment sans pareil pour la grâce de leur tronc et la forme parfaite de leur feuillage transparent ; leur façon de se regrouper et de se réunir est si parfaite et toujours belle (...) dans les basses terres de France, la Picardie et la Normandie, il n'y a pas une seule vallée qui ne soit pas le plus joli modèle, ni à moins d'un mile un endroit qui ne soit une source d'enseignement pour tout artiste".

*Ecrire, décrire,  
raconter les paysages*

Colette, " *Les vrilles de la vigne* "  
*La baie de Somme*

*"Une brume de chaleur baigne la baie de Somme, où la marée de morte-eau palpite à peine, plate comme un lac. Reculée derrière ce brouillard moite et bleu, la pointe de Saint-Quentin semble frémir et flotter, inconsistante comme un mirage."*

Jacques Darras, " *Comment fait-on pour vivre avec quelqu'un ?* "  
Extrait de " *Tout à coup, Je ne suis plus seul* " . Editions L'Arbalète-Gallimard, 2006

*"Ici l'espace est l'éirement du temps.  
La petite rivière entre ses hauts peupliers étire le temps.  
Le ralentit. Le retarde.  
Fait imperceptiblement obstacle à la fuite de l'espace  
Le fond de vallée est occupé par des étangs.  
L'eau de la rivière avec ses étangs agit sur le paysage comme une horloge lente."*



Julien Gracq, " *Carnets du grand chemin* " Editions José Corti, 1992  
*Les paysages de la baie de Somme*

*"Estuaire de la Somme, pays du miroitement et de la brume, où les linéaments de la terre à vau-l'eau se réduisent dans le paysage à quelques pures et minces lignes horizontales, mangées par les reflets de lumière, et dont la légèreté irréaliste fait songer à un lavis chinois. Près de la mer, longues nappes de vase réfléchissantes, courant se fondre dans le gris et la nacre d'huître de la Manche, où la Somme essore paresseusement sa traînée liquide... Dans la platitude humide pointent seulement quelques huttes de chasseurs de canards. Et le paysage lui-même est semblable au cri du canard : solitude trempée des eaux plates, ouate grise, odeur de sauvagine, froid cru et stagnant du matin mal réveillé".*

Victor Hugo, *Lettre à Adèle*, 1837  
*Le canal de la Somme près de Montières*

*"Hier matin j'ai suivi en bateau à vapeur les bords de la Somme, d'Amiens à Abbeville. (...) Le soleil se levait dans une brume épaisse au milieu de laquelle se détachait la silhouette immense de la cathédrale, sans aucun détail dans la masse, par le profil seulement. C'était superbe. Rien de plus joli que les bords de la Somme. Ce n'est qu'arbres, prés, herbages et villages charmants. (...) Une multitude de petits tableaux flamands qui se suivent et se ressemblent ; l'eau coulant à ras bord entre deux berges de roseaux et de fleurs, des îles exquises, la rivière gracieusement tordue au milieu d'elles et partout, de petites prairies à herbe épaisse, avec de belles vaches pensives sur lesquelles un chaud rayon de soleil tombe entre les grands peupliers. De temps en temps on s'arrête aux écluses..."*

Paul Vimereu, " *Chutt Le Hutteux*". Edition Malfère, 1927.  
Le paysage des Bas-Champs du littoral

"Au milieu des marais, un îlot d'arbres se massait contre la tempête. Pour résister à l'assaut du vent, il prenait le rythme du vent, les cris, les murmures du marais violenté, il les accueillait, puis les renvoyait en tumulte élastique de ses mâtures. "



Robert Mallet " *L'espace d'une fenêtre*"  
Les plaines du Santerre

"C'est vrai, je suis d'un pays de craie qu'éventre un sillon noir, c'est vrai qu'ayant pesé les silex de la plaine mêlés aux limons secs, c'est vrai que j'aime les tendresses d'humus collées à mes semelles plus lourdes (...)  
Quand je mourrai, que me soient fidèles les tendresses de terre inhumant mes semelles de tourbe. "

Louis Aragon, " *La Semaine Sainte*" Ed. Gallimard, 1958  
La vallée de la Somme aux environs de Long

"Le pays d'Eloy c'était ici cette bande de prés noyés, hérissés de peupliers, coupés de canaux, d'étangs. Il n'y avait guère alors dans ce lacis de ruisseaux et de terres traîtresses que des cabanes pour la chasse. Le pays d'Eloy c'était cette longue misère bourbeuse qui s'étend ainsi d'Amiens à Abbeville et où l'on se débat contre les propriétaires, les commerçants, les garde-messieurs des communes, l'ambition de ceux qui trichent et veulent à leur tour posséder des bouts de marais, y mettant sans droit des clôtures. (...) à perte de vue, les marais, la terre trempée, hérissée de joncs, l'herbe affleurant sous les miroirs d'eau, entre les arbres montants, blancs de Hollande, frênes, ormes. "

Hector Malot, " *En famille*" (1893)  
Les paysages industriels de la vallée de la Nièvre

"Quand le sifflet des usines annonça la sortie, elle était encore à son balcon planant dans sa rêverie, et ce furent ses coups stridents qui la ramenèrent dans la réalité présente. Alors du haut de l'observatoire d'où elle dominait les rues du village et les routes blanches à travers les

(Dans ce roman, le nom des villages et de la famille Saint sont modifiés)

prairies vertes et les champs jaunes, elle vit se répandre la fourmilière noire des ouvriers, qui grouillant d'abord en un gros amas compact, ne tarda pas à se diviser en plusieurs courants, à se morceler à l'infini, et à ne former bientôt plus que de petits groupes qui eux-mêmes s'évanouirent promptement. "

Blaise Cendrars, " *La main coupée*", Edition Denoël, 1946  
Les marais de Frise en Haute-Somme, durant la première guerre mondiale.

"C'était le bout du monde et nous ne savions pas au juste où finissaient nos lignes et où commençaient les lignes allemandes. Les deux tracés se perdaient dans une prairie marécageuse (...) où les lignes s'interrompaient forcément pour reprendre de l'autre côté de la vallée inondée et des méandres compliqués de la Somme. (...) Le brouillard s'était un peu levé. Des reflets insolites moiraient l'eau du canal. Les trembles s'égouttaient en frissonnant. Nous avançons dans l'étroit chemin qui se glissait le long de la berge, dans la zone d'ombre. On s'approchait d'Eclusier, mais on ne distinguait pas encore la maison du passeur sur l'autre rive (...)  
On s'approchait. Le site était grandiose et sinistre. Un terre-plein inondé, planté de vieux et gros arbres magnifiques, des immenses peupliers argentés, dont les plus hautes branches saccagées par les obus et une explosion qui avait à moitié détruit l'écluse jonchaient le sol bouleversé. "



# L'évocation des paysages

## Récits de voyage, guides touristiques, affiches et cartes postales

“ *Etrange bizarrerie !  
C'est quand la nature  
est condamnée à mort,  
c'est quand l'industrie la dépèce,  
quand les routes de fer la labourent  
(...)  
que l'esprit humain s'empresse  
vers la nature,  
la regarde comme jamais il n'a fait,  
la voit, cette mère éternelle,  
pour la première fois,  
la conquiert par l'étude,  
la surprend, la ravit, la transporte  
et la fixe vivante comme flagrante  
dans des pages et des toiles  
d'une vérité sans pair.*”

Edmond et Jules de Goncourt  
*La peinture à l'exposition universelle de 1855*  
Oeuvres complètes T. XII-XIV

Le XIX<sup>e</sup> siècle a pour une part, *inventé* les paysages. Par les récits de voyageurs, les regards artistiques, l'inventaire des richesses patrimoniales de la France, puis les guides touristiques ou scolaires, ce siècle a mis en place une image du territoire qui s'est peu à peu ancrée dans l'imaginaire collectif et dont on constate aujourd'hui, les réminiscences profondes.

*Un pays  
sans relief*

Le XVIII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècles aimaient les montagnes, les accidents de terrain et le pittoresque. Les doux vallonnements des paysages de la Somme n'ont donc guère trouvé de grâce aux yeux d'un voyageur comme Arthur Young qui jugea le Santerre *plat, crayeux et sans intérêt*, se plaignant de la monotonie des environs d'Abbeville (...*toujours le même pays plat et sans intérêt...*), ajoutant qu'il faut attendre Clermont-sur-Oise pour que le paysage ne *s'améliore*. L'idéal paysager était alors le Mont Blanc et il est stupéfiant de voir le *Guide Joanne* oser tenter la comparaison en 1885 :

*Les paysages grandioses manquent au département de la Somme, ainsi que les grandes curiosités naturelles, comme dans tous les pays qui n'ont pas de montagne (...) La colline la plus élevée n'a que 210 mètres, (soit) à peine la vingt-troisième partie du Mont-Blanc, la plus haute montagne de France.*

Le *Guide Joanne* dresse donc un inventaire succinct des rares points accidentés (les falaises d'Ault et les modestes cascades de l'Ancre). Devenu le *Guide Bleu*, il poursuivra ce credo envers le pittoresque avec une constance que relèvera Roland Barthes comme une des *Mythologies* caractéristiques de notre époque:

*Au nombre des spectacles promus (...) on trouve rarement la plaine, jamais le plateau. Seuls la montagne, la gorge, le défilé, le torrent peuvent accéder au panthéon du voyage dans la mesure sans doute, où ils semblent soutenir une morale de l'effort et de la solitude.*

*Une terre fertile*

Le second stéréotype attaché à la Somme est celui du grenier et de la terre nourricière. Les intendants

de l'Ancien Régime s'en flattaient. Arthur Young, malgré son peu d'enthousiasme pour ce territoire, le reconnaîtra et l'on retrouve ce caractère souligné avec application dans le célèbre manuel de cours moyen de la III<sup>ème</sup> République, *Le tour de France de deux enfants* :

*Les pays du Nord sont ceux que la nature a le moins favorisé, mais l'intelligence et le travail de l'homme ont corrigé la nature et y ont produit des richesses. L'Artois et la Picardie sont comme les Flandres des pays de terres très fertiles qui produisent en abondance le blé, le colza et le lin.*

Quelques années plus tard, dressant le tableau des paysages détruits, le *Guide Michelin des Champs de Bataille*, reprendra ce thème de la fertilité en admettant qu'il peut s'accompagner parfois d'une forme de monotonie :

*La bataille s'est étendue sur le plateau picard au nord et au sud de la Somme : région fertile et riche, dont le sol est constitué d'une nappe de craie recouverte d'un limon plus ou moins épais. Les pentes des ondulations et les larges tables des plateaux étaient couvertes d'immenses champs de céréales, de pavot-oeillettes, de betteraves. Ça et là, quelques petits bois, restes de la forêt Arronaise qui couvrait au Moyen-Age toute la contrée. Presque pas de maisons isolées ; de loin en loin seulement un moulin-à-vent, une ferme, une sucrerie, coupant la monotonie du paysage.*

Aujourd'hui encore l'image du grenier se perpétue, tout au moins sur les panneaux d'information autoroutiers qui affichent le slogan : *Picardie, terre fertile.*

*Un des berceaux  
du gothique*

La troisième image attachée au département sont la qualité de ses monuments. Très tôt les cartes ont figuré en cartouche les atouts culturels ou économiques de la Somme. La cathédrale d'Amiens sera de loin le sujet le plus représenté, mais à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, s'y ajouteront des gravures figurant l'infrastructure commerciale de la région, à travers notamment des vues du canal de la Somme et de ses ports fluviaux ou maritimes.



Le romantisme a élargi cette vision patrimoniale. Parcourant le territoire, les voyageurs, les écrivains et les premiers photographes seront attirés par les bâtiments et les sites pittoresques. Prosper Mérimée, assisté des frères Duthoit, dressera l'inventaire des *Richesses historiques et artistiques de la France*, avec un regard portant en germe la future législation de protection des Monuments Historiques. Ce recensement des cathédrales, des églises, des beffrois, des châteaux ou des maisons anciennes, tendra cependant parfois, à extraire les bâtiments de leur contexte, voire à exiger qu'ils en soient dégagés pour être mis en valeur. Evoquant toujours le *Guide Bleu*, Roland Barthes notera les dérives idéologiques de ce goût exclusif pour le monumental :

*De même, que les montagnes sont flattées au point d'anéantir les autres sortes d'horizons, de même l'humanité disparaît au profit exclusif de ses monuments... La sélection des monuments supprime à la fois la réalité de la terre et celle des hommes. Elle ne rend compte de rien de présent, c'est-à-dire d'historique. Le guide devient par une opération commune à toute mystification, le contraire de son affiche, un instrument d'aveuglement.*

*Paysages de cartes postales*

Les cartes postales, apparues au début du XX<sup>e</sup> siècle vont un temps, ouvrir cette vision patrimoniale. Outre les monuments et les sites reconnus, elles s'attacheront à montrer des lieux de légende ou des arbres remarquables. Les villages y trouveront une vitrine. Ils seront photographiés en vues panoramiques et en détails, mais leurs paysages agricoles resteront en général absents, à l'exception des fermes modèles, des sucreries ou des concours agricoles, une forme de modernité que l'on retrouvera dans les vues de ponts, de gares ou d'usines. Peu à peu, l'éventail thématique tendra à se figer dans une vision refusant une grande partie du paysage contemporain. A l'exception des tout premiers grands ensembles, les lotissements, les zones d'activité ou les supermarchés ne seront pas des sujets de cartes postales.

*Champs de batailles*

La bataille de la Somme de 1916 est certainement un des symboles les plus attachés à ce département. Elle y occupe une place prépondérante, masquant même parfois sous un amalgame confus, une plus longue histoire de guerres et d'invasions. Cette image d'un territoire ravagé s'explique en partie par la question des indemnités : pour avoir très longtemps eu à faire état de destructions afin d'être indemnisés, les habitants de la Somme ont profondément associé leur département à l'idée de la ruine, à tel point que paradoxalement, bon nombre de visiteurs aujourd'hui, se déclarent même souvent étonnés de sa richesse patrimoniale. En outre, les destructions entraînent par nature des reconstructions. Or pendant près d'un siècle, le pays a refusé de reconnaître leur apport créatif et artistique. Il a fallu attendre ces toutes dernières années pour que l'on commence à accepter l'idée qu'en terme d'art sacré, par exemple, le département de la Somme fut au XX<sup>e</sup> siècle, un des hauts lieux de la recherche architecturale.

*Un havre de nature*

Le dernier trait de caractère attaché à ce département - et non le moindre - est celui d'une *Terre préservée*. Ce thème est aujourd'hui l'emblème de la Somme. Il s'explique en partie par l'héritage des orientations touristiques développées au lendemain de la seconde guerre mondiale. La doctrine voulait alors, que la conquête d'une identité soit un préalable à toute nouvelle dynamique territoriale. Comme les principales villes de la Somme venaient d'être endommagées par la guerre, il ne pouvait être question de tableer sur un tourisme urbain ou architectural et l'on opta pour la mise en valeur des atouts naturels : la baie et la vallée de la Somme, les Hortillonnages, l'observation ornithologique, la pêche et la chasse. Comme l'a noté le géographe Dominique Mons, cette démarche privilégiant quelques grands sites, tendra à estomper la diversité des paysages. La Somme a cependant la chance que cet engouement pour la nature soit aujourd'hui relayé par un intérêt grandissant pour le tourisme vert et les questions environnementales.

*“A l'ère industrielle, on voit réapparaître un thème riche d'espoirs et lourd d'appréhensions, celui du rapport de l'homme à la nature, dans un monde dominé et divisé par la machine. Les héros d'Elizabeth Gaskell, comme plus tard ceux de Zola d'Hector Malot et de D.H Lawrence, s'échappent de la mine et de la fabrique pour retrouver les haies et les champs”.*

Michel Baridon, *Les jardins*, Ed. Bouquins

# L'évocation des paysages

" Un ensemble de plaines élevées ou plateaux dont les ondulations viennent mourir dans les flots. Généralement monotones, sèches, dépourvues d'arbres, ces plaines sont d'une grande fécondité" . Guides Joanne. 1890

L'essor des chemins de fer, dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, entraîne le développement du tourisme. L'ouverture d'une ligne est l'occasion de publier des guides de voyage, publications très vite centralisées par un éditeur principal, Napoléon Chaix, également éditeur des horaires de chemin de fer. En 1854, Louis Hachette développe l'idée de mettre à profit l'inaction et l'ennui

auxquels contraint un long voyage, en faveur de l'instruction . Il crée une collection de guides d'un format modeste et d'un prix modique, qu'il intègre dans sa "Bibliothèque des Chemins de Fer". Les Editions Chaix et Hachette font ainsi paraître en 1841, les fameux Guides Joanne qui deviendront, après la guerre de 14/18, les "Guides bleu".



*La multiplication des cartes*  
Cartouche extrait de l'Atlas des départements, 1841 (arch. dép. 1F1 421)

Dès le XVII<sup>e</sup> siècle, les cartes se multiplient. Elles détaillent les grands itinéraires et compensent la sécheresse du système de représentation géométral par des cartouches en vignettes qui figurent les éléments les plus représentatifs. Les thèmes les plus fréquents sont la cathédrale d'Amiens et les capacités économiques dont dispose le territoire : une vue du port fluvial d'Amiens (ci-dessus), ou du port maritime de Saint-Valéry-sur-Somme.

" Un pays crayeux, plat et sans intérêt..."  
Arthur Young, Voyage en France, 1787, t.II

"On ne voit pas de fermes isolées mais rien que des villages agglomérés, ce qui est aussi fâcheux pour la beauté du pays que pour le bien de la culture. Jusqu'à Abbeville, pays déplaisant, à peu près plat ; on y trouve beaucoup de grands bois, mais sans intérêt (...) On dit qu'Abbeville contient 22 000 âmes ; c'est une vieille ville, construite sans agrément ; beaucoup de maisons en bois qui ont un air de vétusté, comme je n'en ai jamais vu (...) Vu la manufacture de Van Robais, qui fut fondée par Louis XIV et dont Voltaire et d'autres écrivains ont tant parlé. (...) C'est le même pays plat et peu agréable jusqu'à Flixecourt (...) De la pauvreté et de pauvres moissons jusqu'à Amiens (...) Les peupliers de Lombardie semblent avoir été introduit ici à la même époque qu'en Angleterre... A Amiens, vu la cathédrale (...) elle est très grande, admirable par la légèreté et l'ornementation (...) Le château d'eau, c'est-à-dire la machine qui fournit d'eau Amiens, mérite d'être vu (...) La ville abonde en manufactures de draps (...) Un pays crayeux, plat et sans intérêt, s'étend jusqu'à Clermont, où il s'améliore".

*La reconnaissance des richesses artistiques et historiques de la France.* (Beffroi de Péronne, Victor Hugo, 1835).

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les monuments deviennent des sujets d'intérêt sous l'impulsion du mouvement romantique, relayé par l'inventaire entrepris par Mérimée ainsi que par les sociétés savantes locales. Les voyageurs romantiques qui parcourent la Somme au XIX<sup>e</sup> siècle sont attirés par les monuments et les sites pittoresques. Victor Hugo visite la Somme plusieurs fois entre 1832 et 1849. Il ramène des notes, des croquis de paysages, des descriptions de sites, des relevés de monuments et des conditions de vie sous la Restauration.

" Ce champ de bataille est celui de la destruction totale..."  
Les Guides Michelin des Champs de Bataille. La Somme, 1920.

Après avoir lancé le Guide Michelin en 1900, André Michelin publie pendant la Grande Guerre, une collection spéciale de guides touristiques consacrés aux Champs de bataille. Le guide consacré à la Somme paraît en 1920. Les photographies montrent des villages qui ne se signalent plus que par des pancartes et qui forment un tas de matériaux sans forme au milieu de paysages réduits à néant.



Privilégier les villes et les grands sites, au détriment de la diversité  
(Dominique MONS, "Evolutions de l'image du département à travers les écrits encyclopédiques, géographiques et touristiques, de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours")

" Entre les deux guerres se fixe une certaine image de la Somme : une région agricole et prospère, aux gros villages groupés, à l'activité industrielle éparse sur l'ensemble du territoire, aux villes animées par les marchés agricoles, à l'ombre des monuments anciens, aux vallées pittoresques contrastant avec la monotonie des plateaux, au littoral varié et étonnant. Trois thèmes sont particulièrement privilégiés : les villes et monuments (cathédrales, églises, beffrois, châteaux, maisons pittoresques du vieil Amiens), le littoral et la baie de Somme, les paysages d'eaux (les canaux, les marais, les Hortillonages et les vallées aux cours lents) le tout associé à la chasse et à la pêche, activités encore aujourd'hui indissociables de l'image de la Somme. Mais, en privilégiant les villes et les grands sites (baie et vallée de Somme), ces représentations estompent la diversité des paysages de la Somme."

" Pénétrez dans ce département qu'aucune publicité n'impose, qui se laisse deviner seulement..."  
La Somme, Richesses de la France, N° 51, Avril 1962

"Le tourisme de masse se développe en France au lendemain de la seconde guerre mondiale. Après une période d'hégémonie centralisatrice, c'est la redécouverte des vertus du régionalisme et du patrimoine. La conquête d'une identité semble être un préalable à une nouvelle dynamique territoriale".  
Dominique Mons

Un paysage résumé par ses ronds-points ?  
Cléry-sur-Somme, Albert Hirsch, sculpteur

Une époque qui accorde une place essentielle au regard et à la vitesse produit des rondelles de giratoires qui entendent résumer l'identité des paysages : ci-dessous, par exemple, la Grande Guerre évoquée par une transcription allégorique des "orages d'acier" d'Ernst Junger.

Les cartes postales

L'arbre curieux ou " la porte cochère" dans le bois de Watron (Lucheux)

Les cartes postales sont nées à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, avec la mise au point de la photolithographie, procédé qui permet de reproduire les images à moindre coût. Largement diffusées bien avant la Grande Guerre, elles proposent d'abord une vision pittoresque des paysages et des villes à travers une représentation de leurs monuments, de leurs sites fameux, de leurs lieux de légende ou de leurs arbres remarquables. Elles constituent une vitrine pour les villages qui sont photographiés à travers des vues d'ensemble, des scènes de rues ou des bâtiments remarquables. Cette diversité de représentation du paysage va s'appauvrir avec la pratique individuelle de la photographie. La carte postale actuelle, sauf exception, diffuse une vision pittoresque, traditionnelle et souvent nostalgique des paysages, d'où est absent tout l'ordinaire du territoire contemporain.



“ On est attristé devant ce spectacle inhumain de la rage stupide de démolition qui a signalé les époques de nos discordes. Abattre, arracher, brûler, c’est ce que le fanatisme de liberté sait aussi bien faire que le fanatisme dévôt ; c’est par là que l’un ou l’autre commence son oeuvre, quand il est déchaîné !”

Eugène Delacroix . *Journal* (1822-1863).

1. Le mot a été “inventé” par l’Abbé Grégoire en 1794  
2. Victor Hugo “Guerre aux démolisseurs” 1825.  
3. Les abbayes de Saint-Riquier et de Corbie, la collégiale Saint-Wulfran d’Abbeville, la chapelle du Saint-Esprit de Rue, la tour du logis et la porte Montre-Ecu à Amiens, la maison des templiers de Domart-en Ponthieu, le beffroi de Péronne, le château de Rambures, les églises de Conty, Airaines, Berteaucourt-les-Dames, Longpré-les-Corps-Saints, Pont-Remy, Saint-Remy, Piquigny, Nesles, Tilloloy, Poix, Mareuil, Lucheux, Saint-Pierre de Doullens, Saint-Pierre de Roye, Saint-Leu et Saint-Germain-l’Ecoisais à Amiens. S’y ajoutent le dolmen de Doingt et les statues de Créqy au Castel.

Dessin ci-dessus : Site classé du tilleul de la croix-Notre-Dame, Saint-Léger-les-Domart (Ponthieu)

# La reconnaissance des paysages

## Un regard changeant sur un sujet par essence en mouvement

### La protection des monuments

Le vandalisme <sup>1</sup> des biens nationaux pratiqué sous la Révolution, fut sans conteste l’élément décisif de la prise de conscience du patrimoine en France. Les premiers essais de protection furent esquissés dès cette époque ; une Commission des monuments fut créée en 1790, et à cette occasion, des premiers travaux de restauration furent réalisés sur la cathédrale d’Amiens. Sous la Restauration, la sensibilisation grandit peu à peu, relayée notamment par les prises de position d’écrivains comme Chateaubriand ou Victor Hugo <sup>2</sup>, et en 1830 fut créé le poste d’inspecteur général des monuments historiques chargé de leur inventaire et de leur sauvegarde. L’historien Ludovic Vitet fut le premier à l’occuper ; il publiera dès 1831 un rapport sur le Nord de la France. Prosper Mérimée lui succédera en 1834, organisant des tournées d’inspection sur l’ensemble du territoire et visitant la Picardie en 1847. La première liste des monuments historiques sera publiée en 1840. Elle comptait alors 1034 bâtiments, dont 27 situés dans la Somme <sup>3</sup>. Tous étaient antérieurs au XVI<sup>e</sup> siècle, et les cathédrales ou les bâtiments civils administrés par d’autres services n’y figuraient pas encore.

### La protection des paysages

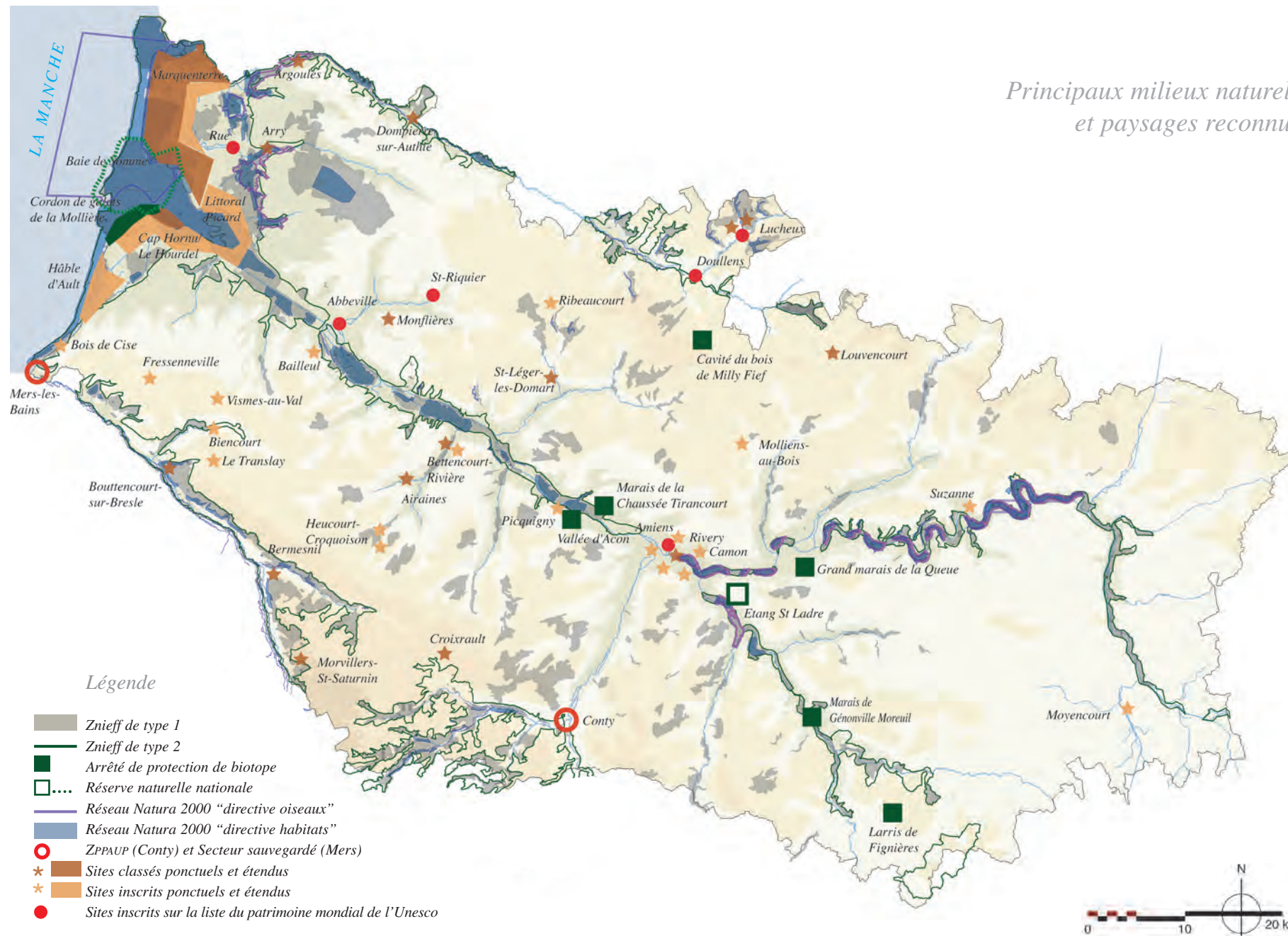
L’élément déterminant de la protection des paysages fut la révolution industrielle. Très tôt, dans les milieux aisés et artistiques, qui pratiquaient déjà le “tourisme”, s’est développé un sentiment de dégradation des paysages. Charles Nodier et Justin Taylor par exemple, qui publieront trois volumes sur la Picardie dans leurs *Voyages pittoresques et romantiques dans l’Ancienne France*, auront la conviction profonde de montrer à leurs lecteurs, des paysages sur le point de disparaître. L’idée de préserver les paysages va s’imposer sous l’action de sociétés de tourisme, parmi lesquels figure le *Touring Club de France*, et le 21 avril 1906, les députés voteront une loi de protection “des monuments naturels et des sites”. Cette loi, qui se révélera peu efficace, sera complétée ultérieurement, par la loi de 1930 qui étend aux sites et monuments naturels de caractère *artistique, historique, légendaire ou pittoresque*,

l’esprit de la loi de 1913 sur les monuments historiques. La protection des paysages et des monuments ne cessera ensuite d’évoluer pour s’attacher à des ensembles de plus en plus vastes, à leur contexte, aux jardins, aux sites naturels, aux abords de monuments, puis aux quartiers et aux ensembles urbains, identifiant un patrimoine ou des paysages remarquables ou exceptionnels. L’Inventaire général des richesses artistiques de la France, créé en 1964, élargira les thématiques à l’architecture rurale et à partir des années 1980, plusieurs lois renforceront la prise en compte du paysage : la loi montagne en 1985, la loi littoral en 1986, et la loi paysage en 1993. La création des ZPPAU (1983) puis des ZPPAUP (1993) permet désormais de prendre en compte le patrimoine dans le respect des paysages naturels et urbains. Dans la Somme, une ZPPAUP a été mise en place à Conty et deux autres sont à l’étude à Péronne et Saint-Valery-sur-Somme.

### La protection des milieux naturels

La préservation des milieux naturels a suivi une évolution similaire à la prise de conscience de leur fragilité. De la même manière que pour les paysages, les inventaires et les mesures de sauvegarde tendent à s’élargir à des ensembles de plus en plus vastes, depuis les espèces menacées jusqu’à la protection des écosystèmes. La conservation de la biodiversité n’est efficace que si elle prend en compte les besoins des populations animales et végétales qui par définition ne connaissent pas les frontières administratives entre Etats. De ce fait, la plupart des protections de milieux naturels remarquables s’inscrivent dans le cadre de réseaux internationaux. L’intérêt pour la faune, la flore et la biodiversité se manifeste dans la Somme à travers plusieurs inventaires et mesures de protections. Les ZNIEFF sont présentes sur l’ensemble du territoire départemental, (à l’exception notable du Santerre et d’une partie du Vermandois) ; elles sont en revanche particulièrement concentrées dans les vallées de la Somme, de la Bresle, de l’Authie, de l’Avre et des Eivoissons. Le réseau *Natura 2000* s’étend quant à lui, sur la majorité de la vallée de Somme et sur l’ensemble du littoral.

Principaux milieux naturels  
et paysages reconnus



# La protection des monuments et des paysages

Sept monuments de la Somme sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco : la cathédrale d'Amiens, depuis 1981, et les six beffrois d'Abbeville, Amiens, Doullens, Lucheux, Rue et Saint Riquier, inscrits en 2005, au titre des "Beffrois de Belgique et de France".

La Somme compte en outre, 340 monuments historiques, dont 84 sont classés, 48 partiellement classés, 76 inscrits et 144 partiellement inscrits. A cette liste s'ajoutent 57 sites protégés au titre de la loi de 1930.

Ces inventaires ne reflètent cependant pas toute la réalité du patrimoine des paysages de la Somme.

Le pittoresque, les monuments, le littoral, l'urgence devant les risques de dégradation de certains sites ont parfois été privilégiés.

Les paysages ruraux, les patrimoines de l'industrie ou de la reconstruction en sont encore largement absents.



Une reconnaissance renforcée de la baie de Somme  
Vue de la baie, depuis le Hourdel en direction du Cap Hornu

La baie de Somme est le seul grand territoire à faire l'objet d'une protection au titre des sites (site classé du Marquenterre en 1998, et site classé du Cap Hornu-le Hourdel en 2004). Pour prévenir le risque d'une dégradation irréversible de ses paysages et de sa biodiversité, elle bénéficie aujourd'hui de pratiquement toute la palette des mesures de protection juridiques applicables à un espace littoral. Il s'y ajoute des désignations, des inventaires écologiques et des documents de planification d'ordre national ou international.

Parallèlement à ces protections, une Opération Grand Site (OGS) a été lancée sur la Baie de Somme. Elle vise à assurer la valorisation paysagère et économique de ce territoire. Elle est destinée à permettre une meilleure gestion des flux touristiques, des milieux et paysages naturels, et des paysages urbains ou péri-urbains.

Des mottes castrales

Motte castrale de Vismes-au-mont. Cadastre "Napoléon"

Quatre mottes castrales du Vimeu figurent depuis 1973, parmi les sites protégés du département. Elles sont situées à Bailleul, Fressenneville, Le Translay, et Vismes-au-mont. Par la variété de leurs typologies, elles constituent un témoignage précieux de la structure d'organisation du territoire médiéval.

Inventaires du patrimoine

Le CAUE, la DRAC, la DIREN et le Conseil Général réalisent des inventaires qui apportent une somme de connaissances et de redécouverte du patrimoine. Ces inventaires portent sur le petit patrimoine rural (chapelles, croix, calvaires, mares, halles, lavoirs, fontaines, colombiers, granges, moulins (CAUE 1996), les arbres remarquables (Conseil Général 2000), l'architecture de la reconstruction (DRAC, 2004), l'inventaire des parcs et jardins (DIREN, Conseil Général 2004), le patrimoine balnéaire...

*Sites urbanisés ou péri-urbains  
Hortillonnages d'Amiens*

Après les terribles bombardements de la seconde guerre mondiale, plusieurs éléments du patrimoine paysager d'Amiens ont été protégés : la ceinture de boulevards, le cimetière de la Madeleine et les abords de la cathédrale. Au début des années 70, y ont été ajoutés les Hortillonnages et le quartier Saint-Leu. Quelques autres sites urbanisés du département ont également fait l'objet d'une protection à l'exemple de la valleuse balnéaire du Bois de Cise en 1959, et du village de Suzanne en Haute-Somme en 1980.



*Eglise d'Airaines (Vimeu) classée dès 1840, sur la première liste des Monuments historiques.*



*Des sites historiques  
et abords de monuments*

*Airaines. Tour du château des ducs de Luynes*

La loi de 1930 a permis de protéger les abords de sites au passé défensif et stratégique, ce qui a conduit dans la Somme à classer les abords des ruines de deux forteresses médiévales : le château des ducs de Luynes à Airaines et les abords du château de Picquigny.

Pour le château de Ribeaucourt, construit entre le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle, le motif retenu pour son inscription, est en revanche la composition paysagère de son parc et le tracé de ses grandes perspectives.

*De vieux cimetières groupés près d'une église  
Eglise et cimetière de Rivière (Vimeu)*

Trois petits cimetières ruraux sont protégés. Situés dans les villages de Rivière, Heucourt et Croquoison, ils cernent une vieille église et témoignent d'une disposition médiévale du regroupement des défunts autour du lieu de culte, encore courante dans les petits villages du département. Ces trois cimetières bénéficient de sites privilégiés. Ils sont établis en rebord de plateau pour Heucourt ou Rivière et au sein d'une clairière pour Croquoison. Riches d'un petit patrimoine culturel constitué de croix en fer forgé, ils montrent tous trois la fragilité et les difficultés de gestion du patrimoine funéraire.

*Vieux arbres remarquables*

*Tilleul de Luchaux, dit "l'arbre aux épousailles"*

Au début des années 1930, plusieurs arbres ou alignements ont été classés au titre d'éléments exceptionnels et ponctuels du paysage. Ainsi ont été protégés un vieux saule à Moyencourt, un cèdre à Bermesnil, quelques tilleuls à Argoules, Arry et Mollens-au-Bois, de même qu'une série d'ormes et de vieux hêtres aujourd'hui disparus. Certains de ces arbres témoignent de la persistance de traditions religieuses ou laïques. Ils servent de points de repère dans le paysage. Mais faute d'un principe de périmètre de protection, la longévité de ce patrimoine vivant n'a pas toujours pu être assurée.

# La protection des milieux naturels

La reconnaissance de la qualité des paysages a conduit l'Etat et la communauté internationale à protéger peu à peu, certains territoires. Sur certains d'entre eux, différents types de protections peuvent se superposer, mais toutes n'ont pas juridiquement les mêmes incidences. Parmi eux, les inventaires sont des outils de connaissance scientifique, sans contrainte réelle, qui visent à développer les savoirs sur le patrimoine naturel pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans les politiques de conservation et de protection de la nature. Le département compte :

148 ZNIEFF (140 de type 1, 8 de type 2)  
*Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique*

3 ZICO (total 30 644 hectares)  
*Zone importante pour la conservation des oiseaux*

7 arrêtés de biotope (total 406 hectares)

2 réserves naturelles nationales  
(total 2 972 ha)

Bois et forêts soumis au régime forestier  
(total 5 250 hectares, chiffres IFN)

17 sites Natura 2000 :

. 3 ZPS (total 22 300 hectares)

*Zone de protection spéciale-directive Oiseaux*

. 14 ZSC (total 26 000 hectares)

*Zone spéciale de conservation-directive Habitats*

*Chiffres 2007, Diren*

*Les ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique). Circulaire n° 9171 du 14 mai 1991 du Ministère de l'Environnement.*

*Les ZNIEFF inventorient des secteurs comportant un patrimoine naturel d'intérêt remarquable. Elles n'ont pas de portée juridique directe. Elles n'imposent aucune contrainte particulière aux propriétaires. Leur but est d'attirer l'attention sur des territoires dont l'intérêt écologique, faunistique ou floristique devra être pris en compte lors d'aménagements éventuels, notamment dans le cadre de l'établissement du zonage et du règlement des documents d'urbanisme (SCOT, PLU...).*



*Les ZICO (Zones importantes pour la conservation des oiseaux)  
Directive européenne du 2 avril 1979*

*Les Zico délimitent des périmètres intéressant la conservation des oiseaux sauvages. Elles définissent des lieux d'habitats assurant la survie, la reproduction d'espèces sauvages rares ou menacées, les aires de mue, d'hivernage ou de migration. Les Zico sont des inventaires à but scientifique qui n'ont pas de caractère contraignant. Elles n'ont aucune implication en terme de législation, mais elles servent d'appui pour que les DIREN effectuent "des propositions précises et étayées de sites susceptibles d'être désignés en Zone de Protection Spéciale (ZPS)" (circulaire du Ministère de l'Environnement du 15.01.1993). Au titre de la Directive Oiseaux 79/409, la France est tenue de désigner en ZPS les sites nécessitant des mesures particulières de protection ou de gestion pour conserver les populations d'oiseaux rares ou menacés et mentionnés à l'annexe I de cette Directive. Les sites de grande importance pour les populations d'oiseaux migrateurs en général et en particulier les zones humides sont ainsi concernés.*

*La convention internationale de Ramsar (2 février 1971)  
(Maison Ramsar de la Baie de Somme, inaugurée le 02.02.02)*

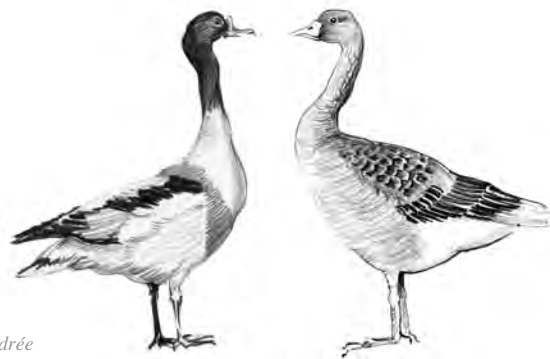
*Ce traité vise à enrayer la dégradation et la perte de zones humides, en reconnaissant leurs fonctions écologiques fondamentales, ainsi que leur valeur économique, culturelle, scientifique et récréative. La convention propose un label qui engage le pays signataire à protéger un site au titre des zones humides d'importance internationale, notamment pour l'habitat des oiseaux d'eau. Elle ne contient pas de dispositions juridiques contraignantes. En Picardie, seule la Baie de Somme (17000 ha) est inscrite sur la liste Ramsar.*







Bernache nonnette, Tadorne de Bellon et Oie cendrée



#### Le réseau Natura 2000 (Source Conseil de l'Europe)

La Directive Européenne "Habitats, Faune, Flore", plus communément appelée "Directive Habitats", a été ratifiée par la France en 1996. Elle a pour objet d'assurer le maintien de la diversité biologique par la conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

La Directive Habitats prévoit la mise sur pied d'un réseau de zones protégées, baptisé NATURA 2000, réseau écologique européen, qui participe à la préservation des habitats naturels et des espèces sur l'ensemble du territoire de l'Union. L'ensemble compte aujourd'hui 25 000 sites. 1 700 d'entre eux sont en France et 17 sont dans la Somme.

Les sites du réseau Natura 2000, se partagent en deux types de sites : les Zones Spéciales de Conservation (Zsc), définies par la Directive Habitats ; et les Zones de Protection Spéciale, (Zps) définies par la Directive-Oiseaux. Les ZNIEFF et les ZICO, (voir ci-contre) qui n'ont pas d'implication juridique directe, servent à désigner ces Zsc et Zps.

Le réseau Natura 2000 est encore en cours de constitution. Il doit permettre de réaliser les objectifs fixés par la Convention sur la diversité biologique, adoptée lors du Sommet de la Terre de Rio de 1992. Du fait du retard accumulé par de nombreux Etats, l'objectif de calendrier est désormais fixé à 2010.

#### Réserves naturelles Articles L 332-1 à 10, L 332-13 à 27 et R 242-1 à 25 et 242-36 à 49 du Code de l'environnement

Le classement en réserve naturelle est destiné à protéger un patrimoine naturel fort, de niveau régional, national ou international. La réglementation entraîne la mise en place d'un plan de gestion, conçu à des fins conservatoires et établi en concertation avec les acteurs locaux.

#### Les arrêtés de protection de biotope (Code de l'environnement et circulaire N°90-95, 27 juillet 1990). Source DIREN

L'arrêté de protection de biotope est un outil réglementaire qui poursuit deux objectifs :

- . la préservation des biotopes ou toutes autres formations naturelles nécessaires à la survie (reproduction, alimentation et repos) d'espèces protégées. (art. L 211-2 et R 211-12 du Code Rural).
- . la protection des milieux contre des activités pouvant porter atteinte à leur équilibre biologique. (art. L 211-2 et R 211-14 du code Rural).

La création de l'arrêté de protection de biotope est à l'instigation du préfet de département, souvent sur propositions d'associations de protection de la nature. Le dossier est instruit par la DIREN ou la DDAF.

*Enjeux paysagers.*  
*Doullennais*



# *Poursuivre la reconnaissance et la valorisation des paysages*

## *Un objectif prioritaire, à toutes les échelles : mettre le paysage, au coeur des réflexions d'aménagement*

*Reconnaître que les paysages ne sont pas des décors, mais bien plutôt des archives, conduit à prendre conscience de leurs enjeux.*

*Les paysages, dans la diversité de leurs échelles, traduisent les choix de nos sociétés en termes culturels sociaux, économiques, et environnementaux.*

*Leurs protections, leurs gestions, leurs mutations sont de fait, indissociables de toute réflexion sur le territoire.*

*Préserver l'équilibre des paysages suppose de mettre en place une coordination étroite, réunissant l'ensemble des acteurs : services de l'Etat, collectivités territoriales, et associant le plus largement possible, l'ensemble des citoyens.*

*Une politique des paysages n'est efficace que sur le long terme. Elle passe par le développement d'outils de référence et d'entretien. Elle nécessite le suivi des orientations adoptées et suppose de prévoir le financement d'actions de gestion.*



*la Convention Européenne du Paysage, signée à Florence le 20 Octobre 2000  
Ratifiée par la France le 13 octobre 2005, par l'adoption de la Loi n°2005-1272*

*“La protection des paysages comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine.*

*La gestion des paysages comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales.*

*L'aménagement des paysages comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé, visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages.”*

# Quatre objectifs prioritaires



## *I. Intégrer les mécanismes du développement durable*

- . Eau,
- . Assainissement
- . Gestion des déchets
- . Agriculture
- . Transports
- . Aménagement urbain

## *II. Préserver et valoriser les motifs paysagers identitaires*

- . Respecter les lignes de forces des paysages : ligne de crête, coteaux, fond de vallée, parcellaire, structures végétales, etc.
- . Préserver les éléments paysagers identitaires: larris, rideaux, haies, vergers, courtils, mails, réserves, mares, vocabulaire funéraire, etc.
- . Encourager l'entretien et la réhabilitation du patrimoine bâti; soutenir les savoir-faire.
- . Valoriser les potentialités du vocabulaire des espaces publics ruraux.

## *III. Restaurer les paysages dégradés*

- . Veiller à la gestion des abords de bourgs: restaurer les courtils, réhabiliter les zones d'activités désaffectées, etc.
- . Requalifier les friches industrielles.
- . Requalifier les carrières au terme de leur exploitation.

## *IV. Aménager les paysages*

- . Limiter l'étalement urbain.
- . Maîtriser l'aménagement touristique.
- . Soigner les entrées de villes et les espaces publics.
- . Plus largement encore, prendre en compte le paysage, dans la diversité de ses échelles, pour toute construction nouvelle, avec une attention particulière pour les bâtiments isolés, les zones d'activités et les grandes infrastructures.

# Intégrer les mécanismes du développement durable

## Agenda 21, Déchets, Air et Transports

Agence de l'Eau Artois-Picardie »  
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie  
Association de Surveillance de la Qualité de l'Air en Picardie.  
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement  
Charte départementale "Agriculture et Environnement", 2003  
Réseau Pic-Vert (<http://www.pic-vert.org>)

La prise de conscience de la fragilité de nos équilibres environnementaux en termes d'eau, d'air, et de gestion des déchets ne cesse de grandir.

La formule de "développement durable" (sustainable development) n'est apparue qu'en 1987, dans le rapport présenté à l'ONU, par Madame Gro Harlem Brundtland, Premier ministre de Norvège, et en moins de vingt ans, "la biodiversité", "l'effet de serre", ou "les OGM" sont devenus des sujets d'actualité récurrents.

Les inondations subies par le département de la Somme au printemps 2001, puis les sécheresses qui ont suivi témoignent de la fragilité de nos modes de vie dans un département dont les 2/3 de la surface sont cultivés et pour lequel la nature est un emblème.



### Agenda 21

En 1992, lors du Sommet de la Terre de Rio, 173 pays ont adopté le programme "Agenda 21" qui est une déclaration fixant un programme d'actions pour le XXI<sup>e</sup> siècle visant à s'orienter vers un développement durable de la planète. Ce programme énumère quelques 2500 recommandations concernant les problématiques liées à la santé, au logement, à la pollution de l'air, à la gestion des mers, des forêts, des ressources en eau, de l'agriculture, de l'assainissement et des déchets. L'Agenda 21 est aujourd'hui la référence pour la mise en oeuvre du développement durable au niveau des territoires. Son chapitre 28, invite les collectivités territoriales, à mettre en place un "Agenda 21" à leur échelle, en s'appuyant sur les partenaires locaux que sont les entreprises, les habitants et les associations.

Le Conseil Général de la Somme a décidé en 2003 de réaliser un Agenda 21. Il a retenu en 2006 une stratégie qui repose sur trois axes, déclinés en douze projets :

. **Axe 1 : Les grands projets** (Energies pour demain, un habitat durable pour tous, la cohésion sociale, la vallée de la Somme, un axe majeur de développement) ;

. **Axe 2 : Les bonnes pratiques** (l'eau, une nature préservée et partagée, les routes, des transports durables).

. **Axe 3 : La gouvernance** (culture du développement durable, le patrimoine départemental du XXI<sup>e</sup> siècle, des comportements et des pratiques durables, l'évaluation).  
L'adoption du programme d'actions est prévu pour la fin 2007. L'agenda 21 doit permettre de poursuivre la dynamique engagée dans le cadre de la charte de l'environnement en lui donnant une dimension plus globale et transversale.

*Le Plan Régional pour la Qualité de l'Air* (source <http://www.picardie.drire.gouv.fr>)

Le Plan Régional pour la Qualité de l'Air en Picardie a été approuvé par arrêté du Préfet de Région en 2002. Ce document, qui doit être révisé tous les cinq ans, dresse un bilan de la qualité de l'air et présente un inventaire des émissions polluantes ; il évalue les effets de ces émissions sur la santé publique et l'environnement ; il propose une ligne commune

à tous les acteurs de la qualité de l'air de la région et cadre les actions régionales pour la qualité de l'air ; il fixe 26 orientations en vue de préserver l'air, améliorer les connaissances, se donner les moyens de réduire les émissions polluantes, d'en atténuer les effets à moyen terme, et offrir aux publics concernés une information complète.



### Réemploi et recyclage des déchets

Depuis 2002, la mise en décharge des déchets est interdite sans qu'il y ait au préalable "un réemploi, un recyclage ou toute autre action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie". Depuis 1996, chaque département doit établir un plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Ce plan comprend quatre mesures pour prévenir l'augmentation de la production de déchets : un inventaire prospectif sur cinq à dix ans des quantités de déchets à éliminer selon leur nature et leur origine ; la fixation pour chaque catégorie de déchets des proportions devant être soit valorisées par réemploi et recyclage, soit incinérées ou détruites, soit stockées ; les solutions retenues pour l'élimination des déchets d'emballages et les mesures prises pour atteindre les objectifs nationaux de valorisation ou de recyclage ; le recensement des installations d'élimination et de traitement existantes et celles qui devront être programmées avec leur localisation. La priorité est accordée au tri en vue de la valorisation des déchets ; selon le Conseil Général, depuis 2003, la quasi-totalité des communes pratiquent le tri sélectif. La révision du plan départemental des déchets, fixant des objectifs pour 2011 et 2016, devrait paraître en 2007.

"Fondé il y a plus de 20 ans, le réseau de mesure d'ATMO-Picardie représente aujourd'hui 64 analyseurs des principaux polluants de l'air (oxydes d'azote, dioxyde de soufre, ozone, monoxyde de carbone, hydrocarbures, particules, plomb...).

Le dioxyde de soufre, essentiellement émis lors de la combustion du fuel et du charbon, est en baisse depuis cinq ans. Les teneurs en plomb ont considérablement chuté depuis la mise sur le marché de l'essence sans plomb et surtout depuis l'interdiction de l'utilisation du plomb dans les carburants,

le 1<sup>er</sup> janvier 2000. La pollution de fond par les oxydes d'azote, traceurs de la pollution automobile, est relativement stable sur l'ensemble de la région : la croissance du trafic routier est pour l'instant compensée par les innovations technologiques des véhicules. Les teneurs d'ozone dans l'air ambiant se dégradent sur l'ensemble de la région. Les concentrations observées sur les capteurs de particules fines (poussières dont le diamètre est inférieur à 10 microns), récemment implantés à Amiens, montrent qu'il s'agit d'un polluant sur lequel la vigilance doit être renforcée".

### Transports : réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, arrêter le gaspillage des énergies fossiles.

Des milliers de poids lourds font quotidiennement la navette d'un bout à l'autre de l'Europe en empruntant l'autoroute A1, qui est l'autoroute française la plus fréquentée et qui traverse de part en part le département.

En dépit de la pollution et d'un nombre d'accidents en hausse, le trafic des camions ne cesse de s'intensifier. Depuis dix ans, il a augmenté de 25 % en France, et il approche 30 % pour l'Union européenne. La route réalise aujourd'hui 90% du tonnage transporté en France et la part du transport routier en tonne/km est passée de 50 à 70 % au cours des trente dernières années. Selon toutes les prévisions, le trafic routier de marchandises devrait continuer à croître fortement. La Commission européenne estime que :

"le trafic routier intra-communautaire de marchandises pourrait poursuivre son évolution, avec une croissance supérieure à 90% d'ici 2010".

Selon le rapport du PRQA (voir ci-dessus), "le secteur des transports, qui est le premier consommateur d'énergie fossiles, est à l'origine de 56 % des émissions régionales d'oxyde d'azote, 36 % des composés organiques volatils et respectivement 30 et 66 % des émissions de dioxyde et monoxyde de carbone. Le mode routier est à l'origine de la quasi-totalité des émissions de polluants par rapport à l'ensemble des modes de transport (fer, air et voie d'eau). Les émissions les plus importantes viennent des grands axes routiers (RN) et autoroutiers, principalement l'A1.

# Intégrer les mécanismes du développement durable

## Eau et agriculture

Selon les données 2002 de l'Ifen, (l'Institut Français de l'Environnement), seulement 5% des rivières présentent des concentrations de pesticides compatibles avec le développement sans risque de la vie aquatique ou l'usage d'eau potable. Dans 40 % des cas, l'usage de pesticides entraîne une qualité des eaux moyenne, médiocre ou mauvaise, nécessitant des traitements spécifiques pour l'approvisionnement en eau potable, ce qui génère des coûts et n'est pas infaillible.

Produire un kilo de céréales nécessite aujourd'hui, une tonne d'eau. A court terme, pour prévenir les risques liés à la sécheresse, l'emploi de variétés moins gourmandes en eau, ou plus précoces, est envisagé.

A plus longue échéance, l'un des enjeux sera de produire avec moins d'énergie, moins d'eau et de façon plus naturelle.

Station de traitement des eaux usées par lits à macrophytes de Pont-Remy (Basse Somme)



Eau, agriculture et pesticides

70 % de l'eau est aujourd'hui consommée par l'agriculture. Or l'agriculture intensive utilise abondamment les pesticides. Les cultures les plus gourmandes sont le maïs, le colza, les légumes et le blé ; un hectare de blé tendre reçoit par exemple, en moyenne 6,6 traitements phytosanitaires par saison. L'usage de pesticides - qui regroupe les insecticides, les herbicides et les fongicides - a longtemps été encouragé par les pouvoirs publics et l'encadrement agricole. En 2004, la France était le premier utilisateur européen de pesticides avec 76 000 tonnes vendues.

Après application, les pesticides sont présents dans l'air (par dispersion), dans les sols et dans les eaux, où ils arrivent sous l'effet de ruissellement des pluies vers les cours d'eau et les nappes phréatiques. De fait ils sont aujourd'hui présents dans 70 % des eaux souterraines, or le renouvellement d'une nappe phréatique demande plusieurs centaines d'années. Actuellement, les agriculteurs ne sont pas incités financièrement à rendre leur production moins dépendante des pesticides. Le récent début de prise de conscience envers ces questions devrait conduire à des pratiques plus respectueuses de l'environnement, mais leurs effets ne seront perceptibles que sur le long terme.

Traitement des eaux et structure communale

La question de l'eau est liée à la structure communale. Selon la réglementation européenne, seules les communes de plus de 2000 habitants ont l'obligation d'être dotées d'une station d'épuration. Pour les autres, seul un traitement "approprié" est demandé.

De fait, il n'existe que 94 stations d'épuration dans la Somme qui traitent les eaux usées de 147 communes seulement.



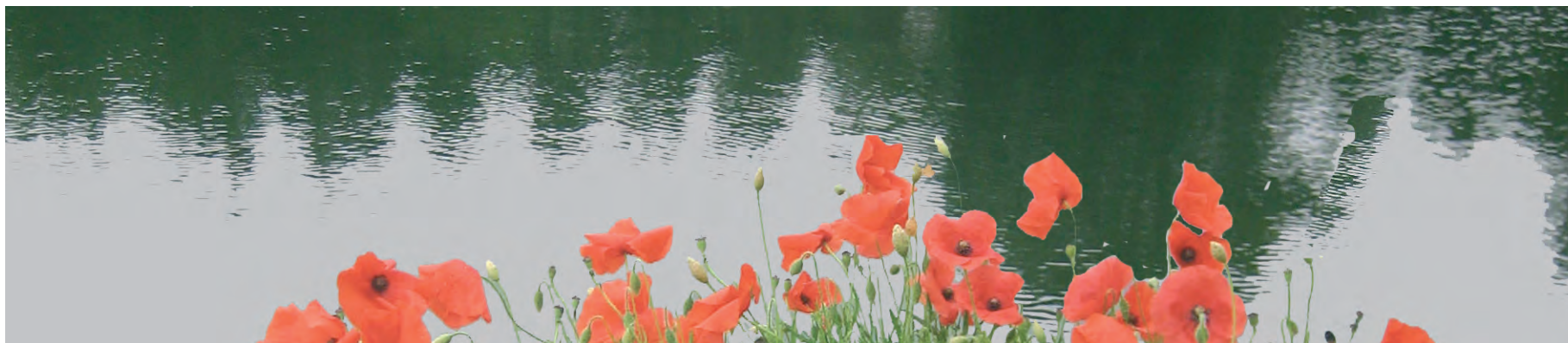
### Boues résiduelles

La Picardie est une région d'épandage : 90% des résidus des eaux usées de stations d'épuration sont répandus comme fertilisant sur les terres agricoles (contre 60 à 70% pour le reste de la France). Depuis dix ans certains industriels de l'agro-alimentaire commencent cependant à refuser les produits cultivés sur ces terres d'épandage ou imposent des conditions strictes à la composition et à l'utilisation des boues épandues.

En 1998, le Conseil Economique et Social de Picardie a jugé "qu'en l'état actuel des connaissances, rien ne s'opposait à la poursuite de l'épandage à la condition du respect absolu de la législation en particulier de la traçabilité, de la liberté de l'agriculteur d'épandre ou non, de l'adhésion de tous les partenaires (producteur de boues, agriculteurs, propriétaires fonciers) à une charte liée à un fonds national de garantie".

### La Directive Cadre sur l'Eau

Entrée en vigueur le 22 décembre 2000, la Directive Cadre sur l'Eau fixe des objectifs de résultats. D'ici 2015, toutes les eaux souterraines, superficielles et littorales d'Europe devront afficher "un bon état écologique". Pour la Somme dix-sept masses d'eau superficielles et quatre masses d'eau souterraines ont été identifiées. Chacune d'elles devra faire l'objet d'un plan de gestion, élaboré d'ici 2009.



### Qualité des eaux.

La majorité des tests pratiqués sur les eaux souterraines révèlent un taux de nitrate supérieur à 25 mg/l. et certains secteurs du Santerre dépassent le seuil réglementaire de 50 mg/l. La présence de pesticides est recensée dans plus de la moitié des nappes phréatiques. Ce sont essentiellement des molécules provenant d'herbicides (la déséthylatrazine et l'atrazine).

La qualité bactériologique des eaux de baignade tend cependant à s'améliorer régulièrement depuis dix ans. Aucune eau n'est plus désormais classée comme "pouvant être naturellement polluée" et 50 à 80 % des plages offrent des eaux considérées comme "de bonne qualité". (Source : Conseil Général. Tableau de bord de l'environnement. 2007)

En Haute Somme, les eaux qui alimentent les étangs manquent d'oxygène et certains dépôts sédimentaires montrent la présence de métaux lourds, comme le zinc qui est un facteur limitant au bon déroulement de la vie aquatique, ainsi que des PCB (polychlorobiphényles), qui sont des mélanges industriels produits depuis les années 30 et interdits en France à partir de 1987. Ces pollutions, accumulées pendant des décennies, dans les vases et les boues des écosystèmes aquatiques, entraînent un appauvrissement des milieux et une baisse des espèces végétales aquatiques immergées qui favorisent le développement des invertébrés, et donc des poissons. De fait, un certain nombre de pêcheurs d'anguille ont cessé leur activité.

SDAGE et SAGE. (Source : Agence de l'Eau Artois-Picardie)

La loi sur l'Eau de 1992, instituait une gestion de l'eau à travers le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et le SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux). En application de la Directive Cadre sur l'Eau d'octobre 2000, (voir ci-dessus), la loi programme la réalisation d'un nouveau SDAGE pour fin 2009, et ce document sera révisé ensuite, tous les six ans. Ce nouveau SDAGE prévoit : la gestion qualitative des milieux aquatiques (gestion de toutes les formes de pollution et protection de la ressource en eau potable), la gestion quantitative des milieux aquatiques (étiages et inondations), la gestion de protection des milieux aquatiques (littoral, plan d'eau, cours d'eau, zones humides, continuité écologique, biodiversité), le traitement des pollutions historiques (sédiments, sites et sols pollués, gestion durable), des politiques publiques plus innovantes pour gérer collectivement un bien commun (élaboration au niveau local de SAGE). Au 15 juin 2007, trois SAGE étaient en cours d'élaboration sur le département de la Somme : Authie, Bresle et Haute Somme.

# Intégrer les mécanismes du développement durable

## Aménagement urbain

Récemment salué par trois Grands Prix d'Urbanisme, le paysage contribue à la pensée et à l'action sur la ville. La part croissante qu'il prend dans les projets urbains, tant en France qu'en Europe, renouvelle les perspectives d'aménagement aussi bien à l'échelle de la ville-territoire qu'à celle de l'espace public de proximité. Articuler l'approche urbaine avec la discipline du paysage donne une familiarité avec la géographie, les horizons, l'espace ouvert, une forme de prise en compte du temps et de l'aléatoire, qui peuvent être autant de guides pour agir sur la ville contemporaine, et notamment sur ses territoires périphériques, peu maîtrisables, faits d'objets hasardeux, d'initiatives multiples, dans lesquelles le bâti pèse souvent moins que l'espace ouvert. Qui plus est, les villes, lieux de concentration de ressources et de consommations, sont des sites privilégiés pour entreprendre une démarche environnementale.



A l'échelle de l'agglomération, favoriser les corridors biologiques

Les liaisons avec les zones plus naturelles sont fondamentales pour favoriser la dissémination des espèces. La nature ne supporte pas l'isolement : elle s'appauvrit d'autant plus que l'espace offert est limité et la source en espèces colonisatrices éloignée ou inaccessible.

La théorie bio-géographique des îles de Mac Arthur & Wilson est une des premières à avoir mis en évidence la notion de continuité d'espace comme facteur écologique important pour la biodiversité. La surface et la distance entre les différents espaces naturels urbains, l'existence de relais ponctuels (jardins privés ou publics...) ou linéaires (voies ferrées, bords d'eau, rues, routes) sont des facteurs fondamentaux pour favoriser

la biodiversité. La standardisation et l'artificialisation des espaces verts vont souvent au contraire à l'encontre de la biodiversité. La plantation d'espèces stériles, l'absence de fruits ou de strate arbustive, etc. limitent la place et le nombre d'espèces sauvages.

La mise en place de corridors biologiques dans les villes permet tout à la fois de :

- . relier la ville et sa périphérie
- . créer des itinéraires privilégiés pour sortir de la ville
- . revaloriser écologiquement les espaces publics et favoriser la biodiversité
- . renforcer la place du végétal en ville, et participer ainsi à la lutte contre la pollution et le réchauffement de la planète.

### A l'échelle du bâti, végétaliser les toitures et les façades

La végétalisation des toitures ou des façades est une solution ancienne, aujourd'hui, redécouverte et en essor. L'Allemagne, pionnière en la matière, l'encourage pour des raisons environnementales ; l'Amérique du Nord, pour des raisons économiques.

Les végétaux protègent des agressions atmosphériques et des rayons UV. Ils réduisent les problèmes de dilatation et de retrait de la structure. Ils assurent une isolation thermique et jouent un rôle de filtre contre le bruit. Ils améliorent également la qualité de l'air par fixation des pollens et des poussières. Ils participent à la rétention des eaux de pluie ce qui limite l'engorgement des exutoires en cas d'inondations. Enfin, elles favorisent naturellement la biodiversité.



### A l'échelle de la ville, inciter à une gestion différenciée

La gestion différenciée est une pratique d'entretien des espaces verts qui a pour objectif de renouer avec la biodiversité et d'adapter l'entretien en fonction des espaces (par opposition à une gestion horticole intensive avec tonte, taille, désherbage, fertilisation, arrosage, etc.). Elle est héritée notamment des travaux de deux jardiniers paysagistes anglais, William Robinson (1838-1935) et Gertrud Jekyll (1843-1932) qui, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, en réaction contre l'horticulture intensive, la banalisation et le coût élevé de l'entretien des jardins, ont inventé le "wild garden" qui privilégie l'entretien rustique, l'intégration au site, la réhabilitation de la flore locale et l'utilisation de plantes vivaces discréditées.

Ce mouvement a connu un regain d'intérêt dans les années 70, en réaction contre la gestion horticole intensive des espaces verts, adaptée au machinisme, aux intrants chimiques et plantés de cultivars ornementaux. La gestion différenciée peut se traduire par des tailles légères, un fauchage ou des curages tardifs respectant les cycles biologiques, la conservation dans certains cas de la couverture végétale au sol et le recours autant que possible, aux végétaux indigènes qui attirent la faune locale. La gestion différenciée des bords de routes est désormais pratiquée par plusieurs départements. De nombreuses villes européennes se sont engagées vers ce mode de gestion de leurs espaces verts, plus respectueux de l'environnement.

### Principes d'écologie urbaine

Encourager l'isolation thermique, la régulation et l'économie de chauffage par des systèmes privilégiant le solaire, actif et passif, et l'utilisation d'éclairage exigeant peu d'énergie.

Inciter à recycler les matériaux de construction (briques, tuiles, bois, fenêtres, verre), à trier les ordures ménagères pour produire du compost, à recycler les eaux de pluie et à retraiter toutes les eaux usées, sans dommage pour la

nappe phréatique. Inciter à employer des matériaux écologiques privilégiant les matériaux facilement nettoyables, et écartant les matériaux électrostatiques. Prescrire pour les espaces extérieurs de n'employer ni fertilisants, ni insecticides, de cultiver des légumes, des fruits ou des baies pour favoriser la vie animale; choisir autant que possible des végétaux pouvant être recyclés sous forme de compost.

### A l'échelle urbaine, encourager la diversité des milieux et des essences

Dans le cadre des réflexions sur la préservation de la biodiversité, la vie végétale et animale urbaine est désormais perçue comme un patrimoine. Encourager la diversité des milieux conduit à créer des milieux humides, des milieux secs, des friches, qui favorisent l'installation d'une flore et d'une faune spécifique.

Pour l'aménagement des espaces verts, choisir des espèces adaptées au contexte écologique local permet de ne pas perturber les équilibres écologiques, de ne pas introduire d'espèces envahissantes et également de réduire les coûts d'achats d'espèces exotiques ou rares.

Pour les arbres d'alignement, l'accroissement de la diversité des essences constitue la prévention la plus efficace pour réduire la fragilité du patrimoine arboré face aux épidémies. Une part excessive de platane par exemple peut faire craindre, face à la progression du chancre coloré à partir du sud de la France, une catastrophe plus grave que celles qui se sont déjà produites au début du siècle avec la verticilliose de l'ailanthe ou depuis les années 1970 avec la graphiose de l'orme.

# Mettre en valeur le patrimoine bâti

## Protéger, entretenir, réhabiliter, reconvertir

### Aides financières

- . Aides du Conseil Régional et du Conseil Général pour l'amélioration du cadre de vie et de l'habitat.
- . Dispositions fiscales favorisant la rénovation des bâtiments agricoles pour l'hébergement des travailleurs saisonniers. (art.98 de la loi relative au développement des territoires ruraux)
- . Labels de la Fondation du Patrimoine (déductions fiscales et subventions accordées à l'occasion de travaux de restauration)
- . 1% Paysage & développement. AGRIBATI.

### Enjeux, objectifs & orientations

#### Inventaire

Recenser et diagnostiquer, avec l'aide des collectivités locales, les bâtiments remarquables, ainsi que les bâtiments en mauvais état ou en état de ruine.

#### Patrimoine

. Apprécier le caractère patrimonial du bâti comme composante de la diversité paysagère des villages  
. Encourager la protection, la réhabilitation ou la reconversion du bâti et de ses annexes : habitations, corps de fermes, annexes agricoles, granges, murs, appentis et autres petits patrimoines : croix, puits, etc.  
. Tenir compte, pour tout nouvel aménagement, du paysage environnant et de l'échelle des bâtiments existants (implantations, volumétries, percements, couleurs et matériaux).

#### Savoir faire

. Promouvoir les applications contemporaines et les qualités environnementales de l'architecture de terre.  
. Soutenir la réhabilitation du patrimoine en torchis.  
. Favoriser la formation aux techniques traditionnelles.

#### Faire savoir

. Constituer un corpus de réalisations de référence montrant des exemples de réhabilitation ou de reconversion de bâtiments traditionnels.



### Initiatives recensées

La loi relative au développement des territoires ruraux a introduit deux points relatifs au bâti agricole traditionnel :

. l'assouplissement des règles d'éloignement entre les bâtiments agricoles et l'habitat dans des secteurs d'urbanisation future des communes, pour tenir compte de l'existence de constructions agricoles antérieures. Dans ce cadre, l'extension limitée et les travaux de mise aux normes des exploitations agricoles sont autorisés (art.79).

. l'autorisation pour le bailleur à reprendre les bâtiments de ferme présentant un intérêt patrimonial ou architectural à condition que cette reprise ne compromette pas l'exploitation agricole (art.97).

Dans le cadre de l'action n°3 de la charte "Agriculture & Environnement" (améliorer le patrimoine agricole bâti) :

. A l'ouest du département : l'opération SYNERBAT soutient la réhabilitation de bâtiments agricoles (subventions du Conseil général)

. Autour d'Amiens : une opération de valorisation du patrimoine bâti et de développement de l'hébergement à la ferme associe la Chambre d'Agriculture et la Communauté d'Agglomération.

. Labels de la Fondation du Patrimoine pour la restauration et la réhabilitation de bâtiments (grandes fermes en briques et/ou en pierre mais également un patrimoine plus modeste en bois et torchis)

. Chantiers-écoles organisés par l'Agence Régionale du Patrimoine de Picardie sur le thème du torchis (Mareuil-Caubert, 2001) et sur le thème de la brique (Fresnoy-le-Grand, 2001).

# Valoriser la mémoire industrielle

## Promouvoir la reconnaissance et la reconversion

### Partenaires

Conseil Général, Conseil Régional,  
CAUE, DRAC, SDAP, DRIRE  
Agence Régionale du Patrimoine,  
Comité départemental du Tourisme,  
Comité régional du Tourisme,  
Collectivités territoriales,  
Propriétaires particuliers.



### Initiatives recensées

- . DRAC de Picardie,  
Recensement du patrimoine industriel de la Somme, 1999.
- . CAUE 80, Inventaire du patrimoine industriel d'Amiens, 1986.
- . BASOL et BASIAS, Inventaires des sites et sols pollués en France.  
(source : <http://www.sites-pollues.ecologie.gouv.fr>)  
La base de données BASOL est réalisée et gérée par le Ministère de l'Écologie du Développement et de l'Aménagement durables. Elle dresse l'inventaire des sites pollués connus.  
Deux campagnes ont été menées en 1994 (669 sites) et en 1996 (896 sites). Liste accessible sur le site <http://basol.ecologie.gouv.fr>.

La base de données BASIAS est réalisée sous l'égide de comités de pilotage régionaux ou départementaux et sous la maîtrise d'oeuvre du BRGM. Elle porte sur les anciens sites industriels et sur les activités de service. Elle est réalisée de façon systématique par département depuis 1994. Les renseignements recueillis sont accessibles sur le site : <http://basias.brgm.fr>.

- . Bureau d'étude SPIRE, (en cours).  
Recensement, par communes, des friches industrielles du département de la Somme

### Enjeux, objectifs & orientations

#### Inventaire

- . Poursuivre le recensement thématique du patrimoine industriel (diversité de typologies, de matériaux, de situations et de domaines : textile, sucre, serrurerie, etc.)
- . Recenser les bâtiments se distinguant par leur qualité architecturale ou patrimoniale au regard de la mémoire des lieux
- . Repérer les bâtiments susceptibles de reconversion.

#### Patrimoine

- . Favoriser la réutilisation des sites désaffectés dans un souci d'économie de terrain, d'économie de matériaux et de cohésion urbaine.
- . Rechercher un usage contemporain aux bâtiments désaffectés.
- . Solliciter l'intervention de professionnels compétents en réhabilitation.
- . Dans tous les cas, prendre en compte l'échelle et l'insertion paysagère des constructions ou des aménagements nouveaux (situation, volumétrie, couleurs, matériaux).

#### Faire savoir

- . Constituer un corpus de réalisations de référence montrant des exemples de réhabilitation et de reconversion de sites ou de bâtiments industriels.

# L'enjeu des infrastructures

## Un nécessaire ancrage dans le paysage

### Outils et démarches

- . Livre blanc et 1% paysage
- . Etudes d'impact et volet paysager
- . Etudes paysagères
- . Zone de développement éolien (loi du 13 juillet 2005)
- . Démarches de planification intercommunales
- . Mission paysage au sein des services routes, Conseil Général (Pour mémoire, à partir de 2006 et dans le cadre de la réorganisation des services de l'Etat, le département a pris en charge la gestion de 260 km de routes nationales)

### Enjeux, objectifs & orientations

#### Une réflexion pluridisciplinaire.

Mettre en place des équipes associant paysagistes, architectes, ingénieurs, écologues, géographes, etc... afin de suivre l'ensemble de la démarche de projet, depuis le choix d'implantation jusqu'au mode de gestion.

#### Préserver la diversité des paysages.

Donner à lire la hiérarchie des voiries et leur insertion dans le paysage : gabarit, matériaux, vocabulaire d'aménagement des abords, gestion différenciée des bords de route, fossés de collecte des eaux pluviales, petit patrimoine... Restauration des plantations d'alignement le long des nationales et des grandes départementales.

#### Anticiper les mutations.

Prévoir au abords des diffuseurs et de leurs agglomérations voisines, les mutations qui sont prévisibles à plus ou moins long terme (opérations de préverdissement, etc).

#### Ancrer les infrastructures dans le paysage

- . Préserver des milieux naturels de vallée et favoriser les franchissements en viaduc ou en pont.
- . Accompagner les remembrements d'une meilleure prise en compte des structures identitaires des paysages existants.
- . Insérer le projet dans un souci de prise en compte des lignes de force du relief, généralement soulignées par des boisements ou des structures végétales
- . Optimiser les emprises foncières.
- . Optimiser les mouvements de terrain ; suivre la topographie naturelle pour minimiser les déblais et remblais ;
- . Veiller plus particulièrement à l'impact paysager et environnemental des grands chantiers (parc éolien, canal Seine-Nord Europe, autoroute, nouvelle ligne TGV, etc)



### Développement des parcs éoliens

#### Préserver les espaces sensibles

- . Privilégier les paysages déjà dominés par les infrastructures à grande échelle : abords d'autoroutes, voies ferrées à grande vitesse, etc.
- . Préserver les secteurs patrimoniaux et naturels déjà identifiés (monuments historiques, sites protégés).
- . Préserver les sites emblématiques (littoral, secteur du souvenir, vallée de Somme, de l'Authie, et affluents) et ainsi que quelques sites repères ou paysagers plus ponctuels.

#### Maintenir la lisibilité des paysages et prendre en compte l'identité de chaque entité paysagère vis-à-vis de l'éolien

- . Ancrer les projets dans les lignes de forces et les structures paysagères existantes (relief, infrastructures, parcellaire, structures végétales, etc).

#### Définir des recommandations adaptées à chaque site

- . Implantation, chemins d'accès, poste de livraison, liaison au réseau, etc.

## L'enjeu touristique

### Révéler la spécificité des paysages

#### Outils et initiatives

- . Schéma régional des véloroutes et voies vertes (VVV, en cours de validation).
- . Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR en cours de révision).
- . Schéma de développement touristique du département prônant un "tourisme durable".
- . Plan départemental d'information touristique (signalétique, prochainement mis en place).
- . Etude de requalification des hébergements de plein air sur le littoral, et des habitats légers de loisirs en Haute-Somme soutenue par le Conseil Général.



#### Enjeux, objectifs & orientations

##### Révéler la diversité des paysages

Outre ses monuments historiques, le département est riche de structures paysagères d'une rare intégrité. Un des objectifs prioritaires est aujourd'hui de mieux les faire connaître et de mieux faire partager la compréhension de leurs équilibres.

##### Inventaire

La reconnaissance des paysages, passe par un travail d'inventaire et de recensement historique, géographique, économique, socio culturel, etc. qui demande ensuite, à être diffusé sous forme d'expositions, de reportages ou de publications.

##### Valoriser, mettre en réseau

Pour être valorisé, ce patrimoine souvent diffus et parfois discret, gagne à passer par une mise en réseau, fédérant à travers le territoire la complexité d'un sujet et de ses variations. Les thèmes ne manquent pas comme en témoigne cet ouvrage. Peuvent être suggérés entre autres : "Dix siècles de textile", "Chaussées et vallées", "les larris", "La Guerre de Cent Ans à travers huit sites emblématiques", "les paysages de la tourbe", "les paysages du sucre", "les sites balnéaires", "les villages de la première Reconstruction" ou encore "Silent Cities" (les cimetières paysagers d'Edwyn Lutyens) ...

#### Insérer les itinéraires des vélos routes et voies vertes dans les structures paysagères existantes

. Favoriser la réutilisation d'itinéraires désaffectés ou peu fréquentés (chemins agricoles, anciennes voies ferrées).

. Pour tout aménagement, veiller à ne pas créer une "autoroute à vélo". S'attacher à prendre en compte le caractère et envisager le réemploi d'éléments de vocabulaire des paysages traversés (gabarit, essences végétales, traitements de sols).

#### Protéger les paysages des chemins remarquables dans le cadre du PDIPR

Inscrire systématiquement dans le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR):

- . les "tours de ville",
- . les chemins historiques type chemins de chasse-marée ou anciennes voies romaines à petit gabarit,
- . les chemins offrant des qualités paysagères par leur inscription dans le site, leurs points de vue, leurs structures végétales, ou leurs revêtements naturels: chemins enherbés, terre damée.

#### Réhabiliter et valoriser les sites touristiques

. Poursuivre la mise en valeur des stations littorales et de l'accueil du public (maîtrise des extensions urbaines, requalification des espaces publics et des entrées de ville, gestion des flux touristiques).

. Valoriser le patrimoine balnéaire.

. Entreprendre des opérations de requalification paysagère des campings et de l'habitat léger de loisirs (contrôle des extensions, mise aux normes, plantations en accord avec les structures paysagères existantes).

. Dans le cadre du plan départemental d'information touristique, veiller à la mise en place de signalétiques soucieuses des points de vue et des paysages.

# Développement urbain et entrées de ville

## Construire avec le paysage

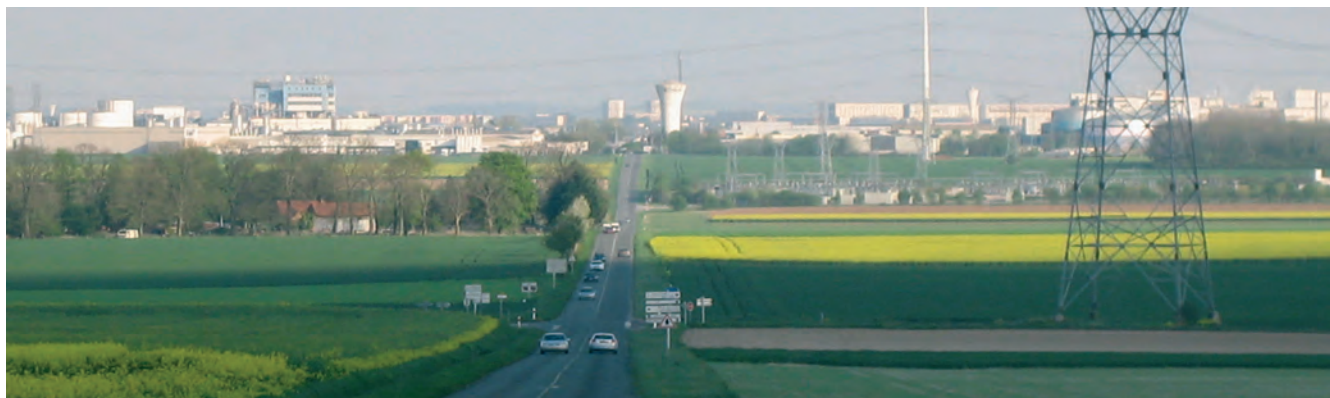
Outils

- . Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- . Plan Local d'Urbanisme (PLU); il remplace le POS depuis 2000
- . Carte communale
- . Deux opérations d'aménagement foncier, sont utilisées pour équiper et vendre des terrains : le lotissement qui concentre des logements sur une même unité foncière et la zone d'aménagement concerté (ZAC) qui associe plusieurs fonctions (habitat, activités, équipements) autour d'un programme et d'un projet d'urbanisme cohérent

### Enjeux, objectifs & orientations

A toutes les échelles de la planification (PLU, SCOT, INTERSCOT, etc), il est essentiel de :

- . Respecter les coupures d'urbanisation,
- . Lutter contre l'étalement urbain, par une maîtrise et un encadrement des extensions nouvelles.
- . Privilégier la continuité.  
Privilégier l'inscription des extensions bâties dans la continuité des formes urbaines existantes, en sauvegardant les espaces agricoles et naturels
- . Éviter l'implantation de bâtiments isolés, notamment sur les espaces ouverts de plateau.
- . Ménager les points de vues sensibles.  
Éviter dans les vallées l'occupation des crêtes, des rebords de plateau, et des hauts de versants
- . Veiller à la qualité des constructions et à la qualité de leur traitement extérieur.



### Maîtriser les extensions urbaines et les constructions nouvelles

Le diagnostic réalisé dans le cadre du PLU donne une lecture du paysage à grande échelle. Il permet de répertorier les structures paysagères identitaires, les points de vue, et les éléments ou ensembles architecturaux remarquables. Pour mieux encore préserver et valoriser les paysages communaux, plusieurs objectifs méritent d'être pris en compte :

- . Renforcer les silhouettes villageoises sur les plateaux
- Inscrire les extensions urbaines dans la continuité de la trame foncière.
- Privilégier l'insertion des bâtiments nouveaux à l'intérieur du périmètre bâti. Le cas échéant compléter les ceintures boisées pour conserver la silhouette de village-bosquet. Anticiper par des opérations de préverdissement les extensions futures.
- Préserver les points de vue sur les clochers qui servent "d'amers" dans le territoire.
- . Revaloriser les entrées de bourgs et de villages.
- Valoriser les entrées d'agglomération comme autant d'axes de découverte

d'une commune. Dans le cas de bretelles de contournement, tenir compte de l'effet de "coulisses" ainsi mis en scène.

- Requalifier les zones d'activités désaffectées; préverdifier les sites en desherence.
- Pour tout aménagement en périphérie, privilégier les économies d'espace et prendre en compte les structures paysagères ou urbaines existantes.
- Apporter la plus grande attention au mode d'implantation du bâti, à sa qualité architecturale et à la qualité de traitement de ses espaces extérieurs.

- . Privilégier l'insertion des constructions nouvelles au coeur des communes
- Favoriser la densification ; optimiser les parcelles libres,
- Favoriser la création tout en s'appuyant sur les structures paysagères et urbaines existantes (implantation, parcellaire, typologie architecturale : volumétrie, couleurs, matériaux, traitement de la pente, réutilisation des structures végétales existantes),
- Placer au centre des réflexions d'aménagement la gestion et la récupération des eaux pluviales. Réinterpréter le thème traditionnel des mares collectant les eaux de ruissellement, pour structurer les nouveaux lotissements, voire le cas échéant, comme solution d'assainissement des eaux usées (procédé de lits à macrophytes).



## Initiatives

- . 1<sup>er</sup> colloque " Entrées de villes " tenu à Amiens en 1997
- . Concours annuel des entrées de villes, organisée par la Ligue Urbaine et Rurale pour les communes de plus de 2000 habitants (la ville d'Amiens a été primée deux fois).
- . Comité d'Expansion de la Somme; Recensement des zones d'activités.
- . 18 requalifications de zones d'activités ou industrielles dans la Somme entre 1998 et 2002.
- . Schéma départemental des zones d'activités du Grand Amiénois (en cours de réalisation)
- . En dehors des espaces urbanisés des communes (sauf zonage différent justifié des documents d'urbanisme) bande inconstructible le long des infrastructures majeures (art.L111-I-4 Code de l'urbanisme).



## Priorités

- . Les entrées d'agglomérations.
- . Les abords d'infrastructures. (choix du site d'implantation, maîtrise du foncier, maîtrise de l'étalement et de la qualité paysagère).
- . Les pôles secondaires et les régions rurales encore dépourvues de zones d'activités, mais qui pourraient être concernées par l'implantation d'infrastructures.

## Concevoir un projet

- . Subventionner des projets d'ensemble, fondés sur une étude paysagère de qualité, plutôt que des projets ponctuels.
- . Recourir à l'intervention de professionnels qualifiés dans l'aménagement architectural, paysager et urbain.
- . Assurer un suivi architectural et paysager continu, à toutes les phases du projet.

## Etablir un schéma départemental des zones d'activités

- La réalisation d'un tel document permettrait :
- . d'assurer un développement équilibré des zones d'activités sur l'ensemble du département.
  - . d'établir un diagnostic de toutes les zones d'activités.
  - . de planifier la requalification des zones d'activités les plus anciennes (requalification des limites et des entrées, hiérarchisation et structuration des espaces par les plantations : voies, parkings, abords de bâtiment, etc).
  - . d'établir un cahier de recommandations définissant des critères de qualité paysagère dans l'implantation et l'aménagement des zones d'activités nouvelles.

# L'enjeu des zones d'activités

## Construire avec le paysage

### Enjeux, objectifs & orientations

#### Implantation et insertion dans le paysage

- . Ne pas limiter la réflexion à l'emprise du projet, mais au contraire, réfléchir à l'insertion de l'aménagement dans les lignes de force du paysage : relief, identité, infrastructure, trame parcellaire, structures végétales et urbaines, etc.
- . Eviter toute implantation sur les sites offrant une visibilité lointaine : ligne de crête, rebord de plateau, haut de versant, plateau dégagé, fond de vallée ouvert, etc.

#### Maîtrise de qualité

- . Etablir un projet d'ensemble intégrant la notion d'évolution dans le temps et de développement durable
- . Placer au centre des réflexions d'aménagement la gestion et la récupération des eaux pluviales, ainsi que la prise en compte de l'environnement .
- . Définir précisément les capacités d'accueil et optimiser les emprises foncières en maîtrisant l'échelle des équipements et la consommation d'espace : hiérarchie et gabarit des voiries, mutualisation des services ( parkings, collecte des déchets).
- . Préserver les structures paysagères et le cas échéant favoriser le préverdissement pour les espaces extérieurs ou le traitement des limites (entrées, clôtures, zones non constructibles, etc.).
- . Apporter le plus grand soin à l'échelle, à la couleur, et aux matériaux des volumes bâtis.

# Préserver les motifs paysagers identitaires

## Paysages ouverts de plateaux

Renforcer la lisibilité de l'interface entre zones bâties et zones agricoles.

- . Préserver et renforcer les silhouettes boisées de villages (haies, "tours-de-ville", ceintures de courtils)
- . Assurer la pérennisation de l'agriculture péri-urbaine
- . Aider au maintien des prairies pâturées, accompagnées de haies, d'arbres isolés et de vergers aux abords des villages de plateaux mixtes.

Maintenir le caractère ouvert du plateau et conserver ses structures végétales repères

- . Conserver aux terres agricoles leur caractère ouvert,
- . Préserver ou replanter les arbres-repère et les "remises-bosquets",
- . À l'exception des anciennes voies romaines, souligner les axes structurant le territoire par des plantations d'alignement.

Renforcer la lisibilité du parcellaire

- . Diversifier les cultures (ruptures d'assolement).
- . Préserver et entretenir des chemins agricoles enherbés
- . Sur les plus grandes parcelles, créer des bandes enherbées ou des bandes de recoupement tracées sur la base de la topographie ou d'anciens cadastres,

Construire avec le paysage

. Avant toute construction, identifier les caractéristiques architecturales et paysagères de la commune. Le bâti isolé doit rester exceptionnel; dans le cas toutefois où la réglementation l'exige, les bâtiments isolés doivent faire l'objet d'une recherche architecturale et leur impact peut être limité par la plantation d'essences non persistantes. Une prise en compte des volumétries et des tonalités est indispensable. Les couleurs claires, brillantes et réfléchissantes sont à proscrire.

Freiner la banalisation des paysages provoquée par les remembrements et l'extension régulière des exploitations.

- . Conserver les chemins agricoles.
- . Accentuer la lisibilité du parcellaire, sans remettre en cause le caractère ouvert du territoire.
- . Redécouper, le cas échéant, les plus grandes parcelles par des cultures diversifiées ou par des solutions de bandes enherbées. L'expérience montre qu'une partie de ces objectifs recoupe les mesures environnementales prises en faveur de l'équilibre des milieux (lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols) ou prises en faveur de la biodiversité (préservation de la richesse floristique et faunistique).

Préserver les réserves-bosquets pour leur fonction de repère dans le territoire et leur rôle environnemental.



Maintenir le caractère ouvert du plateau. Éviter l'implantation de bâtiments isolés (silos, hangars, maisons individuelles).

Veiller à la conservation des structures végétales "repère" (arbre ou bouquet d'arbres) qui marquent les changements de direction de routes, et témoignent d'anciennes limites cadastrales.

Renforcer la silhouette villageoise et maîtriser les extensions urbaines :  
. Privilégier l'insertion des constructions nouvelles au cœur des villages  
. Faciliter l'insertion paysagère des nouveaux bâtiments en leur associant des structures boisées recréant la ceinture végétale des villages-bosquets

Les routes principales sont des repères qui structurent le territoire. À l'exception des anciennes voies romaines, elles gagnent à être replantées d'arbres d'alignement.

Initiatives de mise en valeur et outils de protection des structures paysagères

- . PLU (haies, arbres, rideaux, structures végétales).
- . Carte Communale
- . Contrats d'Agriculture Durable.
- . Contrats Gestion de Territoire (volet bâtiments agricoles)
- . Charte "Agriculture et environnement".
- . Charte "Contrat et plan de paysage"
- . Espaces naturels (zones humides, larris, etc.).
- . Protocole en cours entre Amiens-Métropole et les représentants de la profession agricole, afin de concilier le développement économique des alentours d'Amiens avec le maintien de l'agriculture péri-urbaine.

## Paysages de vallées

*Renforcer la lisibilité des structures paysagères identitaires de fonds de vallée*

*Maîtriser les extensions urbaines.*

- . Respecter les coupures d'urbanisation
- . Préserver de toute nouvelle construction, les sites les plus sensibles (ligne de crête, haut de versant).

*Construire avec le paysage.*

- . Analyser les lignes de forces du paysage à différentes échelles (en vue lointaine, à l'échelle du grand paysage, en vue rapprochée, à l'échelle des abords du bâtiment) afin de choisir une implantation et un vocabulaire permettant d'ancrer la construction dans le territoire.
- . Déterminer l'implantation dans le site en fonction du relief, de l'orientation et du parcellaire

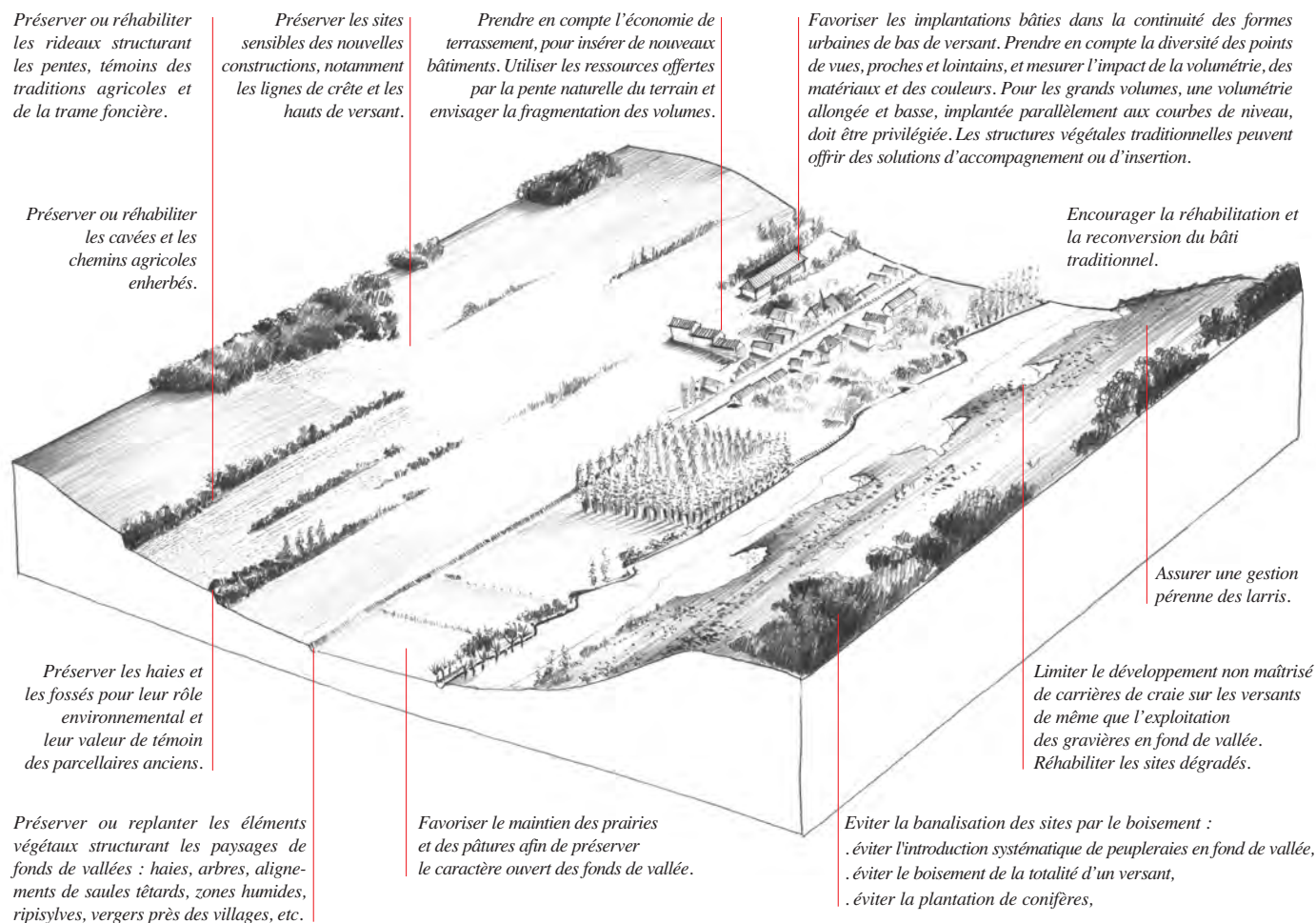
*Analyser les structures paysagères existantes.*

- . Accompagner tout projet de construction d'une étude architecturale et paysagère. Recourir à l'intervention et aux conseils de professionnels qualifiés.
- . Définir sur la base d'une analyse paysagère, la volumétrie des bâtiments, leurs proportions, leurs formes de pente de toiture, leurs matériaux, leurs couleurs, etc.
- . Construire avec la pente ; envisager le fractionnement des volumes pour les grands bâtiments.

*Privilégier la continuité sur la rupture*

*Privilégier les extensions en continuité des formes urbaines de bas de versant pour éviter tout phénomène de mitage. Pour les bâtiments agricoles, privilégier l'extension à proximité de l'exploitation.*

*. Envisager les solutions d'insertion, d'accompagnement ou de requalification offertes par les structures végétales existantes (haies, bosquets, rideaux, arbres etc.).*



# Qualifier les espaces publics ruraux

## Préserver ou réinterpréter les caractères fondamentaux

### Enjeux, objectifs & orientations

#### Inventaire et diagnostic

- . Recenser avec l'aide des collectivités locales, le vocabulaire constituant l'espace public à l'échelle du village, puis de l'entité paysagère.
- . Définir les éléments structurant les espaces publics: mails, mares, usoirs, trottoirs enherbés, haies vives, noues à ciel ouvert, pavages ou chaînage de grès, etc.
- . Apprécier leur éventuel caractère patrimonial ou identitaire pour la commune.
- . Envisager pour tout nouvel aménagement, la pertinence des solutions existantes (matériaux, essences végétales, logiques de mise en oeuvre, etc.).

#### Savoir faire

- . Envisager, dès la conception, la question de l'entretien et de la pérennité des aménagements.
  - . Placer la question de la gestion des eaux pluviales au centre des problématiques à résoudre.
  - . Veiller à l'échelle et à la hiérarchie de chaque espace.
  - . Contrôler les tendances à l'envahissement du mobilier urbain en commune rurale.
  - . Développer les liaisons entre centre ancien et quartier nouveau.
  - . Promouvoir l'intervention de paysagistes ou d'architectes qualifiés dans l'aménagement de l'espace public.
- Privilégier les projets fondés sur une étude paysagère d'ensemble et soucieux d'un dialogue avec le site.

#### Faire savoir

- . Constituer un corpus de réalisations de référence montrant des exemples de réhabilitation ou de reconversion d'espaces publics ruraux.

Préserver les mails de jeux de ballon plantés de tilleuls et simplement enherbés. Envisager leur adaptation pour de nouveaux usages.

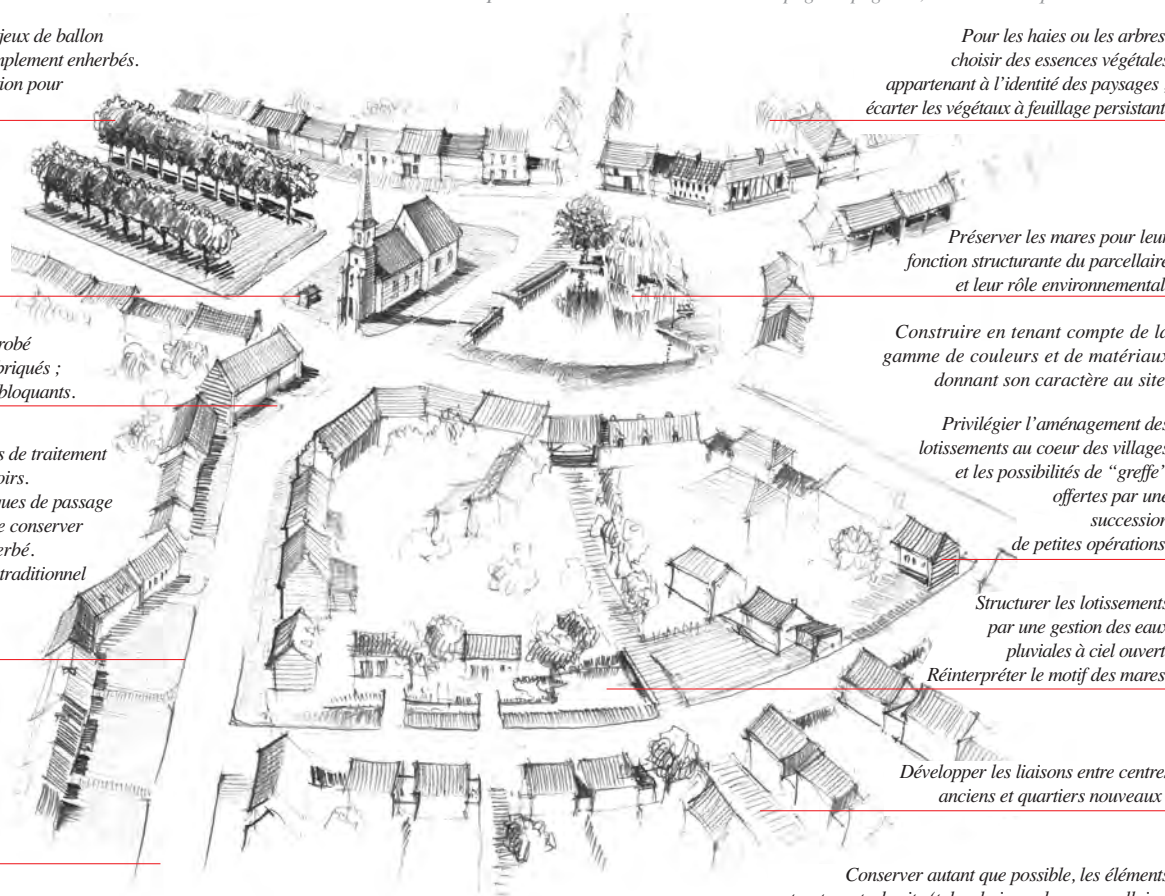
Recenser, préserver les puits, les calvaires, les vieux arbres, et tout autre petit patrimoine.

Limiter l'usage de l'enrobé et des matériaux préfabriqués ; exclure les pavés auto-bloquants.

Envisager des solutions de traitement dissymétrique des trottoirs, ce qui obéit à des logiques de passage de réseaux et permet de conserver au moins un côté enherbé. Réinterpréter le thème traditionnel des noues à ciel ouvert ou des chaînages en pavés de grès.

Maîtriser la tendance à la multiplication du mobilier urbain en milieu rural. Limiter la place, exagérée souvent, accordée à la voiture.

Préserver les "usoirs" bandes enherbées latérales.



- Actions, outils et partenaires
- . Financements du Conseil Général (191 études préalables d'espaces publics financées entre 1993 et 2002).
  - . Observatoire des espaces publics de Picardie, AREMA ( Association pour la restauration et l'entretien des milieux aquatiques)
- Conseils et publications du CAUE :
- . "Pour un urbanisme attentif aux patrimoines de la commune, étudier avant de décider" - 49 p., 2005
  - . "L'espace public, un patrimoine en évolution, les enjeux de la conception", (1995)
  - . "Les mares dans le département de la Somme, regards et conseils pour leur valorisation", (1995)
  - Dossier documentaire sur l'assainissement pluvial
  - Fiches-exemples sur les aménagements de centres ruraux d'Epagne-Epagnette, et de Saint-Riquier

Pour les haies ou les arbres, choisir des essences végétales appartenant à l'identité des paysages ; écarter les végétaux à feuillage persistant.

Préserver les mares pour leur fonction structurante du parcellaire et leur rôle environnemental.

Construire en tenant compte de la gamme de couleurs et de matériaux donnant son caractère au site.

Privilégier l'aménagement des lotissements au coeur des villages et les possibilités de "greffe" offertes par une succession de petites opérations.

Structurer les lotissements par une gestion des eaux pluviales à ciel ouvert.

Réinterpréter le motif des mares.

Développer les liaisons entre centres anciens et quartiers nouveaux.

Conserver autant que possible, les éléments structurants du site (talus, haies, arbres, parcellaire) afin de faciliter l'ancrage de la future urbanisation dans le tissu villageois existant.

# Densifier les périphéries urbaines

## Prendre en compte le territoire pour mettre en place de nouveaux équilibres

- . Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- . Plan Local d'Urbanisme (PLU);
- . Concours annuel des entrées de villes, organisée par la Ligue Urbaine et Rurale pour les communes de plus de 2000 habitants.
- . Comité d'Expansion de la Somme, Recensement des zones d'activités.
- . Schéma départemental des zones d'activités du Grand Amiénois (en cours).

Valoriser le patrimoine naturel environnant les villes en affirmant les limites d'urbanisation et en créant des corridors verts qui y conduisent par la reconquête de délaissés, la renaturalisation de berges, de voies ferrées, ou de chemins

Inventorier et classer les espaces agricoles. Procéder à l'acquisition des terrains nécessaires.

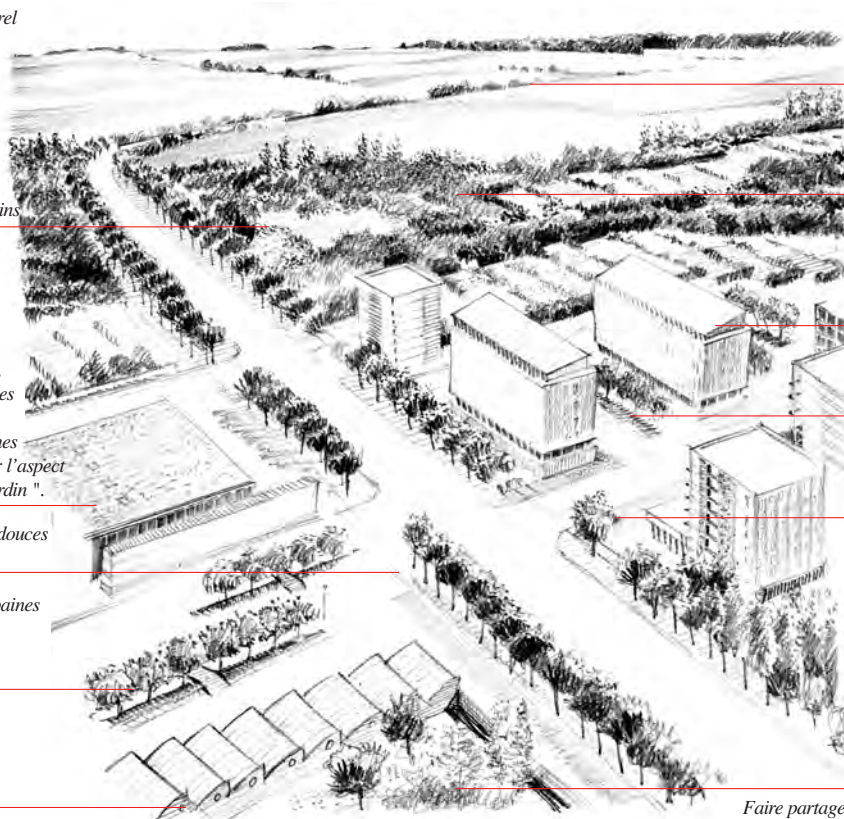
En toiture comme en façade, retrouver les qualités isolantes des solutions végétales qui réduisent les surfaces étanches dans la ville et peuvent offrir l'aspect d'une "cinquième façade-jardin".

Développer les circulations douces et les cheminements piétons.

Densifier les périphéries urbaines en mutualisant les services et les espaces extérieurs (parking, tri sélectif, etc.)

Adopter des stratégies de préverdissement pour les friches et les sites en attente ou en déshérence.

Privilégier les végétaux adaptés au contexte local afin de ne pas perturber les équilibres écologiques. Réduire les coûts d'achats d'espèces exotiques ou rares. Ne pas introduire d'espèces envahissantes.



Maîtriser l'urbanisation en renouant avec la géographie des territoires alentours (bois, rivières, vallons etc.)

Créer des espaces publics le long des cours d'eau ou des vallées qui prolongent les villes. Mettre en réseau les espaces naturels sensibles.

Densifier les quartiers de barres ou de tours en développant des échelles de bâti transitoires : maisons individuelles, maisons en bande, petits collectifs, etc.

Adopter une logique de gestion différenciée selon l'usage de chaque espace et ses fréquentations.

Mettre en réseau les espaces verts, par la plantation de haies, d'arbres d'alignements de murs végétalisés, de friches.

Encourager la participation à l'entretien d'un certain nombre d'espaces extérieurs. Créer des jardins partagés afin d'offrir des espaces d'expérience, de rencontre, d'échange, susceptible de fédérer des écoles, des associations de quartier, ou des centres sociaux. Imaginer des solutions de jardins temporaires.

Faire partager l'idée que la végétation joue en ville un rôle incontestable sur la qualité de l'air et du cadre de vie : micro climatologie, dépollution de l'air, rétention d'eau, atténuation phonique, embellissement du paysage, espace de loisirs, espaces pédagogiques, augmentation de la biodiversité par la création de nouveaux habitats pour la faune (insectes et oiseaux, notamment).

Enjeux, objectifs & orientations

### Inventaire et diagnostic

Structurer et accompagner le déploiement des villes sur la base d'une prise en compte de leurs territoires environnants, sur un rayon de plusieurs kilomètres alentours. Tenir compte des rivières, des marais, des prairies, des forêts, des terres cultivées...

Penser que pour passer d'un milieu à un autre, le vivant (faune, flore) a besoin d'un corridor continu, dont le périmètre ne se limite pas au seul territoire communal

### Savoir faire

. Affirmer les limites d'urbanisation

. Adopter des stratégies urbaines de mise en réseau.

. Recalibrer les voiries, les prolonger le cas échéant afin de déverrouiller l'isolement de certains îlots ou lotissements.

. Repenser l'échelle et la hiérarchie de chaque espace.

. Envisager, dès la conception, la question de l'entretien et de la pérennité des aménagements.

. Placer la question de la gestion des eaux pluviales au centre des problématiques d'aménagement.

. Établir des continuités biologiques entre des espaces verts aujourd'hui isolés. Assurer un maillage grâce aux rivières, aux voies de chemin de fer qui pénètrent dans la ville, aux grandes voies publiques mais aussi aux murs végétalisés, aux jardins, aux espaces verts ou aux friches. L'enrichissement de la biodiversité urbaine sera d'autant plus renforcé si les échanges sont favorisés entre la ville et les espaces naturels de sa périphérie.

# Les secteurs d'enjeux paysagers majeurs

## Enjeux de protection, de gestion et d'aménagement

“ L'avenir n'est pas  
ce qui va se passer,  
mais ce que l nous allons faire.”

Gaston Bachelard

Plusieurs thèmes se dégagent de la lecture paysagère du département.

*La question des mutations rapides  
et inexorables des entrées de villes*

A l'image d'autres départements, l'urbanisation du territoire progresse avec l'extension des agglomérations reliées par les principaux axes de transports. Les deux principales villes, Amiens et Abbeville, sont désormais reliées par l'A 16. Un réseau d'autoroutes quadrille le département au sud, à l'est et à l'ouest, la dernière liaison étant à l'étude au nord d'Amiens. Cette trame constitue un atout de développement, mais aussi un facteur d'accélération des transformations du paysage.

La conquête de nouveaux espaces se réalise le plus souvent au détriment des coupures d'urbanisation, du renouvellement des villes sur elles-mêmes et de la qualité des transitions entre espace agricole ou naturel et espace construit. La multiplication des zones d'activités, des lotissements et des constructions standardisés banalise les entrées de villes ou de villages. Cette question croise l'enjeu des zones d'activités, des extensions urbaines et du maintien des ceintures vertes des villages bosquets. Les mutations sont plus rapides à proximité des grandes infrastructures (plateaux du Santerre, abords d'Amiens...). Toutes proportions gardées, de nombreux villages sont cependant touchés, par ce phénomène.

*La question des mutations  
de l'agriculture*

Soumis aux contraintes du marché dans le cadre d'une économie mondialisée, les agriculteurs sont incités à rechercher de nouvelles performances techniques et économiques, entraînant la concentration des exploitations et leur changement d'échelle. Ces transformations

sont naturellement plus visibles sur les paysages de plateaux les plus importants (disparition des traces parcellaires et des éléments repères, fragilisation des ceintures vertes des villages par la réduction de l'élevage, construction de bâtiments industriels de l'agro-industrie hors d'échelle avec des sites de stockage à proximité des lieux de production et des sites de transformations dans les zones d'activités).

A l'opposé, dans les vallées, les paysages subissent deux types d'évolution : l'un tourné vers les loisirs avec la privatisation et la cabanisation liées aux étangs de pêche, l'autre avec le maintien fragile d'une agriculture plus traditionnelle.

*La délicate maîtrise  
des évolutions du littoral picard*

Le littoral reste confronté à une pression touristique croissante, malgré un certain nombre d'outils, tels que la création du SMACOPI en 1974, (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Côte Picarde, chargé de l'aménagement et de la gestion des milieux naturels et touristiques), puis le classement de sites et l'opération "Grand Site-Baie de Somme". Les espaces naturels et agricoles, subissent un phénomène progressif de mitage ou de mutation qui influe sur les paysages. Le trait de côte est soumis à une artificialisation grandissante. L'accélération de ces évolutions ramène régulièrement à l'ordre du jour le projet, depuis longtemps évoqué, de Parc Naturel Régional.



*Outils, Repères, Glossaire, Bibliographie*  
*Vallée des Evoissons (sud Amiénois)*





# Liste non exhaustive d'outils permettant d'agir sur les paysages

## Principaux documents d'urbanisme et de protection

. *Plan Local d'urbanisme, ou PLU* (Code de l'urbanisme art. L.123-1 à L.123.20, L.123-3-1, L.130-1, R.123.1 à R.123.25, A.123.1 et A.123-2 et Code du patrimoine art L.621-2).

A partir d'un diagnostic, le PLU comprend un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui définit les orientations retenues pour la commune, et notamment des mesures pour préserver les paysages. Le PLU fixe les règles générales d'utilisation du sol qui s'imposent à tous. Il peut :

- délimiter des secteurs devant être préservés de l'urbanisation : espaces agricoles (zone A), espaces d'intérêt paysager, écologique ou archéologique (zone N), espaces boisés classés.
- identifier, localiser et délimiter indépendamment du zonage les quartiers, rues, monuments, sites, structures végétales telles que trames végétales, haies, rideaux, arbres, etc méritant d'être protégés et édicter des mesures destinées à assurer leur protection et leur mise en valeur.

. *Carte communale* (Code de l'urbanisme art. L.124-1 à 124-4 et R124-1 à 124-8).

Adaptée aux petites communes, la carte communale est un document d'urbanisme à part entière mais simplifié par rapport au PLU. Elle permet de protéger les caractéristiques paysagères, urbaines et architecturales de la commune dans le cadre d'une extension future. Un document graphique délimite le périmètre constructible. Un rapport de présentation présente les principales caractéristiques de la commune et justifie l'implantation et la taille des extensions urbaines.

. *Schéma de cohérence territoriale, ou SCOT* (Code de l'urbanisme art L.122-1 à 122-19 et R.122-1 à R.122-14).

Il remplace les schémas directeurs (SDAU). "Les SCOT permettent aux communes appartenant à un même bassin de vie de mettre en cohérence, dans le respect du principe de subsidiarité, leurs politiques dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, des implantations commerciales, des déplacements et de l'environnement ". Il permet de fixer des objectifs en matière de protection des paysages. Elaboré à l'initiative des communes ou de leurs groupements, ses orientations sont opposables aux PLU.

. *Permis de construire* (Code de l'urbanisme art R111-21).

"Le permis de construire peut être refusé ou n'être accordé que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions

ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains, ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales."

. *ZPPAUP : Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager* (Code du patrimoine L.642-1 à L.642-7 et L.643-1 et décrets d'application de la loi du 7 janvier 1983).

La commune peut prendre l'initiative d'instaurer une ZPPAUP afin d'identifier, de protéger et de mettre en valeur le patrimoine bâti et le paysage de la commune. Un projet global est établi accompagné d'un règlement définissant les prescriptions applicables. La ZPPAUP est une servitude d'utilité publique qui s'impose au PLU.

. *Abords des monuments historiques* (Code du patrimoine art L611-1 à L624-2 et décrets d'application de la loi du 13 décembre 1913, Code de l'urbanisme art R123-15).

Le classement ou l'inscription d'un immeuble au titre des monuments historiques entraîne automatiquement une servitude des abords définis par un périmètre de 500 m autour du monument ou par son champ de visibilité. Une autorisation spéciale est demandée pour tout projet susceptible de modifier l'aspect extérieur des abords.

Le périmètre des abords peut être modifié dans le cadre d'un PLU ou de sa révision, sur proposition de l'architecte des bâtiments de France et après accord de la commune (loi SRU du 13 déc. 2000).

. *Sites classés, Sites inscrits* (Code de l'environnement art L.341-1 à L.441-22 et R.341-1 à R.341-3).

Les paysages exceptionnels peuvent être protégés ou inscrits au titre de la protection des sites. Le classement ou l'inscription d'un site constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer le contrôle de son évolution sous le contrôle de l'Etat. Toute modification de l'état d'un site est interdite sauf accord de l'autorité compétente.

. *Éléments paysagers à protéger* (Code de l'urbanisme art. L.123-1.7°, L.442-2 et R.442-1 à R.442-14).

De nombreux éléments paysagers du territoire communal (végétaux, petit patrimoine bâti, clôtures, murs, cônes de vues etc) peuvent être identifiés et protégés dans la cadre :

- du PLU, au titre de l'article L.123-1.7° du code de l'urbanisme
- si la commune n'a pas de PLU, par une délibération du conseil municipal prise après enquête publique

• *Entrées de ville* (Code de l'urbanisme art L.111-4).

En dehors des espaces urbanisés des communes, une bande inconstructible est définie le long des infrastructures majeures (100 m par rapport à l'axe des autoroutes, routes express et déviations, 75 m par rapport aux autres routes à grande circulation). Les communes dotées d'un PLU ou d'une carte communale peuvent déroger à la règle, en proposant un zonage spécifique après une étude justificative quant à la qualité architecturale, urbanistique et paysagère.

• *Espaces boisés classés* (Code de l'urbanisme art. L.130.1 à L.130.6 et R.130.1 à R.130.23).

Bois, forêts, parcs à conserver ou à créer, plantations d'alignement, haies, bosquets et arbres isolés... peuvent être classés et protégés dans le cadre d'un PLU ou de la politique des espaces naturels sensibles du département. Le classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des bois, ainsi que le stationnement des caravanes. Une autorisation préalable est nécessaire pour les coupes et abattages.

• *Espaces naturels sensibles* (Code de l'urbanisme art. L.142.1 à L.142.13 et R.142.1 à R.142.17).

La politique des espaces naturels sensibles est mise en place par le département et permet de protéger, de gérer et d'ouvrir au public des espaces naturels. Les terrains acquis par le département sont inconstructibles (sauf équipements légers pour l'accueil et la gestion du site). Elle est permise par l'instauration d'une taxe perçue sur les constructions. Dans ce cadre, le département peut après avoir déterminé des zones de préemption :

- dans les communes dépourvues de PLU : classer des bois, parcs et forêts.
- dans les zones de préemption : faire jouer son droit de préemption sur tout terrain naturel et en absence de PLU délimiter des périmètres où s'appliqueront des mesures nécessaires à la protection des sites et paysages.

Dans la Somme, plusieurs outils existent :

Le *schéma départemental de protection et gestion des espaces naturels* (1996) identifie 94 sites d'interventions prioritaires (45000 ha). Il est prolongé par la *charte départementale de l'environnement* (1999). Le *tableau de bord de l'environnement, espaces naturels sensibles* (2005), fait le point sur les sites préservés et mis en valeur (notamment larris et zones humides).

• *Loi littoral* (Loi littoral du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement et la mise en valeur du littoral, intégrée pour partie au code de l'urbanisme et au code de l'environnement).

La loi littoral du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement et la mise en valeur du littoral a entre autres pour objectif "la protection des équilibres biologiques et écologiques, la lutte contre l'érosion, la préservation des sites, des paysages et du patrimoine naturel et culturel du littoral". Ses dispositions d'urbanisme s'imposent, dans certaines conditions, aux autorisations et aux documents d'urbanisme et peuvent participer à la protection et la mise en valeur des paysages :

- protection stricte des espaces et milieux naturels les plus significatifs
- maîtrise des extensions urbaines dans les autres espaces : maintien des coupures d'urbanisation, inconstructibilité des espaces non urbanisés dans une bande littorale de 100 m
- schémas de mise en valeur de la mer (SMVM), documents d'urbanisme spécifique au littoral

• *Affichage et publicité* (Code de l'environnement art. L.332-14, L.331-4 et L.581-1 à L.581-45).

La publicité est interdite hors agglomération et dans les espaces les plus sensibles (réserves naturelles, parcs nationaux, sites classés, monuments historiques et abords, ainsi que sur les arbres).

• *Zone de publicité restreinte (ZPR)* Dans certains espaces où la publicité est interdite (hors agglomération, dans les secteurs sauvegardés, les parcs naturels, les sites inscrits, les ZPPAUP, à moins de 100 m et dans le champ de visibilité d'un monument historique), la publicité peut être autorisée dans le cadre d'un règlement local avec des prescriptions spéciales.

### *Contrat et Plan de paysage, Charte et Directive paysagères*

• *Plan de paysage*

Elaboré conjointement par l'Etat et les collectivités territoriales concernées, cette démarche sans valeur réglementaire comprend un diagnostic paysager, un projet définissant des objectifs généraux de préservation et d'évolution des paysages et un programme d'actions pour le paysage qui peut être mis en oeuvre sous la forme d'un contrat de paysage.

• *Contrat de paysage*

Signé par le préfet et une ou plusieurs collectivités, ce contrat n'a pas de valeur réglementaire. Il comprend un diagnostic paysager, un projet global d'orientations et un programme d'actions à court et à moyen terme. Le projet peut avoir été établi dans le cadre d'un plan de paysage. Le contrat doit faire l'objet d'un suivi dans le temps qui peut être assuré par un comité de pilotage et un chef de projet.

• *Charte paysagère*

Elaborée au niveau de plusieurs communes à partir d'un diagnostic paysager identifiant les principales caractéristiques paysagères, les mutations et les enjeux du territoire concerné, la charte définit les outils et les moyens à mettre en oeuvre afin de satisfaire des objectifs de qualité paysagère partagés et contractualisables. Elle définit clairement les engagements respectifs des différents acteurs territoriaux.

• *Directive paysagère (Code de l'environnement article L350-1, décret du 11 avril 1994 pris pour application de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 8 janvier 1993 et circulaire N°ENV/N94430387C du 21 novembre 1994 du ministère de l'Environnement).*

Elle a pour objectif de protéger de façon sélective les structures paysagères existantes (éléments végétaux, minéraux, hydrauliques, agricoles, urbains) de "paysages remarquables dont l'intérêt est établi soit par leur unité et leur cohérence, soit par leur richesse particulière en matière de patrimoine ou comme témoins de mode de vie et d'habitats ou d'activités industrielles, artisanales, agricoles et forestières". Le dossier de la directive comprend un rapport de présentation, un document fixant les orientations et les principaux principes (qui sont opposables au tiers et s'imposent aux documents d'urbanisme), des documents graphiques, et éventuellement, un cahier de recommandations.

### *Chartes, Schémas et plans départementaux*

• *Charte de l'Environnement*

Signée entre le préfet de la région, le préfet de la Somme et le président du Conseil Général, la charte a pour objectifs entre autres, "d'harmoniser, de mettre en cohérence et finaliser les interventions de l'Etat et du Département en matière d'environnement, de déterminer un cadre de référence et une stratégie à moyen et à long terme en faveur d'une politique globale de l'environnement". Elle comprend entre autres des volets sur l'agriculture, la nature, la préservation et l'amélioration de la qualité de la vie, le développement local.

• *Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).*

Institués par la loi du 22 juillet 1983, ces plans favorisent la découverte du paysage et du patrimoine des communes. Ils permettent de protéger les itinéraires, notamment lors des remembrements. Le PDIPR de la Somme (1995) est en cours de révision. 5000 km de sentiers sont actuellement protégés par le PDIPR sur l'ensemble du département. Le Conseil Général subventionne l'entretien des chemins inscrits en petites et grandes randonnées.

• *Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux LOADDT, 25 juin 1999*

La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire a instauré des schémas régionaux de planification afin de maîtriser le développement urbain et de valoriser les espaces ruraux.

*Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux, région Picardie, 1999*

• *Schéma Départemental des Carrières, ou SDC (Décret N°94-603 du 11 juillet 1994 relatif au schéma départemental des carrières. Schéma départemental des carrières de la Somme approuvé le 28 avril 2000).*

Il a entre autres pour objectif de définir l'impact des carrières existantes sur l'environnement et les orientations à privilégier dans le domaine des réaménagement de carrières. Le schéma comprend des documents graphiques avec les principaux gisements et l'implantation des carrières autorisées. (37 carrières en activité en 2004 dans la Somme).

• *Parc Naturel Régional (Code de l'Environnement art L.333-1 à L.333-4 et R.244-1 à R.244-16).*

Les chartes des parcs naturels régionaux sont élaborées par les régions avec l'accord de l'ensemble des collectivités territoriales concernées. Opposables aux documents d'urbanisme, elles instituent sur le territoire du parc des orientations destinées à la protection et la mise en valeur du paysage et du patrimoine.

### *Agriculture*

Le rôle de l'agriculture dans l'entretien et la gestion du paysage a été confirmé par la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 et la loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005. Plusieurs mesures permettent de prendre en compte les paysages :

• *Aménagement agricole et forestier (art L126-6 du Code rural).*

Certains boisements linéaires, haies et plantations d'arbres existant ou à créer peuvent être protégés par le préfet. Leur destruction est soumise à autorisation préalable.

• *Aménagement foncier*

Véritable outil d'aménagement du territoire communal, l'aménagement foncier a pour objectif l'amélioration des conditions d'exploitation par le regroupement des parcelles, mais également un rôle (renforcé par la loi de développement des territoires ruraux) dans la prise en compte des paysages et la prévention des risques naturels. Le volet paysager institué dans les études préalables d'aménagement foncier par la loi paysage de 1993 permet de protéger les structures paysagères caractéristiques et de proposer des mesures de gestion. Dans le cadre de la procédure, les communes, moyennant indemnités, peuvent prélever jusqu'à 2% de la surface concernée pour réaliser des projets collectifs visant à améliorer la qualité paysagère du site.

• *Charte "Agriculture et Environnement "*

Cette charte signée entre le Conseil Général de la Somme et la Chambre d'agriculture en 2003 comprend plusieurs actions en faveur du paysage et du bâti rural (n°1 : *remembrement et environnement*, n°2 : *développer la plantation de haies*, n°3 : *améliorer le patrimoine agricole bâti*, n°4 : *lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols*, n°5 : *maîtrise de la qualité de l'eau à l'échelle du bassin versant : haies, bandes enherbées, talus, fossés, etc*).

Des aménagements ont entre autres été réalisés dans le cadre de la maîtrise des ruissellements et la lutte contre l'érosion des sols sur dix bassins versants (Pernois et Halloy-les-Pernois, Feuillères, Epénancourt, Dominois, Nampont-Saint-Martin, Cayeux-en-Santerre, Ligescourt, Dompierre-sur-Authie et Ponches-Estruval, Oust-Marest, Mons-Boubert, Fieffes-Montrelet).

Assistance par l'association *Somme Espace et Agronomie* (SOMEA).

• *CAD : Contrats d'Agriculture Durable*

Passés entre les agriculteurs et la DDAF, ces contrats succèdent aux CTE et sont valables cinq ans. Les actions peuvent assurer la protection, la gestion et la création de certains éléments du paysage (haies, arbres d'alignements, mares, chemins, prairies permanentes, arbres de haut jet, etc, et la mise en valeur des bâtiments de ferme et leurs abords).

Dans la Somme, 80 dossiers ont été validés en 2004 et plus de 700 agriculteurs bénéficient d'aides dans le cadre de CAD ou de CTE. Les enjeux environnementaux sont précisés sur quatre territoires : plaine maritime Picarde ; Santerre-Plateau Picard-Ponthieu ; Vimeu ; vallées humides.

• *Contrats "Gestions de territoire"*

Cette démarche partenariale mise en place par la région de Picardie et les chambres d'agriculture vise à concilier productions agricoles de qualité, environnement, faune sauvage et paysage. Le contrat signé avec l'agriculteur permet la préservation, l'entretien et la création d'éléments paysagers (mesures agro-environnementales, hors CTE et CAD financées par la région et l'Europe).

• *Périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains*

Dans le cadre de la loi sur le développement des territoires ruraux, le département, en accord avec les communes, peut définir des périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains afin de pouvoir préempter des terrains dans le but de limiter la spéculation foncière. Le rôle paysager de ces zones est cité par l'art. L121-1 du code de l'urbanisme.

• Les SAFER peuvent également préempter des terres afin de mettre en valeur les paysages ou protéger l'environnement.

• Les zones agricoles protégées (ZAP, art L122-2 du Code rural), garantissent la destination agricole des terres. Créées par la loi d'orientation agricole de 1999, elles assurent une meilleure protection que celle instituée dans le cadre des PLU.

• Périmètres d'appellation d'origine contrôlée : Les appellations d'origine contrôlée définissent le type de culture et les modes de production autorisés sur un territoire et sont donc amenées à jouer un rôle dans la protection des paysages caractéristiques.

Ces outils sont destinés à protéger et mettre en valeur les paysages (*Circulaire du 21 mars 1995 du ministère de l'Environnement*).

# Éléments de repère en développement durable

(Source : CAUE 78. Pascale Czobor)

**1951. L'Union Internationale pour la conservation de la nature** (UICN) publie le premier rapport sur “*l'Etat de l'environnement dans le monde*”.

**1967.** Premières prévisions scientifiques d'un réchauffement planétaire prévoyant le doublement de la concentration de CO<sup>2</sup> d'ici le début du XXI<sup>e</sup> s. et une élévation de la température moyenne de 2,5 °.

**1970. Le programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère** veut réduire la perte de biodiversité par des approches écologiques, sociales et économiques.

**1972. Le Club de Rome** réunissant des universitaires, des chercheurs et des industriels de 53 pays afin de réfléchir aux problèmes planétaires globaux et proposer des solutions aux dirigeants nationaux, publie un rapport intitulé “*Halte à la croissance*”. Ce document prône la croissance zéro et présente comme antinomiques le développement économique et la protection de l'environnement. La conférence des Nations-Unies sur l'environnement se réunit au **Sommet de la Terre de Stockholm** et place pour la première fois les questions écologiques au rang des préoccupations internationales.

**1974.** En France, création de l'**Agence pour les économies d'énergie** (AEE), suivie en 1975 de l'**Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets** (ANRED), en 1978 du **Commissariat à l'énergie solaire** (COMES), en 1980 de l'**Agence pour la qualité de l'air** (AQA), et en 1982, de l'**Agence française pour la maîtrise de l'énergie** (AFME). Toutes fusionneront en 1991 pour former l'**Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie** (ADEME).

**1984.** Accident chimique de **Bhopal** (Inde)

**1986.** Accident nucléaire de **Tchernobyl** (URSS).

**1987. Publication du rapport de Madame Gro Harlem Brundtland**, Premier ministre de Norvège, “*Our common future*” (*Notre avenir à tous*), qui introduit la notion de **développement durable** (*sustainable development*) et devient une référence internationale : “*un développement qui satisfait aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs*”.

**1992. La convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques** (CNUCC) se réunit au **Sommet de la Terre de Rio de Janeiro**. 182 Etats sont présents. La notion de développement durable se précise dans le sens de “*un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable*”. Les émissions de gaz à effet de serre doivent être stabilisées à leur niveau de 1990.

131 Etats adoptent l'**Agenda 21**, liste de 2 500 recommandations d'action pour le XXI<sup>ème</sup> siècle.

En France, la **loi sur l'eau** reconnaît la ressource en eau comme “*patrimoine commun de la nation*”. et met en place les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

**1996.** En France, vote de la **loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie** (LAURE).

**1997.** Nouvelle réunion de la CNUCC. **Le protocole de Kyoto** quantifie la réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES) pour la période 2008-2012 : les pays industrialisés, principaux responsables et émetteurs de GES, devront avoir réduit leurs émissions de 5,2% par rapport au niveau de 1990. Les six principaux gaz à effet de serre sont identifiés : le dioxyde de carbone (CO<sup>2</sup>) le méthane (CH<sub>4</sub>), le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O), l'hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>), et deux fluorocarbures.

**1999.** En France, la **loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire** (LOADDT), dite loi Voynet, vise une démocratie plus participative et un développement plus harmonieux et durable, en introduisant les schémas régionaux d'aménagement et de développement du territoire, ainsi que les schémas de services collectifs “*énergie*”.

**2000.** En France, la **loi Solidarité et Renouvellement Urbains** (SRU) impose une approche globale du territoire, dans une logique concertée, responsable et de décentralisation renforcée. Elle remplace les anciens documents d'urbanisme par le SCOT (schéma de cohérence territoriale), le PLU (plan local d'urbanisme) comprenant le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) et les orientations d'aménagement, et la carte communale. Avec le PADD, la notion de projet est introduite dans les documents d'urbanisme.

**2000. Le programme européen sur le changement climatique** (PECC) se fixe comme objectif de réduire de 15 à 20% les émissions à l'horizon 2020, de 60 à 80 % en 2050.

**La directive-cadre sur l'eau** propose une politique communautaire de l'eau se substituant à plus de 30 directives thématiques (depuis 1975). Elle prévoit d'atteindre le bon état de toutes les masses d'eau (cours d'eau, lacs, eaux côtières, eaux souterraines), instaure une obligation de résultat (bon état des eaux en 2015), l'application du principe pollueur-payeur (collectivités, industries et agriculteurs), la planification de la gestion décentralisée par grand bassin hydrologique, la participation active des citoyens.

**2001.** Les USA qui totalisent 30 à 35 % des émissions mondiales de GES se retirent du protocole de Kyoto.

Le Conseil européen de Göteborg “*approuve une stratégie de développement durable qui complète l’engagement politique de l’Union à l’égard d’un renouveau économique et social et ajoute une troisième dimension, celle de l’environnement, à la stratégie de Lisbonne, définissant ainsi une nouvelle approche en matière d’élaboration des politiques.*”. La stratégie européenne pour le développement durable (SEDD) propose une meilleure coordination des démarches de développement durable tant à l’échelle nationale qu’européenne. Elle propose que les prix intègrent les coûts environnementaux.

**2002. Le sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg** met en lumière la gestion rationnelle et la préservation des ressources, la régulation de la mondialisation (par l’adaptation des modes de consommation et de production, la gouvernance et la participation), l’humanisation de la mondialisation (l’éradication de la pauvreté, par notamment l’accès à l’eau potable et à l’énergie).

. L’Union Européenne (UE 15) ratifie le protocole de Kyoto.

. Les Etats-Unis proposent un programme alternatif d’incitations fiscales à l’investissement, pour des équipements moins polluants, et à la recherche sur le climat et de technologies connexes. L’objectif est de réduire de 18% les émissions de GES par million de dollars produit par les industries sur 10 ans

**2003. La stratégie nationale de développement durable (SNDD)** annonce le plan climat, le plan de cohésion sociale, la stratégie nationale pour la biodiversité, la loi relative à la libéralisation des marchés du gaz et de l’électricité et au service public de l’énergie.

**2004.** En France, par la **Loi portant transposition de la directive-cadre européenne sur l’eau**, les décisions administratives et les documents d’urbanisme doivent être compatibles avec le schéma d’aménagement des eaux (SAGE).

**2004. La conférence de Bonn** veut renforcer l’utilisation des énergies renouvelables, échanger les informations sur les technologies et les pratiques et élaborer des plans d’actions pour les pays industrialisés et en voie de développement.

**2005.** Par la ratification de la Russie à la conférence de Montréal, le **protocole de Kyoto** entre en vigueur. Ont signé 141 pays dont 34 pays industrialisés, représentant 80% de la population mondiale et 61% du total des émissions de 1990 (absence des USA et de l’Australie). Trois mécanismes de flexibilité sont adoptés : l’échange de permis d’émission de CO<sup>2</sup> et de certificats de réduction d’émissions, la mise en oeuvre conjointe (MOC), le mécanisme de développement propre (MDP).

En France, la **Charte de l’environnement** donne le droit à valeur constitutionnelle “*de vivre et de se développer dans un environnement sain et équilibré.*” L’incidence des projets sur l’environnement, les futures contractualisations Etat-Régions, le nouveau code des marchés publics seront revus à l’aune de la charte. L’accès à l’information environnementale sera facilité.

**La Loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique** (loi POPE) a pour objectif de réduire l’émission des GES d’un facteur 4 à 5, d’ici 2050, d’atteindre l’indépendance énergétique et la sécurité d’approvisionnement, un prix compétitif de l’énergie, la préservation de la santé humaine et de l’environnement, la cohésion sociale et l’accès de tous à l’énergie. Ses axes majeurs sont la maîtrise de la demande d’énergie, la diversification du bouquet énergétique, le maintien de l’option nucléaire, la recherche, le transport et le stockage de l’énergie. L’intensité énergétique doit diminuer de 2% par an jusqu’en 2015 et de 2,5% par an jusqu’en 2030 (rapport entre la consommation énergétique finale et produit intérieur brut). Un conseil supérieur de l’énergie (gaz, électricité, maîtrise de la demande d’énergie, énergies renouvelables) et un code de l’énergie sont prévus.

**2006.** Les USA, l’Australie, la Chine, l’Inde, la Corée du sud et le Japon totalisant ensemble 50 % des émissions totales de GES, créent le **partenariat Asie-Pacifique**, afin de développer de nouvelles technologies sobres en carbone ou aptes à réduire les émissions de GES. “*Le réchauffement climatique ne doit pas freiner la croissance économique... la plus grande part de la lutte contre le réchauffement climatique reviendra au secteur privé.*”

**La nouvelle réglementation européenne sur les substances chimiques** (REACH-registration, evaluation, autorisation and restriction of chemicals) prévoit que les entreprises qui produisent ou importent plus d’une tonne d’une substance chimique par an devront l’enregistrer dans une base de données centrale gérée par la nouvelle agence européenne des produits chimiques. Les déclarants sont également tenus d’identifier des mesures appropriées de gestion des risques et d’en faire part aux utilisateurs.

En France, la **Loi sur l’eau et les milieux aquatiques** réorganise 40 lois thématiques sur l’eau depuis 1964.

La circulaire du 19 juin 2006 à destination des préfets encourage les **zones de développement éolien** (ZDE). Les ZDE (périmètre, puissances maximales et minimales) sont proposées par les communes, validées par le préfet après avis des communes limitrophes et de la commission départementale des sites. Elles sont évaluées selon trois critères : le potentiel éolien, la possibilité de raccordement au réseau électrique, la protection des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables et protégés. Elles visent à regrouper les éoliennes afin d’éviter la dispersion et le mitage du territoire.

# Glossaire

**BAS-CHAMP.** “ Au sens large, c’est toute la partie horizontale, au niveau général de 4 m NGF, formée par alluvionnement fluvio-marin, derrière la barrière de galets et de dunes au nord et au sud de la Somme. Au sens restreint, c’est la partie cultivée de ces bas-champs, à l’exclusion des foraines, et marais, et caractérisée par un sol lourd, difficile à travailler.”<sup>(2)</sup> (v. **FROISE**).

**BOCAGE.** Paysage agraire typique de l’ouest de la France, caractérisé par la présence de haies vives, plantées d’arbres et d’arbustes en limite des parcelles de cultures ou de prairies. (de *bosc* : bois)

**CALCAIRE.** Roche composée essentiellement de carbonate de calcium. Un terrain calcaire contient au minimum 13% de carbonate de calcium. **CALCICOLE.** qui pousse bien en sol calcaire.

**CAVÉE.** Chemin creux. “ Vallée sèche typique des reliefs de plateaux crayeux.”<sup>(3)</sup>

**CHAUSSÉE.** Longtemps confondue avec levée et digue. “ Ouvrage moins important que la digue, fait de terre battue renforcée de pierres, de pieux ou de fascines. Réservée aux eaux terrestres, elle peut consolider les berges d’une rivière, contenir un étang aussi bien que constituer un passage dans les lieux bas et marécageux. De toutes façons, elle est utilisée comme chemin, ce qui explique le glissement moderne au sens de grand chemin.”<sup>(1)</sup>

**COURTIL.** “ Petite cour ou jardin de campagne qui n’est point fermé de murs, mais seulement de haies, de fagotage ou de fossés.”<sup>(1)</sup>

**CRAIE.** Roche datant du Secondaire, issue d’une sédimentation marine. La craie blanche est faite de calcaire presque pur (carbonate de calcium Ca CO<sub>2</sub>).

**CRYOCLASTIE.** Brisé par le froid.

**DIGUE.** Longtemps confondue avec levée et chaussée. “ Désigne les ouvrages les plus importants de maçonnerie, de terre, de fascinage, destinés à contenir les eaux, à défendre un pays trop bas contre les envahissements de la mer. L’Académie (1789) précise qu’on l’emploie “principalement contre les flots de la mer.”<sup>(1)</sup>

“ Les digues de front sont des ouvrages longitudinaux par rapport au tracé littoral et sont attaquées par les vagues. Les digues de rebras limitent le lit d’un canal en libre communication avec la mer, un étier. Les digues enserrrent des étendues hydrologiquement indépendantes où l’homme règle le drainage par gravité en utilisant le jeu des marées.”<sup>(2)</sup>

**ESTRAN.** “ Espace littoral alternativement couvert et découvert à chaque marée et dépourvu de végétation, c’est le plus souvent un rivage en pente douce, composé de sédiments meubles, sable, galets, vase.”<sup>(2)</sup>

**ETANG.** “ Etendue d’eau reposant dans une cuvette à fond imperméable et généralement moins vaste et moins profonde que celle d’un lac ”<sup>(2)</sup> de *estanchier* : arrêter l’eau et du latin *stagnum*.

**FALAISE.** Le mot falaise désigne “des côtes élevées et escarpées ”<sup>(1)</sup> dûes à l’érosion marine. On distingue les falaises vives encore battues par les mers et les falaises mortes en retrait du trait de côte, protégées des assauts de la mer par des zones de dépôts et progressivement érodées jusqu’à ne dessiner parfois que de simples talus cultivés.

**FERME BLOC À TERRE.** “ Type de ferme représentative des régions bocagères à élevage dominant. Les bâtiments de plain-pied, sont alignés au fond d’une cour. Ce type se rencontre dans les bas-champs au sud de la Somme et se distingue nettement du type de ferme du plateau picard.”<sup>(2)</sup>

**FONDS.** “ Vallée sèche ou drainée indentant le plateau. De fond souvent plat, assez humide à marécageux, elle permet une complémentarité de ressources entre les céréales du plateau et les prairies et les zones boisées.”<sup>(2)</sup>

**FORAINE.** Ancien banc de galets déposés au large ou au pied des falaises, et s’élevant au-dessus des bas-champs (appelés également ridins, crocs ou prèques, s’ils ont moins d’importance).

**FROISE.** Bas-champ du Marquenterre.

**GUÉ.** “ Endroit d’une rivière où l’eau est basse et le fond ferme, de telle sorte qu’on peut la traverser à pied ou à cheval sans s’embourber. L’importance des gués est évidente en des temps où les ponts et ouvrages étaient peu nombreux.”<sup>(1)</sup>

**HAIE.** “ A pris au XVIII<sup>e</sup> siècle le sens actuel de clôture formée de branches d’arbres. On distingue les haies mortes, qui se font avec des fagots, des échals, des branches d’arbres sèches ; les haies vives, qui se font avec des arbrisseaux vifs (aubépines, ronces, houx...).”<sup>(1)</sup>



**LARRIS.** Pelouse consacrée au pacage des troupeaux sur un versant calcaire au relief marqué, que ni la forêt, ni le sol n'ont pu conquérir.

**LEVÉE.** Longtemps confondu avec digue et chaussée. " Terme général pour désigner tout massif de terre ou de maçonnerie destiné à contenir les eaux et à servir de chemin. " <sup>(1)</sup>

**MARAIS.** " Nappe d'eau stagnante généralement peu profonde recouvrant en permanence un terrain partiellement envahi par la végétation. " <sup>(2)</sup>

**MOLLIÈRE.** " Cf. aussi schorre, pré salé. Partie d'un estuaire vaseux, abritée située au-dessus des hautes mers moyennes (altitude comprise entre 3 et 4 m NGF). Elle est formée de couches alternées de sables et de vases, parcourues par un réseau de chenaux et recouvertes par une végétation halophile dense.

**MUSOIR.** Pointe extrême d'une digue, d'une jetée ou d'un môle. Nom donné dans un estuaire de type picard à la partie nord de l'estuaire, zone soumise à l'érosion (opposé à poulier).

**OPENFIELD.** (de l'anglais : *Champ ouvert*) " Paysage agraire plat et dégagé principalement voué aux cultures céréalières et industrielles, sans séparation matérielle entre les champs. S'accompagne souvent d'un type d'habitat groupé en gros villages. " <sup>(2)</sup>

**PACAGE.** " Lieu propre à nourrir et engraisser les bestiaux. " <sup>(1)</sup> (du latin *pasuum* : pâturage)

**PANNE.** " Cf. aussi bêche, dépression humide interdunaire ou arrière dunaire composée d'une végétation préférant l'humidité. " <sup>(2)</sup>

**PÂTURAGE.** " L'emporte sur pacage au cours du XVII<sup>e</sup> s. Terrain qui donne en petite quantité des herbes qui ne deviennent pas assez grandes pour être fauchées ; pour en profiter, on y met pacager les bestiaux. " <sup>(1)</sup>

**PLATIER.** Côte rocheuse presque horizontale, découverte à marée basse et ménagée par le recul des falaises calcaires. Lieu d'intense phénomène d'érosion.

**POULIER.** Nom donné dans un estuaire de type picard à la partie sud de l'estuaire, zone d'accumulation des sédiments (ex : poulier de galet du Hourdel).

**PRÉ.** " Terre humide et non labourée, où l'herbe croît naturellement, sert à la nourriture du bétail et suffit à la fauche. " <sup>(1)</sup>

1. François. de Dainville, *Le langage des géographes*, Edition Picard, 2002

2. Caue 80, *Le littoral picard, définition et cartographie thématique de l'occupation du sol*, Rapport de présentation novembre 1991

3. *Pré-inventaire des paysages de la Somme*, Diren de Picardie, 2000

**PRÉ SALÉ.** Rencloùture pâturée par les moutons, dans les schorres ou des mollières endiguées.

**REMISE.** " Bouquets de taillis plantés dans les champs de distance en distance pour la conservation du gibier. " <sup>(1)</sup>

**RENCLÔTURE.** Parcelles de terre de type polder.

**RIDEAU.** " Ce sont des ressauts brusques, dont les talus escarpés interrompent les pentes régulières des versants et leur donnent parfois... l'aspect de gigantesques escaliers " (Demangeon, op. cit.).

**ROYON OU DIGUE.** Dans les bas-champs du littoral picard, merlon de terre qui permet de protéger et de gagner peu à peu des terrains sur la mer.

**SCHORRE.** v. mollière.

**SLIKKE** ou **vasière.** Dans la majeure partie de l'estuaire, partie basse de l'estran vaseux, recouverte à chaque marée et séparée par des chenaux qui se sont creusés au moment du flot.

**SOLIFLUXION.** " Ecoulement par le sol ".

**THALWEG.** " Mot emprunté à l'allemand qui signifie le chemin de la vallée, par Dupuis de Torcy et Brisson, *Essais sur l'art de projeter les canaux de navigation*, 1802, pour désigner l'intersection que forment au fond de la vallée les plans de pente latérale des deux berges. " <sup>(1)</sup>

**TOURBIÈRE.** " Association végétale décomposée s'accumulant sur de grandes épaisseurs. La tourbe est une matière spongieuse et légère issue de la décomposition de végétaux en un milieu très humide. " <sup>(2)</sup> Mentionnée dès le XII<sup>e</sup> siècle, la tourbe sera exploitée systématiquement à partir du XVII<sup>e</sup> siècle pour servir de combustible suite au manque de bois dû aux défrichements.

**VALLÉE SÈCHE.** Vallée sèche par disparition du cours d'eau.

**VALLEUSE.** Vallée sèche entaillant les falaises, aujourd'hui " suspendue " au-dessus de la mer, à cause du recul de la côte.

**VALLON.** " Diminutif de vallée, bien qu'ancien, entré timidement dans la langue du XVII<sup>e</sup> siècle . Sanson le définit "un petit fond entre des collines, qui n'a point d'eau ou qui a seulement un torrent. " <sup>(1)</sup>

# Bibliographie sélective

## Ouvrages fondamentaux sur le paysage

- Corbin (A.), *L'homme dans le paysage*, Ed. Textuel, 2001.
- Brunet (P.), *Atlas des paysages ruraux de France*, Ed. Jean-Pierre de Monza, 1992.
- Braudel (F.), *L'identité de la France*. Ed. Arthaud, Paris, 1986.  
*Civilisation matérielle, Économie et Capitalisme*. Ed. Armand Colin. Paris, 1988.  
(I. Les structures du quotidien ; II. Les jeux de l'échange ; III. Le temps du Monde.)
- Dainville (F. de), *Le langage des géographes*. Ed. Picard, 1964., Réimpression, 2002.
- Desportes (M.), *Paysages en mouvement*, Ed. Gallimard, Bibliothèque illustrée des Histoires, 2005.
- Duby (G.) & Wallon (A.), *Histoire de la France rurale*, Ed. du Seuil, 1975.
- Luginbuhl (Y.) *Paysages, textes et représentations du paysage du Siècle des Lumières à nos jours*, Ed. La Manufacture, 1989
- Pitte (J.R.), *Histoire du paysage français*, Ed. Taillandier, 1983.
- Reverdy (G.) *L'histoire des routes de France*, Ed. Presses de l'École nationale des Ponts et Chaussées 1997.

## Ouvrages sur le Département de la Somme ou la Région Picardie

- Agache (R.) & Bréart (B.), *Atlas d'archéologie aérienne de Picardie*, Société des Antiquaires de Picardie, 1975.  
*Amiens*. Ed. Bonneton, Paris, 1989.
- Baron (G.), *Le Vimeu : une étude de pays*, Crdp Amiens, 1986.
- Braeuer (H.) & Pradié-Ottinger (B.), *Les peintres de la baie de Somme*, Ed. La Renaissance du livre, 2001.
- Calame (F.) & Fossier (R.), *L'architecture rurale française. Picardie*, Ed. A. Die, 1992
- Chaurand (J.), Lebègue (M.), *Noms de lieux en Picardie*, Ed. Bonneton, 2000.
- CPIE Val d'Authie, *L'Authie, une vallée, des paysages. Cahier d'interprétation des paysages*.
- Darras (J.), sous la direction de, *La Picardie, verdure dans l'âme*, Ed. Autrement, 1993.
- Debric (R.), *La Picardie*, Ouvrage collectif, Ed. d'Organisation, Paris, 1975.

- Demangeon (A.), *La Picardie et les régions voisines. Artois, Cambrais, Beauvaisis*, Guénégaud, Paris, 1905.
- Dufournet (P.) & Calame (F.), *Itinéraire en architecture rurale, Amiénois*, Ed. Sépia, Chemin de traverse, 1992.
- Dumenil (A.) & Nivet (Ph.), sous la direction de, *Les reconstructions en Picardie*, Ed. Encreage, 2003.
- Estienne (J.) & Vasselle (F.), *Le Bel Amiens*, Ed. Martelle, 1991.
- Fontaine-Bayer (L.), *Le Chasse marée de Picardie sur la route du poisson*, Ed. Dumerchez, Creil, 1993.
- Fossier (R.), sous la direction de, *Histoire de la Picardie*, Ed Privat, 1974.
- Izembart (H.) & Le Boudec (B.), *Le canal de la Somme, un ouvrage d'art comme invitation à découvrir le paysage*, Conseil Général de la Somme, 2004 ; ainsi que *Mémoires de paysages*, CAUE de la Somme 2000.
- Lefebvre (F.) *Saint-Frères, un siècle de textile en Picardie*. Édition Encreage, Amiens 2002.
- Sartre (J.), *Châteaux de brique et de pierre en Picardie*. Ed. du Quesne, 1992
- Seydoux (Ph.) *Fortresses médiévales du Nord de la France*, Editions de la Morande, 1979. ainsi que :  
*Châteaux de la Somme* (1972). *Eglises de la Somme* (1975). *Abbayes de la Somme* (1975) parus aux Nouvelles Editions latines.
- Vaquette (Cl.), *Vivre en Picardie au Moyen-Âge*. Ed. Martelle, 1994.

## Catalogues d'exposition & Actes de colloques

- Archives départementales de la Somme, Catalogues d'exposition :  
*De Somme et d'eau. Vivre avec l'eau en pays de Somme. (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, 1996.  
*La ville réinventée. Aspects des villes du pays de Somme XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, 1996.  
*Picardie du littoral 1450-1850. Un espace incertain*, 2001.
- Hoeblich (J.M.), sous la direction de, Actes de colloques :  
*La baie de Somme en question*, LPBS, Fressenneville, 1999.  
*Les falaises de Picardie*, LPBS Fressenneville, 2002.  
*Les bas-champs picards*, LPBS, Fressenneville, 2005.
- Picardie, terre de frontière*, Amiens, avril 1997, Actes rapportés par A. Dumenil et Ph. Nivet, Ed. Encreage, 1998.
- Reconstructions en Picardie après 1918*, Ed. de la Réunion des Musées Nationaux, 2001.
- Ruskin-Turner, Dessins et voyages en Picardie romantique*. Ed. Musée de Picardie, Amiens, 2003.

*Etudes*

- Association d'études et de cartographie régionale, *Atlas de Picardie*, Université de Picardie, 1976, 83 pl., mises à jour régulières.
- CAUE 80, *Plaine maritime picarde, organisation de l'espace et occupation des sols*, Etude DDE-DRAE, 1991.
- ENSP Versailles, *Routes et paysages*, CG80, 1995.
- Mons (D), *Evolution de l'image du département du XVIII<sup>e</sup> s. à nos jours, à travers les écrits encyclopédiques, géographiques, etc.*, 1995.
- DIREN de Picardie, *Pré-inventaire des paysages de la Somme*, 2000.
- URCAUE de Picardie, *Identification et hiérarchisation des intérêts et des enjeux paysagers de la vallée de la Somme*, 1996.

*Romans & poèmes*

- Aragon (L.), *La semaine sainte*, Gallimard Nrf, Paris, 1958.
- Cendrars (B.), *La main coupée*, Denoël, Paris, 1946.
- Darras (J.), *Tout à coup je ne suis plus seul, & Vous n'avez pas le vertige ?* Ed. L'Arbalète, Gallimard, 2006.
- Gracq (J.), *Les eaux étroites*, 1976, et *Carnets du Grand Chemin*, Ed. José Corti, Paris, 1992.
- Hugo (V.), *Lettres et dessins de Picardie*, Association Monuments de Picardie, Amiens, 1985.  
*Les Misérables*. Ed. Pagnerre, Paris, 1862. Réédition Robert Laffont, 1985.
- Malot (H.), *En famille*, Flammarion, Paris, 1893.
- Ruskin (J.), *La Bible d'Amiens*, 1885. Traduction, notes et préface de Marcel Proust 1904. Reéd. Cobra, 1997.
- Vimereu (P.), *Chutt le Hutteux, roman des roseaux et du marais picard*, 1927. Reéd. Cobra, Amiens, 1996.

*Textes anciens*

- Rattel (Th.), *Les Hortillonnages d'Amiens ou l'art de transformer les marais insalubres et improductifs en saines et riches cultures maraîchères*, Amiens, Yvert & Teller, 1890.
- Brière de Mondétour (A.F.), *Mémoire sur le canal du Duc d'Angoulême*, Paris, 1821.
- Douchet (L.), *Manuscrit de Pagès, Marchand d'Amiens, écrits à la fin du XVII<sup>e</sup> et au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle sur Amiens et la Picardie*. Mis en ordre et publié par Louis Douchet, Amiens, A.Caron ed., 1856.

*Sources Internet & principaux sites consultés*

- Archives départementales de la Somme, *Photothèque et Cartes postales*, ([www.cg80.fr/culture/archive](http://www.cg80.fr/culture/archive))
- Baie de Somme ([www.baiedesomme.org](http://www.baiedesomme.org))
- Beffrois du Nord de la France inscrits au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. ([www.beffrois.fr/](http://www.beffrois.fr/))
- Canal Seine-Nord Europe ([www.seine-nord-europe.com/](http://www.seine-nord-europe.com/))
- Chambre d'agriculture de la Somme ([www.draf.picardie.agriculture.gouv.fr](http://www.draf.picardie.agriculture.gouv.fr))
- Comité d'expansion de la Somme, *données économiques* ([www.sommexpansion.com/](http://www.sommexpansion.com/))
- Comité départemental du tourisme ([www.somme-tourisme.fr/cdt80](http://www.somme-tourisme.fr/cdt80))
- Conseil Général de la Somme, *la Somme* ([www.cg80.fr/](http://www.cg80.fr/))
- Conseil Régional de Picardie ([www.cr-picardie.fr](http://www.cr-picardie.fr))
- Direction régionale de l'agriculture et de la forêt ([www.somme.chambagri.fr](http://www.somme.chambagri.fr))
- DRE Picardie et de la DDE de la Somme ([www.somme.equipement.gouv.fr](http://www.somme.equipement.gouv.fr))
- Insee, *base de données départementales* ([www.insee.fr/](http://www.insee.fr/))
- Institut français de l'environnement, *base de données Ifen* ([www.ifen.fr/](http://www.ifen.fr/))
- Inventaire forestier national, *tableaux standards départementaux*, année 1998 ([www.ifn.fr/](http://www.ifn.fr/))
- Météo France, *Climat, Somme* ([www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com))
- Ministère de l'agriculture, teruti, enquête sur l'utilisation du territoire, série stable entre 1992 et 2000, *actualisation annuelle et recensement agricole* ([www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr))
- Ministère de la culture, base de données Mérimée et Agrippa, *Immeubles et jardins protégés, liste départementale* ([www.culture.gouv.fr/](http://www.culture.gouv.fr/))
- Ministère de la culture, base archéologie ([www.archeologie-aerienne.culture.gouv.fr/](http://www.archeologie-aerienne.culture.gouv.fr/))
- Ministère de l'écologie, Base de données Diren, *Zonages naturels du département la Somme* ([www.picardie.ecologie.gouv.fr/](http://www.picardie.ecologie.gouv.fr/))
- Ministère de l'industrie, Base de données Drire, *les carrières*, Ed. 2005 ([www.picardie.drire.gouv.fr](http://www.picardie.drire.gouv.fr))
- Patrimoine, *Agence régionale du patrimoine* ([www.arpp.org/](http://www.arpp.org/))
- Service départemental de l'architecture et du patrimoine de la Somme ([www2.culture.gouv.fr/culture/sites-sdaps/sdap80/](http://www2.culture.gouv.fr/culture/sites-sdaps/sdap80/))

## Crédits iconographiques

- © Agache Roger : La Somme pré romaine et romaine d'après les prospections aériennes, 1978, p. 27 ; Plan du grand sanctuaire gallo-romain de Ribemont-sur-Ancre p.28.
- © Archives départementales de la Somme : Sceau de la commune de Cappy, 1228 (DA 5754) p. 34 ; extrait du plan de Péronne de 1738, (1 C 791/8) p. 37 ; vue-profil de Péronne, XVIII<sup>e</sup> (1 FI 263) et plan de Péronne relatif au projet de 1728 (1FI 256), p. 41 ; Carte Générale de Picardie et Artois, fin XVII<sup>e</sup> siècle, (Fond diocésain déposé DA 2912/45) p. 43 ; Carte du département de la Somme décrété le 6 janvier 1790 par l'Assemblée Nationale, divisé en cinq arrondissements et quarante et un cantons (1 FI 322), p. 49 ; Carte itinéraire du département de la Somme, 1825, (1FI 440) ; Département de la Somme, extrait de l'Atlas des départements de la France, région Nord, N° 77, 1841, Gravé par Malo et Guillermi, (1FI 421) p. 53 ; Carte hydrologique et piscicole du département de la Somme, 1912, (99 M 107653/3), p. 91 ; Plan de tourbière (1 C CP 823 46), p. 95 ; Département de la Somme, Carte des productions agricoles et industrielles, 1868, (99 M 106 761), p. 140 ; Affiche des chemins de fer du Nord, vers 1925, (1 FI 98), p. 182 ; Allonville, mare, 1908,( coll. part.), p. 192 ; Cartouche extrait de l'atlas des départements, 1841 (1FI 421), p. 198 ; Arrivée de la diligence à Abbeville, estampe, 1<sup>ère</sup> moitié XIX<sup>e</sup> s., (2 FI 36), p. 198 ; Affiche des chemins de fer du Nord, Saint-Valery, vers 1900, (1 FI Saint Valery-sur-Somme 6), p 199
- © BNF : Jules Dupré, Bords de Somme, 1836 , (BNF Estampes DC 226 FOL ), p.193
- © Chélini Michel-Pierre : Les destructions de 39-45 extrait de Michel-Pierre Chélini, "La reconstruction de la Somme après la seconde guerre mondiale, 1944-1958", in Les reconstructions en Picardie, Edition Engrage, 2003, Cartographie Joëlle Désiré, Université de Picardie Jules Verne, p. 69
- © CMN Paris : Sacs de sable protégeant la cathédrale d'Amiens, cliché MH 120 739 arch. phot., Coll<sup>o</sup> MAP, p. 70
- © Comité du tourisme de la Somme : Le tourisme , p. 181 ; La Somme, terre préservée, p. 189
- © Direction départementale de l'Equipement, Archives du canal de la Somme, Sailly-Laurette et Ailly-sur-Somme, p. 93
- © Frutier Altimage, vues aériennes : Hangest-en-Santerre, p. 106, Estrées-les-Crécy, Mareuil-Caubert, Croix-Moligneaux p. 107
- © Historial de la Grande Guerre - Péronne (Somme), Front de la Somme : route débouchant sur un village, sans lieu, ni date, réf. 9203-2PH0 645-1 011 440, p. 63 ; Front de la Somme : ruines d'un village, sans lieu, ni date, réf. 6333 2 PHO 41 61 00 9659-15, p 199
- © IGN-2007, reproduction interdite, autorisation N°60.07084 , Extraits BD Carto® : Somme, p. 15 ; Dissymétrie des vallées, p. 85 ; Extraits SCAN25® : Oppida de Chipilly et Méricourt (Albert 2408 O), p. 25 ; Hescamps et Romescamps (Hornoy-le-Bourg 2209 O), p.29 ; Albert 2408 O, p. 85 ; Crécy-en-Ponthieu 2206 O, p. 85 ; Forêt d'Eu, 2108 E, p. 85 ; Vallée de la Haute-Somme à l'aval d'Etinehem et Ailly-sur-Somme (Picquigny 2208 E), p. 94 ; Ailly-sur-Noye (Moreuil 2309 E), p. 107 ; Vauchelles-les-Quesnoy 1956 et 1998 (Abbeville 2207 O), p. 146 ; Regnière-Ecluse (2106 OT), p. 161 ; Vues aériennes : Long (IGN 19XX), p 106 ; Baie de Somme, p. 160 (IGN 19XX)
- © Maisons de Victor Hugo / Roger-Viollet : Croquis du Beffroi de Péronne, Victor Hugo, 1835, p. 198
- © Ministère de la culture, clichés Roger Agache, vues aériennes : Enclos funéraire de Crouy, p. 18 ; Enceinte néolithique de l'Etoile, Tumulus en élévation à Eramécourt p. 21, Grand enclos agricole de Bacouël-sur-Selle, Aedificia de Neufmoulin, Oppidum de Liercourt p. 24 , Oppidum de La Chaussée-Tirancourt p. 25 , Athies et Villers-sous-Ailly p. 28, Equennes p. 36, Boves, 1976, p. 106 ; Ergnies, p.108
- © Musée Boucher-de-Perthes, Abbeville : Thomas Shotter Boys, Le Guindal à Abbeville, crayon et aquarelle sur carton, vers 1835, p. 57
- © Musée de Picardie, Amiens : Ecole britannique, première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, "Amiens, la cathédrale vue des quais de la Somme" (vers 1830 - 1840), (cliché Marc Jeanneteau), no Inv. :M.P.5033, p. 192 ; Julien Gustave Gagliardini (1846 - 1927) "Le Bourg d'Ault" (cliché Marc Jeanneteau, n° inv.: M.P.1179), p. 193 ; Pierre-Cécil Puvis de Chavannes, fresques du grand escalier du musée de Picardie, p.193
- © Musée des Beaux Arts, Musées de la ville de Rouen (Photographie Catherine Lancien, Carole Loisel) : Samuel Frère, Le cap Hornu à Saint-Valery-sur-Somme, Rouen, p. 192
- © Musée des Beaux arts de la ville de Reims (Photographie C. Devleeschauwer) : Eugène Boudin, Marée montante, Baie de Saint-Valery, 1888, p. 192

## Remerciements

*“Essayer encore, rater encore, rater mieux ...” Samuel Beckett*

*Un Atlas de paysages est un long voyage. Il synthétise le fruit de milliers d’heures de terrain, de recherche et de rencontres, en s’attachant à rendre aussi légers que possible, les efforts et l’énergie qu’exige une telle entreprise. À tous ceux qui nous ont accompagné sur ce parcours, sincèrement merci.*

*Un livre n’existe souvent que grâce à son commanditaire. Il nous faut donc remercier en premier lieu les membres de la DIREN de Picardie qui ont eu l’initiative de cet Atlas et qui en ont assuré l’encadrement. Notre gratitude va tout d’abord à Laurent Roy, son directeur, pour l’expression de la confiance qu’il nous a maintes fois renouvelée ; elle est indissociable de l’hommage personnel que nous aimerions adresser à Samuel Caron et Joël Bye qui, sans relâche, ont suivi l’évolution de cet ouvrage et dont l’alliance de rigueur professionnelle et de bienveillance amicale a été infiniment précieuse pour mener à terme ces ambitions. Nous ajoutons nos remerciements à François Riquiez et Christine Brunel qui ont su avec patience relayer tous ces efforts pour les faire aboutir.*

*Avant de devenir un livre, cette recherche a régulièrement fait l’objet d’exposés devant un comité de pilotage. Nous aimerions saluer ici, tous ceux qui se sont succédés à nos réunions de travail tout au long de ces quatre années et dont les remarques nous ont largement aidés à aller de l’avant. Nous réexprimons une fois encore notre amitié à l’équipe du CAUE de la Somme dont l’assiduité et l’écoute ne se sont jamais démenties. Merci donc à Jean-Claude Gilbert, Thérèse Rauwell, Christelle Hénocque et Bertrand Bes pour leurs conseils, leur documentation et peut être plus encore, leur soutien. Nous saluons amicalement Lydie Chauvac, paysagiste-conseil qui a suivi l’essentiel de ce travail. Nous voulons dire toute notre gratitude à Isabelle Puglisi du Conseil Général de la Somme ainsi qu’à Dominique Lepilliez de la DDAF, Solenne Blondiaux, Sylviane Brunel, Fabrice Faure et Jérôme Douche de la DDE, David Foucambert et Dominique Galien du SDAP, Jean Pilniak et Jean-Philippe Gold du CRT de Picardie. Dire à Isabelle Thellier, Natacha Gayet et Sophie de Paillette une dette plus grande encore qu’elles ne l’imaginent. Un immense merci à Frédérique Ham, Elise Franque et Isabelle Chave des Archives Départementales pour l’amabilité de leur accueil et la qualité des documents qu’elles nous ont permis de reproduire. Ce bouquet de mercis nous donne l’occasion de redire à Côme Vermersch et Aurélie Wallet du Comité Départemental du Tourisme, combien ont pu être encourageant l’enthousiasme avec lequel ils ont d’emblée accueilli ce travail et l’envie qu’ils ont eue de le faire partager.*

*Jacques Darras nous a permis de reproduire plusieurs de ses poèmes qui disent bien mieux que nous ne pourrions le faire, la dimension contenue dans les paysages de ce département ; lui dire ici, la fierté et le plaisir que représente pour nous sa confiance. Paul André Tanc a apporté tout son soin et son élégance à la mise en page de ce livre ; lui dire combien sa lecture lui en est redevable. Pascal Chevalier a réalisé une partie de la cartographie spécialement destinée à l’édition de cet ouvrage ; qu’il trouve ici, l’expression de notre reconnaissance. Enfin, Lucien et Agnès Le Boudec ont bien voulu lire, relire, et contrôler encore chacune de nos épreuves ; nous leur adressons un très, très grand merci.*

*“Notre mémoire et notre coeur ne sont pas assez grands pour être fidèles”, disait Marcel Proust. Mille pardons à tous ceux que nous oublions de citer, mais toutefois, dire aux enfants combien leurs présences furent un soutien précieux : Clémentine, Vitis, Julie, Timothée, Paola, Pierre-Nils et petit Victor, ce double livre vous est donc dédié.*



*Cet Atlas a été imprimé  
en décembre 2007,  
dans la Somme, à Amiens,  
sur les presses de l'imprimerie db PRINT,  
sur papier Dixie-mat, respectant les normes FSC  
(Forest Stewardship Council), et PEFC  
(Programme for the Endorsement  
of Forest Certification schemes).*





*Les paysages sont des archives. Pour qui prend le soin de les lire, de les interroger, ils racontent comment sur un socle géographique donné, s'impriment et se superposent lentement, les respirations de l'histoire, le jeu des échanges, les manières d'habiter, les récits que l'on peut en faire.*

*Les paysages sont des équilibres en mouvement. Sans cesse, ils s'imprègnent des mutations de nos sociétés et se transforment par touches successives. L'accélération des changements nous impose aujourd'hui, de tenir compte de leur fragilité, mais surtout de réapprendre à les lire, parfois pour les préserver, plus encore, pour prendre conscience des dynamiques de leurs évolutions.*

*Cet atlas de paysages s'organise en deux tomes : le premier, thématique, réunit une série de clefs de lecture communes à l'ensemble du département ; le second approfondit chacun de ces thèmes en les déclinant à l'échelle des six entités qui forment la Somme : l'Amiénois, le Ponthieu, le Vimeu, le littoral picard, la vallée de la Somme, le Santerre & le Vermandois.*

Bertrand Le Boudec est architecte et enseignant à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Belleville. Hélène Izembart est paysagiste, et paysagiste-conseil auprès du département de Seine-Maritime. Ensemble, ils ont fondé en 1993, l'Atelier Traverses. Concepteurs de parcs, de jardins et d'espaces publics, ils ont publié quatre autres ouvrages : *Mémoires de paysages* (CAUE 80, 2000) *Water-scapes* (G. Gili 2002), *les Plans de Paris, histoire d'une capitale* (co-écrit avec P. Pinon, BNF, Le Passage, 2004) et *Le Canal de la Somme* (Conseil Général de la Somme, 2004).